هكذا من الأصل

TRENTE-CINQUIÈME ANNÉE — Nº 10380 — 40 PAGES — JEUDI 15 JUIN 1978

Les banques allemandes et américaines accordent d'importants crédits au Portugal

LIRE PAGE 40



Fondateur : Hubert Beuve-Méry — Directeur : Jacques Fauvet

1,70 F

Algérie, 1,30 DA; Maroc, 1,60 dir.; Tunisie, 130 m.; Allemagne, 1,20 DM ; Autriche, 12 sch. ; Belgique, 13 fr. ; Canada, $ 0,75 ; Danemark, 3,75 kr. ; Espagne, 40 pes. ; Grande-Bretagne, 20 p. ; Grèce, 22 dr.; Iran, 50 ris.; Italie, 400 l.; Liban, 200 P.; Luxembourg, 13 fr. ; Norvège, 3 kr. ; Pays-Bas, 1,25 fl. ; Portugal, 22 esc. ; Suède, 2,80 kr. ; Suisse, 1,10 fr.; U.S.A., 65 cts; Yougoslavie, 13 din.

Tarif des abonnements page 27

5, RUE DES ITALIENS
75427 PARIS - CEDEX 09
C.C.P. 4207-23 Paris
Télex Paris nº 650572
Tél. : 246-72-23

BULLETIN DE L'ÉTRANGER

Les déchirements des chrétiens libanais

Le massacre par des militants phalangistes de M. Tony Frangié, de sa femme et de sa fille n'est pas seulement un épisode sanglant de l'histoire du Liban du Nord, riche en vendettas et en violences. Cet acte inqualifiable illustre aussi l'attitude de certains maronites qui, tout en se réclamant d'un « christianisme » démonstratif, ne reculent devant rien pour parvenir à leurs fins et mènent une bataille propre à replonger le pays dans la guerre civile.

La tragédie d'Ehden fait voler en éclats l'alliance forgée en 1975 et 1976 contre l'ennemi commun palestino-progressiste. Elle trouve sa source dans la lutte d'influence menée au sein du Front libanais par les différents dirigeants conservateurs chrétiens. Le « clan Frangié » avait depuis un certain temps pris du champ à l'égard de ses partenaires. Les rivalités traditionnelles entre maronites du Nord et du Mont-Liban avaient resurgi, prenant, au cours des récents mois, une forme aiguë à la suite du changement d'alliance opéré par l'ancien président de la République. M. Soleiman Frangié, sous l'égide des Syriens, s'était en effet réconcilié avec l'ancien président du conseil et dirigeant sunnite de Tripoli, M. Rachid Karamé.

Les phalangistes de M. Gemayel ont vu dans cette alliance un défi à leur autorité et à leur position dominante au sein du Front libanais. Le crime de mardi peut donc s'expliquer par le désir des Kataeb d'étendre leur implantation dans une région du Liban dont ils avaient jusqu'à présent été tenus à l'écart. La dissidence du « clan Frangié » représentait pour les phalangistes un danger d'autant plus grave qu'elle pouvait constituer un exemple pour d'autres éléments chrétiens excédés par la politique jusqu'au-boutiste du Front libanais. La tragédie d'Ehden constitue à cet égard un avertissement pour ceux qui seraient tentés de s'opposer aux diktats de MM. Gemayel et Chamoun, qui, malgré des dissensions épisodiques, président aux destinées de l'alliance maronite.

Quelle sera la réaction du « clan Frangié » ? Selon les coutumes de la région, la vendetta est inévitable, et elle peut intervenir à tout moment après les obsèques des victimes, qui ont lieu ce mercredi. Si M. Soleiman Frangié refuse de tirer vengeance du massacre, il se suicide politiquement. Dans le cas contraire, il se heurtera au Front libanais, qui dispose — les événements d'Ehden l'ont démontré — de l'appui de l'armée libanaise nouvellement reconstituée. Cruellement atteint par la mort de son fils, qui était son principal lieutenant, l'ancien chef de l'État pourrait temporiser en attendant de connaître les réactions de Damas.

La Syrie se trouve placée devant un choix difficile. Elle entretient des relations privilégiées avec le « clan Frangié » — Tony Frangié était l'ami personnel de M. Rifaat Assad, le tout-puissant frère du chef de l'État syrien. Toutefois, les Syriens sont aussi en bons termes avec le Front libanais, dont ils se servent pour maintenir leur contrôle sur le mouvement palestinien et réduire les activités de la gauche libanaise. Il est donc possible que les Syriens, qui ont dépêché à Zghorta le chef de leur diplomatie, M. Khaddam, conseillent à M. Frangié la modération.

Tout dépendra en fait de l'évolution de la situation au Sud-Liban, d'où les Israéliens viennent de se retirer en livrant aux milices chrétiennes, alliées de fait du Front libanais, les clés de la « bonne frontière », ce qui leur permettra de peser en permanence sur l'évolution politique au Liban. Pour regagner la confiance de Damas, les dirigeants du Front libanais devront convaincre les Syriens qu'ils n'ont pas opté définitivement pour Israël. Tâche difficile.

(Lire nos informations page 3.)

M. Valéry Giscard d'Estaing explique le chômage par les contraintes de la situation mondiale qui exigent un renouvellement de notre outil de production

M. Barre : la poursuite du plan en cours est « indispensable à la survie du pays »

M. Giscard d'Estaing évoque, ce mercredi 14 juin au cours de sa conférence de presse télévisée, les questions institutionnelles, les problèmes internationaux et la situation économique et sociale. Il comptait préciser ses vues sur le rôle des collectivités locales, répondre aux critiques de MM. Mitterrand et Chirac sur sa politique africaine et développer le thème de la nécessaire adaptation de l'économie française aux conditions nouvelles de concurrence internationale et de faible croissance, qui rendent inévitable, à ses yeux, la persistance d'un chômage important.

● M. Barre avait, pour sa part, confirmé mardi soir qu'il n'entendait pas changer de politique, la ligne choisie étant, a-t-il souligné, « indispensable à la survie du pays... Il faut travailler, il faut épargner, il faut innover, il faut exporter. Tout le reste est bavardage », a ajouté le premier ministre. M. Barre a simplement indiqué qu'il étudiait quelques mesures pour venir en aide « aux petites entreprises qui n'ont pas la surface nécessaire pour travailler à l'exportation » (lire page 35).

● Au conseil des ministres, M. Robert Boulin, ministre du travail et de la participation, a fait, mercredi matin, une communication sur le projet de loi qu'il prépare, en liaison avec la commission supérieure des conventions collectives. Ce texte vise à améliorer l'information — quasi inexistante — sur la portée et le contenu de ces conventions, à faciliter leur extension et à mettre en place, sinon une magistrature sociale, du moins un « conseil de la négociation sociale » composé de syndicalistes, d'employeurs et d'experts, qui pourrait faciliter les négociations. M. Boulin poursuit en outre diverses études sur la réduction de la durée du travail (y compris de la durée maximale de la semaine de travail), l'amélioration du travail posté par la mise en place d'une cinquième équipe et la création d'une prime pour le chômeur qui accepterait un emploi moins rémunéré que celui qu'il avait précédemment.

Au chapitre des questions économiques, le chef de l'État avait, semble-t-il, l'intention de développer le thème de l'adaptation nécessaire aux temps nouveaux mais aussi celui d'une certaine réussite de l'économie française. Depuis quatre ans, devait expliquer M. Giscard d'Estaing, les Français n'ont pas assez pris conscience du fait qu'ils vivent dans un monde complètement nouveau. La concurrence internationale, la nouvelle division du travail rendent, selon lui, inefficaces les moyens traditionnels de lutte contre le chômage. La seule réponse qu'on puisse maintenant apporter au sous-emploi est la mise en place d'un outil de production efficace, c'est-à-dire complètement renouvelé. Mais, devait ajouter le chef de l'État, le chômage restera important pendant toute la période transitoire nécessaire à l'adaptation des structures industrielles.

Faut-il pour autant s'impatienter ou désespérer ? M. Giscard d'Estaing comptait montrer le chemin parcouru depuis quatre ans et citer quelques chiffres. Ainsi, par exemple, les pouvoirs publics fixaient-ils comme objectif à la France pour 1980 de parvenir à un excédent commercial pour les produits industrialisés. Cet objectif a été atteint en 1977, année qui a vu le commerce extérieur être excédentaire de 40 milliards de francs dans ce domaine. De même, la balance des services (assurances, transports, grands travaux...), traditionnellement déficitaire, s'est très nettement améliorée. Ces exemples visent à montrer que la France vend de plus en plus à l'étranger de la matière grise et des produits élaborés, mais de moins en moins de produits bruts, ce qui est le signe d'une économie compétitive.

La France va augmenter sa contribution au programme alimentaire mondial

La France, qui a augmenté en 1978 sa contribution aux institutions financières internationales, augmentera de façon substantielle sa participation au programme alimentaire mondial, a déclaré, le mardi 13 juin, M. Méhaignerie, ministre de l'agriculture, au Conseil mondial de l'alimentation, qui tient sa quatrième session à Mexico. Le ministre a souhaité que cet effort soit complété par une démarche analogue d'autres pays, en attendant que des mesures de désarmement permettent un financement plus abondant de l'aide au développement.

(Lire page 37 l'article de notre correspondant JOSÉ CARRENO.)

Pour une morale de la coopération

par ALBERT TÉVOÉDJRÉ (*)

Lorsqu'en 1976 la conférence générale de l'Organisation internationale du travail proposa une stratégie de développement tendant à privilégier les besoins essentiels des peuples, notamment dans tout ce tiers-monde qui connaît les situations les plus contraignantes, on eût l'impression qu'enfin était ouverte la voie d'une réflexion fondamentale donnant une chance au réel développement.

Or, très rapidement, un débat qui n'est pas clos a mis en cause la notion d'une « satisfaction des besoins essentiels », qui signifierait la marginalisation d'une majorité d'hommes exclus du progrès technique et se réfugiant dans une vie purement biologique...

Faux débat, à mon sens, car c'est maintenant une vérité première que le développement signifie pour tous ce progrès organique qui permet de mériter le nom d'homme en maîtrisant les conditions de l'existence.

La charte nationale algérienne, discutée et adaptée aussi en 1976, proclame précisément : « *En bannissant l'injustice et l'exploitation et en revalorisant le travail, le socialisme doit assurer la satisfaction des besoins fondamentaux des masses populaires.* »

On peut donc proposer que l'on parle de la « maîtrise sociale des besoins », désignant par là à la fois le refus de la frustration auto-entretenue et l'utilisation des moyens les plus adéquats — qu'il s'agisse de la technologie villageoise ou de techniques plus complexes dans les cas où elles s'imposent vraiment — pour « satisfaire » ou prendre en charge les besoins les plus pressants des couches majoritaires de la population.

(Lire la suite page 2.)

(*) Ancien secrétaire général de l'Union africaine et malgache. Directeur de l'Institut international d'études sociales, Genève.

AU JOUR LE JOUR — LACONISME

« Il faut travailler, épargner, innover et exporter. Tout le reste est bavardage. » *C'est en ces termes que M. Raymond Barre a fixé les objectifs prioritaires pour les Français.*

Travailler, c'est à la portée de tout le monde, sauf en cas de chômage ; épargner, c'est faisable, sauf en cas d'électro - encéphalogramme plat du portefeuille ; innover, c'est possible, sauf si l'imagination n'est pas au pouvoir ; exporter, c'est réalisable, du moins si l'on consent à travailler, épargner et innover.

Quant à ceux qui pensent que travailler, épargner, innover et exporter est certes enthousiasmant mais ne suffit pas à faire une vie, nous ne saurions trop leur conseiller de la fermer, puisque tout cela n'est que bavardage.

BERNARD CHAPUIS.

REMOUS AUTOUR DE LA JUSTICE PÉNALE

Plaidoyer pour la prison

par PIERRE AYMARD (*)

Il est convenable pour un fonctionnaire de se taire lorsqu'un gouvernement lui enjoint de cesser ses fonctions de directeur de ministère puisqu'aussi bien la fonction est par nature précaire et révocable. Telle fut ma conduite en quittant l'administration pénitentiaire le 18 mai dernier.

Il ne me paraît pas inutile toutefois, d'utiliser sans trop tarder la malencontreuse et fugace notoriété acquise par disgrâce pour tenter de dire sur l'institution pénitentiaire, tellement méconnue, et dont la charge m'a passionné, quelques paroles de cœur et de raison.

Dès qu'on parle de sécurité, de délinquance et de prison, les Français ne ressemblent en rien à la France paisible et réfléchie dont rêverait — selon certains — le président de la République, et moi, avec lui, si j'ose me permettre. Les agressions verbales dont peut être l'objet — sur ces sujets — un directeur de l'administration pénitentiaire sont courantes, mais surprenantes.

Nos compatriotes ont un goût évident pour la sécurité, on les comprend sans peine et aussi, parfois, pour une répression sans nuance, le plus souvent, grâce à Dieu, irréfléchie, où il ne peut être question de les suivre inconsidérément.

Entrés contre leur gré dans la société permissive, ayant trop souvent perdu autorité sur leurs enfants, ne pouvant se fier ni aux Églises, ni à l'École, ni à l'Université, perdues les unes et les autres dans la recherche d'une modernité encore bien incertaine, ni à l'entreprise, ni aux psychiatres et autres anti-psychiatres, ils ne comptent plus que sur la police et la prison pour encadrer leurs rejetons marginaux, dévoyés et malades, pour les surveiller, les soigner, les punir, voire les talocher.

Qu'on me comprenne bien, je n'ai rien, au contraire, contre une société policée et ordonnée, à condition, bien sûr, qu'elle ne soit ni policière ni totalitaire. Je sais mieux que personne qu'on ne se passe ni de police ni de prison. Et je suis plein de considération pour ceux qui en font métier, car il est pour l'essentiel de paix et de justice.

(Lire la suite page 16.)

(*) Ancien directeur de l'administration pénitentiaire.

L'orchestration

par PHILIPPE BOUCHER

L'offensive sournoise continue. L'incarcération de Me Denise Toinel-Tournois vient à point nommé entretenir le soupçon lancé sur tout le barreau à l'occasion de l'affaire Mesrine, lorsqu'on laissait entendre que l'un ou plusieurs de ses membres avaient facilité l'évasion du malfaiteur.

Il y a peu de semaines, Me Giletti subissait quarante-huit heures de garde à vue pour s'être trouvée dans un parloir d'avocats à la Santé au moment où Jacques Mesrine s'emparait des armes qui y avaient été dissimulées. Voici que Me Toinel-Tournois est incarcérée à Fleury-Mérogis. Il ne s'agit pas d'écarter sans examen les accusations portées contre elle. Mais c'est aussi un palier qui est franchi. Il ne vient pas seulement de ce que cette nouvelle affaire serait plus avérée que la précédente. D'autant qu'il n'y a pas eu, jusqu'à plus ample informé, d' « *affaire précédente* » et que celle qui débute est, sauf mauvaise lecture de la loi, entièrement couverte par la présomption d'innocence. Le rappel peut paraître opportun...

Que reproche-t-on à Me Toinel-Tournois, dont les ennuis présents sont une suite illogique de sa désignation par le bâtonnier de Paris afin d'assurer la défense d'un prisonnier de la Santé ? Ce dernier est détenu depuis deux ans pour des attaques à main armée dont la police cherche à établir le nombre.

(Lire la suite page 16.)

LES ÉCOLES D'ART EN FRANCE

Un enseignement en mutation

Les beaux-arts, pour beaucoup, c'est avant tout Paris et une école sur les quais de la Seine, une école folklorique, un lieu de désordre permanent, dont on ne parle pas souvent, sauf justement pour souligner qu'il y a du désordre. C'est oublier que s'il y a à Paris une école des beaux-arts — bien paisible d'ailleurs, peut-être depuis que la grande majorité des architectes ont quitté les lieux, — il y a aussi des écoles des beaux-arts en province. Des écoles municipales, de tailles variables, qui, depuis six ou sept ans connaissent d'importantes mutations, et méritent qu'on aille voir ce qui s'y passe. Une réforme proposée (et non imposée), par l'inspection générale de l'enseignement artistique au sein du ministère des affaires culturelle, y a souvent été mise en place. Elle est coûteuse pour les municipalités, mais permet de réajuster dans sa forme et dans son contenu un enseignement qui n'était plus en rapport avec la réalité artistique d'aujourd'hui. Elle permet aussi à des artistes jeunes, engagés dans une œuvre en devenir, d'enseigner, ce qui jusque-là ne s'était pas vu sous nos cieux, alors que partout ailleurs la chose est admise depuis longtemps. Elle permet encore à des artistes en herbe d'acquérir assez de connaissances pour savoir ce qui les attend à la sortie, et, éventuellement, trouver des débouchés.

Qu'en est-il de cette réforme aujourd'hui ? Quels sont les problèmes majeurs qui affectent sa bonne application ? A la veille des États généraux des écoles d'art, le 18 juin, aux beaux-arts de Metz, menacée de fermeture si l'État n'augmente pas sa part de financement, « le Monde des arts et des spectacles » publie un dossier qui ne prétend pas faire le tour complet de la situation de l'enseignement des arts plastiques en France, mais espère retenir l'attention sur des lieux où peut se jouer la création au présent et au futur. — G. B.

(Lire pages 17 à 19.)

Le Monde

idées

VOIX DE L'AFRIQUE

POUR UNE MORALE DE LA COOPÉRATION

(Suite de la première page.)

L'essentiel, c'est précisément les nécessités ressenties communément par tout un peuple.

Et parmi celles-ci, puisque l'homme c'est aussi la raison et la société, il s'agit de privilégier également comme besoins essentiels des valeurs premières qui s'appellent la culture, la relation sociale, la liberté. C'est pourquoi j'affirme que le critère le moins incertain à mes yeux, pour juger des valeurs qui expriment les vrais besoins d'un peuple, c'est la référence à sa devise nationale.

Naguère, étudiant, en France, j'ai appris à respecter les Français pour leur passion de liberté, leurs exigences pour l'égalité, leurs velléités sans cesse répétées de fraternité nationale et universelle.

Pour moi, c'est cela la France dans le monde. Ou plutôt, c'est sa norme. Voilà ce qui devrait constituer le fondement de sa politique de coopération avec les autres peuples.

C'est ce que je disais récemment à des responsables français de la coopération avec le tiers-monde — des responsables non gouvernementaux. Et je précisais ma pensée en insistant sur une option de base : *« Quand on est la France, on ne peut se permettre de coopérer avec n'importe qui, n'importe quand, n'importe comment et dans n'importe quel but. »*

J'ai ensuite développé cette thèse fondamentale en trois points, que je veux ici rappeler :

1) Si ce qui est bon pour la France et les Français est la liberté, la coopération ne peut qu'apporter sa contribution — lorsqu'elle est recherchée — à tous les programmes qui favorisent l'autonomie créatrice des peuple et non leur asservissement aux grandes compagnies.

La coopération de la France ne peut être indifférente aux emprisonnements, tortures ou meurtres de milliers d'innocents, de cadres qu'elle a formés, de paysans écrasés, qui ont tout juste le « tort » de pousser de temps en temps un cri de douleur.

Parlant d'Afrique notamment, comment puis-je taire que nous, les Nègres, grands humiliés de tous les temps, nous avons subi toutes les violences. Violences de la traite et de l'esclavage, qui se prolongent dans l'apartheid. Violence du travail forcé, violences des guerres mondiales ou coloniales, où les « exploits » des tirailleurs sénégalais sont dans toutes les mémoires...

En bien, s'il faut le rappeler, je dis que nous, les Nègres, nous sommes las de nous battre et de nous faire tuer dans des batailles perdues qui ne sont pas les nôtres.

Pour nous, l'indépendance, c'est d'abord la rupture avec l'histoire de la torture et du meurtre organisés. C'est donc par tragique inculture historique que, aujourd'hui, avec l'aide de spécialistes qui ont fait leurs preuves, des Nègres se retrouvent torturant et tuant d'autres Nègres. C'est par tragique inculture historique que des gouvernements indépendants organisent eux-mêmes la dispersion de leurs peuples à travers le monde, faisant de l'état de réfugié le moins anormal qui soit désormais en cet univers de violence et de haine.

La coopération de la France ne peut ignorer tous ces malheurs et prétendre les verser au compte de ces fameuses « affaires intérieures », dont on ne parle plus dès que les matières premières, l'argent et les gros bénéfices se trouvent en jeu.

2) Si ce qui est bon pour la France et les Français est l'égalité, la coopération proposée par la France et les Français ne peut ignorer la volonté exigeante de tous les peuples pour des structures de participation, et non de domination. Elle ne peut privilégier des programmes qui marginalisent le plus grand nombre et créent des clubs de nantis qui, même très généreux, ne parlent et n'agissent, au fond, que pour ce qui arrange leurs « catégories ».

3) Si ce qui est bon pour la France et les Français est la fraternité, la coopération, si elle est française, doit pouvoir signifier la solidarité non ambiguë, la condition humaine ensemble vécue, et ensemble partagée. Elle doit contraindre chacun à réviser les schémas et les comportements d'abord à l'égard des travailleurs immigrés, cette « présence » du tiers-monde au cœur de l'Europe, qui, elle, veut l'expansion, le progrès et le confort, mais préfère souvent le chômage aux tâches « serviles ».

Si la coopération ne devait rien signifier pour la liberté, pour l'égalité et pour la fraternité, elle dénoncerait elle-même ses buts et ses méthodes, et elle se renierait. Or c'est bien clair : pour toutes sortes de raisons, les peuples veulent la coopération, pourvu qu'elle soit authentique et décolonisée. En un mot : La Fayette, oui ! Bugeaud, plus jamais !

Droits de l'homme et droits des peuples

Ces propos tenus à des coopérants de nationalité française, je les aurais, bien entendu, *mutatis mutandis* adressés avec la même conviction à des coopérants de Belgique, de Suisse, d'Allemagne ou d'Amérique — l'Amérique, terre de liberté ! Et si les circonstances l'avaient permis, comme j'eusse aimé partager de telles réflexions avec des coopérants chinois et coréens, cubains et soviétiques ! Ce qu'enseigne le marxisme, est-ce la destruction des hommes au bénéfice d'un fascisme qui ne dit pas son nom ? Je crois au contraire qu'il préconise à travers la lutte de chaque jour la libération des peuples et le renforcement de toutes leurs capacités pour négocier et promouvoir entre eux un vrai contrat de solidarité. Le manifeste du parti communiste signé de Marx lui-même appelle à espérer à la place de la vieille société, de ses classes et de ses antagonismes, *« une association dans laquelle le libre développement de chacun est la condition du libre développement de tous ».*

Aucune coopération ne vaut donc que fondée sur *« la capacité de libération des hommes »* (Perroux), sur les valeurs les plus authentiques des *partenaires* en présence, sur le droit des peuples à vivre en paix dans un environnement par eux fécondé, travaillé et devenu leur légitime patrimoine.

Si la coopération, qu'elle soit de l'Est ou de l'Ouest, ne signifie rien de tout cela, elle se désigne elle-même à son propre rejet par des millions d'hommes qui cherchent d'abord à maîtriser leurs contraintes et leurs nécessités.

Ce phénomène de rejet nous rétrograderait aux temps que l'on voudrait avoir oubliés et où il fut nécessaire de clamer le *« Discours sur le colonialisme »*. Car si l'on n'y prend garde, si l'on ne met rapidement en œuvre une Internationale des droits de l'homme, garantissant l'expression démocratique des peuples et un développement solidaire, alors, par douloureuse méprise et tragique amalgame, de braves coopérants — souvent fort généreux, parfois même héroïques — se retrouveront « tous suppôts du capitalisme, tous tenants déclarés ou honteux du colonialisme pillard, tous responsables, tous négriers, tous relevables désormais de l'agressivité révolutionnaire » (Césaire).

En clair, la coopération dévoyée, divorcée des exigences et des aspirations populaires, décentrée vers des privilèges (besoins non essentiels par excellence) prendrait un risque grave : elle réveillerait le droit des peuples à la révolte contre l'oppression. Ce risque-là débouche presque toujours sur des massacres. Les massacres des innocents ont d'abord pour origine le refus d'une morale.

ALBERT TÉVOÉDJRÉ.

UNE COLLABORATION FRANCHE, ET NON LA FORCE

par JACQUES BOLINGO

JEUNE cadre africain, j'ai suivi avec peine les commentaires des journalistes au sujet de l'affaire du Shaba, qui ne feront qu'accroître l'animosité de la jeunesse africaine à l'égard des Occidentaux en général et de la France en particulier. Si les analyses ont été à un certain moment correctes, les conclusions qui en ont été tirées sont pour le moins en effet assez maladroites.

Je comprends que certains chefs d'Etat incapables de diriger leur pays soient favorables à de telles analyses. Je comprends que ces chefs d'Etat, souvent choisis et plébiscités grâce à l'appui de la France, recourent à la création d'une force d'intervention interafricaine. Je comprends également que la crise du monde capitaliste pousse les Occidentaux à avoir des attitudes qui rappellent des époques sombres de l'histoire de l'humanité.

Ce que je comprends moins, c'est que l'homme de la « société libérale avancée », qui prône chez lui l'ouverture politique, la démocratie, la justice ne se rende pas compte que ces mêmes principes peuvent et doivent être ceux des dirigeants africains en particulier et du tiers-monde en général afin d'avoir une plus grande assise populaire, pour le bien-être et le développement de leur peuple. J'ai été personnellement, et avec moi tous mes frères de race, étonné de certaines prises de position, surtout celle du parti républicain. L'attitude des gaullistes n'a pas été moins étonnante et je me demande s'ils peuvent encore se présenter comme les disciples de celui qui a été à l'origine de la décolonisation, surtout de la décolonisation algérienne. Quant à l'opposition, socialistes et communistes nous ont appris que, devant la mort de milliers d'Africains et de Noirs qui luttent pour leur libération nationale, ce qui compte c'est la vie des « Blancs ». La leçon a été enregistrée, croyez-moi.

La recherche de la personnalité africaine

Pour ma part et pour la plupart des jeunes cadres africains, le problème est celui de la recherche d'une personnalité africaine. Nous regrettons que les promoteurs de l'« authenticité africaine » et autres « négritudes » bafouent leurs peuples en les aliénant. Nous ne croyons pas que la force euro-africaine, interafricaine ou mercenaire, constitue la solution pour un développement harmonieux du continent. Nous ne croyons pas non plus que le socialisme autoritaire puisse résoudre notre problème. Nous pensons plutôt qu'une collaboration franche est indispensable entre l'Afrique et l'Europe, entre l'Afrique et le reste du monde.

Comment ? Il faut savoir que tant que la masse laborieuse africaine sera asservie aux intérêts des Occidentaux ou de l'Est grâce à la bénédiction des régimes en place, des événements comme ceux du Shaba ne pourront que créer haine et désir de vengeance. La plupart des mouvements de libération nationale ne font appel à l'Est que parce qu'ils n'ont pas d'autre issue. S'il y a aujourd'hui des Cubains en Angola, c'est tout simplement parce que le M.P.L.A., nationaliste, s'est retrouvé face à des mouvements soutenus par les Occidentaux qui ne voulaient établir qu'un pouvoir personnel éliminant systématiquement de la gestion du pays la grande majorité des Angolais.

En Ethiopie, il y avait l'empereur ! Si l'on passe en revue la plupart des régimes africains, on voit que la minorité privilégiée est constituée d'étrangers occidentaux et d'autochtones qui n'assouvisent que leurs intérêts personnels. L'inégalité croissante entre la masse laborieuse et la classe dominante soutenue par les multinationales et défendue par des Occidentaux est au cœur de tous les maux. Même si le paysan africain, si l'ouvrier africain ne sait ni lire ni écrire, il a des yeux pour voir qu'une telle injustice ne va que s'amplifiant. Quand il se révolte, il le fait avec conviction et détermination. Que l'on ne s'étonne pas qu'il soit récupéré par une minorité de gauchistes à idéologie marxiste convaincus que le problème sera résolu en établissant des démocraties populaires à la solde de l'impérialisme de l'Est. Mais les Africains ne se laisseront jamais enfermer, que ce soit dans une de ces démocraties dites populaires qui ne sont souvent qu'une dictature de gauche, ou dans le néo-colonialisme. Ce qu'ils veulent, c'est participer à la gestion de leurs pays, retrouver leur identité propre, décider eux-mêmes de leur avenir.

Quant à la protection armée des coopérants, elle aurait l'effet inverse, c'est-à-dire soulever la population contre ces mêmes coopérants.

La thèse selon laquelle une assistance militaire à un régime impopulaire risque d'avoir des retombées néfastes sur ceux qu'elle implique directement est une vérité, surtout si ces régimes n'ont d'autre réalité que de forme *« car il est inconcevable d'entendre un chef d'Etat tenir des propos aussi vides de sens alors que son pays est en pleine ébullition »*.

Beaucoup d'Etats africains, tout en se proclamant « démocratiques », invoquent les nécessités du développement économique pour justifier le système du parti unique et refusent toute opposition intérieure. Beaucoup n'ont ni Constitution ni Parlement. Même lorsque toutes les structures existent, le chef de l'Etat se confond avec l'Etat, avec des programmes qui tiennent davantage compte de son prestige personnel que de l'économie.

Que peut-on donc faire ? Puisque la France veut jouer un rôle primordial dans le développement des pays amis d'Afrique, qu'elle essaie de savoir comment soutenir les chefs d'Etat amis, qu'elle les aide à résoudre les problèmes socio-culturels qui se posent et qu'elle les exhorte à réduire l'inégalité entre les couches sociales les plus pauvres et la classe dominante. Qu'elle essaie d'aider ces Etats à intégrer leur jeunesse afin qu'elle mette ses idées et ses compétences au service de la masse laborieuse. Une population dont les besoins primordiaux seraient satisfaits comprendrait la nécessité de s'unir pour sauvegarder ses intérêts. La force n'a là aucune place. Lorsqu'on a faim, lorsqu'on est malheureux, la mort ne fait pas peur et on lutte pour mieux vivre.

Futurs héritiers de la situation socio - politico - économique dans nos pays, nous devrons coopérer avec la nouvelle génération des autres parties du monde et surtout des pays européens. Notre choix sera fonction de l'histoire et de la souffrance de notre peuple et du sort qui nous sera réservé actuellement. Il sera aussi fonction du choix de la jeunesse des pays développés. Les jeunes Français, Belges, Allemands de l'Ouest et autres doivent dès à présent savoir où se trouvent leurs intérêts, ils doivent choisir leur parti et leurs moyens d'action : *« la guerre et la surveillance militaire pour vider les richesses et continuer l'oppression des peuples ou une coopération permettant la participation et l'intégration de la grande masse des pays du tiers-monde dans le développeemnt de leur pays »*. Leur choix sera fondamental ; quant au nôtre, il est déjà fait.

REVENIR A N'KRUMAH

par YAHYA DIALLO (*)

LORSQUE Kwamé N'Krumah exposa, au cours de la session inaugurale de l'Organisation de l'unité africaine, en 1963, son projet d'unité continentale, celui-ci parut utopique. Il s'agissait pourtant d'une démarche prospective conforme aux besoins de peuples pris en otage, mis sous tutelle, incapables, faute de stratégie cohérente, de cimenter leur indépendance et leur libération.

Ce projet, qui avait à la fois une dimension économique et une dimension militaire et définissait une stratégie destinée à asseoir les bases politiques de l'unité africaine, se heurta à toutes sortes de préventions, nourries de rivalités personnelles. On voit bien pourtant aujourd'hui que l'établissement d'un ensemble économique à base régionale, nationale et interafricaine est le seul moyen d'assurer l'avenir des peuples d'Afrique aujourd'hui hypotéqué par des hommes qui se soucient peu de leur bonheur.

La stratégie recommandée par le président du Ghana comportait trois volets :

1) Mener à leur terme les luttes de libération contre les colonialismes français, portugais, anglais, espagnol et hollandais ;

2) Aider les Etats indépendants d'Afrique, une fois liquidées les bases militaires étrangères, à se défendre contre le nouveau colonialisme et l'impérialisme ;

3) Coordonner les actions de défense des divers Etats contre les incursions de l'Afrique du Sud et des présences militaires extérieures au continent.

Faute d'avoir adopté une stratégie cohérente, l'O.U.A. se trouve aujourd'hui remise en question, sinon liquidée pratiquement sous l'effet d'un plan de déstabilisation élaboré à la suite des échecs de l'impérialisme en Asie.

***

Ce mot de « déstabilisation », on l'emploie aujourd'hui à tort et à travers. Mais qui « déstabilise », sinon celui qui s'oppose à l'aspiration universelle, en Afrique comme ailleurs, au bien-être, au progrès et à la liberté, autrement dit l'impérialisme ?

L'Afrique du Sud peut estimer qu'elle tient le bon bout. L'Amérique du Nord, l'Europe de l'Ouest, maintenant la Chine, se coalisent. Les alliés naturels se retrouvent.

Mais une alliance contre les mouvements de libération ne saurait être considérée comme stabilisatrice. Elle est plutôt un instrument de déstabilisation du progrès et de la volonté des peuples.

Nous venons d'assister à Paris à une conférence qui aboutirait à substituer à la responsabilité collective des masses un nouvel assujettissement.

De Gaulle, après 1944, avait mieux compris le sens de l'indépendance de chaque nation, après avoir lui-même contribué à libérer son pays de la tutelle étrangère. Pourquoi la logique de de Gaulle ne s'appliquerait-elle pas à l'Afrique, même malade ou unijambiste ?

Il faut laisser l'Afrique des Africains se faire et panser elle-même ses blessures. Il faut la laisser réfléchir par elle-même et non lui dire ce dont elle a besoin en fonction d'un paternalisme qui outrage tout peuple se sentant concerné.

Certes, les rivalités, les égoïsmes, la peur de certains pays africains les vouent à la faiblesse et donc au silence. La souveraineté est devenue un objet de troc. Les Etats manquent d'espace économique. La dynamique sociale est éteinte et l'on brandit en plus le spectre soviéto-cubain.

On court de gauche à droite, quémandant l'aide de bailleurs de fonds qui sont eux-mêmes en crise mais n'en sont pas moins prêts à toutes les complicités pour assurer le bonheur de ceux qui leur ressemblent au plan local et national.

Comment peut-on prétendre défendre quelqu'un quand on vend des armes à son ennemi ? Qui en vend à l'Afrique du Sud et à Ian Smith ? Qui recrute et arme les mercenaires ?

Ni Cuba, ni l'U.R.S.S., ni les Etats-Unis, ni aucun de leurs alliés ne sauraient se substituer aux Africains. Seuls ceux-ci, en coopération avec leurs amis du monde arabe et d'autres continents, peuvent, sur la base d'une solidarité profonde, s'entendre sur les conditions de leur indépendance commune.

Pour ce faire, il faut ranimer l'O.U.A. et la doter d'un conseil supérieur de défense et de sécurité, assisté d'un comité de concertation et d'organisation. Et, pour commencer, créer un organisme permanent de contrôle et de sécurité pour toute la zone qui s'étend de la mer Rouge à l'Afrique australe. On pourrait ensuite mettre en place des institutions analogues dans les autres régions d'Afrique où se déroulent des conflits armés.

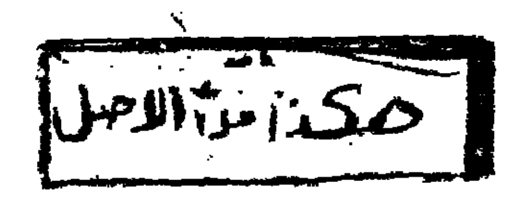
La solution des conflits interafricains doit être laissée à la seule responsabilité des Etats africains eux-mêmes, en dehors de toute considération idéologique, confessionnelle ou religieuse. N'Krumah avait raison de dire : *« Tant que nous resterons balkanisés, sur le plan régional ou territorial, nous serons à la merci du colonialisme et de l'impérialisme. »*

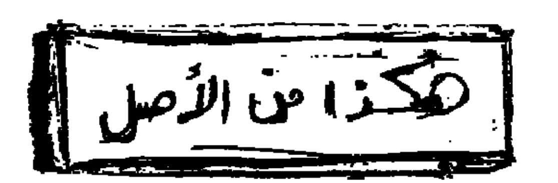
(*) Sociologue.

Prière aux masques

par J. DO NASCIMENTO

Ecoute-moi ô Masque
C'est vers toi que je prie.
C'est vers toi que j'élève
le cri de mon âme qui agonise.
Quand je suis né
Autrui avait tué ton messager.
Aussi ne sais-je ô Masque
le signifié de ton regard.
Mais tu es là Masque
et me rappelles qu'aussi
je suis l'autre.
Masque,
ôte ton masque.
Legs des mânes
révèle-moi la raison intuitive
car l'homme s'est rencontré
mais ne s'est pas reconnu.
Le tam-tam est là
qui me parle de toi.
Mais,
ma pensée est un masque
qui provoque le tam-tam.
Alors le tam-tam rugit
gronde et me pénètre.
Mon corps alors s'élance
embrasse le rythme et s'enflamme.
Oui Mère, j'ai le rythme de tes reins !
Je sens venir l'orgasme
et mon âme va parler
pourvu que le tam-tam
me féconde encore.
Mais le tam-tam bientôt se tait
et se retire de mon corps
impuissant à faire parler
mon âme qui se meurt.
Ce n'est pas la faute du tam-tam.
Ce n'est pas la faute de mon corps.
C'est ma pensée qui est un masque
stérile au langage du tam-tam.





Le Monde

étranger

LES ÉVÉNEMENTS DU LIBAN

TOUT EN RECONNAISSANT LA PARTICIPATION DE SES MILITANTS

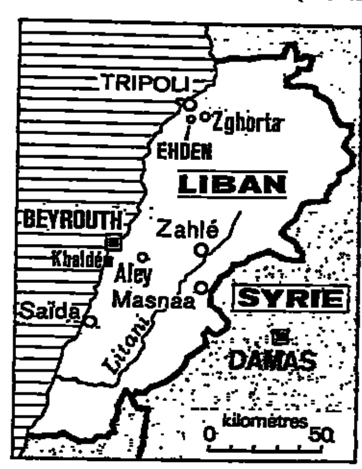
Le parti des Phalanges assure n'avoir pas « ordonné » le massacre de la famille Frangié

De notre correspondant

Beyrouth. — L'assassinat, le mardi 13 juin, à l'aube, du fils de l'ancien président de la République, M. Soleiman Frangié, le député Tony Frangié (trente-sept ans), de sa femme Véra (trente-trois ans) et de leur fille Jihane (trois ans), a été accompagné d'une attaque en règle de la localité d'Ehden, résidence estivale des Frangié, suivie de représailles. Le nombre total des victimes est très élevé : vingt-huit morts dans le camp des Frangié et six parmi leurs assaillants, selon l'une des versions : trente-huit morts parmi les Frangié et trente parmi leurs adversaires, selon une liste nominative obtenue de source digne de foi.

L'attaque a été montée par des phalangistes, et leur parti l'a reconnu. Toutefois, les Kataeb démentent, par la voix du commandant de leurs forces, M. Bechir Gemayel, qui est aussi commandant des « forces libanaises unifiées » (droite chrétienne), que leur « conseil militaire » ait ordonné l'opération. « *Des éléments phalangistes, agissant à titre individuel, ont participé à l'attaque avec des habitants de la région et des membres d'autres partis* », a, en effet, déclaré M. Gemayel, qui a annoncé des « mesures disciplinaires » à la suite de cette « très regrettable » affaire. Il l'a cependant expliquée par les « *vexations auxquelles les habitants de la région ont été soumis par le clan Frangié* » et, notamment, par le « lâche assassinat », il y a dix jours, d'un responsable phalangiste du Liban-Nord, Joud El-Bayeh, par un homme qui « *se trouvait dans la voiture personnelle de Tony Frangié et circulait librement sans être inquiété...* ». M. Bechir Gemayel, tout en déclarant « *comprendre l'attitude de ces éléments phalangistes et de leurs camarades* », a, toutefois, estimé qu'ils y étaient « *allés un peu fort* ».

Dans ces circonstances, on redoute au Liban une escalade de la violence entre les alliés d'hier au sein du Front libanais (droite chrétienne) : le clan Frangié, solidement implanté à Zghorta et dans tout le nord, et le parti des Phalanges. L'assassinat, qui s'est déroulé de façon particulièrement sauvage, a été, en effet, immédiatement suivi de représailles de la part des Zghortiotes, traditionnellement belliqueux. Par crainte d'actes de vengeance, les Zghortiotes *vivant* dans le secteur chrétien de Beyrouth et de sa banlieue, où les Phalangistes sont dominants, ont quitté leurs demeures, quelques-uns *cherchent même à se réfugier à Beyrouth-Ouest*, en secteur musulman. La situation est d'autant plus explosive qu'au lieu d'opposer des familles, comme dans les vendettas d'antan, la crise qui s'annonce oppose un parti et tout un clan, l'un et l'autre étant surarmés depuis la



guerre du Liban et ne se battant plus au fusil mais à la roquette et au canon, comme ils l'ont montré mardi.

Les circonstances de l'assassinat

Le président Frangié, qui s'est enfermés dans sa maison de Zghorta, garde un mutisme total. Il n'accepte de voir que de rares personnalités, et les plus importantes ont été le ministre syrien des affaires étrangères, M. Khaddam, et M. Rifaat El-Assad, frère du président Assad et ami personnel de Tony Frangié. Il a également reçu des télégrammes de condoléances du président Sadate et de M. Arafat.

Le conflit entre le parti des Phalanges et le président Frangié, latent depuis le début de 1977, avait éclaté au grand jour en mai dernier lorsque le chef de l'Etat s'était réconcilié avec son vieil adversaire régional, M. Rachid Karamé, et s'était pratiquement retiré du Front libanais. A la faveur de la guerre de 1975-1976, les Phalanges avaient tenté de s'implanter au Liban-Nord et continué de le faire, proposant de remplacer les liens traditionnels d'allégeance familiale par la solidarité du parti. Les germes de l'affrontement étaient contenus dans cette situation à laquelle s'ajoutait un différend croissant sur l'attitude à l'égard de la Syrie, dont M. Frangié est un ferme allié, alors que les Phalangistes sont entrés plusieurs fois en conflit avec Damas au cours des derniers mois.

Les circonstances de l'assassinat sont maintenant connues. Le domicile de Tony Frangié a été pris d'assaut mardi vers 4 heures du matin alors que se déroulait une attaque de diversion à l'entrée est du village d'Ehden. Le député a été tué à bout portant dans sa chambre à coucher, en même temps que sa femme, sa fille et toutes les personnes se trouvant dans la maison, notamment son chauffeur et sa domestique. En même temps, un guet-apens était dressé au niveau du village de Karm-Saddé, sur la route Zghorta-Ehden, et les voitures se portant au secours du village attaqué étaient arrosées de tirs de roquettes et de mitraillettes.

Les partisans des Frangié ont toutefois réussi à passer à la contre-attaque au début de la matinée, et de véritables duels d'artillerie se sont alors déroulés entre Ehden et le cirque de montagnes qui l'entoure, où les assaillants avaient établi des positions. Ceux-ci comprenaient des phalangistes venant surtout de la région de Bécharré et de Koura ainsi que de Beyrouth. Les Zghortiotes affirment qu'en ratissant les environs d'Ehden ils ont réussi à tuer une vingtaine d'assaillants, auxquels s'ajoutent quatre morts durant l'attaque et six phalangistes tués dans un raid punitif contre le village de Torza.

Le fils de Tony Frangié, Soleiman (douze ans), a eu la vie sauve parce qu'il se trouvait en pension près de Beyrouth — L. G.

L'armée israélienne a confié aux milices chrétiennes le contrôle de la « ceinture de sécurité » le long de la frontière

Respectant les délais qu'il s'était fixés, Israël a retiré, mardi 13 juin, ses dernières troupes du Sud-Liban. Les Israéliens n'ont cependant remis aux « casques bleus » de l'ONU que les positions les plus éloignées de la frontière israélo-libanaise.

Le général Erskine, commandant en chef de la FINUL (Force intérimaire des Nations unies au Liban), a confirmé qu'Israël avait remis « *certaines positions qu'il contrôlait aux forces du commandant Haddad* », mais, a-t-il dit, « *nous coopérerons avec ces forces pour le contrôle de ces régions, car nous avons reçu des instructions du gouvernement libanais selon lesquelles les « forces de facto » dans cette région sont légales et reçoivent leurs ordres du commandement de l'armée libanaise à Beyrouth.* » Le gouvernement de Beyrouth a aussitôt qualifié ces propos de « *dénués de tout fondement* ».

Le général Erskine a annoncé, d'autre part, que les points de passage à la frontière israélo-libanaise (la « *bonne frontière* ») resteraient ouverts. Il a toutefois précisé qu'il avait été convenu que « *ces passages ne devraient plus servir à livrer des armes venant d'Israël aux chrétiens conservateurs* ».

● A JERUSALEM, le ministre israélien de la défense, M. Moshe Dayan, a demandé, mardi soir, au secrétaire général de l'ONU de « *prendre immédiatement toutes les mesures nécessaires pour empêcher l'entrée au Sud-Liban d'éléments ou d'unités de l'O.L.P. et pour expulser ceux qui s'y trouvent déjà* ». Dans une lettre adressée à M. Waldheim, M. Dayan affirme que, « *selon des informations dignes de foi, des centaines de terroristes, membres de l'O.L.P., sont retournés au Sud-Liban à la suite du retrait israélien, et que la FINUL a autorisé l'acheminement de vivres et autres approvisionnements aux terroristes, tandis que ces derniers introduisaient clandestinement des armes et autres équipements militaires* ».

« *On sait aussi*, poursuit M. Dayan, *que certaines unités de la FINUL traitent ces éléments de l'O.L.P. avec indulgence et coopèrent même avec eux, et que des officiers de liaison de l'O.L.P. sont officiellement accrédités auprès de la FINUL.* »

De notre correspondant

Beyrouth. — L'occupation israélienne du Sud-Liban, qui s'est achevée mardi, aura duré trois mois. Mais s'ils ont remis certains postes de première ligne à la FINUL, les Israéliens ont confié ceux de la deuxième ligne, les plus importants pour eux puisqu'ils jouxtent la frontière et constituent leur « *ceinture de sécurité* », aux unités des commandants Haddad et Chidiac, avec lesquels ils collaborent depuis deux ans, et qui sont liés politiquement à la droite chrétienne. Ces deux officiers et leurs hommes contrôlent donc à présent toute la bande frontalière et les enclaves chrétiennes se trouvent reliées entre elles. Cette situation complique encore davantage l'imbroglio que les troupes internationales sont chargées de dénouer.

Avant de se retirer, les Israéliens se sont montrés sciemment désobligeants envers la prese, et même envers l'ONU. Le porte-parole de l'organisation internationale n'a pas caché son mécontentement en s'entretenant avec les journalistes par-dessus les barbelés, alors que sa voix était couverte par le moteur d'un blindé, mis en marche à ce moment précis.

C'est après cinq heures d'attente sous un soleil de plomb que nous avons assisté, à Beit Yahour, au départ des Israéliens. A 16 h. 35, les casques bleus se présentent pour prendre la relève. Sans cérémonial, les Israéliens mettent en mouvement leurs blindés — trois chars Centurion, trois véhicules tout terrain — en direction de la frontière. Au passage, ils ramassent leurs panneaux de signalisation en hébreu.

Nous suivons le convoi. Soudain, après cinq kilomètres, au sommet d'un raidillon, deux drapeaux libanais tout neufs apparaissent, claquant au vent sur leur hampe. A leur pied : des soldats et des officiers libinais en uniforme coiffés de leur béret noir et disposant d'un tank Shermann, blindé qui n'a jamais été en usage dans l'armée libinaise.

Nous sommes à Saf-El-Hawa, colline qui domine la grande localité de Bint-Jbail, place forte palestino-progressiste jusqu'à l'invasion. Ce poste israélien est remis à ces soldats chrétiens libanais du sud que Beyrouth ne se décide ni à reconnaître ni à désavouer. Israéliens et Libanais fraternisent. Le général israélien donne l'accolade à l'officier libanais, le commandant Chidiac. Celui-ci déclare : « *Un accord est intervenu lundi entre nous et le général Erskine, aux termes duquel ont été déterminés les postes tenus par la FINUL et ceux que nous contrôlons. Ainsi, les « casques bleus » seront à Beit-Yahour, et nous autres ici, à Saf-El-Hawa, où nous admettrons une présence symbolique de l'ONU. Nous nous sommes également mis d'accord sur les modalités de nos patrouilles respectives ; nous avons désigné des officiers de liaison. Pour notre part, nous sommes décidés à faciliter, autant que possible, la mission de la FINUL. Nous avons d'ailleurs reçu des instructions en ce sens il y a trois jours de notre commandement à Beyrouth.* »

« Vous vous considérez donc toujours comme des soldats de l'armée libanaise ?

— *Bien entendu. D'ailleurs, qui nous verse nos soldes ? Le général Erskine n'est venu nous parler qu'après avoir rencontré nos chefs à Beyrouth.* »

Le commandant Chidiac nous accompagne à Bint Jbail, « *en grève*, dit-il, *pour protester contre le retrait israélien qui prive les habitants d'une garantie contre le retour des Palestiniens.* »

Sur la place publique, où se trouvent une dizaine de soldats et de miliciens en armes obéissant à ses ordres, le commandant Chidiac reprend la conversation interrompue au milieu d'un groupe d'habitants musulmans chidites qui affirment tout haut ne plus vouloir des Palestiniens et proclament leur intention de vivre dans la meilleure entente avec les villages chrétiens voisins.

Au fil des témoignages, il apparaît cependant que si la population du Sud ne veut effectivement plus des fedayin et souhaite retrouver des relations de bon voisinage avec les chrétiens, elle n'est pas satisfaite pour autant d'être sous l'emprise des milices chrétiennes. Certains villageois confient que la grève a été « ordonnée » par le commandant Chidiac. D'autres réclament l'armée libanaise — « *la vraie* » — pour être rassurés.

« Protection » chrétienne sur les villages chiites

« *Notre objectif*, a souligné, de son côté, le commandant Haddad, *est d'assurer la sécurité des villages chrétiens et des villages chiites qui se sont mis sous notre protection, soit avant, soit pendant les opérations israéliennes.*

— Mais les villageois nous ont dit qu'ils regrettent les Israéliens, précisément parce qu'ils ont peur de vous ?

— *Ce sont les Palestiniens qui ont créé des inimitiés entre nous. Une fois le contact rétabli il n'y aura plus de problèmes. Nous avons de nombreux miliciens chiites dans nos rangs.*

— Contrôlez-vous toute la bande frontalière d'ouest en est ? (70 kilomètres environ.)

— *Oui, intégralement.*

— Avez-vous les moyens de contrôler tout ce territoire ?

— *Avec la FINUL, qui forme un premier écran et limite le problème à des infiltrations sans armes lourdes, assurément. Bien que selon les services de renseignements israéliens, il y ait déjà mille quatre cents « infiltrés » entre les lignes de l'ONU. D'ailleurs, les Palestiniens auraient intérêt à être interceptés par les « casques bleus », qui les refouleraient, ou même par les Israéliens, qui les feraient prisonniers, tandis que s'ils ont le malheur de tomber sur nous...*

— Que va-t-il advenir de la « bonne frontière » ?

— *Elle restera ouverte à jamais.*

Passe une patrouille de la FINUL. La cohabitation s'organise entre les troupes internationales et ceux qui sont qualifiés pudiquement ici « *d'autorité de fait* », comme les Palestiniens à Tyr.

LUCIEN GEORGE.

ÉGYPTE

Le procureur général rend publiques quatre nouvelles listes de « proscrits » politiques

De notre correspondant

Le Caire. — Malgré les vœux de l'opinion éclairée, et en dépit de la clémence promise la veille encore en privé par certains hauts fonctionnaires, le « procureur général socialiste » chargé d'appliquer les lois sur « la protection du front intérieur » adoptées après le plébiscite de mai dernier a fait lire, le mardi 13 juin, devant le Parlement quatre listes comportant les noms de cent trente-trois personnes qui, « *en raison de leur passé* », n'auront plus le droit désormais de participer à la vie politique ou d'exercer des charges au service de l'Etat. La Chambre a été invitée à approuver ces listes, dont le raïs, annoncent les journaux de ce mercredi, a l'intention de faire retirer trois noms : MM. Ibrahim Abdelhadi Melligui, ancien président du parti saadiste et ancien premier ministre sous la monarchie, Mohamed Salah Eddine, qui fut ministre wafdiste des affaires étrangères en 1950-1952, et Salah Hafez, « marxiste national », journaliste à la revue cairote *Rose El Youssef*.

Le plus fort contingent de « *proscrits* » est contitué par des personnes appartenant à ce que la terminologie du régime désigne, depuis la « *révolution de redressement* » de mai 1971, sous le nom de « *foyers de pouvoir* ». Il s'agit, en général, de nassériens marxistes ou pro-soviétiques. Leur liste comporte quatre-vingt-onze noms, parmi lesquels ceux d'anciens responsables politiques comme MM. Ali Sabri, Charaoui Gomaa, Sami Charaf, Labib Choukeir, Mohamed Saadeddine Zeid, Mohamed Fawzi (ancien ministre de la guerre), Ahmed Kahel Ali (ancien chef d'un service secret), etc. La plupart d'entre eux ont déjà été condamnés, et certains, comme Ali Sabri, furent parmi les rares prisonniers politiques non graciés par le président Sadate.

A côté de ces ex-dirigeants, dont l'audience est nulle dans la population, mais qui ont parfois conservé quelques amitiés politiques, on trouve une foule de citoyens anonymes : des comptables, des fonctionnaires de la radio d'Etat, des employés de la régie cairote des transports publics, des syndicalistes obscurs, des députés oubliés, etc. Plusieurs d'entre eux avaient dans le passé été acquittés après avoir été traduits en justice pour des raisons politiques, d'autres avaient participé aux émeutes de janvier 1977, par exemple des mécaniciens d'autobus.

La seconde liste comprend vingt et un noms d'inconnus soupçonnés d'appartenir à des groupuscules communisants démantelés ces dernières années. Viennent ensuite treize noms tristement célèbres pour avoir ordonné ou pratiqué des tortures sur des opposants de toutes tendances à l'époque nassérienne. On citera notamment Salah Hasr, ancien chef des services spéciaux, Chams Badrane, ancien ministre vivant actuellement en exil sur un grand pied, etc. La plupart de ces anciens responsables avaient été libérés sur ordre du raïs après avoir été condamnés à de lourdes peines de travaux forcés ou de prison.

La liste la plus courte n'est pas la moins importante, puisque parmi les huit noms qu'elle comporte on relève ceux de personnalités wafdistes comme MM. Fouad Serrageddine, Ibrahim Farrag, Abdel Fettah Hassan, Mohamed Azaki Moustapha, etc. Tous avaient contribué à redonner vie au parti nationaliste du Wafd, qui s'est dissous *de lui-même au début de ce mois* pour protester contre le vote des lois répressives que l'on applique aujourd'hui à ses chefs.

Rappelons que le pouvoir avait précédemment rendu publique une liste comprenant les noms de trente-neuf intellectuels (dont trente-quatre établis hors d'Egypte) « *ayant diffamé leur pays à l'étranger* ». Le plus connu de ces intellectuels, le journaliste nassérien Hassanein Heykal, devait être interrogé sur ses écrits ce mercredi.

La proscription d'une centaine de politiciens et militants de l'opposition, mêlés à quelques tortionnaires, constitue une réponse négative cinglante du régime à la récente proposition du parti du Rassemblement progressiste (marxiste-nassérien) d'instaurer un « *dialogue national* » entre le pouvoir et toutes les forces politiques légales de la nation. Le raïs a donc décidé de mener jusqu'au bout sa lutte contre ce qu'il a appelé « *les excès de la démocratie* ». Une démocratie qui n'en était encore qu'à ses premiers balbutiements.

J.-P. PÉRONCEL-HUGOZ.

A TRAVERS LE MONDE

États-Unis

● LA COUR SUPREME a confirmé, mardi 13 juin, la décision d'un juge fédéral donnant droit aux membres du parti socialiste des travailleurs (Socialist Workers Party, une organisation trotskiste) d'avoir accès aux dossiers que le F.B.I. a pu constituer sur eux. Par six voix contre trois, la Cour a rejeté les arguments de l'Attorney général (ministre de la justice), selon lesquels le F.B.I. perdrait toute efficacité si le nom de ses informateurs venait à être divulgué.

Sierra-Leone

● PLUS DE 97 % DES ELECTEURS ont approuvé, lundi 12 juin, une nouvelle Constitution prévoyant notamment l'instauration du parti unique. — *(A.F.P.)*

Tchad

● LE VICE-PRESIDENT DU SOUDAN et les ministres des affaires étrangères de Libye et du Niger se rencontreront le 15 juin à Khartoum pour « *examiner la nouvelle situation qui prévaut au Tchad* ». « *On ne peut plus parler d'accord de Benghazi* (signé fin mars entre N'Djamena et le Frolinat), a déclaré le commandant Djermakoye, ministre nigérien des affaires étrangères, en annonçant cette réunion, *puisque tout a été remis en cause, à commencer par le cessez-le-feu, élément essentiel de cet accord. La rencontre de Khartoum devra reprendre le dossier à zéro.* » — *(A.F.P.)*

● LE FROLINAT aurait fusillé la semaine dernière pour « *désertion* » une dizaine de lycéens d'Abéché, a indiqué mardi 13 juin l'agence Reuter, citant des sources bien informées à Paris. Abéché est la préfecture du Ouaddaï, important département situé en bordure de la frontière soudanaise.

Thaïlande

● LE JOURNALISTE AUSTRALIEN JOHN EVERINGHAM sera expulsé de Thaïlande, a décidé mardi 13 juin un tribunal thaïlandais. M. Everingham, qui avait traversé le Mékong à la nage en mai dernier pour aller chercher son amie laotienne à Vientiane, était accusé d'avoir introduit illégalement une étrangère en Thaïlande. — *(A.F.P.)*

EUROPE

Hongrie

LE XXe ANNIVERSAIRE DE L'EXÉCUTION D'IMRE NAGY

Les leçons d'un crime

Dans la nuit du 16 au 17 juin 1958, un communiqué du ministère hongrois de la justice annonçait qu'Imre Nagy, chef du gouvernement pendant l'insurrection de Budapest, et plusieurs de ses compagnons avaient été condamnés à mort et exécutés.

par PIERRE KENDE (*)

Il est sans doute dérisoire de réclamer, en 1978, que justice soit rendue à Imre Nagy, condamné et exécuté voici vingt ans, avec ses compagnons, le général Maléter, le journaliste Gimes et l'indomptable Joseph Szilagyi (supprimé parce que ses paroles gênaient ses geôliers). Quant à Pal Losonczy, le communiqué officiel indiquait qu'il était mort *« de maladie »* en prison !

Dans le monde actuel, l'assassinat politique n'est-il pas devenu la chose la mieux partagée ? La Hongrie est loin et le procès Nagy n'avait fait, en juin 1958, que cinq victimes... même si, au total, le nombre des Hongrois exécutés à la suite des événements de 1956 se situe entre mille et deux mille cinq cents. Pourtant, les circonstances du procès Nagy furent telles qu'il faut les tirer de l'oubli. Moins pour des raisons de justice immanente que parce que cette affaire constitue, à plusieurs titres, un avertissement.

Imaginons que, après avoir annoncé l'intention de la France de se retirer de l'OTAN, le général de Gaulle ait été capturé par les forces américaines stationnant à Fontainebleau, puis transféré *« à sa propre demande »* en Espagne, pendant qu'à Paris se constituait un *« gouvernement démocratique de la fidélité atlantique »* avec la participation d'inconnus. Imaginons ensuite que le gouvernement franquiste, après avoir accordé l'asile à l'homme d'Etat français, l'ait d'abord gardé au secret *« quelque part en Espagne »*, puis, à une date indéterminée, l'ait livré aux organes de sécurité d'une France *« de la fidélité atlantique »*, afin qu'il soit jugé. Imaginons enfin que, vingt mois après le début de ces événements bizarres, le public français ait appris un beau matin que de Gaulle, son chef de cabinet et cinq ou six de ses ministres et conseillers politiques avaient été *« jugés »* et condamnés à mort pour avoir *« fomenté un complot contre l'indépendance de la France »*. Et que, *« définitive et sans appel »*, la sentence avait été exécutée séance tenante à un endroit et à une date que les auteurs du communiqué se garderaient de préciser...

Absurde ? C'est pourtant exactement ce qui s'est passé en Hongrie. Le 1er novembre 1956, Imre Nagy, chef du gouvernement légal, proclame que la Hongrie veut se retirer du pacte de Varsovie. Après un moment d'hésitation (pendant lequel ils consentent à ouvrir des négociations sur le retrait de leurs troupes), les dirigeants soviétiques décident de reconquérir la Hongrie par la force. Dans la nuit du 3 novembre, pendant qu'une délégation hongroise conduite par le général Maléter, ministre de la défense, met au point au Q.G. des forces soviétiques les détails de l'évacuation des troupes d'occupation, un détachement de la police militaire soviétique fait irruption dans la salle de négociations et capture, en pleine séance, le général Maléter et ses compagnons. Quelques heures plus tard, l'armée russe encercle le siège du gouvernement hongrois. Imre Nagy, accompagné de quelques-uns de ses conseillers, a juste le temps de gagner l'ambassade de Yougoslavie, qui lui avait offert l'asile.

Pendant ce temps-là, un contre-gouvernement — dont nul n'a jusque-là entendu parler, et qui vient d'être constitué quelque part en Ukraine soviétique sous la présidence de M. Janos Kadar, juridiquement encore membre du gouvernement légal d'Imre Nagy, — annonce par les ondes qu'il a choisi la fidélité à l'U.R.S.S. et demande à la population de faire de même. Ce contre-gouvernement n'entrera effectivement en fonctions qu'une fois achevée l'occupation du pays par les troupes soviétiques. La capture d'Imre Nagy et de ses compagnons réfugiés à l'ambassade yougoslave aura lieu quelques semaines seulement après ce coup de force, alors que Nagy et ses amis, munis d'un sauf-conduit longuement négocié entre Budapest et Belgrade, quittent leur refuge. Ils seront emmenés en Roumanie et gardés au secret (tandis que le gouvernement roumain affirmera *urbi et orbi* qu'ils s'y plaisent bien), puis livrés aux autorités hongroises (toujours en secret, et à une date que l'on ignore aujourd'hui encore), enfin « jugés » et exécutés à *huis clos* pour avoir « comploté » contre l'Etat *(un Etat dont Nagy assumait le gouvernement en toute légalité)* et avec le consentement des protecteurs russes.

La violation flagrante de la souveraineté hongroise et le caractère cynique du procédé et des accusations sont évidents. Placés devant leur première crise interne majeure, les héritiers de Staline ont saisi l'occasion pour montrer leur inébranlable ténacité impériale. Avec les procédures utilisées pour la reconquête de la Hongrie rebelle, les Soviétiques pourraient légaliser n'importe quelle annexion.

« La première guerre entre deux Etats socialistes »

Pour l'avenir d'un courant socialo-communiste qui cherche à rester indépendant face à Moscou, le « cas » Imre Nagy a également valeur d'avertissement. Contrairement à ce que ses accusateurs — devenus ses bourreaux — voulaient faire croire, Nagy n'était *pas un « nationaliste »* étroit ou un *« liquidateur »* du communisme, et encore moins un ennemi de l'Etat soviétique. Il était profondément loyal à l'égard du mouvement communiste international qui l'avait formé. Mais il était aussi convaincu qu'un communiste doit, avant tout, satisfaire les aspirations réelles de son peuple et rester attentif aux intérêts particuliers de sa communauté nationale. Placé devant une situation sans précédent — *« la première guerre entre deux Etats socialistes »* pour citer le général Kiraly (1), — déchiré entre deux loyautés après avoir cherché en vain à les concilier, Nagy finit par mettre sa fidélité au peuple magyar au-dessus de sa fidélité au mouvement communiste (2). Les communistes occidentaux ont-ils seulement compris que le drame — cornélien — d'Imre Nagy pouvait être un jour le leur ?

Leur position devant le « cas » Nagy est doublement révélatrice. Ils ont une lourde dette à apurer : non seulement ils n'avaient à l'époque *rien* fait pour empêcher l'infâme procès, mais certains d'entre eux s'en étaient publiquement réjouis après coup. Si les communistes français, pour ne parler que d'eux, désirent rendre crédible leur évolution récente, s'ils tiennent à prouver que leur sensibilité à l'égard de l'injustice et de l'imposture n'est pas à sens unique, il leur faut reconnaître en Imre Nagy un héros et un martyr de *leur* cause. Un héros dont la stature vaut bien, au moins, celle de Salvador Allende. Il est juste que des municipalités communistes aient, ici et là, immortalisé le nom d'Allende. Qu'est-ce qui les empêche de s'incliner aussi devant la mémoire d'Imre Nagy ?

Une telle révision ferait aussi la preuve de la détermination des communistes occidentaux de s'identifier, le cas échéant, à la cause de leur propre nation face à l'U.R.S.S. Si Imre Nagy, ce communiste paisible et pondéré, en qui les tuteurs soviétiques de la Hongrie avaient, à deux reprises, placé leur confiance, était devenu l'épouvantail numéro un de la « *communauté socialiste* », c'est parce qu'à l'heure du choix il avait refusé d'aller contre la volonté de son peuple et de se soumettre au diktat de Moscou.

(*) Maître de recherches au C.N.R.S., économiste et sociologue.

(1) Page 40 et suivantes de *1956, Varsovie-Budapest : la deuxième révolution d'octobre*, textes réunis par P. Kende et K. Pomian, Seuil 1978.

(2) *Un communiste qui n'oublie pas l'homme* (Plon, 1957), édition fragmentaire des écrits de Nagy ; à ce jour, l'ouvrage le plus complet sur son itinéraire est celui de M. Molnar et L. Nagy : *Imre Nagy, réformateur ou révolutionnaire ?* (librairies Droz-Minard, Genève et Paris, 1959).

● *Pour le vingtième anniversaire* de la mort d'Imre Nagy et de ses compagnons, une « table ronde » est organisée le vendredi 16 juin, à 20 h. 15, à l'université de Genève, bâtiment II, salle Piaget, 24, rue Général-Dufour, avec la participation de MM. Pierre Daix, écrivain, J. Elleinstein, historien, J.-Cl. Favez, historien, F. Fejtö, historien, P. Kende, économiste, Tibor Meral, écrivain.

La « table ronde » sera précédée de la projection d'un film tourné en Hongrie en 1973, *Pour Electre*, de Miklos Jancso.

LA POLÉMIQUE SINO-SOVIÉTIQUE

La « Pravda » accuse Pékin « d'encourager la préparation » d'une troisième guerre mondiale

De notre correspondant

Moscou. — La polémique antichinoise bat son plein en U.R.S.S. Par sa violence, elle rappelle les années les plus sombres des relations sino-soviétiques. Il ne se passe pas de jour sans que la *Pravda* publie un ou plusieurs articles critiquant la politique de Pékin. Le refus des Chinois de prendre en considération, à la fin du mois de février dernier, la proposition soviétique — de routine — de « *normaliser* » les relations entre les deux Etats, a donné le signal d'un véritable déchaînement de la polémique. Le retour de M. Ilyitchev, le vice-ministre soviétique des affaires étrangères, à la table des négociations frontalières n'a rien changé à cette situation.

Un sommet de la polémique vient d'être atteint par un article publié le mardi 13 juin dans la *Pravda* et signé I. Alexandrov, pseudonyme collectif de plusieurs rédacteurs du quotidien, ce qui laisse supposer qu'il a été approuvé en haut lieu. Sous le titre « *La politique de Pékin représente un danger pour la paix* », l'organe du P.C. dresse un inventaire des vices de la politique extérieure chinoise. Mais I. Alexandrov lance également un avertissement très net à tous les gouvernements qui pourraient être tentés d'aider d'une manière ou d'une autre, diplomatiquement ou militairement, la Chine dans ses projets marqués par « *le chauvinisme de grande puissance* ». La mise en garde s'adresse aussi bien à l'Europe occidentale et au Japon qu'aux pays d'Asie du Sud-Est qui sont l'objet d'une offensive diplomatique de Pékin.

Selon la *Pravda* : « *Les dirigeants de Pékin font bloc avec les forces de l'impérialisme et de la pire réaction qui luttent contre la cause de la paix et contre la détente internationale. Non seulement Pékin se fonde sur le caractère inévitable d'une guerre mondiale mais il encourage la préparation matérielle de cette guerre.* »

Les auteurs de l'article proposent cette explication de la politique extérieure de la Chine : « *La mise en avant de revendications territoriales par rapport aux Etats voisins.* » Ils laissent entendre que c'est vrai aussi bien vis-à-vis de tous les Etats de l'Asie du Sud-Est que de l'U.R.S.S. elle-même. Pékin, affirment-ils, a deux programmes : l'un « *maximum* », qui correspond à la « *liste historique des revendications territoriales* » — la *Pravda* cite notamment le bassin du fleuve Amour, la presqu'île de Sakhaline, une partie du Kazakhstan et de l'Asie centrale, de la Mongolie, de la Corée, du territoire afghan, de l'Inde, du Népal, de la Birmanie, de la Thaïlande, de la Malaisie, du Cambodge, du Laos, du Vietnam — l'autre « *minimum* », comprenant les régions que la Chine pourrait obtenir par de simple « *rectifications* » de frontières. « *Les voisins de la Chine comprennent fort bien que l'accroissement de son potentiel militaire n'est pas dirigé seulement contre l'U.R.S.S. mais qu'il représente un danger de premier ordre pour tous ceux qui sont les plus près et les plus faibles* », écrit le journal.

Mise en garde aux Occidentaux

Pour atteindre ses buts, Pékin va se servir à son avis des vingt millions de Hoa dispersés en Asie du Sud-Est pour « *porter atteinte à la souveraineté d'autres Etats, accroître les troubles intérieurs dans ces pays et les soumettre à son diktat* ». Pour les Soviétiques, l'attitude chinoise par rapport au Vietnam constitue un bon exemple de cette stratégie : « *Les actions provocatrices de Pékin autour de personnes de nationalité chinoise essentiellement bourgeoises, constituent l'arrière-plan d'une tentative de contraindre le Vietnam à suivre le cours de la politique de Pékin.* » En affirmant, d'autre part, que « *l'ombre de la Chine se profile derrière le conflit vietnamo-cambodgien* » — car Pékin « *arme le Kampuchea et empêche le règlement pacifique du conflit* » — la *Pravda* apporte indirectement la réponse soviétique aux récentes accusations chinoises sur les « *provocations soviétiques au Vietnam* ».

S'adressant aux pays occidentaux, l'U.R.S.S. les met en garde contre toute coopération militaire avec la Chine : « *Où et contre qui pourra être tournée, à une étape ou à une autre, l'armée du militarisme chinois ? Cela ne dépendra pas de ceux qui, aujourd'hui, d'une manière irresponsable, aident à forger cette arme* », écrit la *Pravda*.

Le journal affirme en conclusion que « *l'humanité fera un sort aux plans chinois d'imposer un « ordre nouveau »* », mais il ne fait aucune référence, comme il était pourtant traditionnel, à la « *volonté constante* » de l'U.R.S.S. de normaliser ses rapports avec la Chine.

DANIEL VERNET.

Grande-Bretagne

M. Ceausescu a parcouru Londres dans un carrosse doré

De notre correspondant

Londres. — M. Ceausescu a été reçu avec toute la pompe royale qui accompagne ici les visites d'Etat, celle-ci étant la première organisée en Grande-Bretagne pour le leader d'un pays socialiste. En fait c'est à sa demande que le président roumain, à la différence de MM. Gierek, Brejnev et Kossyguine, qui avaient été invités seulement par le gouvernement britannique, est reçu par la souveraine et réside au palais de Buckingham. Le président a préféré attendre quelques mois supplémentaires pour savourer le traitement exceptionnel réservé aux invités de la reine. Et c'est en souriant qu'il a parcouru, en carrosse doré, accompagné par des cuirassiers étincelants, la « voie royale » qui mène de Whitehall au palais de Buckingham en passant par le Mall couvert de drapeaux.

Plusieurs spectateurs, s'interrogeant sur l'identité du visiteur de marque, au passage du cortège officiel, et devant la mobilisation complète de la famille royale, en concluaient qu'il s'agissait du « roi de Roumanie »... Quelques représentants de la minorité hongroise de Roumanie et de divers groupes d'immigrés ont organisé une petite contre-manifestation. Ils ont déployé des banderoles dont l'une ainsi rédigée : « *Pourquoi pas Amin ?* »

Malgré les commentaires féroces de certains journaux qui qualifient le président roumain de « *tyran* » et de « *racketeer* », les milieux officiels accordent une importance particulière à la visite de M. Ceausescu, dont on apprécie ici la politique extérieure indépendante. On attend aussi que le président apporte des indications intéressantes sur les perspectives de règlement au Proche-Orient ainsi que sur la situation en Extrême-Orient. Le président roumain a, en effet, eu récemment des entretiens avec les dirigeants du Vietnam, du Cambodge, du Laos, de Corée du Nord et de Chine.

La visite de M. Ceausescu est cependant dominée par les problèmes commerciaux. Les Roumains comptent demander aux Britanniques de corriger le déséquilibre commercial entre les deux pays en augmentant leurs achats. Actuellement, les exportations britanniques en Roumanie représentent 80 millions de livres, soit une augmentation sensible par rapport à 1976, où elles atteignaient 49 millions. En revanche, les importations de Roumanie représentaient 52 millions de livres, soit une augmentation de 3 millions de livres seulement par rapport à l'année précédente. D'autre part, le président roumain voudrait obtenir de meilleures conditions de la Communauté européenne avec laquelle son pays a conclu un accord pour augmenter les exportations de textiles, de verre et de vêtements.

Enfin, et surtout, la visite du président Ceausescu devrait aboutir à la signature d'un accord sur la construction conjointe de quatre-vingt-deux appareils biréacteurs moyen-courriers BAC-1-11. Cet accord, qui implique la participation de British Aerospace et de Rolls-Royce représente 200 millions de livres. Il est prévu que dans les années 80 les Roumains pourront assurer seuls la production de ces appareils.

HENRI PIERRE.

Inculpés d'« houliganisme malveillant »

LES ÉPOUX SLEPAK SERAIENT PROCHAINEMENT JUGÉS

(De notre correspondant.)

Moscou. — Le militant juif Vladimir Slepak et sa femme qui avaient placé le 1er juin dernier des banderoles à leur balcon protestant contre le refus des autorités soviétiques de leur accorder un visa pour Israël, pourraient être jugés dans les prochains jours. Ils ont été officiellement inculpés d'« houliganisme malveillant ». Selon l'article 206 du code pénal de la Fédération de Russie, ils risquent une peine allant jusqu'à cinq ans de détention. M. et Mme Slepak avaient été arrêtés le 1er juin. Mme Slepak devait être relâchée quelques heures plus tard, mais son mari se trouve toujours en détention préventive.

La famille Slepak a demandé depuis huit ans le droit d'émigrer en Israël. Cependant, seul le fils aîné, qui est marié à une Américaine, a pu quitter l'Union soviétique l'été dernier. Le plus jeune fils de M. et Mme Slepak, Leonid, âgé de dix-neuf ans, se trouve « dans la nature » : il a refusé d'accomplir son service militaire, considérant que depuis 1972 il est citoyen israélien.

M. et Mme Slepak ont obtenu en 1971 la citoyenneté israélienne, mais jusqu'à présent les autorités de l'U.R.S.S. n'ont pas répondu à leur requête d'abandon de la citoyenneté soviétique. — D. V.

● *M. Regulo Burelli Rivas*, ambassadeur du Venezuela à Moscou depuis 1971 a quitté précipitamment la capitale soviétique mardi matin 13 juin à destination de Caracas. Selon des sources sud-américaines, il a été rappelé par son gouvernement. Selon des rumeurs non confirmées, les autorités soviétiques auraient exprimé le souhait de le voir partir. Les traditionnelles cérémonies d'adieu n'ont pas eu lieu. — *(A.F.P.)*

UN HOMME D'AFFAIRES AMÉRICAIN EST ARRÊTÉ A MOSCOU

(De notre correspondant.)

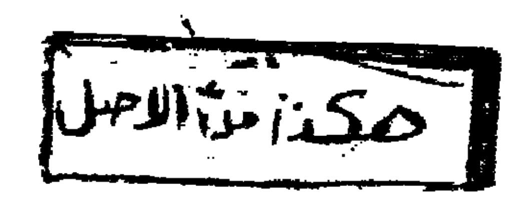
Moscou. — Au moment même où les *Izvestia* publiaient un long article consacré aux activités d'espionnage de certains fonctionnaires de l'ambassade des Etats-Unis à Moscou, un homme d'affaires américain, M. P. Crawford, représentant l'*International Harvester* dans la capitale soviétique, était appréhendé par la police le lundi 12 juin. Un porte-parole de l'ambassade des Etats-Unis a indiqué que la voiture dans laquelle circulait M. Crawford avait été arrêtée à un feu rouge, et qu'il avait été emmené par la milice. Il pourrait être inculpé de violation des règlements sur les devises, en vertu de l'article 78 du code pénal de la Fédération de Russie, qui prévoit une peine maximum de dix ans de détention. M. Crawford, qui est âgé de trente-huit ans, réside depuis deux ans à Moscou. Au mois de décembre dernier, il s'est fiancé avec Mlle Virginia Olbrish, qui travaille à la section commerciale de la représentation américaine à Moscou.

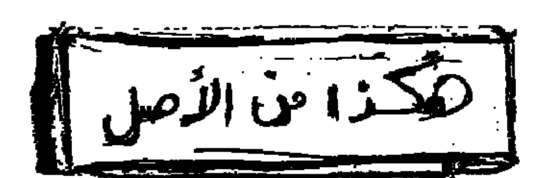
L'ambassade a protesté officiellement auprès du ministère des affaires étrangères contre l'arrestation de M. Crawford. On n'exclut pas, dans les milieux américains de Moscou, que les Soviétiques cherchent à échanger l'homme d'affaires contre les deux fonctionnaires soviétiques de l'ONU qui avaient été arrêtés, le mois dernier à New-York. — D. V.

Italie

VICE-PRÉSIDENT DE LA CHAMBRE

M. Virginio Rognoni est nom[...] ministre de l'intérieur





EUROPE

Italie

VICE-PRÉSIDENT DE LA CHAMBRE

M. Virginio Rognoni est nommé ministre de l'intérieur

De notre correspondant

Rome. — Etonnant, mais vrai : l'Italie, principale victime du terrorisme dans le Marché commun, a vécu trente-quatre jours sans ministre de l'intérieur. M. Francesco Cossiga avait démissionné le 10 mai dernier, au lendemain de l'assassinat d'Aldo Moro. Il vient seulement d'être remplacé : après avoir assuré lui-même l'intérim, le président du conseil a désigné à ce poste, mardi 13 juin, M. Virgino Rognoni, vice-président (démocrate-chrétien) de la Chambre des députés, et membre de la commission des beaux-arts.

Le nouveau chef des polices est un illustre inconnu. Milanais, âgé de cinquante-quatre ans, il n'a jamais été au gouvernement, pas même comme sous-secrétaire d'Etat. Venu assez tard à la politique — en 1968 — c'est un homme très réservé qui enseigne le droit à l'université de Pavie. Les personnes qui le connaissent vantent son honnêteté et son sérieux.

A la démocratie-chrétienne, M. Rognoni appartient à un courant de gauche, la « Base », le même courant que son prédécesseur, M. Cossiga, et ce n'est pas par hasard : la fantaisie est généralement évitée dans les remaniements ministériels romains pour ne pas bouleverser les équilibres internes de la D.C. Le quotidien de droite *Il Giornale* commente avec ironie : « *Le fauteil du Vinimale a changé de titulaire, mais pas de courant.* »

Le nouveau ministre de l'intérieur a du pain sur la planche. Il devra notamment contrôler l'application de plusieurs réformes urgentes, dont celle de la police. Chose rare en Italie : on ne se bousculait pas au portillon. Plusieurs candidats s'étaient récusés ; d'autres ne plaisaient pas à tel ou tel parti de la majorité, à tel ou tel courant de la D.C. Heureusement, pendant ces trente-quatre jours les terroristes ont « baissé le tir ». On n'a assisté, depuis le 10 mai, qu'à de petits attentats, de la routine.

M. Giulio Andreotti, président du conseil, a pour sa part d'autres choses à faire que d'assurer l'intérim de l'intérieur. Communistes, socialistes, sociaux-démocrates et républicains, membres de la majorité, l'invitent avec insistance depuis des semaines à relancer l'activité gouvernementale. Un sommet sera réuni le 21 juin, avant d'autres élections partielles dans le Val-d'Aoste et le Frioul — Vénétie-Julienne.

Le gouvernement envisage des investissements massifs dans le Mezzogiorno pour lutter contre le chômage. Les résultats du référendum l'y incitent, c'est dans le Sud que la réaction antiparti a été la plus forte.

Les formations de la majorité tentent de dédramatiser au maximum les résultats. Le quotidien d'extrême gauche *Il Manifesto* s'en étonne : « *D'accord, ce n'est pas la fin du monde. La démocratie n'est pas en jeu. Mais il ne faut pas exagérer la désinvolture.* »

Désinvolture aparente, à vrai dire. Car toutes les formations de la *majorité* — même le P.C.I., qui s'attribue un rôle essentiel dans la victoire du « non » — étudient les chiffres à la loupe. Ils ont constaté qu'une partie de l'électorat leur échappait dans le Sud, mais aussi dans les grandes villes où la gauche est majoritaire. C'est un avertissement sérieux.

La loi sur le financement public des partis sera sans doute améliorée. On songe, par exemple, à instituer un contrôle sur les budgets publiés et à prévoir des sanctions pour les fraudeurs. Les partis prendront d'autre part des dispositions pour que les référendums ne se multiplient pas.

L'Espresso vient de lancer un nouveau pavé dans la mare en accusant le président de la République, M. Giovanni Leone, d'avoir fait construire illégalement une villa près de Rome grâce à des *bustarelle* (enveop-*pes)* de la société Lockheed. Cela relance les rumeurs sur une éventuelle démission du chef de l'Etat avant la fin de son mandat en décembre 1978. Un démenti de la présidence du conseil n'a pas suffi à les décourager.

ROBERT SOLÉ.

Espagne

La visite officielle du roi Juan Carlos en Chine illustre la bonne entente entre Madrid et Pékin

De notre correspondant

Madrid. — Le roi Juan Carlos, accompagné du ministre des affaires étrangères, M. Marcelino Oreja, commence, ce mercredi 14 juin, un voyage de dix jours qui le conduira successivement en Iran, en Chine et en Irak. Le clou de ce voyage sera le séjour à Pékin, qui durera six jours, du 16 au 21 juin, et qui sera marqué par deux réunions plénières avec les dirigeants chinois. On ne s'attend pas, du côté espagnol, à des résultats spectaculaires à la fin de la visite. « *L'important est qu'elle ait lieu* », dit-on. Comme en 1973, lorsque les relations diplomatiques ont été établies avec le régime de Mao Tse-toung, la Chine reste le pays socialiste avec lequel il est le plus facile, pour les Espagnols, de faire le premier pas. Hier, c'était l'échange d'ambassadeurs, qui a précédé de quatre ans l'établissement de relations diplomatiques avec l'Europe de l'Est, à l'exception de la République démocratique allemande. Aujourd'hui, c'est la visite officielle au niveau de chef d'Etat.

L'absence de contentieux politique avec la Chine avait permis l'initiative de 1973, prise du vivant même de Franco. La non-ingérence de la Chine dans les affaires intérieures espagnoles (Pékin n'exerce aucune pression en faveur de l'extrême gauche maoïste) continue de faciliter les relations bilatérales. En outre, les deux nations ne sont séparées par aucun problème de politique internationale. Elles ont même des points de vue communs dans certains domaines, comme le Proche-Orient.

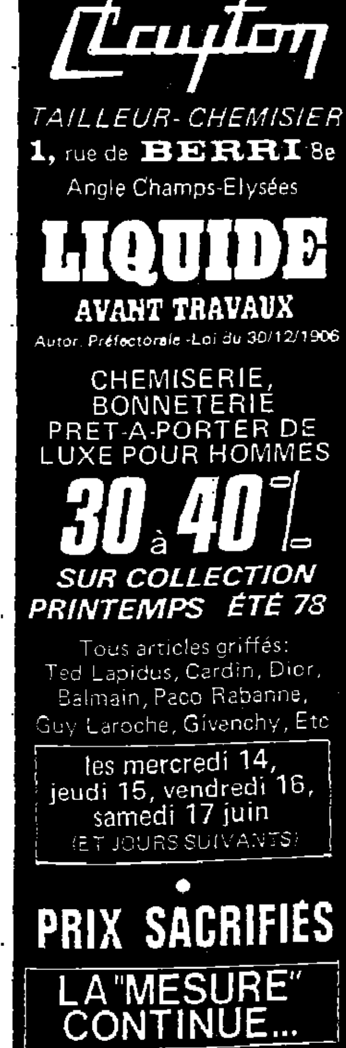
On remarque ici que l'invitation adressée à Juan Carlos coïncide avec l'« offensive européenne » entreprise par les dirigeants chinois, qui ont signé il y a peu de temps un accord avec la C.E.E. Ceux-ci se sont déclarés favorables à l'entrée de l'Espagne dans le Marché commun, et il est probable, ajoute-t-on dans les milieux diplomatiques, qu'ils souhaitent son adhésion à l'OTAN. Toujours dans le domaine des suppositions — fondées il est vrai sur l'observation de la diplomatie chinoise, — on pense que les dirigeants de Pékin jugent sans doute positive la consolidation d'une monarchie *démocratique* en Espagne, dans la mesure où elle renforce la cohésion de l'Europe Occidentale face au bloc soviétique.

Les relations commerciales ne sont pas à la hauteur de la bonne entente qui règne entre les deux pays. Comme beaucoup d'autres capitales qui l'ont précédée dans cette voie, Madrid a dû constater que l'établissement de relations diplomatiques n'avait pas été suivi par un progrès significatif des échanges : ceux-ci ont certes augmenté, mais en 1977, par exemple, leur valeur n'a guère excédé 60 millions de dollars. La visite à Pékin devrait se solder par la signature d'un accord cadre, dont le gouvernement espagnol n'attend pas de miracle : il entend surtout marquer sa présence sur le marché chinois, en attendant des jours meilleurs.

Les liens avec l'Iran et l'Irak sont plus anciens et plus intimes. Les fournitures pétrolières ont déséquilibré le commerce au détriment de l'Espagne, mais celle-ci espère quelques compensations, sous forme de contrats pour la réalisation de travaux de génie civil. La Chine, l'Iran et l'Irak appartiennent au comité de décolonisation de l'ONU qui pourrait être amené à examiner le dossier des Canaries, si l'O.U.A. décidait, lors de sa réunion au sommet le mois prochain à Khartoum de considérer l'archipel espagnol comme un « territoire non autonome ». Madrid pense que le voyage royal peut lui servir à obtenir ou confirmer des appuis dans ces trois pays, sur un thème qui lui tient particulièrement à cœur.

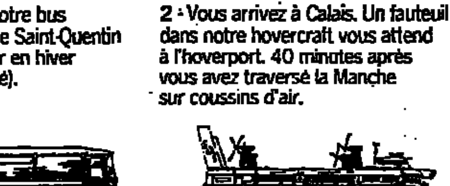
CHARLES VANHECKE.



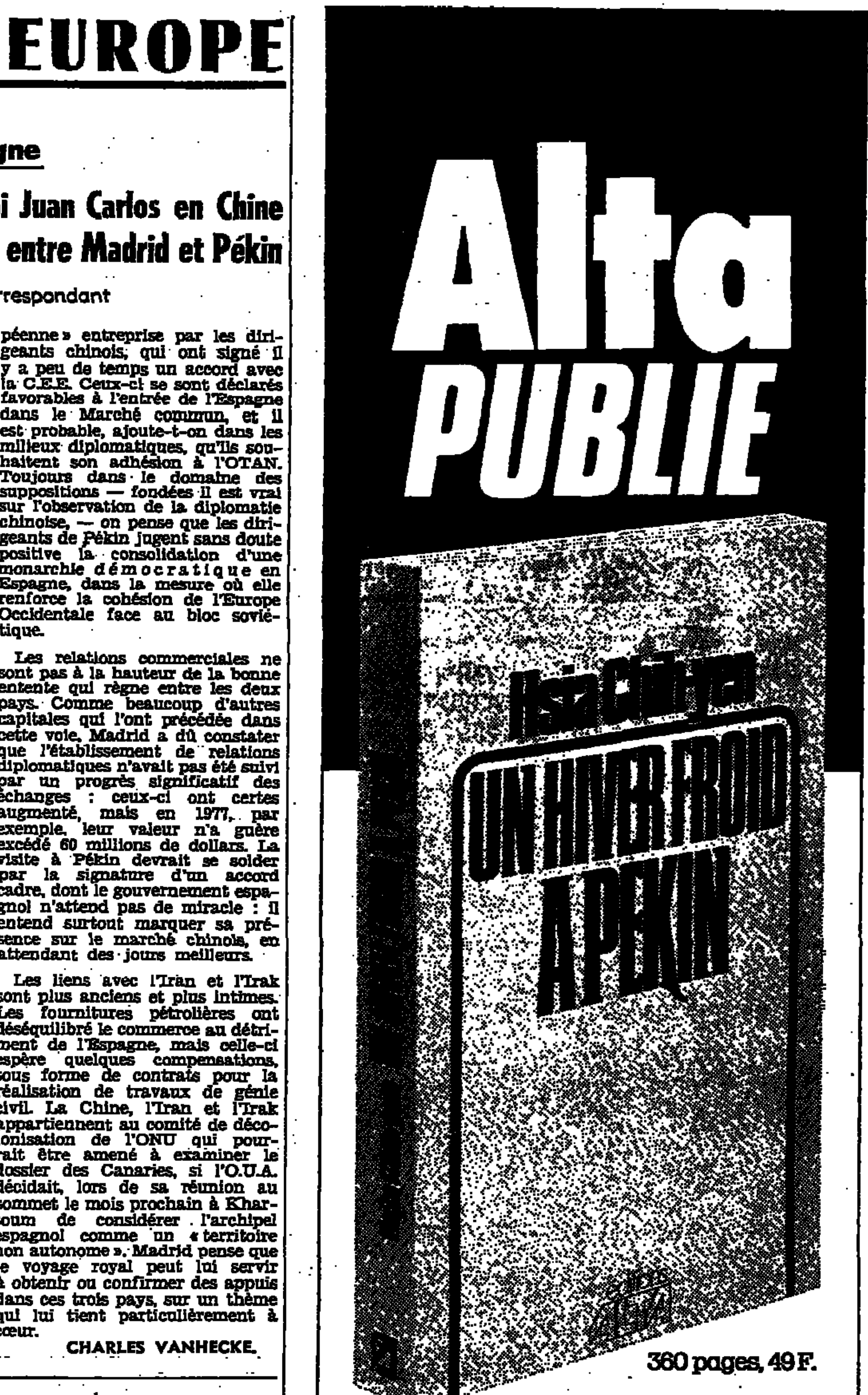














DIPLOMATIE

M. Stirn à Belgrade : près de 45 000 Cubains se trouvent en Afrique

De notre correspondant

Belgrade. — Venu pour l'inauguration de la semaine technique française en Yougoslavie, M. Stirn, secrétaire d'Etat aux affaires étrangères, a rencontré les 12 et 13 juin plusieurs membres du gouvernement yougoslave, dont M. Vrhovetz, secrétaire aux affaires étrangères, avec lequel il a discuté de l'Afrique, du désarmement et des rapports entre la Yougoslavie et la Communauté.

M. Stirn a expliqué les raisons des interventions françaises décidées, a-t-il dit, à la demande expresse des pays intéressés *« victimes d'agressions extérieures »*. Elles ne modifient cependant pas la politique fondamentale de la France, qui est celle de « l'Afrique aux Africains ». La France, a-t-il ajouté, est opposée à une scission de ce continent en deux blocs et elle est disposée à aider à son développement. M. Stirn a donné des précisions sur *« l'intervention massive cubaine de près de quarante-cinq mille hommes »*, qui peut conduire l'Afrique dans une *« direction dangereuse »*. Il a déploré l'attitude de la presse yougoslave qui, à son avis, a parfois présenté l'intervention française au Zaïre d'une façon *« caricaturale et même inexacte »*.

A ce propos les observateurs constatent que si la presse ne tarit pas de critiques à l'égard de la France, elle évite de se prononcer sur les répercussions de la présence cubaine. Le lecteur en est, il est vrai, informé mais aucun journal ne l'a jusqu'à présent approuvée ni désapprouvée. Ce silence s'explique par l'appartenance de Cuba au groupe des non alignés, dont les ministres des affaires étrangères se réunissent à Belgrade dans un mois. On a cependant des raisons de croire que Belgrade n'a pas dissimulé à La Havane les préoccupations que lui cause l'intervention de ses forces en Afrique.

En ce qui concerne le désarmement, les interlocuteurs de M. Stirn ont souhaité que la proposition française de conférence sur la réduction des armes classiques en Europe s'étende au domaine nucléaire. Quant aux relations entre la Yougoslavie et la Communauté, l'accord en vigueur expire en août. La Yougoslavie a fait savoir qu'elle devrait restreindre ses achats en Europe si son déficit commercial avec la Communauté continuait de s'aggraver. Les exportations couvrent actuellement 36 % des importations.

PAUL YANKOVITCH.

● *L'Association d'amitié franco-tchécoslovaque*, que préside M. E. Faucher (91, avenue de Strasbourg, 5400 Nancy), s'inquiète de la signification politique des propos de M. Olivier Stirn à Prague *« il ne faut pas tenir compte d'événements passés depuis dix ans »*, déclarait-il (*le Monde* daté 11-12 juin). *« Au moment même où la répression contre les signataires de la Charte 77 et les collaborateurs des éditions Petlice vient de gravir un nouveau degré dans l'escalade de la rigueur, donnant ainsi la mesure du mépris dans lequel le gouvernement de Prague tient les cosignataires occidentaux de l'Acte final de la conférence d'Helsinki »*, l'Association *« cherche vainement une explication pour ce reniement des valeurs sur lesquelles se fonde notre société ailleurs que dans la nécessité de rétribuer en prestations diplomatiques les services rendus à la majorité présidentielle par tel parti politique pendant les mois qui ont précédé la dernière consultation électorale »*.

M. Kyprianou souhaite la création d'un comité dirigé par la France, pour chercher une solution aux problèmes de Chypre

M. Spyros Kyprianou, président de la République chypriote, a déclaré, mardi 13 juin, à Paris, au cours d'une conférence de presse, qu'il souhaitait qu'un comité restreint, dirigé par la France, soit créé pour assister le secrétaire général des Nations unies dans la recherche d'une solution aux problèmes de l'île. *« Il s'agit d'une vieille idée, qui remonte à 1971, et qui repose sur le fait que la France est le seul membre permanent du Conseil de sécurité qui n'ait jamais été impliqué dans les affaires chypriotes »*, a affirmé M. Kyprianou (1).

Le dirigeant chypriote, qui venait de New-York, où il a participé aux travaux de l'assemblée générale des Nations unies consacrée au désarmement, a indiqué que ce comité pourrait être l'organisme chargé de contrôler la force de police, composée de Chypriotes d'origine grecque ou turque, proportionnellement à l'importance de leurs populations, dont il propose la mise en place. M. Kyprianou souhaite en effet la démilitarisation totale de l'île. Ce qui impliquerait non seulement le départ des troupes turques, mais la dissolution de la garde nationale. La police supervisée par les Nations unies demeurant seule à assurer l'ordre. Il ne serait pas touché aux bases britanniques.

Le plan exposé par M. Kyprianou comporte également la tenue d'élections dans l'île tout entière.

Le dirigeant chypriote, qui a été reçu par M. Valéry Giscard d'Estaing, a déclaré que *« les relations entre Chypre et la France sont excellentes »*. Il n'a pas précisé quelle avait été la réaction du président français à sa proposition, mais nous croyons savoir que le chef de l'Etat a manifesté le souhait de voir Chypre retrouver la paix dans l'unité.

M. Kyprianou a d'autre part indiqué qu'il avait demandé à rencontrer, même « à titre personnel », le premier ministre turc, M. Ecevit, aux Etats-Unis, dans n'importe quelles conditions, mais qu'il avait reçu une réponse négative. Le leader chypriote a enfin fait état d'une *« opposition croissante »* aux forces armées turques parmi les Chypriotes turcs eux-mêmes, en raison de *« violations des droits de l'homme »* dont elles se seraient rendues coupables. Deux articles de M. Kutschuk, ancien vice-président turc de la République, publiés dans la presse de la zone turque, en témoignent.

(1) La Chine est aussi dans ce cas, mais, pour les dirigeants chypriotes, elle est trop éloignée et n'a pas manifesté d'intérêt particulier pour cette affaire.

LE PENTAGONE REMETTRAIT EN CAUSE LES MISSILES MOBILES INTERCONTINENTAUX

Selon le *New York Times*, les experts du Pentagone remettraient en cause la mise au point et la production des missiles mobiles intercontinentaux (MX). A l'origine, ces missiles devaient remplacer les Minuteman ; ils devaient être installés dans des tunnels d'une cinquantaine de kilomètres de long et auraient pu être lancés à partir de plusieurs points de ces tunnels. Selon des informations transmises par le Pentagone à la commission des forces armées du Sénat, le Pentagone craint maintenant que les engins intercontinentaux soviétiques soient suffisamment précis pour détruire les tunnels dans lesquels auraient évolué les MX. Les experts militaires américains auraient d'autre part évalué à une trentaine de milliards de dollars le coût du programme MX et s'attendraient à une vive opposition des militants écologiques contre le percement des tunnels.

En principe, le MX ne devrait pas être « couvert » par l'accord sur la limitation des armements stratégiques (SALT 2), dont la négociation est toujours dans l'impasse. A la fin du mois de mai, M. Gromyko avait demandé au président Carter que l'accord SALT 2 interdise la mise au point de nouveaux armements stratégiques comme le MX. Cette demande a été repoussée par la partie américaine, bien qu'elle nourrisse maintenant de graves doutes sur l'efficacité d'un tel engin.

● *Entretiens franco-allemands.* — Les perspectives européennes pendant les douze mois à venir — pendant lesquels l'Allemagne fédérale (le 1er juillet), puis la France (1er janvier) présideront les conseils de la Communauté — ont été discutés mardi 13 juin à Paris par les ministres des affaires étrangères français et ouest-allemand, MM. de Guiringaud et Genscher.

● *L'Association des amis de la République française* (*), que préside M. Maurice Schumann, organise chaque année, sous le titre de « Mois de l'amitié », des rencontres universitaires internationales auxquelles ont participé plusieurs milliers d'étudiants, originaires de cent dix pays. La rencontre de 1978 se tiendra en Gironde, à La Réole (près de Bordeaux), du 5 juillet au 2 août, et réunira des étudiants de toutes idéologies, qui discuteront du thème suivant : « L'énergie nucléaire : nécessité, espoirs et risques ».

★ 33, rue Poissonnière, 75002 Paris. Téléphone : 508-80-09.

AFRIQUE

Ethiopie

« LES SOLDATS SOVIÉTIQUES ET CUBAINS NE PARTICIPENT PAS AUX COMBATS EN ERYTHRÉE », déclare le lieutenant-colonel Menguistu.

Le lieutenant-colonel Menguistu Hailé Mariam, chef de l'Etat éthiopien, a déclaré, le 13 juin, que les soldats soviétiques et cubains ne participaient pas aux combats contre les « sécessionnistes » en Erythrée. Les allégations concernant leur participation, a-t-il ajouté, sont l'œuvre des *« impérialistes et des cercles réactionnaires »* (1). Le lieutenant-colonel Menguistu a souhaité néanmoins que les troupes des nations socialistes puissent intervenir dans le cas où des puissances étrangères apporteraient une aide directe aux Erythréens. Il a conclu en affirmant que l'armée éthiopienne déployée au nord-est du pays était *« qualitativement et quantitativement suffisante »* pour faire face aux *« séparatistes »*.

D'autre part, confirmant le « désengagement » cubain en Erythrée, un représentant du Front le libération de l'Erythrée (FLE), M. Mohamed Osman Aboubakr, a déclaré, le 13 juin, à Abou-Dhabi, que des négociations étaient engagées avec Cuba *« pour permettre le dégagement de quatre mille soldats cubains assiégés à Asmara »*. Il a estimé que si Cuba et l'U.R.S.S. avaient cessé de soutenir l'Ethiopie en Erythrée c'était *« grâce aux efforts déployés par les Arabes et les Européens »*.

(1) En fait, c'est le chef d'Etat lui-même qui, depuis des mois — et notamment lors de son dernier séjour à La Havane en avril dernier — avait multiplié les déclarations laissant entendre que les Cubains soutenaient la contre-offensive éthiopienne en Erythrée. Son but était, évidemment, de « forcer la main » au maximum à ses alliés, qui ne l'ont pas suivi. Démentir avec solennité une information qu'on a soi-même répandue revient à faire passer une déception à peine dissimulée pour une « indignation révolutionnaire » et un engagement vainement attendu pour une « calomnie réactionnaire ». — *(N.D.L.R.)*

Tunisie

Le Mouvement des démocrates socialistes se constitue en parti

De notre correspondant

Tunis. — Le Mouvement des démocrates socialistes, dans un communiqué rendu public mercredi 14 juin, annonce qu'il a déposé auprès des autorités compétentes les documents relatifs à la constitution d'un parti. Il a pour objectif la défense de la démocratie par *« la sauvegarde de la dignité du citoyen »* et des libertés publiques de façon générale, ainsi que *« l'instauration d'un régime socialiste qui rejette l'exploitation de l'homme par l'homme et mette le développement économique au service de la justice sociale »*.

L'édification du grand Maghreb en tant qu'étape vers l'unité arabe et la consolidation de la solidarité avec les pays islamiques et africains constituent également des priorités pour le mouvement. Un comité directeur *provisoire, constitué de neuf membres* (1) et dont le secrétaire général est M. Ahmed Mestiri, est chargé, selon le communiqué, d'accomplir *« toutes les formalités nécessaires pour conférer au parti une existence légale »*, et de *« réunir le premier congrès national du parti dans les six mois qui suivent l'obtention du visa. Si celui-ci n'est pas accordé dans les quatre prochains mois, le silence de l'administration équivaudra, selon la loi du 7 novembre 1959 relative aux associations, à un refus »*.

Dénommés « libéraux » à la suite du congrès de Monastir de 1971 par référence à l'aile libérale du parti socialiste destourien qui estimait nécessaire une démocratisation des institutions et de la vie politique du pays, les démocrates socialistes se sont adjoint ce qualificatif le 24 octobre 1977, au cours d'une conférence donnée par celui qui est considéré comme le chef de file du groupe, M. Ahmed Mestiri, ancien ministre de la défense et de la justice. Ce dernier avait proposé, à l'époque, au président Bourguiba l'idée d'un pacte national, sorte de plate-forme politique qui devait être mise en œuvre à partir d'un consensus autour d'un certain nombre de règles énumérées par le pacte.

A l'exception de M. Ahmed Mestiri, on note que ceux que l'on considérait jusqu'ici comme les « barons » du groupe sont absents : ainsi MM. Hassib Ben Ammar et Beji Kaïd Es Sebsi, respectivement ancien ministre de la défense et ancien ministre de l'intérieur, ainsi que M. Habib Boularès, ancien ministre de l'information, tous exclus du parti socialiste destourien pour « action fractionnelle ». Ce sont, au contraire, les « jeunes turcs » du mouvement qui en constituent le comité provisoire.

Le Mouvement des démocrates socialistes est le premier parti à se constituer depuis l'indépendance du pays, le 20 mars 1956. La Constitution tunisienne n'institutionnalisant pas le système du parti unique, le P.S.D. était devenu, *de facto*, parti unique en 1963, après l'interdiction du parti communiste. — *(Intérim.)*

(1) Composition du comité directeur provisoire : M. Ahmed Mestiri, secrétaire général ; secrétaires généraux adjoints : MM. Mustapha Ben Jaafar, Amor Ben Mahmoud, Ammouda Ben Slama, Ismaïl Boulahia, Abdelhay Chouikha, Dali Jazi, Abdessatar Ladjemi, Mohamed Mouada.

LA XIe COUPE DU MONDE DE FOOTBALL EN ARGENTINE

«¿Que piensa Usted de la Argentina?»

Buenos-Aires. — Si, au restaurant, votre voisin de table s'aperçoit que vous êtes étranger, si vous demandez un renseignement dans la rue avec un accent différent de celui des « portennos » (habitants du port, donc de Buenos-Aires), ou bien si votre trajet en taxi excède quelques minutes, vous n'échapperez pas, actuellement à Buenos-Aires, à une question : *« Que piensa usted de la Argentina ? »* (Que pensez-vous de l'Argentine ?).

Jamais peut-être une population n'a été aussi sensibilisée à l'opinion que l'on peut avoir d'elle à l'étranger, surtout en Europe et plus particulièrement en France, qui sert de référence dans beaucoup de domaines. Depuis plusieurs mois, le gouvernement argentin, avec l'appui de la presse et de la télévision, mène une campagne sur le thème suivant : *« Nous sommes calomniés à l'étranger, nous allons être jugés pendant la Coupe du monde. Soyons aimables et montrons à tous les touristes et journalistes le meilleur visage de l'Argentine. »*

Dans les hôtels, pour que les touristes aient une image favorable de l'Argentine, les femmes de chambre sont jeunes et parlent couramment deux ou trois langues étrangères. Ce sont souvent des étudiantes et même parfois des professeurs de langues, engagés à mi-temps pour la durée de la Coupe du monde, contre promesse d'une bonne rémunération. Il est vrai aussi que beaucoup d'Argentins doivent avoir deux emplois pour vivre décemment.

Dans le domaine touristique, les premiers résultats ne sont pas très encourageants. Alors que cinquante à soixante mille visiteurs étaient espérés, dix-sept mille seulement sont venus assister au premier tour de la Coupe du monde. La situation politique, les résultats décevants des Brésiliens, qui devaient fournir le plus gros contingent de supporters, et les prix pratiqués ont eu des effets dissuasifs. Au centre de presse, le moindre café coûte 5 francs. Le snack-bar est inabordable et désert. Dans les quartiers les plus touristiques, les restaurants ont ajusté leurs tarifs. A l'hôtel, une chambre dont le prix affiché est de 35 dollars (168 francs) est facturée 104 dollars (500 francs), petit déjeuner non compris. Le prix habituel de ce dernier (3 dollars) a doublé.

Si vous demandez des explications au directeur de l'hôtel, celui-ci répond invariablement : *« Je n'y peux rien. Ce sont des consignes gouvernementales. »*

Le prix inclut-il la location de nos anges gardiens ? *« Oh ! non,*

De notre envoyé spécial

Monsieur, répond sans humour le directeur, *ce sont des policiers en civil chargés d'assurer votre sécurité. »*

Les premiers jours, les chambres de certains journalistes étaient surveillées nuit et jour par un policier en civil, installé dans un fauteuil, face à la porte. Quand on s'est plaint au directeur de cette présence un peu encombrante, celui-ci a feint l'étonnement : *« Ce n'est pas possible. C'est inadmissible. Je vais me renseigner. »* Depuis, la surveillance est plus discrète. Certains jours, on a même l'impression de ne pas être suivis. D'autres, au contraire, une même personne viendra ostensiblement s'asseoir à la table voisine du restaurant et se contentera, pendant plus d'une heure, d'un café, avant de vous suivre jusqu'au bar.

Dissuasion pour d'éventuels contacts ou maladresses de certains policiers ? Toute l'organisation de ce Mundial repose sur une ambiguïté : il faut montrer un visage amical de l'Argentine, mais aussi éviter que les journalistes puissent avoir des contacts avec la population.

Ainsi, au centre de presse ou dans les stades, les hôtesses ont la consigne d'être aimables et coopératives, mais, un quart d'heure après leur service, elles doivent avoir quitté leur lieu de travail et ne peuvent plus avoir contact avec les journalistes. Dès les premiers jours, trois d'entre elles ont été renvoyées pour avoir été vues en ville avec des journalistes.

Disparition d'un journaliste

Même pendant le Mundial, le gouvernement argentin ne peut pas éviter les « *bavures* ». Ainsi, mardi 13 juin, le *Buenos-Aires Herald*, le quotidien pro-américain le plus critiqué à l'égard de l'Argentine, annonçait la disparition de Julian Jose Delgado, directeur-éditeur de *Cronista Commercial*, le principal journal financier de Buenos-Aires, et qui dirigeait aussi un magazine, *Mercado*. Cette disparition avait été révélée la veille par les directeurs associés des deux journaux, MM. Alberto Borrini, Mario Sekiguchi et Raul Sarmiento.

Agé de quarante-quatre ans, marié et père de deux enfants, M. Delgado a été vu pour la dernière fois vendredi 2 juin au volant de sa Ford Taunus. C'est un des journalistes économiques les plus en vue d'Argentine. Il a travaillé à *Clarin*, à *El Economista*, fut éditeur-manager de *Primera Plana* et directeur exécutif de *Competencia*. Selon le *Buenos Aires Herald*, M. Delgado passait pour un *« modéré, spécialiste des affaires économiques et financières, sans ambitions politiques »*. L'éditorialiste du journal, R. Cox, fait le rapprochement entre cette disparition et celles de MM. Edgardo Sajon, Rafael Perrotta, Hector Hidalgo Sola et Rodolfo Fernandez Pondal. Trois d'entre eux étaient des journalistes très connus et influents à Buenos-Aires. Le quatrième, Hector Hidalgo Sola, était ambassadeur du Venezuela. Tous ont disparu sans laisser de traces depuis plus d'un an.

« Tous étaient des démocrates, écrit Robert Cox. *Aucun ne pouvait être accusé d'avoir des rapports avec les terroristes. C'était cinq hommes qui voulaient tirer la sonnette d'alarme dans tout le pays pour avertir aussi bien le gouvernement que le peuple et l'éveiller à la réalité avant qu'il ne soit trop tard. »*

Commentant cette disparition, le général Albano Harguindeguy, ministre de l'intérieur, s'est contenté de manifester *« son intérêt et ses préoccupations »*.

En outre, mardi 13 juin, une bombe a explosé devant le domicile du secrétaire général de l'état-major de l'armée de terre, le général Reynaldo Ignone, sans faire de victimes. Samedi 10 juin, des coups de feu ont été tirés contre la façade de la Casa Rosada, siège du gouvernement, par des inconnus circulant en voiture. Lundi 12 juin, c'est pourtant à l'attentat contre le Club Méditerranée, à Paris, que *la Opinion*, le journal de l'armée, consacrait son éditorial intitulé : *« Apparition d'un Front de libération : la France commence à vivre le terrorisme. »*

« France la douce, France la libertaire, France la patrie des droits de l'homme, celle qui a pris la Bastille, celle qui constitue un refuge traditionnel pour tous les exilés du monde — sauf les Algériens, — où les ultra-gauchistes se permettent de saboter le Mundial de football et le congrès de cancérologie qui doivent se tenir à Buenos-Aires, est tombée, apparemment, sous le feu des terroristes » (...), écrit le journal.

« Personne ne se réjouit de ce qui est arrivé en France, même pas les pays « censurés », mais de tout ces faits se déduit clairement que qui héberge des terroristes vivra sous la terreur, et la France qui a hébergé des fedayins, le groupe Baader-Meinhoff et les terroristes Sud-Américains ne peut espérer autre chose. »

Que piensa usted de la Argentina ?

GÉRARD ALBOUY.

Le deuxième tour commence

Le deuxième tour de la Coupe du monde de football commence ce mercredi 14 juin par quatre matches qui seront disputés dans le groupe A par la R.F.A. et l'Italie, et par l'Autriche et les Pays-Bas, et dans le groupe B par l'Argentine et la Pologne et par le Brésil et le Pérou. Douze rencontres restent à disputer pour déterminer les équipes qui se classeront aux quatre premières places.

Les autorités argentines s'efforcent de montrer le meilleur visage du pays pendant ce Mundial, mais n'empêchent pas certaines « bavures », comme la disparition d'un journaliste connu, le directeur de la revue « Mercado ».

L'équipe de France a quitté Buenos-Aires... en forme

Buenos-Aires. — « *Les footballeurs français reviendront en France en bien meilleure forme qu'ils n'en étaient partis.* » Il n'y a aucune ironie dans les propos du docteur Vrillac, spécialiste médical de l'Institut national des sports et de l'éducation physique (INSEP), qui a accompagné la délégation française en Argentine. Les tests médicaux auxquels les joueurs ont été quotidiennement soumis et leur comportement en fin de match contre l'Italie et l'Argentine, ou durant toute la rencontre avec la Hongrie, démontrent, en effet, que la plupart d'entre eux avaient retrouvé des ressources qu'ils étaient loin de posséder après l'accumulation des matches de championnat et de coupe.

Avec le masseur Jean-Paul Séreni, le docteur Vrillac fait partie de l'équipe de France depuis plusieurs années. Son rôle s'accroît avec les progrès de la médecine sportive, même si dans quelques secteurs celle-ci reste empirique. Pour l'expédition argentine, il a obtenu la collaboration d'un confrère, le docteur Molinier, qui suivait les juniors français et avait fait partie de

De notre envoyé spécial

l'équipe médicale à Montréal.

Le travail des deux hommes n'a pas commencé en Argentine. Depuis quelques années, le docteur Vrillac possède un dossier médical sur chaque joueur. Pour la majorité d'entre eux, les premiers éléments remontent à leur passage au bataillon de Joinville, où chaque mois ils étaient soumis à des examens complets.

Alors que dans les années 70 les footballeurs avaient une condition physique moins bonne que les Brésiliens et la plupart des joueurs d'élite, leurs résultats sont aujourd'hui comparables à ceux des footballeurs de la sélection allemande ou du Bayern de Munich.

Dans la perspective de la Coupe du monde, tous les examens de base ont été refaits à l'occasion du dernier stage de préparation au Touquet : électrocardiogramme ; contrôle d'excitabilité nerveuse et musculaire ; examen biologique ; épreuves fonctionnelles d'effort. Un premier traitement leur avait alors été appliqué pour réduire les traces de la fatigue sous forme de cure de réhydratation, de reminéralisants, de défatigants autorisés, sans oublier la thalassothérapie et les massages.

Le choix du Touquet pour le stage avait été lui-même décidé après une étude climatologique effectuée l'an dernier à la même époque au Hindu-Club, de Don Torcuato.

En possession de tous les résultats de tous les examens du Touquet, les deux médecins de l'équipe de France avaient affaire, au Hindu-Club, à un travail de routine. Contrôle de la diététique avec le cuisinier français, M. Jeannette, mesure des variations quotidiennes de l'état de fatigue des joueurs. — G. A.

A LA TELEVISION

MERCREDI 14 JUIN

- **R.F.A.-Italie, A 2, 18 h. 46 (direct).**
- **Brésil-Pérou, TF 1, 21 h. 35 (direct).**

JEUDI 15 JUIN

- **Autriche-Pays-Bas, A 2, 12 h. (différé).**
- **Pologne-Argentine, TF 1, 14 h. (différé).**

Nouvelle version sur la disparition des deux religieuses

L'ambassadeur d'Argentine en France, M. Tomas de Anchorena, a affirmé le mardi 13 juin que les deux religieuses françaises disparues en Argentine « *étaient liées à la subversion* » et qu'elles avaient une dispense ecclésiastique depuis plus d'un an pour quitter les ordres. « *Cela ne justifie pas le problème des disparus et nous faisons tout ce qui est possible pour les retrouver,* a ajouté l'ambassadeur au micro d'Europe n° 1 ; *mais quand un pays a souffert une situation aussi grave et a été sous la pression du terrorisme pendant plus de dix ans, ces problèmes, malheureusement, existent. Les gens disparaissent pour différents motifs, même par des bavures de cette sale guerre contre le terrorisme. Il y a des gens et des organisations qui veulent faire leur propre justice. C'est une situation qu'il est difficile de contrôler totalement.* »

[Selon nos informations, Sœur Alice Domon, enlevée le 8 décembre dernier en plein centre de Buenos-Aires en compagnie d'une douzaine de mères de disparus, se trouvait effectivement « hors de sa congrégation » sans, pour autant, avoir été l'objet d'une « dispense ecclésiastique ». La situation de Sœur Léonie Duquet — enlevée deux jours plus tard dans la capitale argentine, sans doute, estime-t-on dans certains milieux religieux, à la place d'une autre sœur aujourd'hui réfugiée à Paris, — était, en revanche, au regard de sa congrégation, en situation totalement régulière.

La supérieure des Missions étrangères n'a, quant à elle, jamais fait de distinction dans sa sollicitude envers les deux disparues. Rappelons, d'autre part, que la version officielle des événements est que les deux Françaises ont été séquestrées par le mouvement péroniste d'extrême gauche Montoneros. L'ambassadeur de Buenos-Aires à Paris déclare aujourd'hui qu'elles étaient « liées à la subversion ». Est-ce une nouvelle version officielle ? Si l'interprétation de M. de Anchorena est la bonne, pourquoi les deux religieuses n'ont-elles pas été officiellement arrêtées ? A trop vouloir prouver...]

Le Monde

politique

Le débat sur les plus-values à l'Assemblée nationale : le gouvernement

Nouvel élu de l'Isère, M. Christian Nucci (P.S.), a ironisé sur le « tango des plus-values », dont on dansait le dernier pas, mardi 13 juin, à l'Assemblée nationale. Tango? Plutôt quadrille. Juin 1976, première figure : M. Jean-Pierre Fourcade (R.I.), ministre de l'économie et des finances, donne la main à M. Fernand Icart (R.I.), président de la commission des finances, tandis que M. Maurice Papon (U.D.R.), rapporteur général du budget, tend la sienne à M. Jacques Chirac (U.D.R.), premier ministre.

Deux ans après, les rôles ont changé, les étiquettes aussi, mais les personnages et les dialogues sont les mêmes. En 1976, M. Papon déclarait : « Il n'est pas injustifié de demander à ceux qui (...) sont amenés à réaliser des plus-values lors de la cession de leurs biens une contribution aux charges collectives. » Cette année, M. Icart (U.D.F.), est rapporteur général, et il déclare à M. Papon (R.P.R.), ministre du budget : « Il n'est pas déraisonnable de vouloir que les gains tirés d'opérations d'achat et de vente de valeurs mobilières soient soumis à l'impôt au même titre que les traitements, les salaires », etc. A deux ans de distance, deux hommes différents, dans des emplois identiques, trouvent les mêmes formules pour concéder, comme à regret, au gouvernement le bien-fondé de son projet.

« Pas injustifié », le texte de 1976, adopté après une bataille de trois semaines, dont la conclusion politique avait été, deux mois plus tard, la démission de M. Chirac, est resté lettre morte. « Pas déraisonnable », le nouveau projet, qui, abrogeant la loi de 1976, ne laisse pas d'inquiéter le groupe R.P.R., qui n'a pas arrêté, lors de sa réunion de mardi, la position qu'il prendra au moment du vote. Accusant le gouvernement d'« incohérence », parce qu'il

Mardi 13 juin, sous la présidence de M. Chaban-Delmas, l'Assemblée nationale examine le projet de loi relatif aux produits de cession à titre onéreux de valeurs immobilières et de droits sociaux. Ce texte analysé dans *le Monde* du 26 mai propose d'abroger les dispositions relatives aux plus-values mobilières de la loi du 19 juillet 1976. Il donne une définition des personnes accomplissant des opérations de bourse « à titre habituel », selon les termes qui figurent à l'article 92 du code général des impôts.

Seraient considérées désormais comme des opérateurs à titre habituel les personnes qui procèdent à des opérations boursières à crédit (à découvert, prorogées, à prime ou à option) ou à des opérations au comptant lorsque ces dernières, d'un montant supérieur à 50 000 F, excèdent au cours d'une année une fois et demie la valeur du portefeuille au 31 décembre de l'année précédente.

Le projet comporte trois niveaux de taxation :

— Lorsque des contribuables sont considérés comme opérateurs à titre habituel et que les produits de cession des valeurs mobilières représentent plus de la moitié du total de leur revenu, ces cessions sont taxées à l'impôt sur le revenu dans les conditions du droit commun ;

— Lorsqu'il s'agit d'opérateurs à titre habituel, mais dont les produits privés sont inférieurs à la moitié du total de leur revenu, ces produits sont taxés forfaitairement au taux de 30 % ou, si le contribuable l'estime plus avantageux, dans les conditions du droit commun ;

— Lorsqu'il s'agit de cessions réalisées par des personnes qui ne sont pas considérées comme des opérateurs à titre habituel, mais que ces cessions excèdent un montant de 100 000 F par an, les produits sont taxés au taux forfaitaire de 15 %.

Le calcul de la matière imposable est simplifié au maximum : il s'agit de la différence entre le prix de cession net des frais et le prix d'acquisition à titre onéreux ou, en cas d'acquisition à titre gratuit, de la valeur successorale des titres. Dans le cas de cession des titres de même nature acquis à des prix différents, il serait fait application de la valeur moyenne d'acquisition. Enfin, les contribuables auront la faculté, s'ils l'estiment préférable pour eux, de choisir comme prix d'acquisition le dernier cours au comptant de 1978 pour tous les titres acquis avant le 1er janvier 1979. Les pertes sont imputables sur les gains réalisés au cours de la même année et des cinq années suivantes.

M. ICART (U.D.F.) : des problèmes non réglés

M. ICART, U.D.F., rapporteur général de la commission des finances, note que la loi de 1976 *« est d'une application non seulement difficile, mais à la limite impossible »*, et il rappelle que l'Assemblée avait décidé d'en reporter l'application lorsqu'elle avait adopté, à l'automne dernier, la loi de finances pour 1978. Dès lors, dit-il, *« ou bien les choses restent en l'état, et au 1er janvier prochain la loi du 19 juillet 1976 doit s'appliquer, ou bien nous y substituons un nouveau dispositif »*.

Il ajoute : *« Certains, je le sais, refusent cette alternative et considèrent qu'il est préférable de ne rien faire ou, plus exactement, de différer à nouveau la prise en compte des problèmes posés par l'imposition des profits boursiers. »* A cette attitude, il oppose deux arguments. *« Tout d'abord*, dit-il, *les dispositions de la loi de 1976 concernant les biens immobiliers d'une part, les métaux précieux, les objets d'art et d'antiquité d'autre part, trouvent aujourd'hui une application effective. Dès lors, on n'aperçoit pas les raisons pour lesquelles les plus-values sur les valeurs mobilières échapperaient à la règle qui vaut pour les autres catégories de biens. Ensuite, il n'est pas déraisonnable de penser que les gains tirés d'opérations d'achat et de vente de valeurs mobilières soient également soumis à l'impôt au même titre que le sont les traitements, les salaires, les résultats d'une activité industrielle ou commerciale, ceux d'une activité agricole ou ceux tirés d'une profession libérale. »*

Le rapporteur général estime toutefois qu'*« on ne peut s'engager dans la voie de l'impôt sur les plus-values boursières sans prendre en compte la spécificité du marché des valeurs mobilières, la nature particulière de ces biens ou la notion de portefeuille »*. Le projet soumis à l'Assemblée *« ne concernerait, au total*, dit-il, *que cent vingt mille contribuables, alors que nous comptons en France environ deux millions de porteurs de valeurs mobilières »*. Il ajoute : *« Un texte simple, certes, clairement écrit, il faut en convenir, mais aussi un texte qui évacue un certain nombre de problèmes sans les régler. »*

Tout d'abord, il résultera une taxation à 30 % de quelques milliers de francs retirés d'opérations répétitives, alors que les gains, même s'ils sont dix ou vingt fois supérieurs, échapperont à tout impôt si le portefeuille n'a pas tourné aussi rapidement alors que les produits retirés des ventes très importantes ne seront taxés qu'à 25 %.

Enfin, l'orateur regrette que *« la simplification voulue par le gouvernement »* ne les conduise à *« écarter la prise en compte de l'érosion monétaire dans le calcul des produits nets »*.

Le rapporteur général énumère les amendements adoptés par la commission des finances (*le Monde* du 10 juin), quitte, déclare-t-il en conclusion, *« à rechercher un compromis acceptable dont il appartiendra de faire l'expérience sans exclure l'idée qu'il puisse être revu d'ici quelques années »*.

M. PAPON : nous avons voulu éviter le contrôle des avoirs

M. PAPON, ministre du budget, rappelle que le dispositif de la loi de 1976 aboutit à la mise en place de quatre systèmes distincts, dont la combinaison constitue sept régimes différents d'imposition : deux régimes d'exonération complète ; cinq régimes d'imposition modulée selon le temps de détention, soit un pour les plus-values à court terme, deux pour les plus-values à moyen terme et deux pour les plus-values à long terme.

Le texte que le gouvernement propose abroge purement et simplement les dispositions de 1976 et tend à *« concilier dans une conception d'ensemble le souci de justice fiscale et celui de l'efficacité économique »*. Ce texte obéit à un souci de simplicité et de clarté.

Pour les cessions importantes, *« il a paru conforme à la justice fiscale*, dit-il, *de prévoir l'imposition des gains réalisés à l'occasion de telles cessions sans que cette disposition puisse toucher ou inquiéter l'ensemble des épargnants »*. Cette taxation vise les très gros portefeuilles (0,8 % des portefeuilles gérés par les banques dépassent un million de francs et représentent, à eux seuls, 35 % du portefeuille global) en fixant un seuil de cession de 100 000 francs, qui conduira à n'imposer que les détenteurs de portefeuilles supérieurs à 250 000 francs, soit environ 4 % des contribuables ayant un portefeuille de valeurs mobilières. Sont ainsi exonérées les cessions au comptant ou au comptant différé dont le montant n'excède pas 50 000 francs par an, si le total des opérations d'achats et de ventes de l'année dépasse une fois et demie la valeur du portefeuille au 31 décembre de l'année précédente, et 100 000 francs dans le cas inverse qui, dit-il, *« est effectivement le cas le plus général »*.

Le ministre estime que *« la prise en compte directe des effets de l'érosion monétaire dans le calcul de l'assiette, comme l'a fait la loi de 1976, conduirait inévitablement à dater les titres et, par conséquent, à tenir des comptes de portefeuille et à procéder à des inventaires et des contrôles. C'est précisément devant ces difficultés que les professionnels se sont élevés. C'est contre ces contrôles sur les avoirs que l'opinion a réagi. C'est pourquoi le gouvernement n'a pas voulu s'engager à nouveau dans cette voie »*.

M. FABIUS : une fiscalité de classe

Au nom du groupe socialiste, M. FABIUS (Seine-Maritime) oppose la question préalable, qui signifie qu'il n'y a pas lieu de délibérer sur le texte. Il avance trois raisons à cette attitude : *« En premier lieu*, dit-il, *notre fiscalité est scandaleusement inégalitaire. Deuxièmement, je crains fort que le débat soit entaché de la même confusion et du même conservatisme qui avaient marqué l'adoption de la loi de 1976. Troisièmement, le gouvernement d'hier et sa majorité ont voté un texte inapplicable auquel la gauche avait, comme aujourd'hui, opposé la question préalable, qui avait été repoussée. Les mêmes raisons justifient que nous la posions de nouveau aujourd'hui. »*

Ce texte, d'autre part, paraît à M. Fabius *« bien maigre par rapport à l'étendue des problèmes fiscaux qui sont les nôtres »*. Il cite la fraude fiscale évaluée par le Conseil des impôts à environ 50 milliards de francs alors que les recettes procurées par le projet en discussion seraient de 150 millions de francs. Il cite également l'absence de taxation du capital auquel le texte en discussion ne remédie pas, le déséquilibre entre la fiscalité centrale et la fiscalité locale, les lacunes de la fiscalité des entreprises, et il conclut : *« Ce système est marqué par ses insuffisances, par ses contradictions, et, j'ajouterai, par son hypocrisie. »* Selon M. Fabius, le texte proposé est dérisoire. Devant procurer des recettes évaluées à 150 millions de francs, il pourrait bien n'en rapporter que 100 millions après que les amendements proposés par la majorité auront été adoptés. *« 100 millions*, dit l'orateur, *c'est une somme légèrement supérieure au produit de la taxe piscicole versée au conseil supérieur de la pêche. C'est une somme légèrement inférieure à la taxe sur le permis de conduire. C'est une somme, enfin qui ne représente que 1 % des crédits affectés au Fonds national de solidarité. »*

Pour M. Fabius, le texte proposé est un *« projet croupion »*, qui se situe dans la *« logique du réformisme poudre-aux-yeux, qui est celle du septennat »*. Il conclut : *« La réalité de la fiscalité française c'est qu'elle est une fiscalité de classe, et de ce point de vue là le texte que vous nous proposez n'y changera strictement rien. »*

M. HAMEL (U.D.F.) intervient contre la question préalable. Il estime qu'il y a lieu de délibérer sur le texte *« parce qu'il est juste que les plus-values réalisées sur les valeurs mobilières soient taxées »*. En refusant d'examiner ce texte les socialistes font preuve, selon lui, de *« conservatisme »*.

Comme M. Hamel, M. PAPON s'étonne que M. Fabius ait été surpris du nombre des amendements soumis à l'Assemblée. A ses yeux *« c'est l'indice d'un bon travail parlementaire »*. Reconnaissant l'inégalité entre l'imposition du capital et celle des salaires, le ministre estime que le texte proposé *« constitue un premier pas vers le rééquilibrage de ces deux fiscalités »*. Au scrutin public, la question préalable est repoussée par 285 voix contre 197 sur 482 votants et 482 suffrages exprimés.

M. COMBRISSON (P.C.) : un alibi idéologique

Ouvrant la discussion générale, M. Roger COMBRISSON (P.C., Essonne) déclare que le projet de 1976 *« s'en prenait, en fait, aux résidences secondaires et aux biens familiaux, aux petites entreprises, aux professions artisanales et commerciales qui, déjà atteintes par la crise, croyaient assurer leur avenir par l'épargne »*. *« Ce texte*, poursuit-il, *s'avérait contraire à une véritable réforme de progrès, car il ne visait pas les sociétés immobilières dont les agissements scandaleux ont, à maintes reprises défrayé la chronique, pas plus que le véritable racket des sociétés pétrolières et il ignorait aussi la véritable spéculation sur le franc et les monnaies, sur les stocks, sur les terrains et sur l'or. »* Les recettes attendues de ce texte ont été réduites au cours du débat qui a, d'autre part, rendu la loi inapplicable.

Examinant le projet proprement dit, l'orateur estime que *« la distinction subtile entre les professionnels et les amateurs de la Bourse permettra de passer facilement d'une catégorie à l'autre. De plus, le projet exclut de son champ d'application les titres non cotés en Bourse dont le rapport du Conseil des impôts nous apprend qu'il représente 80 % du total »*. Ce sont donc les petits et moyens épargnants mal informés des procédés dont disposent les détenteurs de gros patrimoines pour échapper au fisc qui risquent, selon lui, d'être les principaux contribuables au titre de la loi.

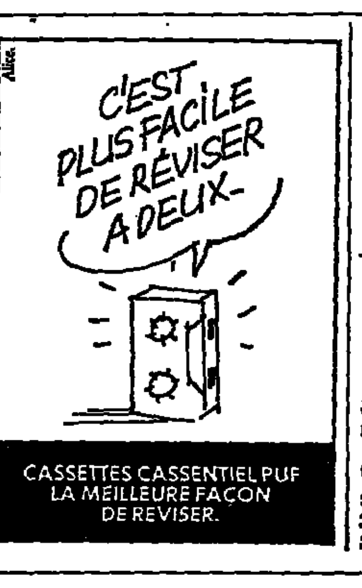
En conclusion, M. Combrisson déclare que le projet n'est qu'un alibi idéologique.

M. NUCCI (P.S., Isère), décrit *« les différentes étapes de ce qui restera pour nous le tango des plus-values »*. Pour lui, le texte du gouvernement *« donne aux gros opérateurs tous les moyens d'échapper à l'impôt »*. *« Ils devront calculer juste*, dit-il, *mais je ne doute pas qu'ils y parviennent. Par contre, vous attendez au coin du bois celui qui a été acculé à vendre, par des événements imprévus. »* Il conclut : *« Vous passez votre temps à encourager l'épargne à s'investir là où elle ne veut pas aller car voilà vingt ans, à vous croire, que l'industrie manque d'argent. »*

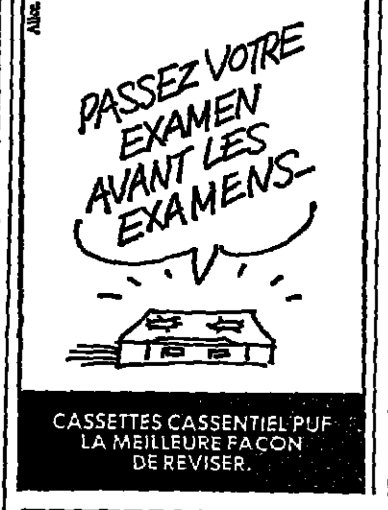
La séance de nuit, présidée par M. RENE LA COMBE (R.P.R., Maine-et-Loire), s'ouvre par l'intervention de M. CHARLES MILLON (U.D.F., Ain) qui assure que son groupe votera ce texte qui, dit-il, *« répond à un principe d'équité fiscale, à des impératifs économiques et à des préoccupations de justice sociale »*. Sur le premier point, il note que la définition du revenu a évolué vers la notion d'enrichissement. A ses yeux, il convient donc *« de prévoir l'imposition de certains gains en capital, qui sont assimilés à des revenus »*. L'orateur juge positif que *« le projet propose de distinguer entre les gains en capital du « bon père de famille » et la spéculation nécessaire aux professionnels »*.

M. MARETTE : les inquiétudes du R.P.R.

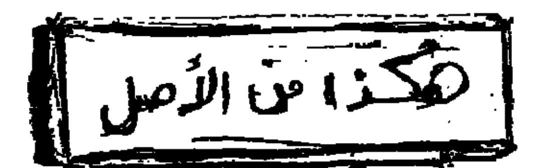
Face au texte de 1976, M. JACQUES MARETTE (R.P.R., Paris) estime que *« tous — gouvernement et majorité — doivent faire leur autocritique (...). Nous sommes devant un amas de décombres »*, ajoute-t-il. Il en veut pour preuve le vote de trois textes inapplicables et inappliqués : taxe professionnelle, « Serisette »











prévient les réserves du R.P.R.

propose, cette semaine, « un texte qui frappe les plus-values, alors que nous examinerons, la semaine prochaine, un texte qui les encourage », M. *Claude Labbé*, président du groupe, a déclaré, dans les couloirs du Palais-Bourbon, que l'attitude des députés R.P.R. dépendra de l'accueil qui sera fait aux amendements adoptés par la commission des finances.

Répondant aux orateurs, mardi soir, M. Papon s'est déclaré prêt, sur les problèmes des seuils de taxation, des coefficients de rotation des portefeuilles et de l'incitation à l'épargne, à « des compromis qui ne portent pas atteinte à la substance ni à la structure du projet ». Cette attitude conciliante paraît de nature à désamorcer la bombe — ou le pétard — dont certains, sans trop y croire, redoutaient ou souhaitaient l'explosion en cette période d'accalmie.

PATRICK JARREAU.

et taxation des plus-values mobilières. Reconnaissant au projet du gouvernement « *le mérite de la simplicité* », il indique qu'il suscite quelques « *réserves* », une « *grande prudence* » et des « *inquiétudes* » au groupe R.P.R., qui *ne le votera*, dit-il, que si certains amendements sont adoptés, à commencer par un autre intitulé du projet qui corresponde à la réalité de son contenu, c'est-à-dire à la taxation des gains en capital.

M. Marette met l'accent sur « *l'incohérence* » qui existe entre les dispositions prévoyant l'imposition de certaines plus-values fictives — puisque destinées à être réinvesties — et le contexte économique qui se caractérise, selon lui, par une « *révolution tranquille* », à savoir libérer les entreprises et ranimer le marché financier.

Parmi ce qu'il appelle les inconvénients du texte, il cite notamment la faiblesse du coefficient de rotation, l'absence de possibilités de prescription et le fait qu'il fasse partie d'un dispositif qui risque de ne pas ranimer le marché de Paris de façon satisfaisante alors que c'est l'objectif poursuivie. M. Marette critique également le non-assujetissement à la taxe des titres non cotés.

Pour M. Henri GINOUX (U.D.F., Hauts-de-Seine), ce projet est « *particulièrement inopportun* ». Il indique que pour trouver les 120 millions qu'il apportera il aurait suffi de doubler la taxe sur les transactions en Bourse : « *Cette solution*, précise-t-il, *aurait évité de traumatiser ceux qui s'intéressent à la Bourse.* » Jugeant que le texte ne résoudra pas le « *vrai problème* », à savoir, relancer l'économie en permettant aux entreprises de trouver des partenaires pour investir, il souhaite en voir les dispositions modifiées.

La présentation de ce texte témoigne, aux yeux de M. Hector ROLLAND (R.P.R., Allier), qu'en 1976 « *le député de base* », qui avait résisté au gouvernement en ne votant pas la loi proposée, avait alors raison. « *Si les agriculteurs faisaient autant d'erreurs que le gouvernement*, déclare-t-il, *les Français en seraient bientôt réduits à manger de l'herbe.* » Selon lui, « *la taxation de toute plus-value est parfaitement injuste* ».

M. DE BRANCHE (U.D.F.) : un mythe

Après avoir souligné les difficultés à réaliser la justice fiscale en France, M. René DE BRANCHE (U.D.F., Mayenne) considère que le texte a beaucoup de mérite : « *Il est aussi clair et simple que peut l'être un texte fiscal sur une matière fort ardue ; courageux car il heurte des intérêts bien établis.* » Selon lui, « *l'idée que la Bourse ne peut se maintenir que si la spéculation reste largement à l'abri de la fiscalité* » et celle « *que pour qu'une entreprise puisse trouver des fonds propres, il faut maintenir un régime fiscal exorbitant de droits communs* » relève du « *mythe* ». Il explique que la fiscalité ne joue pas dans les difficultés de constitution des fonds propres des entreprises et que le mauvais état de la Bourse a « *des causes plus profondes* ».

Après avoir énuméré les aspects positifs du projet, M. de Branche critique certaines dispositions votées par la commission des finances, notamment celle exonérant pendant trois ans les gains en capital lorsque l'excédent d'achat sur la vente dépasse 3 %, qui constitue, selon lui, un « *cadeau pour ceux qui ont des portefeuilles importants, mais un cadeau empoisonné pour la Bourse, lorsque cette exonération prendra fin* ».

Pour M. Pierre BAS (R.P.R., Paris) non seulement le système proposé par le gouvernement n'est « *ni souple, ni équitable, ni efficace* », mais il est en contradiction avec le texte relatif à l'épargne. Il tire de l'expérience passée que la taxation détourne les Français de la Bourse et accroît leurs préférences pour la liquidité ou les placements non productifs. Il ajoute que le rendement financier du nouvel impôt sera des plus modestes. Qualifiant ce texte d'« *inamendable* » et considérant qu'il est inutile de « *ravaler les ruines* », l'orateur indique qu'il commencera, à l'occasion de ce texte, à respecter l'engagement qu'il a pris devant ses électeurs, à savoir « *ne plus voter de textes absurdes, démagogiques ou imbéciles* ».

Exemple de « *mauvais travail législatif* », l'imposition des plus-values sera-t-elle résolue par ce nouveau texte ? s'interroge M. Gilbert GANTIER (U.D.F., Paris) soulignant le paradoxe qu'il y a à pénaliser les plus-values alors que le marché boursier enregistre plutôt des moins-values. Il souhaite que, dans un esprit de justice, soient distingués dans le texte placement et spéculation.

De même, demande-t-il que l'imposition forfaitaire tienne compte de l'érosion monétaire, par exemple, en se référant au barème de l'impôt. Il précise qu'il votera ce texte s'il est amendé et s'il ne s'intègre pas à un système général de pénalisation des valeurs mobilières.

M. Augustin CHAUVET (R.P.R., Cantal) constate que ce texte « *n'a rien de révolutionnaire* ». Lui accordant le mérite de la « *clarté* » et de la « *modération* » il évoque le souci de la commission des finances de mettre à l'écart les épargnants modestes en relevant les seuils d'imposition. M. Chauvet déclare qu'il approuvera le texte si sont exclus du champ d'application de la loi les échanges de valeurs mobilières qui s'effectuent dans le cadre d'opérations de fusion.

M. François D'AUBERT (U.D.F., Mayenne) se félicite que le gouvernement tienne un des engagements du programme de Blois. Proposer ce texte constitue, dit-il, une démarche équitable et décisive car « *elle porte en elle la reconnaissance définitive de la légitimité morale et politique de l'imposition sur les plus-values boursières que certains, menant un combat d'arrière-garde, paraissent encore contester* ».

Avant de mettre en garde contre des amendements qui videraient le texte de sa substance, M. d'Aubert précise que l'approbation du projet a un sens « *politique* » : « *Ce qui est proposé*, affirme-t-il, *est une réforme allant vers une plus grande justice et visant à lutter contre certains privilèges. Nous n'avons pas à avoir mauvaise conscience de le faire car ce sont des objectifs sur lesquels nous avons été élus.* »

S'il se déclare d'accord pour soumettre à l'impôt sur le revenu ceux qui tirent d'opérations à court terme la source de leurs revenus, M. Bernard MARIO (R.P.R., Pyrénées - Atlantiques) juge « *plus délicat* » de fixer les gains réalisés par ceux qui profitent de la conjoncture en menant une judicieuse politique de placement, parce qu'il faut tenir compte, estime-t-il, du temps de détention des titres et de l'érosion monétaire. Il relève deux inconvénients, à ses yeux majeurs, dans le dispositif prévu : d'une part, la difficulté d'exercer un contrôle puisque le système est fondé sur des déclarations, et, d'autre part, la pénalisation des placements en valeurs mobilières par rapport aux placements en valeurs immobilières et par rapport aux placements en or, en tableaux.

Répondant aux orateurs, M. PAPON précise que l'article 13 ne s'appliquerait pas aux sociétés dont les immeubles servent uniquement à l'exploitation. Il conteste l'exonération des plus-values réinvesties, proposée par M. Marette. A propos de l'incompatibilité entre le texte en discussion et celui relatif à l'épargne, le ministre du budget explique que ce dernier aura pour but d'attirer de nouveaux porteurs afin de réanimer le marché financier, alors que le premier, visant les opérateurs habituels, est dicté par un souci de justice fiscale. Il accepte le principe d'une prise en compte de l'érosion fiscale à condition que les amendements la prévoyant ne touchent pas à la philosophie du texte. Après avoir relevé que ni les SICAV ni les fonds de placement ne seront exemptés, il réfute l'idée que le déclin du marché financier de Paris est dû à des raisons fiscales. Il observe que les primes de remboursement ne seront pas taxables, que toute exonération fondée sur le délai de détention est exclue et que le doublement des seuils envisagé par la commission des finances réduirait trop la portée du texte. M. Papon déclare que le gouvernement n'est pas hostile à l'exonération des titres acquis dans le cadre de la participation des travailleurs.

La séance est levée à 0 h. 45.

A. C. et P. J.

LE CALENDRIER DES TRAVAUX

Réunie mardi 13 juin, la conférence des présidents a établi comme suit l'ordre du jour des prochaines séances de l'Assemblée nationale :

JEUDI 15 JUIN (après-midi et soir) : déclaration du gouvernement sur la défense, suivie d'un débat.

VENDREDI 16 JUIN (matin et, s'il le faut, après-midi) : éventuellement suite de la discussion sur le projet relatif à l'imposition des produits de cession de valeurs mobilières ; questions orales sans débat.

MARDI 20 JUIN (après-midi et soir) : projet sur la police judiciaire et le jury d'assises ; proposition sur la conduite d'un véhicule sous l'empire d'un état alcoolique ; projet sur l'enseignement et la formation professionnelle agricoles ; projet relatif aux congés de formation et à la rémunération des stagiaires de la formation professionnelle ; collectif budgétaire pour 1978.

MERCREDI 21 JUIN (après-midi, après les questions au gouvernement, et soir), et JEUDI 22 JUIN (après-midi et soir) : discussion du projet tendant à orienter l'épargne sur le financement des entreprises.

Au Sénat

Questions sur la radiotélévision

Le Sénat a discuté, mardi 13 juin, plusieurs questions orales concernant la radiotélévision française : maintien des actualités télévisées régionales d'Antenne 2 (question de M. Michel Girand, R.P.R., Val-de-Marne) ; coloration de la première chaîne dans les départements du Sud-Est (M. Palméro, Union centr., Alpes-Maritimes) ; violence à la télévision et préparation radiotélévisée de la campagne des élections au Parlement (questions de M. Cluzel, Un. centr., Allier) ; la langue provençale sur les antennes (M. Francou, Union centr., Bouches-du-Rhône).

A ces diverses questions, M. LECAT, ministre de la culture et de la communication, a notamment répondu :

ACTUALITES TELEVISEES REGIONALES

« *Le président d'Antenne 2 a récemment mis en cause l'obligation de diffuser les actualités régionales, c'est vrai. Mais c'est au gouvernement qu'il appartient de prendre éventuellement la décision et il ne le fera qu'en concertation avec le Parlement. (...) La suppression des émissions sur Antenne 2 ne peut être envisagée dans l'immédiat, d'autant que son audience est égale à la somme de celles des deux autres réseaux...* »

TELEVISION EN COULEURS

« *A l'origine, il avait été décidé que le réseau TF 1 couleur devait être achevé en 1983. Mais les progrès accomplis ont permis d'anticiper de quinze à dix-huit mois.*

» *La Côte d'Azur sera donc desservie à la fin du premier trimestre de 1980, ce qui représente un exploit étant donnée la configuration de son relief.* »

VIOLENCE SUR LES ECRANS

« *En 1977, 90 films ont été interdits aux mineurs de treize ans, 120 aux mineurs de dix-huit ans, 3 totalement interdits ; 1 film a été classé « incitant à la violence » et 99 « pornographiques », ce qui leur réserve une carrière à part dans les salles spéciales.*

» *Pour la télévision, et faisant suite au rapport du comité d'études sur la violence ainsi qu'aux engagements pris devant le Parlement, le gouvernement a décidé de réviser sur ce point les cahiers des charges. La délégation parlementaire a été saisie pour avis des propositions qui ont été faites. Il est envisagé de placer les émissions litigieuses à des heures tardives et de mettre en garde les familles...* »

CAMPAGNE POUR LES ELECTIONS EUROPEENNES

« *Les élections européennes de juin 1979 seront certainement l'occasion d'une réflexion sur la construction européenne. La radio et la télévision auront un rôle primordial en ce domaine. C'est aux présidents et aux conseils de décider comment.*

» *Techniquement, la loi du 7 juillet 1977 s'appliquera de nouveau ; mais il n'y aura plus simultanéité entre les émissions de radio et de télévision, et l'on s'efforcera de les rendre plus attrayantes : innovations qui seront ainsi testées pour les futures élections nationales.* »

LE PROVENÇAL SUR LES ANTENNES

« *Le cahier des charges est muet sur les langues régionales, mais, depuis 1974, les pouvoirs publics y ont mis l'accent : actuellement, près de soixante heures de radio par mois sont consacrées à l'alsacien, au basque, au béarnais, au breton, au catalan, au corse, et à l'occitan languedocien et provençal, sans compter six heures et demie d'allemand classique sur Radio-Strasbourg ; à la télévision, 12 % du temps d'antenne sont à l'alsacien, au basque, au corse et au breton.*

Le « créneau » de FR 3 étant limité, étendre les émissions en langues locales ne peut se faire qu'aux dépens d'émissions en français : ce qui justifie, par exemple, la place que l'alsacien, plus largement pratiqué par la population locale que ne le sont les autres langues régionales (...). A la télévision régionale, la culture provençale est à l'honneur. Quant à la langue, je vais demander une étude à FR 3. »

Vote d'une nouvelle législation en faveur des utilisateurs du Crédit immobilier

Le Sénat a voté, mercredi 14 juin, à 2 heures du matin, le projet de loi sur le crédit immobilier, visant à renforcer la protection des emprunteurs. Ce projet, présenté par M. René Monory, ministre de l'économie, avait été soumis, en janvier dernier, à la décision du conseil des ministres par Mme Christiane Scrivener, alors secrétaire d'Etat à la consommation. L'avant-projet gouvernemental comportait un chapitre concernant les opérations immobilières ; mais, compte tenu de la spécificité des transactions et des prêts immobiliers, le gouvernement a finalement décidé de présenter deux projets séparés, dont le premier a été définitivement adopté à la fin de l'année dernière, et dont le second, conformément aux engagements pris par Mme Scrivener à l'Assemblée nationale, a été déposé devant le Parlement au cours de l'intersession d'hiver. Le Sénat en a été saisi en premier.

En septembre 1977, a rappelé le rapporteur, M. PAUL PILLET (Un. centr., Loire), le total des prêts immobiliers s'élevait à 457 milliards de francs, soit environ 90 % de l'endettement des ménages.

Une réglementation plus stricte s'imposait donc.

Afin de protéger l'acquéreur qui, faute des prêts prévus, est dans l'impossibilité de conclure l'opération immobilière et, de ce fait, perd les sommes qu'il a versées d'avance, le projet de loi rend obligatoire la condition suspensive relative à la conclusion des prêts qui assurent le financement de l'opération. Il prévoit les effets et modalités de mise en jeu de cette condition suspensive :

— Si, à l'expiration d'un délai d'un mois, l'acquéreur ne justifie pas qu'il a accepté une offre préalable, le vendeur est en droit de considérer que la condition n'est pas réalisée et de reprendre sa liberté : dans ce cas, l'acquéreur, qui retrouve l'ensemble des sommes versées d'avance, n'est aucunement pénalisé ;

— Si le contrat de prêt, l'offre préalable ayant été acceptée, n'est pas établi dans un délai pouvant aller jusqu'à un an, le contrat dont le prix devait être payé à l'aide de ces prêts est résolu à la demande de l'acquéreur. Une indemnité, dont le montant maximal est fixé par décret, sans doute en fonction du prix, est alors due au vendeur.

M. LAUCOURNET (P.S., Haute-Vienne) exprime l'avis de la commission des affaires économiques, selon laquelle le texte trouve sa justification par la nouvelle politique du logement d'inspiration libérale. Il convient néanmoins, souligne-t-il, d'apporter à ce projet des simplifications et de renforcer le dispositif de la location-vente.

M. LEDERMAN (P.C., Val-de-Marne) reproche au projet d'être muet sur l'indexation des prêts, qu'il faudrait, selon lui, interdire.

Au cours de la discussion des articles, les sénateurs ont apporté d'assez sensibles modifications au texte gouvernemental.

● Pour éviter de « geler » le marché immobilier, ils ont notamment raccourci le délai pendant lequel les conditions de l'offre sont toujours acceptées avec clause suspensive. A la demande de M. Pillet, M. MONORY a lui-même proposé de ramener ce délai de six mois à quatre mois.

● Sur la proposition de MM. PARMANTIER et MISTRAL (P.S.), le Sénat a aussi décidé (avec l'accord du ministre) de laisser au juge la possibilité de dégager l'emprunteur de ses obligations (en partie ou en totalité) si sa situation économique se détériore gravement par suite de chômage.

● Les articles tendant à légaliser la « *condition suspensive* » ont été modifiés sur initiative des deux rapporteurs et en accord avec le gouvernement. L'article 21, notamment, prévoyait
cle 21, notamment, a été supprimé. Il prévoyait que l'exécution du contrat de prêt (son remboursement dans la plupart des cas) sera suspendue jusqu'à la solution du litige. Une telle disposition risquait de favoriser les maîtres d'ouvrages de mauvaise foi qui feraient naître des litiges pour éviter d'avoir à régler leurs dettes dans les délais convenus ; elle pouvait ainsi pénaliser les prêteurs, pourtant étrangers au conflit né entre le maître d'ouvrage et l'entrepreneur.

● *Locations - ventes* : ces opérations sont assimilées à des opérations de crédit par le projet de loi. Le Sénat a voulu prévoir des dispositions spécifiques, en particulier pour les délais, les conditions et le coût de la levée de l'option. — A. G.

POLITIQUE

LES DÉBATS AU SEIN DE LA GAUCHE

Une pétition au sein du P.S. demande que la moitié des candidats aux élections européennes soient des femmes

Le troisième courant du parti socialiste, animé par des femmes, a tenu une première réunion nationale dimanche 11 juin au lendemain de la session de la commission nationale « femmes » du P.S. Environ cent cinquante femmes ont participé à cette rencontre. Elles ont décidé de présenter une motion de politique générale lors du prochain congrès du parti socialiste afin d'affirmer l'originalité de leur démarche.

En attendant, le courant animé par des femmes a décidé de faire circuler au sein du P.S. une pétition concernant les futures élections à l'Assemblée européenne de Strasbourg. Le texte, après avoir évoqué la crise économique, note que *« en Europe un citoyen sur deux est une femme »*. Il souligne que l'élection s'effectuant à la proportionnelle et la désignation des candidats étant faite par les partis au niveau national les obstacles qui s'opposent d'habitude aux candidatures féminines peuvent être levés. *« Nous lançons une pétition dans le parti*, conclut ce nouveau courant, *un candidat sur deux du P.S. doit être une femme. »*

Les animatrices du courant, Mlle Gaspard, maire de Dreux, Mmes Goldet et Lhuillier, font remarquer qu'une seule femme siège sur les bancs du P.S. à l'Assemblée nationale et qu'il en va de même au Sénat (1). Elles prévoient de réunir en octobre, à Marseille probablement, les élues du P.S.

La création de ce courant a été condamnée par Mme Yvette Roudy, membre du secrétariat national du P.S., où elle est chargée de l'action féminine. Elle notait toutefois, dans *l'Unité* du 26 mai :

« Il y a chez les femmes socialistes un énorme mécontentement, parfaitement justifié. Il est en effet scandaleux qu'un parti comme le nôtre, avec la rénovation qu'il prône, les idées audacieuses qu'il avance, atteste par l'état de ses mentalités d'un tel conservatisme sur le plan de la femme dans la vie politique.

» Au parti socialiste il existe pour les femmes un obstacle considérable dans le mode de désignation des candidats. (...)

» Derrière leur bouclier sexiste, les gardiens du jeu démocratique de la base montaient la garde... La « base », celle des circonscriptions, composée pour l'essentiel d'hommes solidement accrochés à leur terrain.

» La colère des femmes, à mon sens légitime, doit s'exprimer beaucoup plus efficacement que par la création d'un courant, initiative qui ne correspond pas à cette étape de notre lutte. C'est dépassé. »

Un débat sur ces questions se développe à présent dans la presse socialiste et, dans son dernier numéro, l'hebdomadaire du P.S. publie plusieurs lettres. Mme Janine Tillard, secrétaire de la commission nationale à l'action féminine, estime :

« Un courant autonome de femmes à l'intérieur du parti socialiste, c'est, pour moi, non seulement un recul par rapport à la lutte que mènent depuis des années les féministes du parti, mais c'est aussi une idée réactionnaire. »

Mme Véronique Neiertz, membre de la commission nationale femmes, ajoute :

« Pour être totalement allergique à la dialectique des courants qui prévaut dans ce parti, je ressens les plus vives inquiétudes devant la stratégie qu'elle implique, les dangers qu'elle recèle et les comportements qu'elle engendre. »

A l'inverse, Mme Monique Sauvage, membre de la même commission, explique :

« Faire « autre chose », faire de la politique autrement, serait la principale raison d'être d'un troisième courant : ce parti s'étrique dans des pratiques d'appareils et des pratiques militantes d'un autre âge. Si les femmes se reconnaissent dans l'initiative qui a été lancée par trois d'entre elles, c'est parce qu'elles savent trop comment cette façon de faire de la politique les exclut, et qu'elles tiennent peut-être là l'espoir de vivre leur propre rapport à la politique. (...)

» C'est aussi en réaction au jeu des courants 1 et 2 qu'un certain nombre de femmes décident de placer leur espoir dans un troisième lieu ; celui-ci ne sera crédible que s'il apparaît comme un anticourant, et si, au lieu d'être un appareil avec chefs historiques, leaders locaux, sélection et « professionnalisation » des représentants, il sait renouer avec ce qu'est un courant de pensée, une réflexion en mouvement. »

(1) N.D.L.R. — Il s'agit de Mme Jacq (Finistère) à l'Assemblée nationale et de Mlle Rapuzzi (Bouches-du-Rhône) au Sénat.

Le P.C.F. : l'objectif du P.S. reste de tout faire pour se renforcer au détriment des communistes

Le bureau politique du P.C.F. a publié, mardi 13 juin, une déclaration dans laquelle il note qu'à l'occasion des élections municipales qui auront lieu le 18 juin, à Aix-en-Provence, à Flers et à Briançon, le P.S. a refusé de constituer les listes d'union que les communistes lui proposaient.

Le bureau politique ajoute : *« Il faut préserver et consolider l'union partout où elle existe, notamment dans les municipalités d'union. C'est l'attitude qu'observe le P.C.F. dans l'intérêt des travailleurs et de la population.*

» Au contraire, le parti socialiste, en refusant la constitution de listes d'union, prend la lourde responsabilité de la division. C'est d'autant plus préoccupant que cela fait suite à la rupture décidée par le P.S. de la municipalité d'union de Saint-Malo, et par l'élimination des communistes, situation présentée par François Mitterrand comme exemplaire, donc à encourager.

» De même à Bagnols-sur-Cèze, le P.S., au mépris des engagements pris devant la population, a éliminé les adjoints communistes du bureau municipal.

» Ces faits s'ajoutant à l'abandon officiel du programme commun par le P.S., la présence d'un socialiste dans la délégation de l'O.N.U., la déclaration de Gaston Defferre sur les « convergences » entre le P.S. et Giscard d'Estaing, les votes convergents des élus socialistes et de la droite dans plusieurs assemblées, confirment malheureusement que l'orientation à droite du P.S. demeure.

» Son objectif reste de tout faire pour se renforcer au détriment du parti communiste afin de dégager la voie pour un parti socialiste qui pourrait jouer le rôle de recours ou de renfort de la droite dans la mise en œuvre de la politique du capital.

» Le bureau politique estime indispensable que tous ceux qui veulent préserver les perspectives du changement réfléchissent sérieusement sur ces données réelles de la lutte politique. »

Le P.C.F. *« se félicite qu'au Creusot la section socialiste ait décidé la reconduction de la liste d'union qui, en mars 1977, l'avait emporté »*, et il indique aux électeurs d'Aix-en-Provence, de Flers et de Briançon qu'*« en votant pour les listes du parti socialiste qui refuse l'union, ils font le jeu de la droite et de la grande bourgeoisie, et favorisent l'entreprise de division de la gauche »*.

M. Elleinstein : le P.C.F. ne pourra pas continuer à vivre dans un ghetto

M. Jean Elleinstein, directeur adjoint du Centre d'études et de recherches marxistes, qui était, mardi 13 juin, l'invité de l'Association de la presse anglo-américaine, a notamment déclaré :

« Le débat qui s'est instauré au sein du parti communiste français est un débat fondamental et profond, et personne ne pourra l'empêcher de se poursuivre. Le P.C.F. ne pourra pas continuer à vivre dans un ghetto, une forteresse assiégée. Il devra faire un choix clair : ou bien nous adoptons le modèle soviétique de socialisme, ou bien nous le refusons. » L'historien estime que le P.C.F. n'échappera pas à la discussion sur l'Union soviétique et la nature de son système.

Rejetant le mot de « contestation » pour qualifier la discussion actuellement en cours au sein du P.C.F., M. Elleinstein a souligné qu'il ne s'agit nullement d'une *« entreprise fractionnelle »*. *« Il s'agit seulement*, a-t-il dit, *d'attirer l'attention des communistes français sur la nécessité d'obtenir davantage de démocratie interne. »*

Interrogé sur d'éventuelles modifications dans la composition de l'équipe dirigeante du P.C.F., M. Elleinstein a répondu : *« Je me refuse à demander la démission ou le remplacement de qui que ce soit. Le problème fondamental est le débat politique sur l'avenir du P.C.F. et sur son rôle dans la France contemporaine. »*

L'historien a ajouté qu'il ne mettait pas en doute la volonté du P.C.F. de ne procéder à aucune exclusion. Le semblables mesures, a-t-il expliqué, signifieraient le retour du P.C.F. *« à une période glaciaire de type stalinien »*. M. Elleinstein a préconisé non pas l'abandon du centralisme démocratique mais le retour aux sources, c'est-à-dire à la conception léniniste : *« Beaucoup de démocratie interne et un peu de discipline. »*

Dans *le Matin* du 14 juin, M. Jean Elleinstein répond d'autre part aux attaques lancées contre lui par l'hebdomadaire soviétique *Temps nouveaux* (*le Monde* du 26 et du 27 mai). L'historien communiste note que les procédés de la publication soviétique sont *« caractéristiques de la méthode stalinienne »*. Il ajoute : *« Pour finir avec cette campagne de calomnies, je voudrais rappeler deux choses. D'abord, je n'ai jamais sous-estimé le rôle de la révolution d'Octobre dans l'évolution des conditions économiques et sociales des travailleurs ; elle a ouvert la première brèche dans le système capitaliste. Ensuite, la participation de l'U.R.S.S. à la seconde guerre mondiale me paraît fondamentale et les millions de morts de ce pays témoignent du sacrifice consenti par son peuple dans la lutte pour la liberté. Mais, ce n'est pas se comporter en antisoviétique que de montrer les limites de la révolution d'Octobre, d'en analyser les graves imperfections et les contradictions. Le respect que je porte au peuple soviétique ne doit pas me conduire à une conception réductrice de l'histoire contemporaine. »*

● *M. André Stil*, chroniqueur littéraire de *l'Humanité*, qui a été interrogé à l'occasion de l'enquête des *Nouvelles littéraires* sur le débat entre intellectuels communistes (*le Monde* du 9 juin), indique que ses propos, *« qui ne devaient en aucune façon figurer dans un « débat » à propos du parti, ont été grossièrement simplifiés et déformés »*. *« De plus, d'autres propos me sont prêtés que je n'ai manifestement pu tenir*, ajoute-t-il. *Le tout relève de la calomnie ou de la provocation et de la simple malhonnêteté intellectuelle. »*

Mme MARGATÉ (P.C.F.) : notre politique est méconnue.

L'Humanité du 14 juin achève le compte rendu de la réunion des responsables du P.C.F. chargés du *« travail parmi les femmes »*, qui s'est déroulée les 10 et 11 juin à Argenteuil. Mme Catherine Margaté (Hauts-de-Seine) explique : *« Ce n'est pas notre combat avec les femmes ni nos positions qui ont du retard aujourd'hui. Le décalage vient de la méconnaissance de notre politique à ce sujet dans l'ensemble du parti. Or l'image retardataire du parti est un enjeu de la bataille politique actuelle. »*

Mme Mireille Bertrand, membre du bureau politique, note : *« Il faut se battre sur tous les terrains et faire prendre conscience dans les luttes des raisons de la crise et des solutions. »*

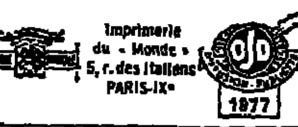
M. TILLON : une forfaiture a été commise en septembre 1952.

Dans une déclaration faite à l'A.F.P. mardi 13 juin M. Charles Tillon, ancien commandant en chef des Francs-tireurs et partisans (F.T.P.), ancien membre du bureau politique du P.C.F., précise : *« Les communistes Pierre Villon et Fournier-Bocquet rusent à coups de démentis pour nier que deux congrès de l'Association nationale des anciens combattants de la résistance (A.N.A.C.R.) se sont prononcés le 15 mai 1977 et le 30 mai 1978 afin de réclamer de la part de la direction nationale des explications et une juste réparation morale à propos d'une forfaiture commise en septembre 1952* (1).

» Refuser, c'est maintenir, vingt-cinq ans après, une imposture, c'est nier que Villon et Fournier-Bocquet obéissaient en 1952 aux directives des staliniens du P.C.F. Puisqu'on s'y est refusé, aucune diversion ne pourra m'empêcher à présent de reprendre ma liberté pour dire toute la vérité concernant l'A.N.A.C.R., comme je l'ai fait à propos du P.C.F. et d'un « procès de Moscou à Paris. »

(1) *N.D.L.R.* — Année de l'exclusion de M. Tillon du bureau politique du P.C.F. Les accusations portées contre lui sont reprises au sein de l'A.N.A.C.R.

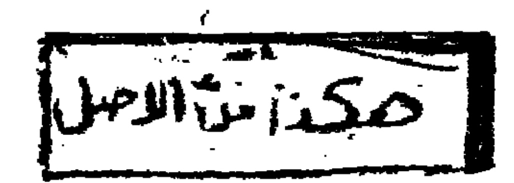
Édité par la S.A.R.L. le Monde.
Gérants :
Jacques Fauvet, directeur de la publication.
Jacques Sauvageot.

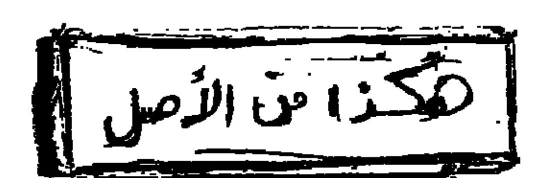


Imprimerie du « Monde » 5, r. des Italiens PARIS-IXe

Commission paritaire des journaux et publications : n° 57437.







POLITIQUE

LE P.R. VEUT « RENFORCER LA SOLIDARITÉ »

M. Jacques Blanc, secrétaire général du parti républicain, a annoncé, mardi 13 juin, que son parti organisera, le 26 de ce mois, dans chaque région, des réunions entre militants et élus locaux, au cours desquelles sera engagée une action de la formation en faveur de la solidarité. Il sera demandé aux membres et responsables du parti de favoriser des rencontres entre représentants de différentes catégories sociales, notamment entre ruraux et citadins en vacances, afin d'améliorer « la connaissance entre les individus ».

M. Jacques Blanc a souligné la volonté du P.R. de montrer que la conviction qui dicte sa conduite est de « renforcer la solidarité ». « *La solidarité*, a-t-il dit, *c'est ce que nous opposons à la lutte des classes. Il ne peut y avoir de société de responsabilité sans rapports de solidarité, et celle-ci passe par une meilleure connaissance des individus entre eux. Il ne suffit pas de demander à l'Etat de mettre en œuvre l'assistance. Ce serait la plus grande transformation de la société française que de passer de l'assistance à la solidarité et de dépasser l'idée de lutte entre catégories sociales.* »

Dans cette perspective, le parti républicain élaborera pendant l'été des propositions et des suggestions susceptibles d'être intégrées aux projets de loi en préparation, notamment en ce qui concerne les collectivités locales et les agriculteurs.

AU CONSEIL DES MINISTRES

Nomination de quatre préfets

● RHONE-ALPES : M. Olivier Philip.

M. Olivier Philip, préfet de la région Bretagne, préfet d'Ille-et-Vilaine, est nommé préfet de la région Rhône-Alpes, préfet du Rhône, en remplacement de M. Pierre Doueil.

[Né en 1925, à New-York, M. Olivier Philip, fils d'André Philip, ancien ministre, ancien député socialiste, est docteur en droit, diplômé de l'Ecole militaire de Saint-Cyr et ancien élève de l'ENA. Nommé sous-préfet en 1951, il occupe divers postes territoriaux en métropole et dans les départements d'outre-mer avant d'entrer en 1959 au cabinet de M. Bertholn, ministre de l'éducation nationale, puis à ceux de M. Herzog, haut commissaire à la jeunesse et aux sports, de MM. Boulloche, Joxe, Guillaumat, Paye, Sudreau et Christian Fouchet, qui détiennent tour à tour, jusqu'en 1962, le portefeuille de l'éducation nationale.

En 1963, il est directeur du cabinet de M. Herzog, secrétaire d'Etat à la jeunesse et aux sports. Nommé en 1964 préfet de la Nièvre, il entre en 1966 au cabinet de M. Pompidou, alors premier ministre, où il est particulièrement chargé des affaires politiques et des problèmes électoraux de la majorité pour les élections législatives de 1967. Après celles-ci il est nommé préfet de la région Limousin, préfet de la Haute-Vienne. Puis il devient, en octobre 1972, préfet de la région Bretagne, préfet d'Ille-et-Vilaine. M. Philip a été, de 1962 à 1965, président de l'Association des anciens élèves de l'ENA.]

● BRETAGNE : M. Jean Perier.

M. Jean Perier, préfet du Val-de-Marne, est nommé préfet de la région Bretagne, préfet d'Ille-et-Vilaine, en remplacement de M. Olivier Philip.

[Né en 1925 dans le Calvados, entré en 1951 à l'ENA, M. Perier occupe à partir de 1954 deux postes territoriaux de l'administration préfectorale et devient, en 1963, directeur du cabinet du préfet de la région Provence-Côte-d'Azur-Corse à Marseille. Secrétaire général de l'Indre-et-Loire en 1967, il est nommé en 1970 sous-préfet de Saint-Nazaire et, en 1972, préfet délégué pour la police auprès du préfet du Rhône. En 1974, il devient préfet de Saône-et-Loire et, en avril 1976, préfet du Val-de-Marne.]

● VAL-DE-MARNE : M. Louis Lalanne.

M. Louis Lalanne, préfet de l'Oise, est nommé préfet du Val-de-Marne, en remplacement de M. Perier.

[Né le 28 février 1919 à Biarritz, M. Louis Lalanne entre en 1942 dans l'administration. De 1945 à 1950, il est chargé de mission au cabinet du directeur général de la sûreté nationale et, en janvier 1951, il est nommé directeur du cabinet du directeur général du service de documentation extérieure et de contre-espionnage. En service détaché auprès de la présidence du conseil à partir d'octobre 1951, il est chargé, en 1958, de la direction du service de l'inspection générale de la protection civile et du groupement d'hélicoptères du ministère de l'intérieur.

En 1961, il devient sous-directeur à la direction générale des collectivités locales, chef du service de l'action économique et, en 1963, administrateur du parc national de la Vanoise. Successivement membre du comité du bassin Adour-Garonne et du comité de bassin Loire-Bretagne, M. Lalanne a été nommé, en novembre 1967, commissaire à la rénovation rurale dans les départements du Massif Central.

Nommé préfet de l'Aude en 1969 et préfet du Var en 1971, M. Lalanne était devenu préfet de l'Oise en janvier 1974.]

● OISE : M. André Collot.

M. André Collot, préfet du Cher, est nommé préfet de l'Oise, en remplacement de M. Louis Lalanne.

[Né en 1919 à Montady (Hérault), M. André Collot, qui est entré dans l'administration en 1943, est détaché, en 1946, au ministère des affaires étrangères pour les affaires allemandes. Attaché au consul de contrôle interallié de Berlin, puis directeur de cabinet du haut commissaire de la République française en Allemagne, il est nommé sous-préfet de Bonneville en 1955. Après avoir été successivement directeur du cabinet du préfet du Nord (1960), et sous-préfet de Béziers (1964), il devient préfet de Corse en 1967, préfet de la Meuse en 1969 et préfet du Cher en 1973.]

Le nouveau préfet du Cher sera nommé ultérieurement.

Le 22 juin dans les Pyrénées-Atlantiques

M. BARRE SE RENDRA A PAU A ORTHEZ ET A HASPARREN

M. Raymond Barre commencera le voyage qu'il doit faire le jeudi 22 juin dans les Pyrénées-Atlantiques par une visite à Pau, le matin, où il participera à plusieurs réunions de travail consacrées aux problèmes économiques et sociaux du département avec les parlementaires, les conseillers généraux, les directeurs des principaux services administratifs et les représentants des organisations professionnelles.

Parmi les dossiers particuliers qui seront examinés figurent notamment l'avenir du complexe industriel de Lacq, la reconversion des secteurs en difficulté, l'aménagement des zones de montagne, les problèmes du thermalisme, la réanimation du milieu rural, etc.

Après un déjeuner à Pau, le premier ministre se rendra à Orthez où il étudiera avec les membres du conseil municipal, à partir des exemples locaux, les problèmes qui se posent dans les villes moyennes.

En fin de journée, M. Barre inaugurera l'usine de pompes à chaleur créée à Hasparren par le groupe Leroy-Somer et évoquera à cette occasion le cas des « usines à la campagne ».

● *M. Raymond Barre* a reçu mardi matin 13 juin, à l'hôtel Matignon, douze des nouveaux députés de l'U.D.F., MM. Edmond Alphandéry (Maine-et-Loire), François d'Aubert (Mayenne), René de Branche (Mayenne), Renet Benoit (Côtes-du-Nord), Claude Biwer (Meuse), Maurice Charretier (Vaucluse), Charles Fèvre (Haute-Marne), Gérard Longuet (Meuse), Pierre Micaux (Aube), André Petit (Val-d'Oise), Charles Revet (Seine-Maritime) et Jean-Louis Schneiter (Marne), avec lesquels il s'est entretenu des orientations du gouvernement, en présence de M. Roger Chinaud, président du groupe.

DÉFENSE

Dix ans de politique militaire

II. - LA QUALITÉ AVANT LA QUANTITÉ

par JACQUES CRESSARD (*)

Dans la première partie de son étude (« le Monde » du 14 juin), M. Jacques Cressard a décrit ce qu'il considère comme une nouvelle et grave détérioration de la situation internationale, et il a insisté sur la nécessité pour la France de construire des sous-marins nucléaires lance-missiles supplémentaires.

Crédibilité technique mais aussi crédibilité psychologique. La loi de programmation militaire la fonde sur la détermination de la nation. Je dirai, pour ma part, que cette crédibilité se fonde, d'abord, sur la détermination du chef de l'Etat à qui reviendrait, même au sein d'un pays égaré, le soin de mener, face à l'adversaire, le jeu dissuasif. Telle est la mission que donnent au président de la République les termes mêmes de la Constitution.

Il n'en est pas moins vrai qu'un pays déterminé, faisant bloc derrière son président, constitue un élément fondamental de la dissuasion. Or, cette détermination ne peut être laissée entre les mains du hasard et de l'improvisation. Chacun sent que le pays sera d'autant plus déterminé qu'il se sentira encadré et protégé. En ce domaine, tout reste à faire.

Pour ce qui est de la protection des populations, et malgré les recommandations de la commission des finances de l'Assemblée nationale, le débat n'est toujours pas tranché entre ceux qui considèrent que cette protection risque de fausser le principe même de la dissuasion, en laissant croire que notre pays accepterait une bataille nucléaire, et ceux qui estiment qu'elle renforce, au contraire, la dissuasion en faisant perdre son efficacité à l'armement nucléaire adverse. C'est cette dernière solution que semblent retenir l'U.R.S.S. et les Etats-Unis.

Un quadrillage territorial

Pour ce qui est de la couverture du territoire, le concept de défense opérationnelle du territoire est mal défini. La commission interministérielle compétente ne remplit pas sa tâche. Le regroupement de l'armée de terre au sein des nouvelles divisions semble mal correspondre au souci d'éviter, par un quadrillage territorial adapté, le développement d'actes de sabotage visant à porter atteinte à la détermination nationale.

La protection des points sensibles par les divisions de réserve de l'armée de terre ne répond aux problèmes que de façon insuffisante. Au demeurant, quelle sera la valeur de ces divisions — malgré toute la compétence et tout le dévouement des cadres de réserve — eu égard aux moyens qu'on leur donne et aux crédits qu'on leur attribue ?

Au total, beaucoup a été fait en ce qui concerne la protection du sanctuaire national face aux agressions majeures, mais beaucoup reste à faire. Il n'est pas certain que cette nécessité de poursuivre l'effort soit pleinement ressentie par tous.

Il nous faut en second lieu protéger nos intérêts au-delà du territoire national.

Cette protection en Europe, en Afrique et sur les mers concerne les forces classiques aéro-terrestres et maritimes.

Une querelle

Deux missions reviennent à la marine : assurer la sécurité de nos lignes de communication ; manifester une présence assidue dans la zone d'intérêt économique des 200 milles nautiques.

La première est confiée à notre flotte de haute mer. Ses moyens doivent permettre d'abord une présence là où nos intérêts risquent d'être menacés (à cet égard, l'expérience conduite il y a peu dans l'océan Indien est exemplaire) ; ensuite, une vive réaction pouvant aller jusqu'à un engagement, voire l'emploi de l'arme nucléaire tactique navale, qui serait la marque de notre détermination dès lors que nos approvisionnements majeurs ne pourraient pas être assurés. Pour ce faire, il faut des unités de combat et des unités logistiques. Le tonnage des premières va baissant. Celui des secondes n'a pas atteint le stade de la suffisance. Nos efforts doivent en conséquence s'exercer au profit de notre marine de surface.

Quant aux 200 milles nautiques, il conviendrait que soient enfin connus, conformément aux engagements du gouvernement, les moyens nécessaires et les moyens mis en place. A cet égard, il faut que cesse une querelle entre ceux qui considèrent que la protection des 200 nautiques est une mission interministérielle et ceux qui estiment que la marine est seule à même de remplir cette mission de surveillance et de contrôle.

Tenir une zone qui s'étend à plusieurs centaines de kilomètres de nos côtes est — qui peut le contester vraiment — une mission de la marine nationale. Encore convient-il de lui en donner les moyens.

Les événements d'Afrique viennent de rappeler la nécessité de posséder des forces d'intervention outre-mer d'une totale disponibilité et d'une grande efficacité, mais dont la mission doit rester limitée.

En ce domaine, la quantité sert à peu de chose. La qualité est tout. Quel est l'intérêt de gonfler nos forces d'intervention de régiments d'appelés qui ne peuvent, en application du code du service national, être employés hors d'Europe et hors des départements et territoires d'outre-mer ?

Qui ne voit que l'indépendance nationale se satisferait mieux d'une division parachutiste et d'une division d'infanterie de marine aux effectifs plus réduits, mais disposant des moyens aériens permettant d'agir seul et sans recours à l'assistance d'autrui ?

Des crises en Europe

L'Europe, enfin, peut se voir confrontée sur son sol à deux sortes de crises d'envergure inégale.

La première, d'ampleur limitée, peut avoir pour source la volonté de tester la capacité de réaction des Occidentaux ou de masquer un grave problème de succession au sein du cercle restreint des dirigeants du Kremlin. Il convient d'y apporter une réaction rapide du type de celle qui a été conduite au Zaïre, mais sous une forme blindée ou mécanisée. Seules des forces d'ampleur limitée mais d'une disponibilité identique, possédant un entraînement — je dirai un surentraînement — de même niveau, sont susceptibles de le faire avec toute l'efficacité requise.

La seconde crise, de grande ampleur, viserait à la conquête de l'Europe de l'Ouest. L'Union soviétique, répétons-le, en a aujourd'hui les moyens. Pour pouvoir y répondre, en l'état actuel des techniques, trois solutions sont possibles.

(*) Député R.P.R. d'Ille-et-Vilaine, rapporteur du budget de la défense à la commission des finances de l'Assemblée nationale.

D'abord, hausser la capacité classique des forces de l'alliance atlantique à un niveau identique. C'est imposer à l'Europe et à nous-mêmes le même effort gigantesque que celui fourni par les membres du pacte de Varsovie. Je doute que nous soyons prêts à le faire. Mais c'est admettre aussi qu'en cas de crise grave le territoire européen serait livré à la fureur de combats auprès desquels la guerre du Kippour ne serait qu'une promenade militaire. Cette première solution est à écarter.

Ensuite, recourir à un emploi massif des armements nucléaires tactiques. En ce domaine, la solution d'avenir n'est-elle pas dans le développement d'armes à radiation renforcée lancées à grande distance sur des forces ennemies débouchant sur le territoire de l'Europe de l'Ouest, forces dont les mouvements seraient décelés par des satellites géostationnaires dotés de capacités investigatrices très précises ? Une telle solution rendrait sans doute peu utile la mise à disposition du commandement de forces terrestres très nombreuses.

Troisième solution, enfin, celle présentement retenue et qu'aurait à mettre en œuvre notre Iʳᵉ armée : tester la volonté de l'adversaire, puis montrer notre détermination par un engagement court mais d'une très grande intensité.

Seuls

Pour remplir cette tâche, le front d'engagement a peu de signification. Tenir 80, 100 ou 150 kilomètres ne change pas fondamentalement les données du problème. Ce qui importe, c'est que notre détermination ne laisse aucun doute à l'adversaire. Autrement dit, nous devons, là où la Iʳᵉ armée serait engagée, sortir vainqueurs de l'engagement. J'entends dire souvent que notre effort, s'inscrivant dans le cadre allié, bénéficierait de ce fait d'un appréciable soutien. Balayons ce sophisme. Nos alliés pourront être à nos côtés, devant nous ou derrière nous, mais là où nous serons, nous serons seuls, et c'est seuls qu'il nous faudra surclasser l'adversaire.

Cela impose, une fois encore, d'avoir des unités peu nombreuses, mais puissamment dotées de matériels modernes, parfaitement entraînées, disponibles en tout temps, bref d'avoir aussi, dans ce cas, des unités blindées ou mécanisées dont l'entraînement serait au niveau de celui des unités récemment engagées en Afrique. Que servirait à notre pays de lancer dans l'aventure des forces dont la solidité — malgré la valeur éminente des cadres et la bonne volonté des appelés — peut être parfois sujette à caution par la faute d'un système trop déficient. Rappelons-nous ce témoignage du sous-lieutenant de Gaulle sur les premiers combats de 1914 : *« Calme affecté des officiers (...) sections obstinées (...) dons suprêmes d'isolés héroïques. (...) Rien n'y fait. En un clin d'œil, il apparaît que toute la vertu du monde ne prévaut point contre le feu. »* Sachons que rien ne prévaudrait demain contre la puissance de l'ennemi, sinon des divisions et des régiments plus solides que les siens.

Un autre service national

Faire un effort sur la qualité au détriment de la quantité, c'est dira-t-on, remettre en cause le service national.

Reconnaissons-lui d'abord de très éminentes qualités : vieille tradition républicaine qui contribue à la solidité du pays, apport neuf de combattants en qualité et en quantité, témoignage de la volonté du pays de ne pas se soumettre à la loi de l'ennemi, formation psychologique morale et technique des jeunes qui l'accomplissent.

Admettons aussi qu'il présente aujourd'hui certains défauts : une trop grande inadéquation entre les besoins et la ressource, ce qui entraîne la multiplication des exemptions et des dispenses ; une durée beaucoup trop courte pour permettre aux unités d'avoir la cohésion qui serait nécessaire.

Le débat a porté pendant longtemps sur la durée du service : six ou douze mois. Qui ne voit que nous avons déjà le service de six mois, puisque les jeunes qui servent au sein des unités de l'armée de terre auraient, s'ils étaient engagés, six mois d'ancienneté en moyenne ?

Disons enfin que son avenir n'est nullement mis en cause : les besoins en matière de protection civile et de défense opérationnelle du territoire sont sans doute tels que la conscription doit — à l'évidence — être maintenue même s'il est possible d'envisager une durée de service plus courte.

Des crédits en augmentation

Poursuite de notre effort de dissuasion, mise en place d'une véritable protection civile et d'une défense du territoire efficace, renforcement de nos moyens maritimes, rétraction de nos forces terrestres mais au profit de leur équipement et de leur entraînement et accompagné d'un maintien à niveau de nos forces aériennes. Ces différents objectifs supposent des moyens financiers.

Sommes-nous susceptibles de les mobiliser ?

La loi de programmation votée en mai 1976 a ouvert la perspective d'un effort continu et cohérent. Je la cite : *« La nouvelle programmation est fondée sur la conviction qu'une allocation de ressources représentant une part croissante du budget de l'Etat est devenue nécessaire au cours des prochaines années et constituera la preuve la plus tangible de la volonté de défense de notre pays. »*

De fait, les lois de finances successives ont marqué une assez nette volonté de redressement. Il n'est pas certain, toutefois, que les engagements de la loi de programmation aient été totalement respectés.

Or, qui ne voit qu'en tous domaines, mais avant tout en matière militaire, les déclarations d'intention ne sont rien et les actes sont tout ?

Il faut que, dans l'immédiat, et d'abord à l'occasion de la loi de finances pour 1979, la programmation militaire soit strictement respectée. Il convient que, au-delà, la remontée des crédits de défense se poursuive.

Le rang et l'indépendance de la France sont à ce prix.

FIN

Libres opinions

Défense et neutralité

par JEAN-MAURICE HERMANN (*)

LA force de frappe française ? On était pour, on était contre, c'est un fait accompli, elle va coûter encore plus cher... Mais à quoi devrait-elle, à quoi pourrait-elle servir ?

Pendant des années la réponse paraissait claire : intimidant tout agresseur éventuel, elle garantissait l'inviolabilité des frontières de la France et la sécurité du territoire de l'Hexagone. La France ayant quitté l'OTAN, prête à une défense « tous azimuts », restait maîtresse de sa politique et de ses décisions. Comme nos frontières n'étaient menacées par aucun de nos voisins, on ne visait donc que l'éventualité d'un nouveau conflit mondial, et la possibilité d'y échapper.

Etait-ce utopique ? L'enjeu valait la peine. On pouvait imaginer les deux superpuissances nucléaires échangeant des fusées pardessus le pôle Nord, et ayant un intérêt commun à voir notre littoral et notre territoire demeurer neutres, c'est-à-dire ne pouvant être utilisé par l'adversaire. Après tout, la seconde guerre mondiale a bien vu la Suisse, la Suède, la Turquie respectées pour des raisons analogues par tous les belligérants. On pouvait aussi imaginer que, si les hostilités restaient limitées aux armes classiques (hypothèse, hélas ! peu probable), chacun hésiterait à déclencher l'escalade atomique en s'attaquant à la France.

Tout cela était discutable, mais se situait dans une certaine logique.

Il n'en reste plus rien.

⁂

S'adressant aux cadres supérieurs de la défense nationale dans un discours conclu par le bizarre coup de trompette d'une citation de Louis XV à la veille de Fontenoy (!), M. Giscard d'Estaing a naguère proclamé que l'armée française devait être prête à s'engager sur toute l'étendue du « champ de bataille ». M. Raymond Barre vient de mettre les points sur les « i » : notre défense nationale englobe désormais la défense de nos voisins et alliés. Qu'est-ce que cela signifie ?

Un conflit, fortuit ou provoqué, pourrait éclater par exemple entre les deux Etats allemands, dont la frontière est aussi celle des forces militaires des deux « blocs » — ou n'importe où ailleurs entre ceux-ci. Espérons qu'il n'en sera jamais rien, mais cela n'est pas inimaginable. La France, en vertu de sa nouvelle doctrine, serait fatalement entraînée.

Si son corps de bataille comprenait des armes tactiques, comme les missiles Pluton, celles-ci n'entreraient-elles pas en action ? S'imagine-t-on que l'adversaire, supposé terrorisé par la menace de notre force de frappe, subirait ce choc sans riposter ? Que la France, belligérante et responsable de ces tirs, échapperait à une pluie de projectiles tactiques, dont la puissance peut largement dépasser celle de la bombe d'Hiroshima ?

Il y a pire. Le bon professeur Barre a confirmé que les objectifs de dissuasion français sont les villes et leur « concentration démographique ». Imagine-t-on l'épouvantable réalité qui se cache derrière ce vocabulaire abstrait ? Cela signifie les plus atroces massacres d'innocents de toute l'histoire humaine, des millions d'êtres, depuis les bébés au berceau jusqu'aux grands-mères à cheveux blancs, périssant dans la fournaise des incendies géants, écrasés sous les ruines, empoisonnés par les radiations. La stratégie anti-cités, comme disent les techniciens, c'est le triomphe apocalyptique de la doctrine des bombardements terroristes qui fut celle des états-majors fascistes en 1940. C'est l'anéantissement de l'œuvre péniblement édifiée au cours des siècles par le droit international, la liquidation proclamée de la notion de ville ouverte, de la distinction entre combattants et non-combattants, en un mot : du droit des gens.

Cette abominable menace, enfin, peut-elle être efficace dans le cadre de la nouvelle politique, qui n'est plus du tout de tendre à rester hors d'un conflit en Europe, mais au contraire de nous y engager ?

La dissuasion est une arme à double tranchant. Il existe des puissances beaucoup plus armées que la France ; ne peuvent-elles y avoir recours contre nous ? Le gouvernement français serait-il prêt à assumer le risque d'un écrasement nucléaire de nos villes et de notre sol, en échange de la satisfaction d'avoir ordonné la mise à feu des Pluton par-dessus la Vistule ? Pourquoi l'armement atomique des autres serait-il moins crédible pour nous que la force de frappe française est présumée l'être pour les autres ?

L'expérience montre que dans chaque conflit les parties se proclament le plus souvent toutes deux victimes d'une agression. Personne ne peut aujourd'hui encore dire avec certitude qui a tiré le premier lors de la guerre de Corée. Alors ? Soyons francs. Personne ne pense que la dissuasion française jouerait contre les Etats-Unis si ceux-ci prétendaient bon gré, mal gré, utiliser militairement notre territoire dans l'hypothèse évoquée plus haut. La défense « tous azimuts », laissant notre pays libre de proclamer sa neutralité, n'est plus qu'un souvenir. Tout se passe comme si, en fait, la France avait, à la sauvette, réintégré l'OTAN, dans les plus mauvaises conditions.

⁂

Quand le peuple de France, quand ses élus, ont-ils été consultés sur des décisions qui peuvent mettre en jeu l'existence même de la nation ?

Ne serait-il pas temps de chercher à ouvrir, en y croyant sincèrement, la difficile voie d'un désarmement garantissant à tout moment la sécurité de tous ?

(*) Ancien président de l'Organisation internationale des journalistes.

هكذا من الأصل

Le Monde

société

SCIENCES

POUR RENFORCER SA PROTECTION

Le Japon expérimente un nouveau système de détection de l'activité sismique

Tokyo. — Le tremblement de terre qui a secoué, lundi 12 juin, la partie nord de Hondo, l'île principale de l'archipel nippon, a provoqué la mort de vingt-deux personnes. On a dénombré d'autre part sept cents blessés. La secousse, la plus violente qu'ait connue le Japon depuis quinze ans, a privé plus de six cent mille personnes d'eau, de gaz et d'électricité. Dans le port de Sendaï, des réservoirs d'hydrocarbures se sont fissurés.

De notre correspondant

« Restez calmes. Le bâtiment dans lequel vous vous trouvez est construit pour résister à des tremblements de tere d'une certaine magnitude. Respectez les instructions des responsables. » Dès que la terre commence à trembler au Japon, des annocnes de ce genre sont faites dans les immeubles de grande hauteur, les centres commerciaux souterrains et les grands magasins. Les trains et les métros sont immédiatement stoppés, les voyageurs étant prévenus de la cause de cette interruption du trafic. Malgré ces précautions, un certain affolement se produit inévitablement, en particulier dans les métros arrêtés au milieu d'un tunnel ou au sommet des tours, où les secousses prennent d'autant plus d'amplitude que les structures en sont flexibles, précisément pour résister aux séismes.

Les Japonais, dont le sol tremble périodiquement, plus ou moins fortement et plus ou moins longtemps, semblent s'être habitués à l'idée qu'un jour la secousse sera conséquente. Ils sont d'ailleurs préparés à cette éventualité. Le Japon est sans doute le pays au monde où ont été le mieux organisées les mesures de protection en cas de sinistre. Récemment a d'ailleurs été instituée une « journée anti-sinistre » : une fois par an, les Japonais s'entraînent à réagir à des incendies, inondations ou trembrements de terre. A l'école, les enfants sont régulièrement informés par leurs professeurs de ce qu'ils doivent faire en cas de séisme. Périodiquement, les municipalités préparent la population à toute éventualité : la plupart des familles japonaises possèdent un petit sac d'urgence avec médicaments et vivres, que l'on peut se procurer dans les grands magasins. Ils savent, en outre, exactement l'endroit dégagé du quartier où ils doivent se rendre.

L'inquiétude est surtout perceptible dans la région de Tokai, *à 300* kilomètres au sud de Tokyo : depuis plusieurs années, les sismologues ont annoncé qu'un tremblement de terre important pourrait avoir lieu dans cette région. Périodiquement, les municipalités organisent des « grandes manœuvres » antisismiques. En octobre dernier, cent mille personnes et soixante-dix mille policiers ont, par exemple, participé à un exercice de grande envergure : l'hypothèse était celle d'un séisme d'une magnitude de 8.4 sur l'échelle de Richter. Détruisant la plupart des maisons, la secousse supposée était suivie d'un raz de marée. Cinq minutes après l'alerte, les opérations de secours étaient déclenchées.

En matière de détection des séismes, les Japonais sont en train de mettre en place dans la région du Tokai un système particulièrement perfectionné qui devra être étendu ultérieurement à l'ensemble du pays. Ce système fournira quotidiennement des informations sur les activités sismiques dans l'archipel. Les sismographes de l'Agence météorologique nationale seront reliés à des stations d'enregistrement situées à Sapporo, Sendai, Tokyo, Osaka et Fukuoka. Les informations seront traitées par ordinateur afin de déterminer l'épicentre du séisme et sa magnitude. Le temps nécessaire pour connaître ces données sera réduit de dix à cinq minutes. Avec ce nouveau système, il sera possible à l'Agence météorologique de dresser quotidiennement un état de l'activité sismique autour de l'archipel.

Malgré toutes ces mesures, les spécialistes avouent qu'une grande incertitude demeure. Selon les architectes, les gratte-ciel de Tokyo sont capables de résister à des séismes plus importants que celui de 1923 (qui fit soixante mille morts, vingt-sept mille blessés et onze mille disparus). Mais leurs calculs reposant sur des expériences en laboratoire, beaucoup se demandent ce qu'il en sera dans la réalité. Un rapport publié la semaine dernière par le département de lutte contre les sinistres de la municipalité de Tokyo affirme que, dans le cas d'un séisme d'une magnitude de 8.4 survenant une nuit d'hiver — hypothèse la plus grave en raison du fonctionnement des chauffages individuels, — trente-six mille personnes seraient tuées et soixante-cinq mille blessées.

Deux problèmes majeurs se posent aux grandes métropoles japonaises en cas de séisme : il y a d'abord la résistance des citernes de gaz et de pétrole, dont les normes sont notoirement insuffisantes. Lundi à Sendai, deux citernes ont d'ailleurs crevé. A Kawasaki, banlieue de Tokyo, la municipalité reconnait que la ville pourrait être rasée sur 5 kilomètres de profondeur si les citernes de gaz, qui sont situées au milieu des quartiers d'habitation, étaient touchées. Les fils électriques, qui sillonnent les villles japonaises et qui, pour la plupart, ne sont pas enterrés, pourraient, d'autre part, déclencher une sucession d'incendies.

Un second problème, qui se pose en particulier à Tokyo, est celui des risques de submersion. L'affaissement du sol provoqué par le pompage excessif des eaux souterraines a certes été stoppé ces dernières années. Il reste qu'actuellement, à Tokyo, un million quatre cent mille habitants vivent au-dessous du niveau de la mer : en cas de raz de marée consécutif à un séisme, les digues pourraient se rompre et les inondations se conjuguer aux incendies pour faire périr dans certains quartiers la majorité de la population.

Les urbanismes notent, enfin, à la lumière de ce qui s'est passé lundi à Sendai, que les murs d'enceinte en blocs de béton constituent un danger particulier pour les piétons : onze personnes ont été écrasées, ce jour-là, par l'effondrement de tels murs.

PHILIPPE PONS.

M. Aigrain veut donner « un nouveau souffle » à la Délégation à la recherche

Le conseil des ministres de ce mercredi 14 juin devait nommer un nouveau responsable à la tête de la Délégation générale à la recherche scientifique et technique (D.G.R.S.T.). Ce poste est en effet vacant depuis la mort, en décembre dernier, de M. Bernard Grégory. Cette nomination irait, à terme, dans le sens d'une certaine redéfinition des tâches de la délégation.

Jusqu'à présent, le responsable de la D.G.R.S.T. a toujours été un scientifique : cet organisme, qui a pour vocation non de gérer telle ou telle structure de recherche, mais de coordonner l'action publique de recherche, était le plus souvent sous l'autorité d'un ministre ou d'un secrétaire d'Etat « politique ».

Tel n'est plus le cas aujourd'hui. M. Pierre Aigrain, secrétaire d'Etat auprès du premier ministre chargé de la recherche, est en effet un scientifique. Physicien, ancien universitaire, il a lui-même été, de 1968 à 1973, délégué général à la recherche. Il n'apparait donc pas nécessaire, aux yeux du gouvernement, que la D.G.R.S.T. soit directement confiée à un homme de science qui, au demeurant, estime-t-on dans l'entourage de M. Aigrain, se serait trouvé *« en position inconfortable »*. La D.G.R.S.T., qui sert en quelque sorte de « conseil » au secrétaire d'Etat, et qui a surtout la tâche de coordonner, entre les différents ministères, la préparation du budget de la recherche (l'« enveloppe-recherche ») sera donc confiée à un administrateur.

Celui-ci devrait, dans un deuxième temps, se voir adjoindre trois à quatre personnalités — scientifiques ou non — de premier plan, qui auront plus spécialement pour tâche de suivre les activités dans tel ou tel domaine, comme la recherche biologique et médicale, ou les relations internationales.

Cette nouvelle structure devrait s'accompagner d'une redéfinition des tâches de la D.G.R.S.T. Aux yeux de bien des responsables, cet organisme, fort de deux cents personnes environ, s'est peu à peu écarté de ses missions fondamentales, qui sont la coordination et l'évaluation de l'effort français de recherche ainsi que l'étude prospective, et a consacré une part de plus en plus importante de son activité à la gestion directe de certains crédits. L'idée est donc, explique-t-on dans l'entourage de M. Aigrain, de donner un *« nouveau souffle »* à la D.G.R.S.T.

C'est dans cette perspective, indique-t-on, que le secrétaire d'Etat à la recherche a délibérément refusé toute tutelle d'organisme. Dans le même sens, la plus grande partie (85 %) des crédits d'aide et de développement (319 millions de francs en 1978), qui permettent à l'Etat d'encourager, dans l'industrie, le développement des applications de la recherche, est placée sous la responsabilité directe du ministère de l'industrie. Les 15 % restants constitueront une « réserve interministérielle » qui, gérée par la D.G.R.S.T., donnera au secrétariat d'Etat à la recherche une certaine « liberté de manœuvre » lui permettant de donner des impulsions dans des secteurs jugés importants.

XAVIER WEEGER.

Après un incident avec un étudiant ivoirien

LA VILLE DE PAIMPOL DEMANDE LE RETOUR DES PARACHUTISTES A TARBES

Le commandant de la 31ᵉ division militaire territoriale (Rennes), responsable des six mille militaires chargés de dépolluer les plages souillées par le pétrole de l'*Amoco-Cadiz*, a demandé mardi 13 juin, le remplacement des parachutistes de Tarbes aidant au nettoyage. Certains de ces militaires sont impliqués dans l'agression dont a été victime M. Denis Coulibaly, vingt-cinq ans, un jeune Ivoirien élève de l'Ecole nationale de la marine marchande de Paimpol (*le Monde* du 14 juin).

Selon des témoignages, une dizaine d'hommes de la 1ʳᵉ compagnie du 1ᵉʳ régiment de hussards parachutistes de Tarbes, dont un officier, avaient rossé, samedi soir 10 juin, M. Denis Coulibaly et un de ses camarades, M. François Roche, dix-neuf ans, qui tentait de le défendre.

Les deux victimes avaient porté plainte lundi soir 12 juin, et la municipalité paimpolaise a demandé le départ de cette unité. Le conseil municipal est composé de quinze socialistes (dont le maire M. Max Querrien) et de huit modérés favorables à la majorité.

Le secrétaire de mairie de Paimpol a précisé que la décision de rappel prise par la municipalité s'expliquait par *« le comportement général des militaires de Tarbes depuis leur arrivée, il y a une dizaine de jours »*. Il a indiqué que *« la population de la commune n'avait jamais eu à se plaindre du comportement des autres militaires hébergés à Paimpol pour lutter contre la pollution des plages à Lannion, Perros-Guirec ou Tréguier »*.

La préfecture de Saint-Brieuc, saisie de la demande du maire de Paimpol, a déclaré que *« les autorités militaires avaient été averties au plus haut niveau et que les responsabilités dans cette affaire seraient clairement établies, dès le dépôt des conclusions de l'enquête ouverte par la gendarmerie de Paimpol »*.

Procès pour trafic de drogue au tribunal de Paris

Trente ans de soupçons

Depuis deux jours, il paraît rêver. Absent, au milieu de ses neuf coïnculpés, indifférent à l'ambiance de son procès devant la seizième chambre correctionnelle du tribunal de Paris.

Lors de la première audience, il s'était un instant emporté, ulcéré d'entendre le président, M. Kopp, l'accuser, lui, Urbain Giaume — dit « Albert », — d'avoir organisé, à destination des Etats-Unis, l'un des plus importants trafics de stupéfiants de ces dix dernières années (*le Monde du 14 juin*). *Il avait laissé* s'échapper sa colère entre les rocailles de son accent du Sud. Puis il a repris ses distances. Lui ne dira pas qui est Urbain Giaume.

Ce vieil homme âgé de soixante-cinq ans, fatigué par l'emprisonnement préventif, a toujours vécu et prospéré dans le mutisme. Des notations successives — dont certaines remontent à 1950 — au fichier du banditisme ont fait de lui le « caïd » du royaume des truands niçois, une sorte de patriarche accrocheur, sorti vainqueur de toutes les guerres de gangs, de tous les rackets.

Pas une preuve. Même cette accusation de trafic de stupéfiants ne repose que sur une dénonciation. Sans le marché passé entre deux malfaiteurs français et la justice américaine, il serait encore à Nice, commerçant connu, père de famille tranquille, ami fidèle, retraité heureux. *« Albert est un type épatant*, dit Patricia, sa jeune épouse. *Il a une vie rangée. Il travaille beaucoup ou reste dans sa villa. Je lui en voulais de ne pas sortir davantage. »*

Patricia n'a pas l'air d'une femme de « caïd ». Jean bleu et chemise payesanne, elle est venue soutenir un époux qu'elle assure être digne de respect. Sentiment partagé à Nice, où les hommes d'apparence tranquille sont souvent jugés à leur manière sympathique de boire l'apéritif. De l'argent ? Urbain possède un portefeuille d'actions à la B.N.P. Il a vendu une villa à un professeur de droit et son bar-restaurant, le Mayfair — où des magistrats vont parfois déjeuner — pour moitié au footballeur Jean-Marc Guillou. Rien que de très régulier.

L'histoire d'« Albert » ne présente pas une faille. Trente ans d'honnêteté, simplement trempée dans le monde dur des affaires commerciales, affirment ses amis. Plus quelques erreurs de jeunesse. Urbain Giaume reconnaît simplement s'être livré au trafic des piastres et d'or en Indochine, après 1946 : *« Comme tous les Français qui habitaient là-bas. »* Comme « Jo » Patrizzi, son plus vieil ami, parrain de son dernier fils, accusé lui aussi. Innocent, lui aussi, explique Urbain.

En somme, juste quelques entorses financières et fiscales, très éloignées dans le temps. Après une guerre que Giaume avait terminée avec une croix de guerre et une citation pour faits de résistance à l'ennemi.

Depuis trente ans, « Albert » confronte la version de sa vie à celle du fichier du banditisme. A ses relations supposées avec les Guerini, le trafiquant Mondolini, Delouette, et les truands de la Côte d'Azur, il oppose sa vie de Français moyen à peine embourgeoisé.

PHILIPPE BOGGIO.

TRENTE PERSONNALITÉS PRÉPARENT L'ANNÉE INTERNATIONALE DE L'ENFANT

« Quel monde laissons-nous à nos enfants ? ». Du 13 au 15 juin, une trentaine de personnalités invitées par l'UNESCO débattent de cette vaste question au siège de l'organisation, à Paris, à l'occasion d'une « table ronde » destinée à préparer l'Année internationale de l'enfant, que les Nations unies ont fixée pour 1979.

Parmi les personnalités invitées, on note trois prix Nobel (MM. Philip Noel-Baker, Sean McBride, Alfred Kastler), le directeur général de la radio-télévision italienne, M. Paolo Grassi, l'acteur anglais Peter Ustinov, la romancière Han Suyin, le cancérologue Léon Schwartzenberg et la princesse Caroline de Monaco. Les débats sont présidés par M. Jean d'Ormesson, de l'Académie française.

LA SECTE MOON ET LA C.I.A. CORÉENNE

A la suite de notre information sur le voyage de Sun Myung Moon en Angleterre au moment où aux Etats-Unis une sous-commission des organisations internationales de la Chambre des représentants lui avait demandé de témoigner à propos d'un rapport des services de renseignements établissant des liens entre la C.I.A. et la secte de Moon (*le Monde* daté 11-12 juin), M. Pierre Ceyrac, chargé de relations publiques à l'Association pour l'unification du christianisme mondial, nous adresse la mise au point suivante :

« La venue du Révérend Moon en Europe était prévue depuis longtemps déjà et s'est effectuée avant que la sous-commission Fraser ne lui demande de témoigner à propos d'un rapport de la C.I.A. qui est par ailleurs dépourvu de toute crédibilité.

» Selon ce rapport, qui date de 1963, l'A.U.C.M. aurait été fondée en 1961 par le chef de la C.I.A. coréenne, Kim Jong Pil, alors qu'elle a été fondée officiellement le 1ᵉʳ mai 1954, sept ans avant que M. Kim Jong Pil n'entre en fonctions. Le rapport en question n'est pas un document officiel et il a été qualifié par la C.I.A. elle-même de « non vérifié » *et* « écrit à titre d'essai ». »

[Selon M. Donald Fraser, représentant démocrate, le rapport en question indique que la C.I.A. coréenne a utilisé Moon et son Eglise de l'unification pour défendre la politique et les buts du gouvernement sud-coréen aux Etats-Unis, et que Moon a reçu des fonds de la C.I.A. coréenne pour cette opération. L'avocat de Moon a demandé à la sous-commission, le 12 mai, de renoncer à appeler celui-ci à témoigner. Le lendemain, Moon a quitté les Etats-Unis pour la Grande-Bretagne, avec un visa de quinze jours. A son arrivée à Londres, il a demandé une prolongation de deux mois.]

Le calendrier des vacances

RYTHMES SCOLAIRES ET CONTRAINTES SOCIALES

Le projet de calendrier de l'année scolaire 1978-1979 est soumis ce mercredi 14 juin au Conseil supérieur de l'éducation nationale. Il faudra attendre l'avis de ce Conseil (consultatif) et l'arrêté ultérieur que prendra le ministre de l'éducation pour connaître les dates officielles et définitives des diverses vacances. Mais les grandes lignes en sont connues (« le Monde » daté 3 juin).

Les années précédentes, le calendrier était publié plus tôt, parfois dès le mois de mars... Beaucoup de responsables de centres de vacances ou d'offices de tourisme, d'agences de voyages ou de séjour, et d'associations culturelles ou de formation, qui préparent leur programme pour l'an prochain, sont impatients. Le retard dans l'élaboration du calendrier scolaire

LE problème n'est pas nouveau. Depuis qu'en 1951 une expérience tentée dans les académies de Rennes et de Nancy avait avancé le début des grandes vacances du 14 au 1er juillet et la rentrée du 1er octobre au 15 septembre (*le Monde* du 31 octobre 1951), plusieurs ministres de l'éducation nationale ont essayé, avec des fortunes diverses, de réorganiser le temps des écoliers, et singulièrement de réaménager l'année scolaire.

Simultanément, le droit aux loisirs, les possibilités de partir en vacances gagnaient du terrain dans la société, tandis que la notion de « rythmes » et de capacités biologiques de l'enfant — illustrées par l'expression du professeur Robert Debré parlant du « *malmenage scolaire* » — progressait quelque peu. En février 1977, des mesures ont été prises, dont celle d'allonger la durée du troisième trimestre en reculant les dates du B.E.P.C. et du baccalauréat et en assouplissant les épreuves. Outre le fait que la plupart des syndicats d'enseignants y sont hostiles et s'efforcent de les faire annuler, il faut bien reconnaître que ces mesures sont fragmentaires, ponctuelles. Des grandes perspectives ouvertes par les rapports de M. Jacques de Chalendar en novembre 1970, du professeur Jean Bernard en mars 1974, du recteur Georges Richard en octobre 1975, de M. Bertrand Labrusse (Monsieur « Temps ») en mars 1976, il reste peu de chose.

M. Christian Beullac se déclare préoccupé par le sujet. Il y a de quoi. L'écolier français est l'un de ceux qui ont le plus grand nombre d'heures de travail réparties sur le plus petit nombre de jours dans l'année. Les départs sur les routes et dans les trains au début de l'été frisent la congestion. L'étalement des vacances demeure un mythe.

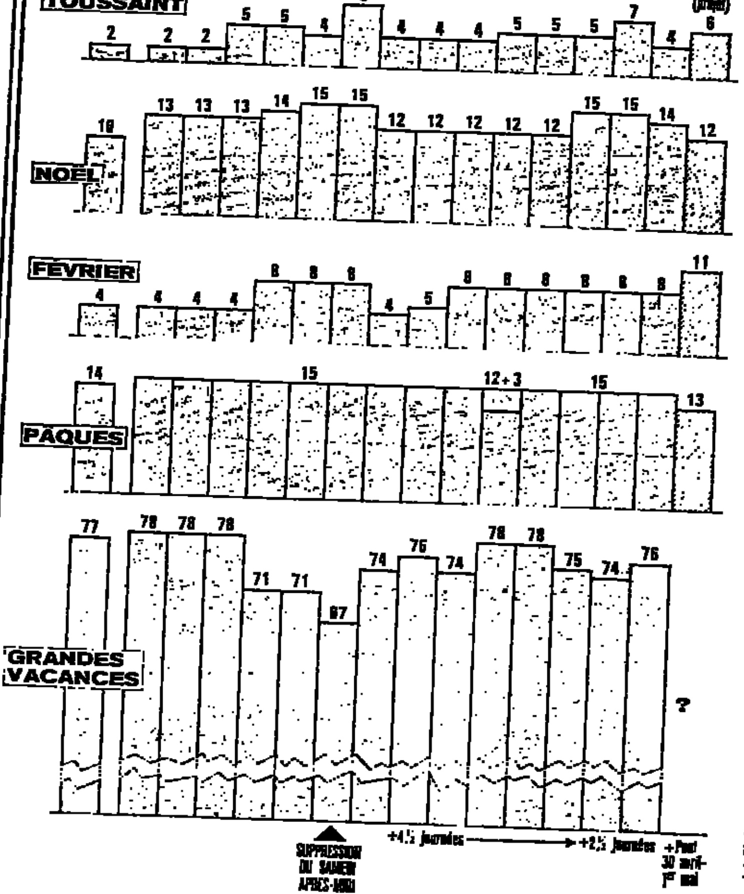
Des négociations ont eu lieu récemment entre le ministère de l'éducation et celui de l'environnement et du cadre de vie. Elles expliquent aussi le retard de la publication du calendrier pour 1978-1979. Quand on examine le projet conçu après ces discussions et que nous avons publié dans *le Monde* du 3 juin — on constate que l'éducation n'a pas pris en compte un souhait de son partenaire : décaler le début des grandes vacances, qui coïncidera, en juillet 1979 comme cette année, à la fois avec le début du mois de juillet et le début d'un week-end. Toutes les conditions seront réunies pour bloquer les gares et les routes ! Pour cette année, M. Haby avait finalement décidé d'avancer au jeudi soir 29 juin la fin des classes. Peut-être veut-on tirer les leçons de cette expérience avant de la renouveler ?

Ou bien M. Beullac a-t-il en vue d'autre bouleversements et réserve-t-il sa décision sur l'ensemble des vacances de l'été 1979, dont le terme n'est même pas prévu par le projet de calendrier qu'il soumet au conseil supérieur ?

La lecture du projet révèle au moins trois autres choix opérés par le ministère de l'éducation : l'allongement des vacances de février, la réduction — légère, mais confirmée — du nombre de jours de travail scolaire dans l'année, l'extension du système des zones à la région parisienne, elle-même scindée en deux.

● L'ALLONGEMENT DES VACANCES DE FEVRIER. — le tableau I ci-contre concerne l'enseignement du premier degré (écoles maternelles et primaires) ; les jours de congé comprennent les samedis, fêtes et jours fériés qui tombent à l'intérieur des vacances.

TABLEAU I



Jusqu'en 1968, les vacances « de la mi-février » ne durent que quatre jours. Un bond est franchi avec leur doublement, l'année des Jeux olympiques d'hiver de Grenoble. En 1970-1971, retour aux quatre jours, portés à cinq l'année suivante. Puis, à partir de 1973 : huit jours ; le congé « de février » entre dans les mœurs. Un nouveau bond serait franchi l'an prochain, puisque ces « petites vacances » dureraient seulement un jour de moins que celles de Noël, et deux de moins que celles de printemps. Les hôteliers et les stations de ski y trouveront leur compte. Les familles modestes beaucoup moins : sur 100 Français (enfants et adultes) qui partent en vacances d'hiver (Noël ou février), 8,2 seulement sont de milieu ouvrier (1). Comment s'occuperont ceux qui restent à la ville, d'autant plus que tous les étudiants ne bénéficient pas de ces vacances en cours de trimestre, et que les centres de loisirs ne disposent pas toujours, à cette période, de leurs animateurs bénévoles ?

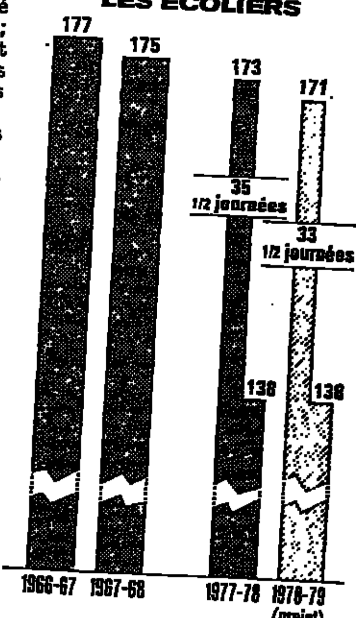
● LE NOMBRE TOTAL DES JOURS DE CLASSE. — La deuxième constatation qui s'impose, au regard du projet de calendrier, est illustrée par le tableau II sur le nombre de jours de classe. Plusieurs modes de calcul sont possibles : nous avons retenu les critères suivants : les chiffres se rapportent à l'enseignement du premier degré, et le samedi ne compte que pour une demi-journée depuis 1969 - 1970.

On observe que l'année scolaire, étalée sur cent soixante-dix-sept jours entiers de classe en 1966-1967, ne courra plus que sur cent soixante et onze jours en 1978-1979 (cent trente-huit jours entiers, plus trente-trois demi-journées, la journée mobile étant prise en une fois). Certes, le nombre d'heures a diminué par la suppression des cours le samedi après-midi, et il faut noter que, l'année où cette mesure a été prise (1969), elle s'accompagnait de la réduction des grandes vacances. Mais, à partir du moment où l'on diminue à la fois le nombre total d'heures de travail et le nombre total de jours sur lequel ces heures se distribuent, l'efficacité de l'opération devient nulle pour l'équilibre quotidien des élèves.

Si celui-ci était jugé prioritaire, il faudrait au contraire allonger l'année scolaire en raccourcissant la longue coupure de l'été. L'idée de limiter à deux mois les grandes vacances était l'une des hypothèses du professeur Jean Bernard (*le Monde* du 27 mars 1974). En Grande-Bretagne, en République fédérale d'Allemagne, les congés d'été durent six semaines : seule l'Italie dépasse la France... Les adversaires

TABLEAU II

NOMBRE DE JOURS SUR LEQUEL TRAVAILLENT LES ÉCOLIERS







DANS UNE TERMI...

La dernière ligne...



ÉDUCATION

SOCIALES

— qui est l'une des conséquences des incertitudes électorales — montre que le ministère de l'éducation n'a pas l'intention de reconduire purement et simplement, pour l'an prochain, le *schéma* de cette année. Il confirme aussi la profondeur des difficultés auxquelles se heurte la mise au point d'un calendrier qui influe sur la vie du pays tout entier.

de cette formule font valoir que cela ramènerait de trois périodes à deux la possibilité d'accueil par roulement des centres de vacances.

Dans une optique beaucoup plus vaste d'aménagement du temps, M. de Chalendar préconisait la solution radicale des « *vacances à la carte* » prises pendant une période d' « *activité ralentie* » qui s'étendrait du 1er avril au 1er octobre (*le Monde* daté 8-9 novembre 1970). Il se préoccupait moins de la durée des congés que de leur étalement. Il suggérait de commencer cette révolution par une refonte du calendrier scolaire. On sait ce qu'il en est advenu.

● LA REGION PARISIENNE COUPEE EN DEUX. — Le projet de calendrier pour l'an prochain crée deux zones dans la région parisienne pour les vacances de février : zone A 1 (académies de Paris et de Créteil) et zone A 2 (Versailles). Cette décision paraît plus inspirée par le désir d'éviter l'asphyxie des gares parisiennes que celle des stations de ski puisque le décalage entre les deux zones n'est que de deux jours. Mais elle mettra dans l'embarras les familles dont les enfants, en raison des spécialités enseignées par les établissements secondaires, ne sont pas scolarisés dans la même zone. Il y aurait trente mille élèves dans ce cas.

Après le rapport Labrusse, le ministre de la qualité de la vie, M. André Fosset, avait proposé plusieurs mesures pour l'aménagement du temps (*le Monde* du 11 mars 1976). Parmi elles figurait la liberté pour chaque région de fixer son calendrier de vacances scolaires... Peut-être serait-ce la solution miracle, le moyen de surmonter les antagonismes qui opposent les intérêts économiques de la société industrielle et l'épanouissement des enfants, des élèves, et aussi des enseignants et des parents ? Ou le moyen de se défaire d'un problème encombrant ? Mais la décentralisation est encore une idée neuve en France. M. Beullac affirme que ce sera un axe de sa politique. Il aurait avec cette question des congés une occasion de l'appliquer. Pour l'an prochain ou pour plus tard...

CHARLES VIAL.

(1) En 1977, d'après les statistiques du ministère de la jeunesse, des sports et des loisirs. Cette année-là, 17,9 % des Français sont partis en vacances d'hiver.

Une innovation à Moutiers (Savoie)

Les « grandes vacances » en hiver

Au lycée de Moutiers (Savoie), les élèves de la section ski-études bénéficient d'une calendrier scolaire particulier : ils prennent leurs « grandes vacances » en hiver.

La création, en 1974, des sections ski-études dans quinze lycées installés en zone de montagne devait permettre, selon les promoteurs de cette expérience — le ministère de l'éducation et l'ancien secrétariat d'Etat à la jeunesse et aux sports, — une meilleure harmonisation entre la pratique intensive du ski et les études. Mais les professeurs ont constaté que les études étaient sacrifiées, l'élève demeurant — à l'exception du lycée de Villard-de-Lans (Isère) — à la disposition de son club de ski ou de son comité régional pour disputer une compétition ou participer à un stage d'entraînement. De Noël à Pâques, le taux d'absentéisme dans les sections ski-études est très élevé et les cours sont désorganisés. « La formule n'est pas bonne, *fait remarquer le proviseur du lycée de Moutiers (Savoie).* Le devenir scolaire des enfants des sections ski-études nous inquiète. »

Les ministères de l'éducation et de la jeunesse ont donc, en collaboration avec la Fédération française de ski, proposé aux « skieurs-élèves » une nouvelle organisation de l'année scolaire, tenant compte des impératifs de la saison hivernale. Pour cinquante-sept élèves du lycée d'été de Moutiers, l'année scolaire a débuté le 15 avril. Elle s'achèvera le 15 novembre avec une coupure de trois semaines seulement en août. Du 15 novembre au 15 avril, les élèves pourront se consacrer exclusivement au ski.

L'année scolaire ne durant plus, dans ce lycée, que vingt-quatre semaines au lieu de trente-deux semaines, les horaires hebdomadaires des élèves et des professeurs ont été majorés d'un tiers. Cet aménagement a tenté de nombreux enseignants : trois cents ont déposé leur candidature pour les sept postes disponibles en 1978 ! Tous sont, comme leurs élèves, des adeptes du ski.

« La très haute technicité du ski rend de plus en plus difficile la pratique de ce sport et la poursuite des études dans de bonnes conditions, *déclare M. Jean Minster, chargé de la coordination des sections ski-études.* L'expérience entreprise à Moutiers devrait apporter une solution aux difficultés actuelles. » *Le directeur des équipes de France de ski, M. Walter Trilling, estime qu'un tel système permettra désormais à un grand nombre de skieurs de haut niveau de parvenir* « sans trop de mal » *au baccalauréat, dont les épreuves seront organisées pour eux au mois de novembre.*

CLAUDE FRANCILLON.

DANS UNE TERMINALE C D'EVRY (ESSONNE)

La dernière ligne droite avant le bac

C'EST le dernier cours de physique pour les élèves de terminale C au lycée polyvalent d'Evry, nouveau chef-lieu de l'Essonne. L'effectif est au complet — seize garçons et douze filles — et il règne dans la classe encore neuve (1) une atmosphère studieuse qui ne laisse guère prévoir l'imminence de la fin des cours. Tous prennent consciencieusement des notes sans se laisser distraire par leurs camarades qui passent sous les fenêtres ou lisent au soleil couchés dans la prairie. « *Demain vous aurez un sujet de trois heures pour la révision du programme* », annonce le professeur, qui entame aussitôt un cours sur la radioactivité.

A l'interclasse, les garçons commentent bruyamment les dernières péripéties du Mundial et des Internationaux de Roland-Garros. A les entendre, le football a plus d'importance pour eux que la transmutation du radium métal en gaz rare. La semaine dernière beaucoup n'ont pas hésité à regarder après minuit la rencontre France-Argentine, alors qu'ils devaient se présenter dès 7 h. 30 pour l'oral de langues.

« *Il ne faut pas s'y fier,* dit leur professeur. *Les garçons dissimulent leur appréhension sous la hâblerie et les filles se réfugient dans le silence. Mais tous travaillent, car ils ont peur de ne pas réussir.* » Même constatation chez le professeur de biologie. « *En ce moment, c'est formidable,* dit-il, *les élèves « grattent » tant et plus. Ils prennent en note la moindre explication.* »

C'est donc bien cela : les élèves de terminale C travaillent mais ils ne doivent pas le faire paraître. Il faut dire qu'au lycée d'Evry (mille deux cents élèves) il n'existe qu'une terminale C, noyée au milieu des séries A, B, D, G1, G2, F3, F8 où l'état d'esprit est très différent. « *J'ai essayé de présenter des élèves de terminale A au concours général,* dit le professeur de philosophie. *Tous ont refusé. Ils se croient le rebut. Ils ne veulent même pas entendre parler d'hypokhâgne pour l'an prochain.* » En terminale C, au contraire, deux élèves ont accepté de se présenter au concours général de composition en philosophie et l'un d'entre eux a eu le premier prix (*le Monde* du 10 juin). « *En A, ils ne nous croient pas si on leur dit qu'ils sont forts, en C c'est l'inverse* », conclut-il.

« Ils font semblant de ne pas travailler »

La volonté de travailler des terminales C d'Evry va très loin. Ainsi, lorsqu'un professeur d'histoire et de géographie leur a demandé jusqu'à quand ils comptaient venir au cours, tous ont répondu « *jusqu'au bout* » (comme les terminales D). Bien sûr, presque tous se défendent de « bachoter ». « *Travailler ? On est bien obligé sinon on ne peut pas suivre* », dit un garçon. « *Ils font semblant de ne pas travailler,* dit une fille, *mais les garçons travaillent largement autant que nous.* »

Ils n'ont pas attendu la fin de l'année pour cela. Dès la rentrée, ils ont demandé à faire des devoirs surveillés « *dans les conditions de l'examen* ». Chaque mercredi ou samedi matin ils ont ainsi « planché » sur des devoirs surveillés théoriquement facultatifs. Dans les séries C et D, tous les élèves sont venus, ne serait-ce que pour avoir des notes sur leurs livrets scolaires.

« *Pour finir le programme dans les terminales A, C et D,* explique un professeur d'histoire et de géographie, *j'ai proposé quelques heures supplémentaires de 17 à 18 heures. En C, pas un n'a protesté.* »

Rater le bac se conçoit à peine

Les élèves ont-ils donc si peur de rater le bac ? Même pas. S'ils travaillent, c'est pour passer dans les meilleures conditions et augmenter leurs chances pour la suite. « *Leur seul moment d'angoisse,* disent leurs professeurs, *c'est lorsqu'il a fallu remplir les dossiers de pré-inscription dans les classes préparatoires* ». Tous avaient alors conscience de sceller leur avenir. Quel lycée choisir ? « *Si je mets la barre trop haut,* dit l'un, *je risque de ne pas être pris. Si je me rabats sur un lycée « ringard », je perds mes chances au concours des grandes écoles.* »

Rater le bac se conçoit à peine dans la terminale C d'Evry. Les trois redoublants de cette année sont pratiquement des redoublants volontaires qui ont choisi d'échouer plutôt que d'obtenir un bac au rabais. L'an dernier, l'un est parti en vacances en Corse au lieu de se présenter à l'oral et les deux autres ont volontairement saboté leurs prestations orales.

Des bacheliers de luxe ? Peut-être si on les compare à ceux de A ou de B (« *Ceux-là ne croient même pas au bac* », disent les professeurs). Mais ils ont aussi leurs défauts. « *Ils sont très scolaires et immatures* », dit un professeur de langues. « *Chaque année on nous envoie des élèves de C plus jeunes et moins motivés,* dit le professeur de maths. *Parce qu'ils sont « bons » on nous les confie mais ils n'ont pas forcément la curiosité scientifique nécessaire au bac C. A mon avis la moitié des élèves de cette classe n'ont pas leur place en C. Ils ont baissé le niveau en maths.* »

Les terminales C victimes de leur succès ? « *Il ne faut rien exagérer,* dit un professeur, *même s'il est dommage que tous les bons élèves soient systématiquement envoyés en C, il faut reconnaître que c'est plus agréable de travailler avec eux.* » C'est vrai. La certitude d'être dans la « bonne classe » rend les élèves faciles à vivre. Ils travaillent, ils se préoccupent de leur avenir — avec confiance — ils ne s'abandonnent pas à l'angoisse ni à la fuite avant les examens ils font ce qu'on leur dit de faire, et même plus, souvent. La classe idéale... mais, hélas ! unique dans l'établissement.

ROGER CANS.

(1) Créé en 1973, le lycée d'Evry n'a emménagé dans ses locaux qu'en 1975.

REMOUS AUTOUR DE LA JUSTICE PÉNALE

L'orchestration

(Suite de la première page.)

Il y a l'accusation afficielle notifiée lundi par M. Daniault premier juge d'instruction, fort d'une longue expérience en matière de grand banditisme : *« Sortie irrégulière de correspondance d'un établissement pénitentiaire. »* Est-ce pour justifier sa réputation de magistrat *« répressif »* que M. Dagnault a ordonné l'incarcération ?

Soyons clairs : l'inculpation prononcée ne signifie pas grand-chose. De telles pratiques sont communes à toutes les professions qui gravitent autour de la prison : aumôniers, éducateurs, visiteurs bénévoles, sans oublier les surveillants. Elles ne sont bien souvent qu'un geste d'humanité, héritier de l'époque, au goût de « revenez-y », où sévissait une censure aussi vexatoire que vaine. Une telle *« sortie irrégulière de correspondance »* ne pouvait donc suffire à justifier la grave décision que l'on sait. Or elle fut prise.

Une approche plus précise de l'événement montre ce qu'il est peut-être, mais surtout l'usage qui en est fait. Pour l'accusation, on n'y va pas par quatre chemins. L'avocate a aidé son client, Marcel Séjourné, à récupérer des « créances » sur des tiers aussi douteux que lui probablement, elle a transmis des instructions à d'anciens complices, elle a « aidé » à la préparation d'une attaque à main armée qui devait avoir lieu dans les Hauts-de-Seine et qui fut heureusement prévenue par la brigade de répression du banditisme. Rien que cela.

Ces *« certitudes »* résulteraient des perquisitions effectuées dans la cellule de Marcel Séjourné, ainsi que de celle qui a eu lieu, lundi 12 juin, au cabinet de l'avocat, en présence de Me Jacques Chanson, représentant le conseil de l'ordre des avocats. Au cours de cette perquisition auraient été saisis des documents, originaux ou photocopiés, établissant que Me Toinel-Tournois avait servi d'*« intermédiaire »* entre des malfaiteurs.

Pour sa part, le bâtonnier de Paris, Me Louis Pettiti, qui a vainement plaidé contre l'incarcération devant le juge d'instruction, réfute totalement le concours volontaire à une organisation de malfaiteurs. Il estime donc que, *« dans l'hypothèse même de la culpabilité »* (ainsi réduite), c'est *« une affaire banale »*, *« minuscule »*, et qu'il y a, au pire, des *« imprudences déontologiques »*. Comme par exemple, des *« petits problèmes d'honoraires »* qui ne devraient pas se poser lorsqu'un avocat est *« commis »* par son bâtonnier à titre gratuit. Peut-être, dit encore Me Pettiti, a-t-elle *« décroché « trop tard »* d'un dossier qui s'aggravait d'une tentative de chantage, provoqué par le fait que, de faibles services ayant été rendus, on exigeait qu'ils devinssent plus grands. Ainsi, Me Pettiti ne paraît pas craindre la confrontation qui doit avoir lieu ce mercredi dans le cabinet du magistrat instructeur entre l'avocat écroué et son ancien client. Pas plus qu'il n'est envisagé de « suspendre » Me Toinel-Tournois de ses fonctions. Rien de tel, en tout cas, n'a été décidé mardi, lors de la réunion hebdomadaire du conseil de l'ordre.

∴

Donc, pour parler net, il n'y aurait pas de quoi fouetter un chat, et l'incarcération continue de ne pas apparaître comme une urgente nécessité. C'est pourquoi le bâtonnier de Paris s'étonne que *« la police donne une importance extraordinaire à l'affaire »*, *« aille au-delà de la communication habituelle d'informations »* aux journalistes et *« ne cesse d'intoxiquer la presse »*. Brutalement, Me Pettiti affirme qu'on se trouve devant *« une orchestration générale qui a des buts bien définis »*.

« Orchestration », l'accusation est grave. Dans quels buts et venant de qui ? Penser que la police s'engagerait seule et sur sa seule initiative dans une lutte contre le barreau, et par voie de conséquence contre la défense, est trop court. La police, si elle a de telles ambitions, ne peut croire les accomplir sans secours. Quel secours ?

Rien dans ce domaine n'est limpide ni évident, personne ne commettant encore l'imprudence de dire publiquement qu'il faut tenir le barreau en lisière. Mais certains le pensent si fort qu'on croirait les entendre. Le précédent allemand d'un barreau sévèrement contrôlé exerce une mauvaise séduction sur les bons esprits à qui le manichéisme tient parfois lieu de morale.

Homme fort de la magistrature, esprit subtil et concret à la fois, M. Paul-André Sadon, procureur général de Paris, a, sur le sujet, de trop fréquents sourires qui en disent trop long. Il est de plus en relation constante et directe avec M. Olivier Fouquet, notamment chargé à l'Elysée des questions de justice, et tout aussi partisan que lui des méthodes fermes.

L'indéniable offensive contre le barreau ne doit pas être considérée isolément. Lorsque, en novembre dernier, l'Union syndicale des magistrats (U.S.M.) fit, en dépit d'une discrétion traditionnelle, grand bruit autour d'un projet de rattachement du parquet (procureurs et substituts) au ministère de l'intérieur, le garde des sceaux démentit vertueusement. Le projet, ou l'avant-projet, comme l'on voudra, avait bel et bien existé.

Certes, à présent, le président de l'U.S.M., M. André Braunschweig, tient un langage plus benoît et laisse entendre que les propos de novembre étaient abusivement vifs. Il rend visite au ministre de la justice, qui l'avait *« privé de légion d'honneur »* pour excès de paroles, afin qu'il vienne à Strasbourg, au congrès de l'U.S.M., où doit être élu un nouveau président. Le ministre viendra. La fâcherie est finie. Retrouvons-nous dans des jardins plus paisibles. Embrassons-nous Folleville !

Les mots qui seront alors prononcés suffiront-ils à calmer les appréhensions, à gommer les doutes, à édulcorer les réalités ? Car il n'est pas contestable qu'il y a, selon le mot d'un avocat, *« un mauvais courant »*. Le mois de septembre doit voir un conseil des ministres consacré aux institutions judiciaires. Quelle mauvaise entrée en matière ne voit-on pas se développer !

Il reste que se borner à déplorer les mauvais coups de l'adversaire ne saurait suffire à s'en protéger. C'est pourtant l'impression que donne le barreau. Or on ne peut à la fois se dire visé par une *« orchestration »* et s'en tenir à cette seule remarque. Prononcer des mots historiques est toujours bien accueilli, mais bien inutile au moment où l'on pose le pied sur l'escalier qui mène à l'échafaud. C'est digne, c'est élégant, c'est Du Barry en diable... et notoirement inefficace.

Le risque n'existe évidemment pas que l'on coupe le cou aux avocats. Ce qui est en revanche avéré, c'est un lent grignotage, persistant, de la profession. Symbole traditionnel de la défense, l'avocat va-t-il *fournir* la preuve qu'il est décidément peu doué pour assurer la sienne ?

PHILIPPE BOUCHER.

Plaidoyer pour la prison

(Suite de la première page.)

Avant de transcrire ici l'essentiel de mon discours sur la prison, tel que je l'ai développé ces dix-huit mois derniers, dans le droit fil de la réforme de 1975, je voudrais citer quelques chiffres.

Il entre et il sort par an plus de cent dix mille personnes dans les prisons des départements métropolitains et d'outre-mer, ce qui représente *une population pénale permanente de près de trente-cinq mille personnes.*

Nos prisons sont surencombrées en permanence, chacun le sait ou devrait le savoir. Ce qu'on ne sait pas, c'est que l'institution pénitentiaire a aussi en charge en milieu ouvert, plus de soixante-trois mille condamnés, soumis au sursis, avec *mise à l'épreuve ou à la libération* conditionnelle, et qu'elle s'efforce d'encadrer, vaille que vaille, par *quelques centaines de juges* et de travailleurs sociaux, *surdébordés*, avec cent cinquante dossiers par agent de probation.

Cela pour appeler l'attention de nos gouvernants plus attentifs à des objectifs apparemment plus payants, sur la misère de l'administration pénitentiaire.

Elle a désespérément besoin de crédits. Songez qu'elle dispose de *80 F par journée d'hébergement dont 56 F pour les personnels, 19 F pour l'entretien des détenus, et 5 F pour l'entretien des bâtiments... Comparaison n'est pas raison certes, mais y a-t-il un* prix de journée d'un quelconque organisme social de prévention qui n'atteigne le double ou le triple de celui-ci...

Elle a aussi besoin d'un programme d'équipement et d'aménagement. *Comme on a honte parfois en visitant certains établissements. Il faudrait mettre en chantier deux à trois prisons par an dans la décennie à venir. Il faudrait aussi huit cents à mille emplois nouveaux pendant cinq ans pour permettre aux personnels de faire face décemment et efficacement à leurs missions en milieu fermé et en milieu ouvert.*

Mission de sécurité

Quelles sont donc, en termes simples, les missions de l'administration pénitentiaire ?

La première, d'évidence, est de sécurité. *Il s'agit d'enfermer. Et on ne s'évade guère de nos prisons, sinon Mesrine et quelque dizaines de détenus par an, vingt-sept en 1977* sur les cent dix mille passagers. C'est trop, bien sûr, mais qui fait mieux ? Ce ne sont pas les policiers et les gendarmes qui jetteront la pierre à leurs collègues de la pénitentiaire, *car il leur arrive aussi de laisser échapper quelques « détenus* particulièrement signalés » dont ils *ont la garde momentanée.*

Que le public se rassure : les surveillants de la pénitentiaire ont parfaitement conscience de leur devoir de vigilance, je dirai plutôt qu'ils en rajouteraient parfois au détriment de tâches non moins importantes.

La sécurité exige aussi l'application d'une stricte discipline à respecter par tous les usagers de la prison : du détenu à l'avocat en passant par les travailleurs sociaux et tous les visiteurs. Qu'ils se le disent. Appliquée intelligemment par un personnel pénitentiaire conscient de *ses responsabilités morales, la discipline imposée aux détenus devrait être un instrument de rééducation.* Plus précisément, elle devrait enseigner à *ceux-ci qu'il n'y aura pas de réinsertion sociale sans le respect de règles du jeu librement ou nécessairement acceptées.* Qu'on n'oublie pas non plus que les règles de sécurité sont aussi un instrument de protection des détenus les plus faibles contre les plus forts dans un univers qui n'est pas sans dureté.

Tout cela suppose de la part des personnels pénitentiaires bien des *vertus : courage physique, car il faut souvent, sans arme ni armure, affronter des hommes durs ou des regroupements parfois hostiles de dizaines, voire de centaines, de détenus ; maîtrise parfaite de soi, quand la force s'impose ; vigilance constante à l'égard d'évadés en puissance ; fermeté morale pour ne pas céder aux détenus au-delà de ce qui est nécessaire en vue de créer un climat de détente indispensable à l'établissement de relations sauvegardant la dignité humaine des gardiens et des gardés.*

Mission d'apaisement

J'ai parlé de « détente », et tout de suite on va évoquer les prisons trois étoiles... Ah ! le mal qu'a pu *faire à l'administration pénitentiaire ce mot trop facile et combien abusif* quand on sait comme moi, qui en ai *visité soixante-douze, l'état réel de nos prisons ; et l'on va encore me parler de la télévision de Mesrine, cette fable. Cassons une bonne fois pour toutes les pattes à ce canard.* Il est vrai qu'au début de son incarcération Mesrine — sévèrement isolé à la Santé — avait fait acheter sur ses *deniers une télévision portative, que d'ailleurs il ne garda pas longtemps. Mais elle était installée dans une cellule voisine vide où il se rendait pour une séance par semaine en compensation des séances de cinéma que l'on offre parfois aux détenus et dont il était privé.*

On ne va tout de même pas reprocher à l'administration pénitentiaire d'accorder quelques trop rares occasions de réunion et de distraction à des prisonniers de maisons d'arrêt condamnés à vivre vingt-trois heures sur vingt-quatre dans l'isolement cellulaire ou la promiscuité d'une chambrée surencombrée !

Il est vrai que le régime de relative libéralisation, introduit depuis quelques années, majoré et amélioré en 1975, a changé beaucoup de choses. C'est grâce à lui que les rapports entre détenus et gardiens sont moins tendus qu'autrefois, que les prisonniers peuvent disposer d'un transistor, recevoir des journaux, du courrier, plus de visites. Mais sait-on que la vie en prison n'en est peut-être que plus difficile à supporter ? Lire les journaux, écouter la radio, assister à une séance de télévision ou de cinéma, retrouver dans la cour de promenade tel codétenu qui rentre d'une permission de sortir, participer ainsi à la vie du monde, être ainsi tenté par la liberté et se heurter aux murs aveugles, n'est-ce pas le supplice de Tantale ? C'est un vieux détenu qui a connu l'ancien et le nouveau régime qui m'a affirmé qu'on s'habituait peut-être mieux à l'ancien régime de strict enfermement — encore qu'il reconnaissait volontiers préférer quand même les temps nouveaux.

Sécurité renforcée

L'esprit de la réglementation nouvelle, c'est donc de créer en prison un système de relations éloigné autant que faire se peut des affrontements et des épreuves de force ancien. Songez qu'il y a moins de dix ans on tenait *six cents détenus* à Clairvaux avec *quatre-vingt-dix* surveillants. *Comment y parvenait-on, sinon par un système de « prévôts » bien proche du caïdat et par le mitard à répétition.*

Qu'a-t-on à gagner à une prison d'où sortiraient des hommes de plus en plus révoltés et rebelles, soucieux de prendre, une fois revenus *à la vie libre*, une revanche soigneusement entretenue en cours de détention contre une société qui se serait acharnée à ajouter à la privation de liberté je ne sais quelles « pénitences » supplémentaires ?

J'aurais aimé changer ce terme de « pénitentiaire », dont la connotation religieuse fait songer aux châtiments de quelque âge d'Inquisition !

Ce climat d'une prison quelque peu apaisé, auquel aucun homme civilisé ne peut pas ne pas souscrire, suppose, il est vrai, un certain consensus de la part des détenus. *Il ne peut s'obtenir qu'à la condition que les plus dangereux d'entre eux, les plus difficiles, les plus rebelles à l'apaisement, soient écartés le temps nécessaire, et pas plus, dans des quartiers d'isolement de plus grande sécurité et de plus stricte* discipline. Leur mise à l'écart provisoire est indispensable, à peine de faire subir au plus grand nombre, qui ne le méritent pas, un régime d'une *dureté excessive et inutile. Pour les autres détenus, il suffit de les répartir entre les quartiers ordinaires des maisons d'arrêt, les maisons centrales et les centres de détention. Encore faudrait-il disposer d'un plus grand nombre de places dans les* établissements pour peines, notamment les maisons centrales... Il faut donc construire, construire..., et, pour cela, disposer des crédits *nécessaires.*

Mission sociale

Il est temps d'en venir à la seconde mission, la réinsertion sociale. Disons, pour être plus modeste et plus *réaliste*, que l'administration pénitentiaire est aussi un service *social.*

On a vécu longtemps selon une doctrine, éminemment respectable et toujours valable à certains égards, fondée sur les capacités de régénération morale de la prison. Il existe encore de nombreux établissements où gravé dans la pierre subsiste le vieux terme de « maison de correction ». Autrement dit, on pensait, et c'était encore le régime *progressif de 1946, qu'il existait une* sorte de pédagogie carcérale qui *permettait en X années de transformer un délinquant en honnête* homme.

Mais cette conception, *disons le mot paternaliste, voire confessionnelle (on est frappé de voir la place* centrale qu'occupait la chapelle dans nos prisons *traditionnelles)* n'est plus tout à fait recevable. Sans doute était-elle trop ambitieuse et finalement un peu illusoire.

Dans l'enfermement, le prisonnier *reste un homme libre, libre d'accepter ou de refuser les moyens de se réformer que doit lui offrir* l'institution pénitentiaire.

Car la prison doit être et devenir de plus en plus un lieu d'assistance de tout ordre : sanitaire, psychologique, morale, sociale, culturelle. A quoi il faut ajouter le travail avec les disciplines qu'il implique et la formation en vue de la réinsertion professionnelle. C'est une sorte de « *libre service* » de formations et d'occupations diverses qu'il faudrait *y offrir à chacun.*

Car on sort toujours de prison et l'intérêt de la société c'est, d'évidence, que l'institution pénitentiaire lui restitue en fin de peine, des *hommes aptes à trouver ou à retrouver les moyens d'une vie normalisée et qu'elle échappe à sa triste vocation de recevoir 50 % de récidivistes.*

Mieux que quiconque, *je sais tout* ce qui sépare la réalité de ce discours, lui aussi très ambitieux, teinté de quelque utopie, mais on ne se passe pas d'utopie pour progresser.

Ceci conduit à développer une autre idée : *la prison doit être l'affaire de tous.* La ville doit la prendre *en charge.*

Qui trouve-t-on en effet dans nos établissements pénitentiaires ? Pour le plus grand nombre, *des hommes et des femmes en situation d'échec (et qui ont cru trouver dans la délinquance le remède à leurs incapacités de tout ordre), autrement dit des gens que les institutions familiale, religieuse, scolaire, d'assistance sociale et le monde du travail n'ont pas réussi à intégrer dans la vie « normale ».*

Il est donc nécessaire que ces institutions délèguent dans la prison les plus généreux de leurs membres pour tenter de réparer leur propre échec. « L'éducation » a donné l'exemple, la « Santé publique » et les services sociaux publics et privés ont suivi mais il y a encore tant à faire et notamment pour les entreprises qui doivent donner de l'ouvrage aux détenus (et du travail aux libérés).

Sans ce concours de la cité tout entière, je crains fort que les moyens nécessaires à toutes ces tâches sociales essentielles ne continuent à être mesurés trop étroitement dans l'enveloppe d'un budget de la justice encore exsangue et où la pénitentiaire, institution de l'ombre, aura toujours du mal à faire sa place au soleil.

PIERRE AYMARD.

En bref...

● *M. Jacques Baumel*, député (R.P.R.) des Hauts-de-Seine et maire de Rueil-Malmaison, vient de déposer plainte, après le saccage, dans la nuit du 9 au 10 juin, de sa permanence de Saint-Cloud. Des inscriptions et affiches du Front national pour la jeunesse, organisation d'extrême droite, ont été apposées sur les lieux. Dans un communiqué, M. Baumel *« regrette que, dans un pays démocratique comme le nôtre, des organisations politiques puissent faire usage de tels procédés, qu'il condamne »*.

● *Le tribunal administratif* de Rennes (Ille-et-Vilaine) vient de déclarer responsables de l'inondation de Morlaix (Finistère), le 11 février 1974 (*le Monde* du 12 février) les services de l'équipement (ministère des transports), la ville de Morlaix et le ministère de l'agriculture, respectivement pour 40 %, 40 % et 20 %. Le tribunal administratif, qui a statué à la demande de l'association de défense des sinistrés de la région morlaisienne, reconnaît la responsabilité du remembrement qui, s'il n'a pas *« joué un rôle essentiel »* est néanmoins considéré comme *« un facteur aggravant »* des crues.

Pour obtenir réparation des dommages subis, chaque sinistré devra se mettre en rapport avec les administrations déclarées responsables. Selon une estimation financière faite en 1974, les dommages des établissements commerciaux avaient été évalués à 15 millions de francs, ceux des particuliers à 2 millions, et ceux de l'administration à 2,5 millions (*le Monde* du 14 février 1974).

● *Plainte déposée contre l'ancien directeur du Grand-Hôtel de Cabourg.* — L'affaire du Grand-Hôtel de Cabourg (*le Monde* du 31 mai) a pris une telle ampleur que le conseil municipal vient, à l'unanimité, d'autoriser M. Bruno Coquatrix, le maire de la ville, (divers majorité), à porter plainte pour détournement de fonds contre M. Parodi, le directeur licencié de l'hôtel municipal. Malgré la demande du docteur Porcq (R.P.R.) et d'une autre conseillère municipale, M. Coquatrix n'a porté plainte qu'après un débat en comité secret, cette réunion ayant été demandée et obtenue par le maire et son premier adjoint, M. Moles, radical de gauche. — *(Corresp.)*

● *Dix-huit ans de réclusion criminelle pour viol.* — La cour d'assises des Pyrénées-Orientales, qui siégeait à huis clos, a condamné, mardi 13 juin, M. Joël Sanchez, vingt et un ans, garçon de café à Quissac (Gard) à dix-huit ans de réclusion criminelle pour *« viol, tentative de viol et attentat à la pudeur avec préméditation »*. M. Sanchez était accusé d'avoir, au cours de l'année dernière, violé plusieurs jeunes filles qu'il avait prises en auto-stop ; trois des victimes étaient mineures, l'une d'elles avait moins de quinze ans.

La cour d'appel confirme l'interdiction du boycottage des produits Shell

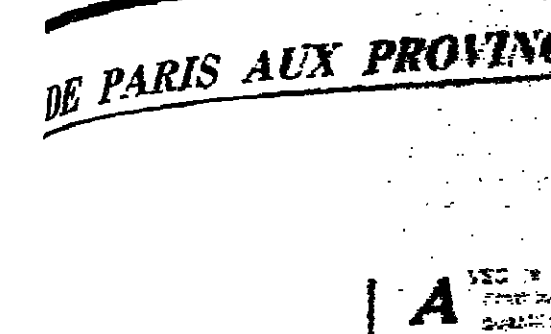
La première chambre de la cour d'appel de Paris, présidée par M. Jean Bornay, s'est prononcée, mardi 13 juin, sur l'appel interjeté le 21 avril par l'Union fédérale des consommateurs du jugement en référé du 5 avril qui lui ordonnait, sur poursuites de la société Shell française, de mettre fin à la campagne de boycottage entamée contre les produits Shell après l'échouage de l'« Amoco-Cadiz ». L'U.F.C. avait aussi été condamnée à payer une indemnité provisionnelle de 10 000 francs à la société Shell française (« le Monde » du 7 avril).

Estimant comme le tribunal que le mot d'ordre de boycottage des produits Shell, lancé par l'U.F.C. après la marée noire de Portsall, était illicite, la cour a confirmé l'interdiction de la publication et la diffusion de communiqués ou d'articles incitant à ce boycottage. Elle déclare à ce sujet : « ... *Seule l'enquête en cours permettra de dire si la société Shell française a encouru une responsabilité propre, distincte de celle de la société mère, dont elle est une filiale à 97 %, du fait qu'une partie du pétrole chargé sur l'Amoco-Cadiz, soit 100 000 tonnes, devait au moins initialement, semble-t-il, être déchargée dans le port du Havre et lui aurait ainsi été destinée.* »

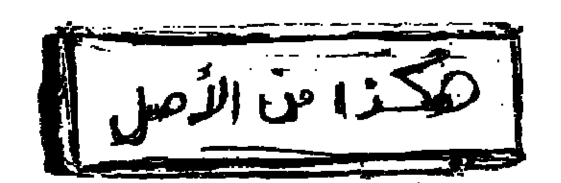
« *Mais en tout cas*, précise la cour, *c'est à juste titre que les premiers juges ont estimé devoir mettre un terme immédiat au trouble illicite dommageable pour cette société, créé par une action violente et imprudente qui se situait d'ailleurs en marge des attributions de l'U.F.C., dont l'objet consiste essentiellement à informer le consommateur sur la mauvaise qualité, la nocivité intrinsèque ou le coût excessivement élevé des produits distribués dans le commerce, en dénonçant les abus relevés au terme de l'enquête sérieuse à laquelle elle fait procéder dans la généralité des cas. En effet, ni la qualité ni le prix des produits Shell frappés de boycottage n'étaient ainsi incriminés, l'U.F.C. se défendant d'ailleurs de les avoir dénigrés sur ces plans.* »

La cour d'appel a toutefois supprimé l'indemnité provisionnelle de 10 000 francs que le tribunal avait allouée à la Shell française, en déclarant : « ... *qu'il n'apparaît pas opportun de prononcer, en l'état, des condamnations pécuniaires contre l'U.F.C. alors que les deux parties proclament ouvertement qu'elles entendent saisir le juge du fond de leur différend et que la responsabilité propre de la société Shell française — qu'il est malaisé de dissocier de celle du groupe Shell — ne saurait quant à présent être totalement écartée...* »

Dans une *« lettre ouverte aux compagnies pétrolières »*, l'U.F.C. propose la réunion d'une conférence, à Paris, avant le 28 juin, entre associations de consommateurs et écologistes et compagnies pétrolières *« pour entamer la négociation d'un planning de mesures que les compagnies pétrolières seraient disposées à examiner, tant pour prévenir des catastrophes semblables à celles de l'Amoco-Cadiz que pour participer à l'indemnisation des victimes »*.



Enseigner l'art ou pas ?



Le Monde DES ARTS ET DES SPECTACLES

DE PARIS AUX PROVINCES, LES ÉCOLES DES BEAUX-ARTS

Enseigner l'art ou pas ?

Le peu de place qu'occupe l'art dans nos sociétés surdéveloppées a évidemment pour corollaire le peu de cas que l'on fait généralement de l'enseignement de l'art. D'autant qu'il n'y a pas terrain plus mouvant qu'en ce domaine, plus d'incertitudes quant aux frontières de ce qui peut s'apprendre, et quant à la manière de le faire.

L'art ne s'enseigne pas, un artiste, ça ne s'invente pas, on ne devient pas artiste, on naît artiste, entend-on dire souvent. Dès lors n'importe quelle école peut faire l'affaire, qui, à la limite, ne se justifie pas. Un vrai talent s'en sortira toujours.

Ce point de vue, on le justifie généralement par l'évolution de l'art et l'apport des avant-gardes depuis le début du siècle, dont les promoteurs sont rarement, ou alors très vite, sortis des Ecoles ; et en regard de ces écoles des beaux-arts, fiefs de l'académisme.

Faut-il pour autant brûler les écoles d'art ? En fait, tout dépend de l'idée que l'on se fait de l'artiste, et du rôle qu'il a à jouer dans la société. On n'a pas besoin d'écoles si on pense qu'il faut marginaliser un peu plus de marginaux. On en a besoin si on veut tenter de leur offrir les moyens de s'insérer socialement.

Une réforme de l'enseignement des arts plastiques a été mise en place en province dont on peut encore mal mesurer les effets, et qui par un cursus nouveau essaie de relier la formation artistique à la vie contemporaine, à l'ouvrir à des disciplines jusque-là réservées à l'Université. D'aucuns y voient la mort de l'art et la consécration du discours sur l'art. D'autres pensent que le grand péril de cette réforme est de remplacer un académisme par un autre. Ces points de vue sont généralement très parisiens.

Et Paris ? Paris, avec ses deux écoles nationales supérieures (rue d'Ulm et quai Malaquais), a encore échappé à la réforme. Vues de province, celles-ci offrent l'image amère du prestige, bien qu'on pense profondément qu'on y met l'accent soit sur un faire qui devient très vite un savoir-faire, vide de substance, prenant des formes dépassées ; soit sur la formation à tout va de super-designers parfaitement intégrés. C'est un peu entre ces deux pôles qu'essaie de se glisser la réforme en province.

Une querelle d'anciens et de modernes qui renvoie dos à dos un Paris suréquipé du point de vue culturel, ce dont ne profite pas visiblement l'Ecole des beaux-arts, et une province le plus souvent désertique, et qui cherche justement à s'alimenter. Dans l'un et l'autre cas, les écoles souffrent du manque de moyens. Quel que soit le type d'enseignement, une école d'art a besoin de matériel et d'un encadrement important.

Ajoutons à ces problèmes financiers que ce dont souffrent aussi les écoles d'art, c'est de l'absence totale de formation artistique, au niveau de l'enseignement secondaire, de pratique entre la maternelle et l'entrée à l'école d'art. Sous ce rapport, les écoles d'art en France sont bien souvent les derniers refuges pour des jeunes et des moins jeunes qui n'ont par ailleurs l'occasion de s'exprimer.

G. B.

La république des artistes

AVEC le Louvre pour voisin d'en face, l'Institut pour voisin de palier, et une quantité de galeries d'art à sa porte, écrasée historiquement, et géographiquement prise entre trop de feux — le musée, l'Académie et le marché de l'art, — l'Ecole nationale supérieure des beaux-arts de Paris a choisi le repli.

Qui sait ce qui se fait aujourd'hui entre le quai Malaquais et la rue Bonaparte, à l'intérieur de cet agrégat de bâtiments du dix-septième et du dix-neuvième siècle, sinon les usagers, et encore ?

L'école, fondée par l'Académie royale de peinture et sculpture en 1648, organisée en Ecole nationale supérieure des beaux-arts en 1883, a beaucoup fait parler d'elle dans le passé et jusqu'à une date récente, en bien et en mal, au rythme et à la couleur de médailles et de prix qui, au fur et à mesure que le siècle avançait, perdaient un peu plus de leur valeur. Jusqu'à ce que la tornade s'abatte sur elle.

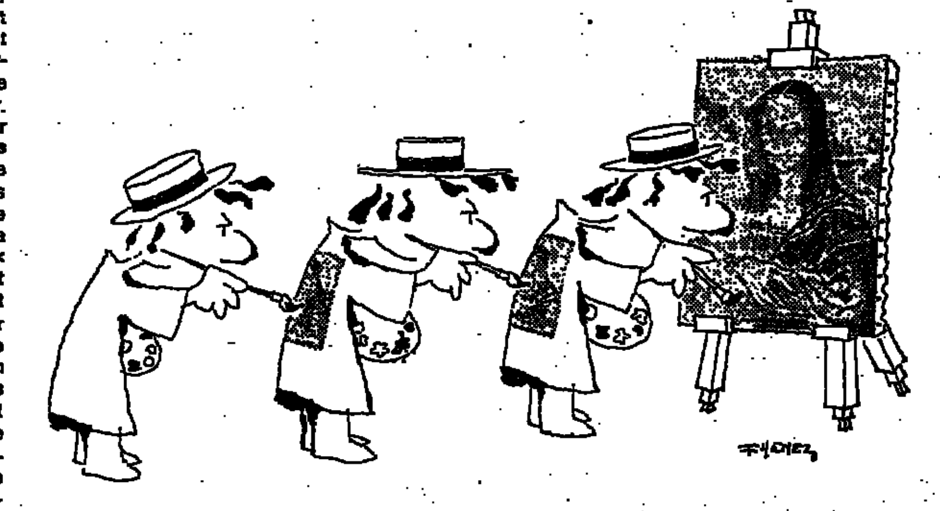
Mai 1968. L'ex-Ecole des beaux-arts s'inventait un « atelier populaire » diffuseur d'affiches révolutionnaires devenues célèbres. Et après, y a-t-il eu « retour à la normale », pour reprendre la terminologie des affiches de mai ? Pas tout à fait. Dans la foulée, l'école perdait sa raison d'être : le concours de Rome et ses satellites, ses moment d'intenses « charrettes », de recueillements en « luges », de folklores sonores et impudiques. Et d'exister. André Malraux la fit d'ailleurs fermer par décret. Jusqu'à nouvel ordre, elle n'a pas été officiellement rouverte. Bien que cette situation soit inconfortable sur le plan des postes d'enseignement, et même à la limite sur celui de la validité des diplômes, cela ne gênerait sans doute pas tellement ceux qui hantent les lieux, si cet oubli ne voulait dire que l'école dans sa forme actuelle est en sursis, et qu'une réforme viendra un jour prochain (très prochain si des rumeurs se confirment) s'abattre sur elle. Ce que l'on craint beaucoup, semble-t-il. Aux Beaux-Arts de Paris, on redoute l'ingérence de l'Etat dans l'organisation de l'école, qui, comme celle des arts décoratifs, est passée au travers du filet de la réforme et jouit d'une entière autonomie pédagogique. Une autonomie que l'on préfère à tout, quitte à en pâtir sur le plan budgétaire.

Ateliers chéris

« Ici, par un côté, c'est idéal. » « Sous l'angle de la recherche et de la liberté, c'est une école parfaite. » « On peut tout faire. » « Sous l'angle financier, c'est moins brillant », disent les professeurs, qui sont effectivement les seuls maîtres à bord dans les ateliers (soixante-dix professeurs au total, dont une cinquantaine pour trente ateliers, et deux mille six cent cinquante et un inscrits en 1977-1978). Toutes les initiatives sont entre leurs mains (jusqu'à l'apport du matériel). *« Les crédits, ce n'est pas par deux mais par trois qu'il faudrait les multiplier, de même que l'effectif des enseignants. »* Si mal il y a, il vient de là.

« Ici il n'y a pas de coupure entre le passé et le futur, mais une continuation entre un passé riche, le présent et le lendemain », dit Etienne-Martin. *« L'Ecole est et doit rester une confédération d'ateliers avec des professeurs qui impulsent une tendance, qui transmettent des connaissances sous un angle précis »,* reprend Alain Chaillet, responsable du syndicat des enseignants (SNESA affilié à la FEN), qui nuance : *« A condition que toutes les tendances soient réunies. » « Le but de l'Ecole est que l'étudiant s'ouvre le plus à lui-même, qu'il s'enseigne lui-même, c'est ça la pédagogie. » « Nous ne sommes pas au Bauhaus », « Nous sommes des artistes avant d'être des enseignants »...* entend-on dire encore, par-dessus quelques réflexions témoignant d'une certaine réserve quant à la finalité pédagogique actuelle de l'école...

L'Ecole nationale supérieure des beaux-arts de Paris est un gros mammouth qui évolue lentement, très lentement. Si ce n'est plus (depuis que le prix de Rome a été supprimé) un bastion de l'académisme, elle a tout de même un sacré retard, et ce n'est pas non plus un *« temple de l'imagination créatrice »* comme le voudrait Robert Cassanas, son sous-directeur. C'est un temple, soit, mais dont le dieu est le dessin, le culte le modèle, vivant de préférence, qui entretiendrait plutôt les étudiants dans des formes d'art ressassées et rassurantes, plutôt que de les orienter vers une recherche sinon ouverte sur l'avenir — on ne peut pas tout exiger d'une école, — en tout cas ancrée dans la réalité du monde artistique d'aujourd'hui.



Milieu rassurant, sécurisant, que cette république fédérative d'ateliers. Ateliers chéris, librement choisis par les étudiants, selon leurs affinités, pour y apprendre tout du métier de peintre, sculpteur, graveur... Où sont censés se retrouver, dans un climat de saine émulation, anciens et nouveaux mélangés, guidés par le professeur — maître, père ou grand frère, c'est selon, — pour y apprendre la maîtrise indispensable de la main, et à ouvrir l'œil.

Mais sur quoi donc s'ouvrent quotidiennement les yeux : de la chair rose sur piédestal, du muscle, des abats, des pots et des torchons drapés. Un matin sans doute comme les autres, trois modèles posaient dans trois ateliers différents (un gouffre financier : 700 000 F par an, sans compter les dépenses de chauffage, nécessairement maintenu plus tard dans la saison pour que les modèles ne s'enrhument pas).

Quand on vient du dehors, après avoir traversé maintes cours et maints couloirs, et qu'on débouche sur ça, on est tout de même un peu perplexe, même si on pense que du dessin il en faut, du nu aussi, que l'apprentissage de techniques et la main à la pâte, surtout, sont nécessaires. Ce qui devrait être moyen parmi d'autres a trop souvent l'air d'être devenu fin. On peut le concevoir au niveau d'une école d'art, disons de base, mais pas au niveau d'une école dite nationale et supérieure. Pour sa défense, il faut quand même rappeler que l'Ecole des beaux-arts de Paris souffre de l'absence dans la région d'écoles municipales qui pourraient se charger d'enseigner les rudiments.

On entre aux Beaux-Arts sur examen (niveau bac) : mille cinq cents prétendants par an, un tiers, plutôt moins ces dernières années, d'admis (dont un tiers d'étrangers, beaucoup de Japonais) qui ont satisfait à plusieurs épreuves — dont une de dessin obligatoire depuis peu, ou des équivalences. On peut en sortir diplômé (cent huit en 1977, soit le quart des étudiants inscrits, taux sensiblement identique à celui de l'Ecole des arts décoratifs). La sélection est dite « naturelle » tout au long des études. Le diplôme est constitué de deux certificats de culture générale, d'un certificat de techniques spécifiques et de la présentation d'un dossier de travaux. Entre les deux on aura suivi des cours généraux d'histoire de l'art, de civilisation ; on y aura appris des techniques et même à fabriquer ses propres pigments — ce qui est évidemment économique, — un peu de morphologie, de perspective, d'architecture élémentaire, et surtout fait dans les ateliers de la peinture, de la gravure, de la litho, de la mosaïque, de la sculpture en taille directe, du modelage, du plâtre, de la fonte.

Il n'est pas tout à fait juste de croire que l'école, avec le maintien des disciplines traditionnelles, soit tout à fait sclérosée. En fait tout dépend, on l'a dit, du professeur, libre en principe de faire ce qu'il veut avec ses étudiants. Certains d'entre eux ne manquent pas d'en profiter (au bon sens du terme). Dès avant 1968, des enseignants, artistes connus, étaient venus perturber quelque peu les habitudes de l'école (Etienne-Martin notamment). Depuis 1968, César et Viseux pour la sculpture, ou encore d'autres artistes d'une génération plus jeune (Jeanclos) ont apporté, pour les uns, un vent de modernisme et, pour les autres, quelques incertitudes quant à ce qu'il faut ou ne faut pas enseigner. Incertitudes qui malheureusement se résolvent trop vite dans le travail sur le tas.

Et puis, puisque enseignement personnalisé il y a, si un échantillonnage assez grand de tendances artistiques existe à travers les ateliers, il reste que toutes les tendances d'aujourd'hui sont loin d'être offertes aux étudiants. L'abstraction, soit, mais à condition qu'elle donne plutôt dans le lyrisme et prenne bien pied dans la nature. La figuration, soit, à condition qu'elle ne donne pas trop dans l' « hyper ». Quant aux recherches actuelles, un peu hâtivement taxées de conceptuelles ou de minimalistes, point.



Un lieu clos

« Oui, on te dit ici que tu es libre, que tu peux faire tout ce que tu veux, explique Jojo, étudiant en « peinture ». *Mais derrière ce libéralisme qui existe, se cache une contrainte. On peut faire tout ce qu'on veut : pisser sur les murs, mais si je veux faire autre chose que les techniques enseignées, je dois m'expatrier... C'est tout de même dommage que dans une école nationale supérieure on n'ait comme perspective que la peinture à l'huile, à la colle ou à la cire... Pourquoi un diplôme en peinture, en sculpture, en gravure ? Et alors pourquoi pas en vidéo ? Pourquoi le cloisonnement des disciplines ?... Ce qu'on demande, ce n'est pas une école super-luxueuse, mais, par exemple, il y a des matières plastiques qui se refondent, qui se recoupent et ne coûtent rien. Ici, l'atelier de plastique — dont beaucoup d'ailleurs ignorent l'existence — a peut-être de quoi mouler une bouteille de Coca-cola. Et puis il y a une expression non reconnue : le travail à partir de la photo. Si on fait de la photo, on n'est pas des peintres, donc pas des artistes, on est des techniciens, des intellectos, on lit des images... »*

Jojo est loin d'être suivi par la majorité des étudiants, qui se trouvent bien au sein de l'école. Les problèmes — s'il y en a — sont financiers. Tout de même, on se trouve un peu trop isolé. On dit volontiers qu'il n'y a pas d'échanges, pas de vie véritable à l'intérieur de l'école, que des rivalités entre ateliers existent toujours, et que cette circulation possible en principe d'un atelier à l'autre pour un étudiant au cours de ses quatre, cinq et six années d'études, ne l'est en fait pas toujours.

C'est bien où le bât blesse. Rien ne circule à travers l'école. Pas de circulation d'un atelier à l'autre, pas de confrontation possible des méthodes de formation de la sensibilité. Pas ou peu de communication non plus entre les cours généraux — le théorique — et l'atelier — la pratique. Pas ou peu de communication avec l'extérieur.

L'Ecole est un lieu clos. L'atelier dans l'école un second lieu clos. C'est une serre chaude qui protège un monde venu là le plus souvent avec une certaine idée « romantique » de l'artiste, individualiste forcené, marginal, et malgré tout privilégié. Ce en quoi on ne le détrompe guère. En sortira qui peut. Qui aura les reins assez solides pour balayer des acquis, et surtout encaisser le choc du dehors.

GENEVIÈVE BREERETTE.

Formes et réformes

EN 1978, la première génération d'élèves à avoir suivi intégralement l'enseignement souhaité par la réforme sortira des écoles des beaux-arts. Après avoir suscité bien des passions contraires, ce mot de réforme devrait ainsi perdre une partie de son sens — son caractère inquiétant de nouveauté — pour faire place à un enseignement homogène, à une pédagogie rodée : il s'installe dans une forme stable. Et les écoles de province, plus rapidement brassées par les rouages ministériels que le lourd ferment des Beaux-Arts de Paris, devraient entrer dans une ère plus sereine.

Pour elles, ce pourrait donc être l'heure d'un premier bilan. Mais de nombreux imprévus sont venus gêner la mise en place du nouveau système et entraver son fonctionnement. A parcourir ces écoles d'art, il apparaît en effet que seul l'aspect formel de la réforme a été mis en route, quand l'aspect matériel qui devait l'étayer reste toujours « en rade ». En somme, c'est un détonateur dépourvu de charge explosive. On imagine mal qu'il en soit autrement, d'ailleurs, puisque le maigre budget des affaires culturelles n'est consacré que pour 8 % seulement à l'enseignement, contre 48 %, par exemple, à la conservation.

Une première réforme était déjà intervenue en 1952, lorsque l'enseignement de l'art dépendait encore de l'éducation nationale. Elle avait unifié le régime des différentes écoles en instituant le CAFAS (certificat d'aptitude à la formation artistique supérieure) et le D.N.B.A. (diplôme national des beaux-arts) : les derniers élèves à avoir suivi ce cursus sortiront eux aussi des écoles cette année.

L'après-68, un souffle généreux mais court, redistribua leur autonomie aux établissements, et bouleversa les lignes directrices traditionnelles de l'art. Un certain désordre s'ensuivit : il fut localement la source de quelques excès, sans doute, mais aussi celle d'un renouveau et d'imagination, qualités dont on avait perdu la trace en province, comme à Paris.

La réforme de 1972, par certains de ses aspects, peut être perçue comme un compromis. Elle reprend le principe d'un enseignement unifié dans l'ensemble des écoles, mais tend à conserver une réelle mobilité entre les différents domaines de l'art, et des possibilités d'ouverture. L'ouverture, c'est le point crucial et sans doute l'apport le plus important de la réforme pour les écoles de province. C'est ce qui permet à de nombreux artistes d'apporter aujourd'hui leur contribution à l'enseignement de l'art, près des professeurs traditionnels, et de retrouver le lien nécessaire entre cet enseignement et la vie culturelle du pays.

Une affaire de dessin

Cependant, la réforme, appliquée dans les villes de province, a provoqué quelques indigestions. Car elle n'intervient pas dans un terrain neutre.

Héritage du « passé », il y a d'abord la répartition entre écoles nationales et écoles municipales. Les premières sont intégralement à la charge de l'Etat, qui en nomme les directeurs et les enseignants. Les secondes, une soixantaine, réparties en trois catégories selon leur importance théorique, sont pour l'essentiel (de 95 % à 98 %) à la charge des villes. De cette situation découlent de graves problèmes financiers, souvent ressentis comme des injustices, et qui prennent vite un caractère politique.

Une autre source de discorde est la diversité de l'encadrement administratif et du corps enseignant. Outre les luttes d'influence inhérentes à tout organisme, il y a là des problèmes, sinon d'âge, du moins de formation. Plusieurs directeurs et nombre de professeurs, habitués aux anciennes structures, tolèrent mal la réforme, et en acceptent d'autant plus mal la tutelle de l'Etat. Parmi les autres, qui ne sont pas nécessairement ceux de l'après-68, certains ont pu montrer une impatience peu propice à la bonne marche du nouvel enseignement.

A ces difficultés d'ordre pédagogique s'ajoute encore une apparence de querelle sur le contenu même de l'enseignement, et en particulier sur celui du département « art ». Ainsi, on a pu résumer les problèmes des Beaux-Arts à une affaire de dessin : pour les uns, les vertus du crayon se perdraient au profit d'avant-gardes verbeuses. Pour les autres, quelques bastions en mal d'académisme, et donc de réaction, prépareraient de mini-coups d'Etat régionaux. Ce sont là des vues extérieures bien éloignées, nous a-t-il semblé, des réalités quotidiennes.

Problèmes réels et légendes sont enfin amplifiés par l'éloignement et par l'isolement.

Transformé en querelle de fond « pour ou contre le dessin », et bientôt « pour ou contre la réforme », le problème pédagogique de l'approche des formes a pris des tours inattendus. Presque mot pour mot, on retrouve en province les mêmes malentendus, les mêmes idées et les mêmes exclusions que lors de la réforme des Beaux-Arts de Paris, en 1863. Pour l'avoir soutenue, contre Ingres et d'autres démiurges, Viollet-le-Duc se vit alors dans l'impossibilité de poursuivre ses cours. On est loin d'en être à ce point. Mais il ne faudrait pas que les querelles actuelles continuent trop longtemps à masquer le bien-fondé de l'enseignement rénové : il risquerait à nouveau d'y perdre son actualité.

F. E.

Écoles en France

Il y a quatre-vingts écoles d'art en France dépendant du ministère de la culture et de la communication :

— Deux écoles nationales supérieures, autonomes sur les plans pédagogique et financier, ne relevant pas de l'inspection générale de l'enseignement mais directement du ministère : l'ENSBA (Ecole nationale supérieure des beaux-arts, qui compte deux mille six cent cinquante élèves, et l'ENSAD (Ecole nationale supérieure des arts décoratifs, qui regroupe sept cent cinquante élèves.

— Sept écoles nationales préparant au D.N.S.E.P. et dispensant l'enseignement prévu par la réforme (Bourges, Cergy-Pontoise, Dijon, Limoges, Nancy, Nice, Aubusson).

— Soixante et onze écoles municipales et/ou régionales, réparties en trois catégories.

Les écoles nationales et municipales reçoivent environ vingt-deux mille élèves, dont six mille ou sept mille à temps complet. Les autres élèves n'assistent qu'à certains cours annexes ouverts au public.

L'entrée dans ces différentes écoles obéit à des critères très variables : en général, elle sont ouvertes à des élèves du niveau de terminale (avec ou sans bac), qui passent un examen ou des tests également très différents selon les établissements. Quelques écoles préfèrent une sélection à la fin de la première ou de la deuxième année.

Très variables aussi sont les frais de scolarité annuels (aux alentours de 200 francs dans la plupart des cas). Un système de bourses comparable à celui de l'Université existe partout.

La réforme en province :

Des lieux

MÉRITENT, MÉRITENT PAS LE DÉTOUR...

« ... *Dans cette perspective* (celle de la réforme), *il est clair que la construction de nouvelles écoles d'art devra tenir compte d'impératifs tant techniques que pédagogiques. Il serait souhaitable que, partout où cela est possible, l'école nouvelle, si elle est fonctionnelle, fût aussi une création architecturale, et que cette structure architecturale portât en elle-même non seulement témoignage du temps, mais valeur de formation pédagogique.* »

(Circulaire du ministère des affaires culturelles du 13 novembre 1973.)

NATIONALES ou municipales, de première, seconde ou troisième catégorie (puisque cette classification désuète persiste), les écoles d'art sont logées à des enseignes très variables, et souvent sans rapport avec leur importance théorique.

Certaines bénéficient ainsi de bâtiments récents ou neufs, bien que rarement adaptés à leur enseignement (Cergy-Pontoise, Lille, Marseille, Nice, Orléans ou encore Lyon), et n'ont guère à se mesurer qu'à des problèmes pédagogiques, de gestion et d'outillage. Mais d'autres doivent, pour l'heure, compter avec des structures vétustes. C'est le cas de celles de Toulouse, Tourcoing, Angoulême ou Nantes. Cette dernière est sans doute exemplaire.

L'école des beaux-arts de Nantes est composée de deux bâtiments distants de plusieurs kilomètres, vestiges, l'un d'une école communale, l'autre d'entrepôts portuaires. Pour faire bon poids, la moitié des fenêtres de la vieille école ont été murées récemment par la construction d'un garage mitoyen : l'art n'a bien sûr que faire de lumière. Les traces de fuite donnent en mineur le ton de cet ensemble qui joue toutes les variations d'un délabrement avancé. Quant à la cour de ce bâtiment « principal », elle est occupée en permanence par les voitures de fonctionnaires municipaux sans lien avec l'école : l'art n'a besoin ni d'air ni de place.

L'ensemble est sinistre et semble décourageant à un œil non habitué : ici, le mot d'*abnégation* paraît plus juste que ceux de création et de *pédagogie*. On mesure mal l'influence de tels lieux sur une population instable, parfois hypersensible, comme l'est celle des écoles d'art. Le sentiment de marginalité semble renforcé, le taux d'absentéisme plus difficile à maîtriser. Quant aux traditionnels graffiti et aux déprédations, ils traduisent assez bien l'inhospitalité de pareilles constructions.

D'autres écoles (Clermont-Ferrand, Angers), sont installées dans des bâtiments rénovés. S'ils n'offrent pas, à proprement parler, tout le confort d'un club de vacances, ils sont au moins hospitaliers, et, parfois, assez beaux.

Il y a, enfin, les écoles toutes neuves. L'architecture de celle d'Orléans, à deux pas de la cathédrale, n'a rien de bouleversant, mais paraît à peu près fonctionnelle, au manque de place près. Luminy (Marseille), accolée à l'U.P. d'architecture, cumule les avantages de la place, du soleil et d'une construction assez pure, bien qu'ambitieuse. Elle n'est pas gâtée, en revanche, par son éloignement.

Parmi les établissements nationaux, l'école neuve de Cergy-Pontoise, reprise d'une fugitive antenne d'architecture, n'est ni belle, ni pratique, trop petite et trop éloignée.

Il reste Nice : elle aussi souffre un peu d'avoir été construite (par Marot) à l'usage des architectes. Mais, près de ses consœurs, c'est presque un paradis : dans les hauteurs de la ville, elle étend sans entrave un béton néo-brutaliste d'assez bonne qualité, de beaux appareillages de galets, des allées ombragées, une verdure calculée et de grands ateliers. A mentionner, encore, un spacieux restaurant universitaire, des salles d'exposition, des terrasses. Tout y serait pour le mieux en somme, si l'intendance suivait : des crédits, plus rigides encore que ceux des écoles municipales, restreignent l'utilisation de ces lieux. Un matériel impressionnant y dort faute d'entretien et d'un réel budget de fonctionnement.

F. E.

LA plupart des écoles des beaux-arts, fondées sur des initiatives privées au XVII[e] ou au XIX[e] siècle, ont bénéficié d'une relative autonomie jusqu'à la dernière guerre. Avant 1949, on comptait sept écoles nationales (Bourges, Dijon, Limoges, Nancy, Nice, Aubusson et Alger), dépendantes du ministère de l'éducation nationale, près d'un grand nombre d'écoles locales, généralement municipales, aux régimes et aux enseignements très divers. De 1949 à 1952, l'inspecteur général Georges Fontaine jetait les bases d'une première réforme qui, par le biais d'un système centralisé, imposait une certaine unité à ces établissements. Un examen, le CAFAS (certificat d'aptitude à la formation artistique supérieure) et un diplôme, le D.N.B.A. (diplôme national des beaux-arts), sanctionnaient deux cycles d'enseignement. Des spécialités très cloisonnées définissaient le second de ces cycles (peinture, sculpture, gravure, décoration plane, décoration en volume, céramique) Quelques écoles enseignaient, par ailleurs, la tapisserie (Aubusson), le travail du fer (Nancy), etc.

∴

La réforme de 1972 a mis en place, dans un premier temps, un premier cycle de deux années (probatoire et post-probatoire), dit « cycle d'initiation ». Son objet : « *dispenser les connaissances générales indispensables à la compréhension des « phénomènes » plastiques, assurer l'acquisition des langages techniques propres à toute réalisation plastique, parfaire la culture générale par des connaissances syncrétiques artistiques et scientifiques, permettre enfin l'approche de modes d'expression artistiques multiples et variés, conduisant à un choix délibéré de la future spécialisation* ».

Au niveau du second cycle (trois années), trois départements : art, communication, environnement, ont été peu après installés. Le département art propose aux étudiants « *une pédagogie expérimentale telle que sa nature le veut, c'est-à-dire une recherche artistique sans contrainte professionnelle* ». La gamme des techniques doit y être si élargie que « *peinture, sculpture, gravure, ne seront que des moyens, sans doute prépondérants, parmi d'autres, pour aborder le domaine plastique* ».

Le département communication recouvre la communication visuelle et audiovisuelle : publicité, édition, signalisation, etc. Le département environnement forme « *des plasticiens de l'environnement prenant en charge l'entour sensible et immédiat de la vie humaine...* ». Ces deux départements se veulent à finalité professionnelle. A l'heure actuelle, ils semblent cependant encore mal définis, et sont interprétés de manières diverses suivant les écoles.

En pratique, beaucoup d'écoles ne peuvent proposer qu'un ou deux de ces départements, faute d'hommes et de crédits, et souvent qu'une option à l'intérieur de ceux-ci. Les départements communication et environnement grèvent lourdement les budgets par le matériel qu'ils nécessitent. De même, les décloisonnements à l'intérieur de celui de l'art et l'obligation faite aux élèves de diversifier leurs connaissances exigeraient des structures d'accueil plus complexes et mieux outillées que celles dont ils disposent en général. Dans la plupart des écoles, la suppression du vieux principe des « ateliers » a aggravé le manque de place. Et la mobilité qui devrait pallier cet inconvénient est tantôt entravée par une architecture inadaptée, tantôt freinée par quelques personnalités sédentaires, ou nostalgiques des ateliers.

∴

Sur le plan de l'équipement et du fonctionnement, en outre, les écoles municipales bénéficient de traitements extrêmement divers. Une telle disparité est lourde de conséquences pour l'enseignement.

Les municipalités ont d'autres urgences que la construction ou la rénovation d'une école des beaux-arts. Elles y voient volontiers des foyers inutiles de désordre, sinon des pépinières de cancres improductifs. Et cette incompréhension est fréquemment renforcée par le fonctionnement en vase clos des écoles, leur peu d'ouverture sur la ville.

En soumettant les écoles de province à une réforme souhaitable mais coûteuse, l'inspection générale de l'enseignement artistique semble avoir mal estimé ses propres capacités financières et s'en être trop remise aux villes Les promesses faites d'augmenter la part de l'Etat — moins de 5 % actuellement — n'ont pas été tenues. Aussi, prises entre un ministère pauvre et des municipalités « encombrées », les écoles ont souvent mauvaise mine, et la diplomatie de leurs directeurs n'est pas toujours un remède suffisant. La nouvelle affaire de Metz (*le Monde* du 7 juin) pourrait révéler, à cet égard, les prémices d'une maladie grave.

A vrai dire, le risque en est grand si l'on ne considère que ce contentieux entre les villes et l'Etat. Il est moindre si l'on se place au niveau des seules écoles. Car les soins disparates dont elles sont l'objet, leur esprit de concurrence, sinon d'émulation, et leur cloisonnement rendent improbable une réelle « unité d'action ».

∴

Pour deux écoles de taille comparable par le nombre d'élèves, les budgets peuvent varier dans de larges proportions, notamment en ce qui concerne les investissements. Pour le fonctionnement d'une école de cent quatre-vingts élèves permanents environ, les budgets peuvent varier de 2 200 000 à 3 200 000 F. Et celui d'une école beaucoup plus importante (huit cents élèves) peut ne pas dépasser 4 700 000 F.

En ce domaine, la personnalité du directeur peut être déterminante, puisque c'est à lui qu'incombe le terrible devoir de convaincre la ville et de ventiler les crédits. Un directeur en place depuis longtemps, bon diplomate et combatif, a quelques chances d'intéresser la municipalité dont il dépend. Mais ce « profil » n'est pas toujours un gage de succès, et les subventions tendent à se stabiliser autour d'un « maximum » au-delà duquel toute demande serait inopportune. Le jeune lion qui tient bien son école peut aussi obtenir le déblocage de crédits substantiels : un coup de peinture, quelques presses, une vidéo, trois savonnettes auront tôt fait d'éponger cet effort de la ville. Et bientôt, pour reprendre une expression familière à plusieurs directeurs, il lui faudra à nouveau « gérer la misère ». Souvent, le matériel acquis s'endormira, faute de crédits : caméras sans films, vidéos périmées et laboratoires déserts sont monnaie courante dans les écoles d'art.

Or, pour ajouter du piquant à ce noir tableau, les trois départements ne reçoivent l'agrément ministériel que si l'école dispose des structures « nécessaires ».

Aussi les départements « communication » et « environnement » obtenus par telle école à l'occasion de crédits-feux de paille fonctionnent-ils souvent clopin-clopant, à grand renfort de papier, de crayons, de colle et d'imagination.

« La réforme, sans les moyens de la réforme », entend-on volontiers en province. Les écoles entretiennent leur isolement, comme pour cacher avec amertume leurs communes faiblesses ou pour celer avec prudence leurs quelques avantages. On parle ici et là d'écoles où tout va mal, un peu plus mal que chez soi. On définit les bons et les mauvais établissements selon des sympathies complexes. Et surtout, on se tait, par crainte de l'ire parisienne ou de la fragilité municipale.

∴

A y regarder de plus près, on observe cependant quelques améliorations : sur les trois dernières années, les budgets de quelques écoles ont sensiblement augmenté, comme à Brest, Lyon, Orléans ou Angoulême, et les crédits d'investissement paraissent plus fréquents.

L'Etat, de son côté, a fort à faire avec les écoles nationales qui, toutes proportions gardées, ne sont pas mieux loties. Bien que leurs directeurs aient créé un syndicat séparé de celui de leurs confrères municipaux, leurs

TOULOUSE

Régionalisme ?

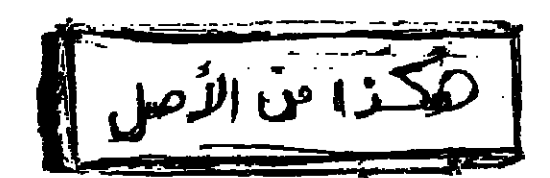
L'ÉCOLE de Toulouse est presque [illegible] *puissantes rumeurs (on parle aussi de Strasbourg ou de Reims) : c'est l'« anti*[illegible] *— comme on dirait l'« anti-pape ».*

Son directeur, M. Vernette, courtois, pondéré, toulousain, n'a pourtant rien des passions intégristes. Désigné il y a quelques mois, soutenu par une municipalité « dynamique », il conduit son énorme vaisseau (plus de huit cents élèves) avec les certitudes d'un humanisme traditionnel et les convictions du bon sens : farouche partisan des diplômes régionaux, défenseur d'un enseignement pragmatique, il ne conserve de la réforme que le minimum nécessaire.

Par diplôme régional, il faut entendre le vieux système des ateliers, bien rôdé, où, sous la direction d'un maître unique, on apprend des techniques solides. La plupart des élèves, comme des enseignants, souscrivent à ce système, par conviction ou par indifférence. Ils n'ont d'ailleurs pas le choix : l'école de Toulouse est la seule de toute la région. Et, s'ils se laissent tenter par le nouveau diplôme, ils auront à solliciter pour leur antre « pluridisciplinaire » des enseignants souvent mal disposés. Les quelques professeurs réformistes ont d'ailleurs tendance à quitter le navire.

Au demeurant, les travaux d'élèves que l'on peut apercevoir ne sont pas pires que dans beaucoup d'écoles réformées. Ils sont plus techniques et plus timorés. Une modération qui tient peut-être autant à l'isolement culturel de la ville qu'au despotisme professionnel. Un certain académisme y est de tradition. Ce que l'on comprend moins, c'est la « fermeture », tant morale que physique, de l'établissement. Fondée en 1752 et installée dans un ancien prieuré bénédictin converti en manufacture de tabac, l'école a l'allure d'un château fort. Le pont-levis s'en baisse entre 12 et 14 heures, et juste après les cours. Et demander à la visiter librement, sans guide, vous donne une vague allure d'espion. Il n'y a pourtant pas grand-chose à cacher, sinon l'originalité de quelques enseignants et leur amertume devant le poids des traditions.

A Toulouse, on ne veut pas, avec raison « enfermer l'artiste dans un style grand artiste ». On lui donne généreusement (les frais d'inscription y sont peu élevés) des techniques qui serviront son art. Mais attention : « Nous sommes très attaché à l'ordre », nous a confié son directeur.



vrais problèmes et menus chagrins

problèmes semblent, en effet, similaires. La différence la plus sensible, peut-être, est que les uns reprochent à Paris de trop « saupoudrer » les crédits sur un trop grand nombre d'écoles, quand les autres regrettent la « concentration » des mêmes crédits sur sept écoles de prestige.

Dans de telles conditions, tout jugement sur la réforme elle-même ne peut être que partiel, ou partial. A l'exception de deux ou trois écoles (Toulouse, Strasbourg) dites hostiles à cette réforme parce que leurs directeurs lui sont peu favorables, les autres l'ont appliquée « au mieux ».

∴

A la grande disparité des situations matérielles s'ajoute une certaine variété dans l'interprétation quotidienne des textes. Les types d'enseignement peuvent être très différents d'une école à l'autre, et parfois à l'intérieur d'une même école. Il faut encore mettre à part, ici, les départements communication et environnement, plus homogènes, et stabilisés par leur « finalité professionnelle ».

Pour le département art, une pédagogie figée était peu concevable. En théorie, la réforme a voulu remplacer un enseignement cloisonné, peu en accord avec les tendances contemporaines, par un enseignement ouvert qui donne aux élèves les moyens de définir leurs propres conceptions.

Aux professeurs traditionnels et chargés d'habitude, on a adjoint des artistes-enseignants, plus proches des réalités professionnelles, mais qui, pour toute pédagogie, n'avaient souvent au départ que leur bonne volonté. On pouvait craindre que leurs efforts ne soient qu'une éphémère lueur : n'ayant pas de « savoir » à transmettre autre que leur expérience personnelle, ils risquaient de ne pouvoir remplir toute une année universitaire, sauf à former des disciples comme les académies d'antan. Ces craintes se sont, en partie, révélées justifiées : ici ou là, quelques printemps créatifs se sont, en effet, epuisés. Mais, la plupart du temps, les nouveaux enseignants ont progressivement inventé leurs méthodes et leur pédagogie.

Exclus, jusqu'à la réforme, de l'enseignement des beaux-arts, les artistes ont dû surmonter, en effet, plusieurs handicaps : leur absence de formation pédagogique, l'absence de structures leur permettant d'acquérir ce type de formation, leur refus des rapports de force traditionnels, et parfois le scepticisme d'élèves peu habitués à leur genre d'ouverture. Passés trois ou quatre ans d'incertitude, ils se sont maintenant bien assimilés aux écoles. Leur apport est manifeste : par leur biais, les écoles d'art sortent peu à peu de leur immobilisme, et les élèves prennent conscience que l'art n'est pas une affaire d'école, mais de vie. Par ailleurs, leur présence facilite les interventions d'artistes extérieurs (quand les moyens financiers de l'école le permettent) et une meilleure insertion des « Beaux-Arts » dans la vie culturelle du pays.

La plupart des étudiants sont, au départ, peu assurés d'eux-mêmes et peu « sécurisés ». Ils attendent de leur école qu'elle prenne le relais du milieu familial et leur donne la protection d'un chemin bien tracé, tout en rêvant un peu, malgré tout, sur le statut d'artiste. Les enseignants, de leur côté, doivent simultanément donner un peu de cette sécurité s'ils veulent garder la confiance des élèves et, en même temps, leur faire comprendre la gratuité de leurs études et leurs débouchés improbables ; leur prodiguer, enfin, un enseignement qui évite les clichés rassurants.

∴

De ce déluge psychologique découle ce que l'on peut appeler une « psychose des techniques ». Toutes les techniques traditionnelles sont enseignées dans les écoles. Mais leur apprentissage rigoureux, peu en accord avec la création contemporaine jusqu'à ces dernières années, a pu susciter la méfiance des élèves et les scrupules des professeurs. Peut-on transmettre des connaissances qui semblent dépassées et a-t-on, en tout cas, le droit de les privilégier ? En même temps, l'apparente crise de la création dans les milieux professionnels et l'inquiétude latente de la population des écoles ont redonné à ces techniques un caractère rassurant.

Ainsi, une confusion s'est installée entre le dessin comme technique et le dessin comme fin en soi. Certaines écoles ont pourtant bien tenté d'en faire une technique parmi d'autres, se privant de ses vertus sécurisantes. Mais, ailleurs, on lui a conservé sa prééminence, au risque d'entretenir un académisme provincial.

En mai 1978, l'impression dominante qui se dégageait des écoles d'art était celle d'un désintérêt calme, presque de l'ennui. Une mauvaise langue mettrait cela sur le compte d'un absentéisme chronique. A moins de contrôles stricts, il paraît effectivement élevé. Mais cette tendance, d'ailleurs peu préjudiciable aux études, s'explique aisément : conditions de travail désastreuses dans certaines écoles, obligation pour de nombreux élèves de travailler à mi-temps ou à plein temps afin de payer leurs études. Retombée de l'agitation soixante-huitarde plus que lié aux absences, ce calme cache un malaise chronique.

∴

Dépolitisés, aux limites de l'incivisme, beaucoup d'étudiants poursuivent tranquillement leurs études, « au jour le jour ». Seule l'année du diplôme suscite un peu d'animation : c'est le moment où, sans peur des contradictions, on réclame, en même temps, la suppression de la sélection et la réévaluation du diplôme. Avec plus de modération parfois, une modification des jurys.

Les élèves ne connaissent généralement de l'art contemporain que des reproductions photographiques, et ses remous ne les touchent guère. De la culture classique, ils ont souvent l'idée que peuvent en donner les musées des beaux-arts de chaque ville. Et de culture générale, ils n'ont guère que celle de l'enseignement secondaire : c'est assez dire qu'ils sont armés légèrement. Ils se contentent de recevoir la « culture générale » prévue par la réforme, avec autant d'ouverture que leur permet l'isolement provincial. Pourtant, lorsqu'une école a les moyens de relancer une véritable activité culturelle, l'enthousiasme remonte.

On se souvient peut-être de l'exposition des élèves de Marseille (Luminy) à l'ARC, en 1976. Montrée par la suite à Beaubourg, elle aura été pour ses participants un encouragement décisif : ils continuent aujourd'hui leur travail créatif et restent en contact avec leur école et leurs anciens professeurs.

A Lyon, les expositions de tous ordres et les visites d'artistes se succèdent sans discontinuer. A Angers, un effort notable a été fait pour multiplier les échanges avec d'autres villes ou avec l'étranger. Plusieurs établissements, comme Angoulême ou Clermont-Ferrand, témoignent encore de ce besoin d'ouvrir les écoles, de briser leur marginalité atavique.

∴

A la sortie des écoles des beaux-arts, il y a peu d'élus : de 30 % à 60 % des élèves auront abandonné en cours de route. Si le bizutage, dont la pratique est à peu près disparue, n'impose plus sa redoutable sélection et ses dressages pervers, il reste le service militaire, les mariages, les difficultés financières que ne tempèrent pas les bourses. Ceux qui restent ne seront pas tous diplômés, et tous ne seront pas créateurs.

Les écoles des beaux-arts souffrent sans doute de bien des maux : la réforme a mis à vif une pauvreté à laquelle on avait pu s'accoutumer. Mais, en rétablissant le lien nécessaire avec la réalité contemporaine de l'art, elle permet d'espérer en un avenir « prometteur ». Encore faut-il qu'elle tienne ses propres promesses.

FRÉDÉRIC EDELMANN.

VALENCE

L'isolement

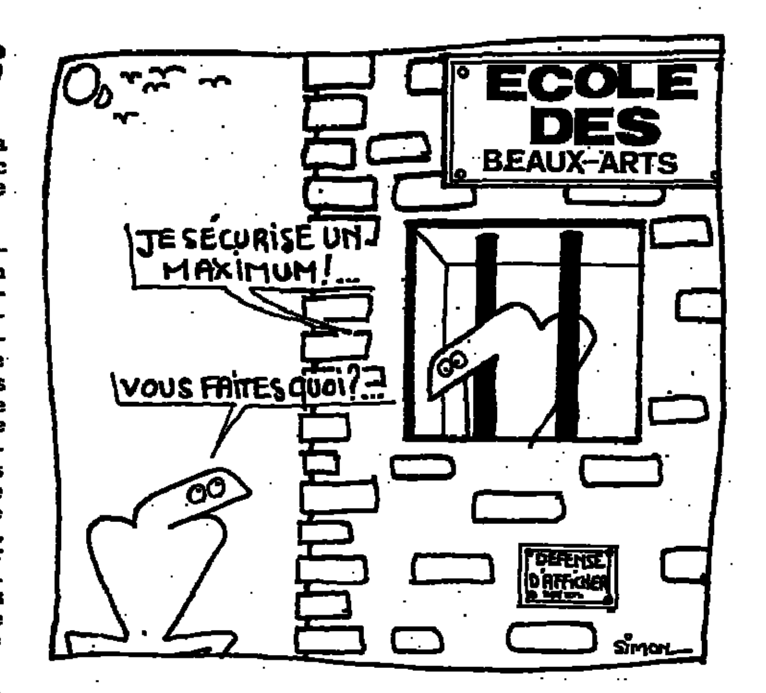
VALENCE est une école modeste : soixante-dix élèves à temps plein, plus de trois cents à temps partiel, dans 1 000 mètres carrés. Le bâtiment, construit en préfabriqué, est « provisoire » depuis 1963.

Le directeur, Gérard Bayle, est un homme sceptique, mais ouvert. Sans partager toujours l'enthousiasme et la conviction des neufs enseignants titulaires et des cinq auxiliaires, il s'arrange pour préserver l'homogénéité de l'équipe : « Je suis un affreux réactionnaire, *dit-il,* qui reste persuadé que le dessin est encore à apprendre, car il apporte une plus grande sensibilité aux formes plastiques. Je crois qu'un enseignant doit être directif... mais je suis un peu marginal, par rapport aux autres professeurs. »

Un directeur qui se sent un peu colonisé par la réforme, et l'accepte cependant, qui tâche de « jouer le jeu », c'est une denrée rare. Un de ses grands vœux, néanmoins, serait d'adjoindre à l'unique département (art) un atelier de restauration. Cette affaire-là n'étant pas prévue dans les textes, l'inspection générale semble se faire tirer l'oreille.

Vaincre la léthargie culturelle de cette petite école de province, lui faire entendre le bruit lointain de la vie artistique, est le souci majeur des enseignants. Parmi eux, Buraglio, qui habite Paris, « est un peu devenu le cordon ombilical de Valence », *dit un élève. De nombreuses interventions (Rougemont, Schlosser, Berger, Perrin, Jeanclos, Parant, Pincemin) prolongent ce cordon et sont fixées dans la mémoire de l'école par un journal, au titre déterminé :* Que ça dise pourquoi ! *Celui-ci est tiré en sérigraphie, par les élèves, dans l'atelier de communication.*

Côté élève, on tâche de suivre ce mouvement d'ouverture, quand on ne le précède pas. Une réticence, peut-être : « On aimerait chez les professeurs une compréhension qui ne soit pas un faux copinage. »



ANGERS

La sérénité

L'ECOLE d'Angers paraît couler avec autant de calme que la Maine. Le directeur, Pierre Thézé, en poste depuis plus de vingt ans, a obtenu le soutien constant de la municipalité et, de surcroît, son intérêt. L'établissement s'est mis en place progressivement, sans heurt, et dans un esprit assez ouvert pour ne pas trop souffrir des changements de la réforme.

De même, les bâtiments ont été peu à peu aménagés et restaurés : hôtel d'Ollone, château d'eau reconverti, quelques bons vieux ateliers, une distillerie. L'ensemble reste cependant trop étroit pour les deux cents élèves permanents et les huit cents élèves extérieurs (adultes et enfants) qui suivent les différents cours de l'école.

On ne recherche pas tant, ici, au moins dans le département art, à assurer l'avenir professionnel des étudiants, à les diriger vers tel ou tel débouché : « Ce n'est pas le propos d'une école d'art », *affirme le directeur. En revanche, on cherche à les plonger dans un véritable univers de création, à faire de l'école un lieu de rayonnement culturel et d'échange : un effort particulier a été fait dans le domaine de la tapisserie à cet égard, et les lissiers d'Angers forment un pont constant entre la ville et les beaux-arts.*

Quand on se plaint, ailleurs, de la pléthore d'enseignants « réformistes », on regrette ici la difficulté de trouver des gens capables d'assurer la nouvelle formule de l'enseignement. Cela se ressent un peu au niveau des élèves. Pris entre une structure d'étude modernisée et des professeurs qui le sont parfois moins, ceux du département art se sentent un peu désorientés. Après quelques années d'études tranquilles, assez bien pris en charge par une école rodée, ils s'étonnent devant l'ultime barrière : un diplôme, pour quoi faire ? Et quelle sorte de diplôme ? Questions dont on débat en groupe, librement, et en présence d'un directeur assez bien toléré : cela n'est pas si fréquent dans les écoles des beaux-arts, où les élèves restent, en général, isolés, ballottés par un enseignement encore mal défini, livrés à leurs inquiétudes personnelles.

Cela dit, l'animation des diplômables d'Angers ne se retrouve guère chez leurs cadets. Entre les premiers et les seconds, le dialogue paraît inexistant, les strates sont parfaitement étanches.

Le cursus de la réforme

● **CYCLE D'INITIATION** (deux ans).

Année probatoire, année post-probatoire. Ce cycle dispense un enseignement général sanctionné par 10 unités de valeur (U.V.).

● **CYCLE DE SPECIALISATION** (trois ans).

— Département art : les deux premières années sont sanctionnées par l'acquisition de 15 U.V. La troisième année est consacrée à la poursuite des travaux personnels.

— Département communication : les deux premières années (24 U.V.) sont réparties en : cadre commun (16) ; options (audio-visuel, graphisme, illustration, photographie, stand-exposition), sanctionnées chacune par 8 U.V. La troisième année est consacrée aux réalisations plastiques personnelles.

— Département environnement : les deux premières années (24 U.V.) sont réparties en : cadre commun ; pratique de synthèse (12 U.V.). La troisième année est consacrée aux réalisations pratiques. Pas d'option définie, mais quelques écoles ont développé des spécialités plus précises (cadre de vie, scénographie). Le cycle de spécialisation est sanctionné par le diplôme national supérieur d'expression plastique (D.N.S.E.P.) spécifiant le département choisi.

● **CYCLE DE RECHERCHE.**

Le cycle de recherche n'a pas encore été mis en place.

cinéma

LE JEU DE LA POMME
de Vera Chytilova

En Tchécoslovaquie, dans son pays, le talent de Vera Chytilova ne laisse personne indifférent, surtout pas les autorités. L'auteur des Petites Marguerites *filme avec acidité. L'histoire d'Anna, jeune sage-femme dans une maternité, réquisitoire féministe, est aussi une subtile étude psychologique — le médecin, le patron, devenu amoureux, « tombe » de haut. La femme libre sourit. Vera Chytilova, avec son documentaire-fiction, sait être drôle.*

HITLER, UN FILM D'ALLEMAGNE
de Hans-Jurgen Syberberg

Un film de sept heures en quatre parties, une tétralogie du « rêve historique » d'Hitler. Spectacle épique, philosophique, ésotérique, plongeant au cœur des fantasmes d'une civilisation. Pour Syberberg, c'est l'aboutissement d'un siècle d'histoire allemande dominé par des visionnaires.

LES BATISSEURS
de Philippe Haudiquet

Précédé d'un reportage de contre-information réalisé en 1975, à La Blaquière, village du Larzac, à la suite d'un attentat contre un fermier, ce très beau film fait connaître et respecter, avec les élans, l'humanité du cinéma de John Ford, un monde paysan qui ne refuse pas le progrès, mais veut conserver ses outils de travail, sa terre, ses coutumes, son cadre de vie.

VIOLETTE NOZIÈRE
de Claude Chabrol

L'empoisonneuse, la parricide de dix-huit ans, que son procès, en 1933, transforma en monstre, devient ici une femme complexe (Isabelle Huppert), une héroïne chrétienne, une parente de la Thérèse Desqueyroux de Mauriac. La maladie et le crime, au-dessus du naturalisme.

RÊVE DE SINGE
de Marco Ferreri

Dans New-York paré d'une réalité fantastique, Gérard Depardieu lutte contre son angoisse de vivre. Une fable sociale avec laquelle Ferreri renonce à ses « provocations » habituelles pour une vaste méditation sur la transition nécessaire de l'être humain.

LA FEMME LIBRE
de Paul Mazursky

Le prix d'interprétation féminine à Cannes pour Jill Clayburgh, qui construit vaillamment l'indépendance d'une femme divorcée, en proie à tous les pièges de l'Amérique moyenne.

LA PETITE
de Louis Malle

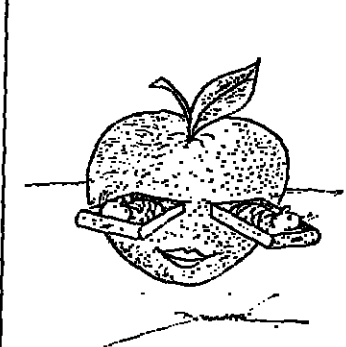
L'histoire d'une prostituée de douze ans à La Nouvelle-Orléans, en 1917. L'effet de scandale disparaît sous la beauté des images, emporté par une grande virtuosité du cinéaste. A l'admiration se mêle un profond malaise.

RETOUR
d'Hal Ashby

La prise de conscience d'une petite bourgeoise qui rencontre un ancien combattant du Vietnam. Les bouleversements de sa vie sentimentale, qui font basculer la fin du film dans un mélo peu convaincant, ne peuvent faire oublier l'intérêt du sujet et l'éclat des premières scènes.

ET AUSSI : *Pharaon*, de Jerzy Kawalerowicz (reprise en Kinopanorama d'une fresque historico-politique) ; *le Bal des vauriens*, de John Cassavetes (le prétexte du « policier » pour des glissements progressifs et mystérieux de l'action) ; *Comment ça va*, d'Anne-Marie Miéville et Jean-Luc Godard (une réflexion sur l'information, des questions posées à la gauche) ; *la Chambre verte*, de François Truffaut (tromper l'absence, sauver nos morts).

une sélection



« Le Jeu de la pomme » vu par Pounaffé

théâtre

JEAN-JACQUES ROUSSEAU
au Biothéâtre

Un poète anglais a écrit un livre entier sur un zeste de citron. Cela rend Rousseau très jaloux ; il se met à battre la campagne, ramassant des épines, des pétales de marguerites, des poils de mûres, puis il fait le coup de poing contre le spectre de Molière, qui aurait calomnié Alceste. Rousseau criait seul dans les champs, il anticipait sur les films de Godard — un autre Suisse.

LÉGENDES A VENIR
à la Salle Adyar

Derviches tourneurs, lanternes magiques, marionnettes : la bande de Mehmet Ulusoy sait colorier comme personne la grande bataille des anchois contre le requin aux yeux rouges. Cette poésie prend sa source dans les villages de Turquie, mais n'est-elle pas revigorée par l'humour si inventif des Antillais, chez lesquels Mehmet et ses comédiens vont souvent jouer ?

LES CHAISES
au Théâtre du Marais

Un couple qui a résisté : elle a quatre-vingt-quatorze ans, il en a quatre-vingt-quinze. Il aurait voulu être cordonnier-chef, nageur-chef, roi-chef d'orchestre. Elle aurait voulu un enfant. Ils courent dans tous les sens, avançant des chaises vers les nuées de visiteurs (imaginaires) qui viennent boire leurs bonnes paroles. La troisième pièce de Ionesco. Tsilla Chelton est, cette fois vraiment, actrice-chef.

LES MILLE ET UNE NUITS
à Orsay

La légende dù Magic Circus entraîne des idées de fête trépidante, des images de pacotille étincelante, de poésie émerveillée. Le Magic Circus raconte les Mille et une nuits *de la rue Medina, une rue très pauvre où les amours se brisent et s'échappent en rêves.*

TROIS P'TITES VIEILLES
au Marie-Stuart

Trois jeunes comédiennes sous les masques blancs de la vieillesse pauvre racontent avec gaieté et beaucoup de pudeur l'espoir malgré tout. Dur et émouvant sans mièvrerie.

INGRID CAVEN
chante au Pigall's

Ingrid Caven continue de chanter au Pigall's jusqu'au 17 juin. Le coup de foudre de Paris pour la frêle sirène — qui a sophistiqué sa sauvagerie mais ne l'a pas domestiquée — s'est prolongé en une belle histoire d'amour. Pendant plus d'un mois la Caven aura joué ses chansons comme autant de drames pathétiques, orgueilleux.

ET AUSSI : *Gotcha*, à l'Œuvre (le désespoir et la violence) ; *Jean-Pierre Derek* à la Vieille Grille (un doux anar) ; *les Peines de cœur d'une chatte anglaise*, au Montparnasse (les merveilles enchantées du Groupe T.S.E.) ; *les Dames du jeudi*, au Studio des Champs-Elysées (le goûter des dames bien) ; *la Cigale* et les *Lettres d'une religieuse portugaise*, à Essaïon (petite musique et chant de la passion).

musique

FESTIVAL DU MARAIS

Le Marais continue mais, craignant la pluie, se cantonne surtout dans les églises (Blancs-Manteaux, Saint-Merri) et ne s'aventure au-dehors que dans les cours merveilleuses des hôtels bien connus de ses habitués : hôtel d'Aumont, musée Carnavalet et, grâce à l'Institut suédois, hôtel de Marle. On est loin de l'époque où chaque festival annexait un lieu nouveau. Les programmes, intéressants, font appel surtout à de jeunes artistes et à quelques ensembles étrangers : cette semaine l'Orchestre de chambre de Munich (le 13), R. Oleg (le 14), P. Beach (le 15), la Société des amis du Musée instrumental (le 16), l'ensemble de cuivres Da Camera (le 20).

LES PLAISIRS D'ECHTERNACH

Ouverture à Echternach, la vieille ville historique du Luxembourg qui a mis sur pied récemment un excellent festival aux programmes originaux ; pour ce premier week-end, les frères Kontarsky joueront, avec Schubert et Brahms, une Improvisation de Busoni, le Concerto *de Stravinski et les* Structures *de Boulez (à la basilique, le 16), puis l'Orchestre de Radio-Télé-Luxembourg présentera le premier acte de* la Walkyrie, l'Ouverture pour Faust *de Wagner et* la Symphonie *de Mahler, sous la direction d'H. Neumann (le 17), précédant un récital d'Isaac Stern (le 18).*

DE NOHANT A DIVONNE

Deux paradis de la musique de chambre : dans la maison de la « bonne dame de Nohant », deux longs week-ends, avec des artistes triés sur le volet (le jeune et éblouissant Melos Quartett, le 16 ; le Beaux-Arts Trio de New-York, le 17 ; et deux grands pianistes, E. Guilels, le 18, Z Kocsis, le 19) ; dans le petit théâtre Napoléon-III du casino de Divonne-les-Bains, des concerts égrenés au long des semaines et choisis avec non moins de discernement (à nouveau le Beaux-Arts Trio, le 19, et I. Stern, le 20). Dans les deux cas, l'environnement d'une nature silencieuse et opulente.

LES SCHUBERTIADES D'ALSACE

Schubert continue son tour d'Alsace (à Colmar, les 15, 18 et 20 ; Sélestat, le 15 ; l'abbatiale d'Ebersmunster, le 16 ; l'église de Sundhoffen et Munster, le 17 ; Ribeauvillé, le 19) avec toujours de nouveaux ensembles et programmes : toute l'Alsace se joue et se chante Schubert tandis que commencent à Colmar trois ateliers d'interprétation, (du 17 au 28 juin, avec C. Ivaldi, N. Lee, R. Pasquier, J.-Cl. Pennetier, Y. Prin et U. Reinemann, 24, rue de Verdun, 68 - Colmar). A Mulhouse, une petite exception pour Bach avec un concert de viole de gambe et clavecin, par Jordi Savall et T. Kopmann (temple Saint-Jean, le 17).

ET AUSSI : Mozart, par les Solistes de Paris (Opéra de Versailles, le 15) ; *Requiem* de Brahms, par l'Orchestre de l'Ile-de-France, dir. J. Fournet (Madeleine, les 15 et 21) ; Haendel, par l'Orchestre J.-F. Paillard et l'Ensemble vocal de Chevreuse-Essonne (basilique de Longpont-sur-Orge, le 15) ; E. Guilels (Champs-Elysées, le 16) ; *Aïda* avec A. Gulin, dir. S. Baudo (Fourvière, les 16, 19, 21) ; Orchestre de chambre de Stuttgart, dir. K. Münchinger (Festival de Chimay, les 17 et 18) ; I. Stern (Strasbourg, le 17 ; Lyon, le 21) ; Orchestre J.-F. Paillard (église de Donnemarie-Dontilly, Festival de Provins, le 17) ; Falla, par l'Orchestre national d'Espagne, dir. A. Ros-Marba (Strasbourg, le 18) ; P. Rogé et P. Amoyal : Brahms (Champs-Elysées, le 19) ; *la Seine en fête* de Vivaldi (Ste-Chapelle, les 19, 22, 24, 26, 29) ; récital A. Krust (Ranelagh, 5, rue des Vignes, le 19) ; finale du concours de chant de Paris (salle Favart, le 20, à 20 h.) ; Mozart, Beethoven, Schubert, par l'Orchestre national, dir. et piano J.-B. Pommier [illegible] R. Pasquier (théâtre Montansier, Versailles, le 20) ; festival Jolivet, par les solistes de Marseille (Châteauvallon, le 20) ; J. Van Dam (Radio-France, le 21) ; *Requiem* de Verdi, dir. J.-M. Cochereau (cathédrale de Nice, les 21, 22, 23).

danse

LE BALLET DE L'OPÉRA DE STUTTGART
au Théâtre de la Ville

Un vaste panorama de l'activité d'une compagnie de renommée internationale. Treize ballets ventilés sur quatre programmes, avec un hommage à John Cranko, qui modela la troupe de 1961 à 1973, des œuvres de chorégraphes invités comme Glen Terley, John Neumeier et Kenneth Mac Millan, et la présentation des essais d'une nouvelle vague de créateurs, Rosemary Helliwell, William Forsythe et le jeune Français Patrick Montagnon.

ET AUSSI : *le Four solaire* et Moebius aux Bouffes du Nord (la danse post-carlsonienne) ; *Danse au présent* au Théâtre Victor-Hugo de Bagneux (avec le groupe MA de Hideyuki Yano) : Elsa Wolliaston le 16 juin et Jean Guizerix et Wilfride Piollet le 17 à La Rochelle (carte blanche au *Théâtre du Silence*).

expositions

JULES ROMAIN ET L'HISTOIRE DE SCIPION
au Grand Palais

Une très belle confrontation de tapisseries et de dessins pour évoquer une œuvre prestigieuse de la Renaissance, la grande tenture de Scipion, commandée par François Ier à Bruxelles en 1532, brûlée en 1797 pour en récupérer l'or. Une exposition qui réussit à rendre présente une absence, à l'aide de pièces tissées plus d'un siècle après, et qui en reprennent les thèmes ou les motifs, attribués en partie à Jules Romain.

PIERO DELLA FRANCESCA : LE PORTRAIT DE MALATESTA
au Louvre

Un dossier du département des peintures sur le tableau récemment acquis par le Louvre, l'unique Piero des collections publiques françaises. Il évoque aussi la personnalité du Condottière, héros de la pièce de Montherlant. Avec les documents originaux, tableaux, manuscrits, médailles, sculptures.

CHEFS-D'ŒUVRE DES MUSÉES SOVIÉTIQUES ET FRANÇAIS
au Grand Palais

De Renoir à Matisse, onze tableaux des musées Pouchkine et de l'Ermitage, mis en relation avec onze tableaux du Jeu de paume : la Balançoire *et* la Tonnelle au Moulin de la Galette, *de Renoir,* les Joueurs de cartes *et* le Fumeur, *de Cézanne,* le Bouquet de France *et* le Repas *de Gauguin,* la Femme à la guitare *et* le Portrait de femme, *de Picasso...*

SANGUINES DU XVIIIe SIÈCLE FRANÇAIS
à la Galerie Cailleux

Une exposition de classe qui réunit, 136, Faubourg-Saint-Honoré, une soixantaine de dessins à la sanguine des plus grands artistes du dix-huitième siècle : Watteau, Fragonard, Boucher, Natoire, Greuze, Hubert Robert...

DURER
au Centre culturel du Marais

Pour le 450e anniversaire de la mort de Dürer, une exposition qui présente quinze dessins et cent quarante gravures originales prêtés par des musées, des bibliothèques, des collectionneurs privés, d'Allemagne, de France, de Belgique, de Suisse...

L'HOMME ET SON CORPS
au Musée des arts et traditions populaires

L'exposition, riche de quelque cinq cents objets et cinq cents documents, fait émerger la présence du corps dans tous les secteurs de la vie traditionnelle en France : le corps au travail, le corps en liesse, le corps malade ; puis le corps objet de culture, façonné, sorti de l'animalité, éduqué, soigné, avant d'être l'instrument par excellence de l'accès au symbole.

ET AUSSI : *La donation Picasso*, au Louvre (soixante tableaux d'aînés et d'amis : Renoir, Cézanne, Rousseau, Braque, Matisse, Miro...) ; *Rodin et le monument aux bourgeois de Calais*, au musée Rodin (le dossier complet d'une commande municipale, œuvre majeure du sculpteur) ; *Cézanne* (le renouveau des dix dernières années), au Grand Palais ; *Affiches américaines*, au Musée des arts décoratifs (deux cent cinquante affiches pour refléter une société).

variétés

JACQUES VILLERET
à la Gaîté-Montparnasse

Par un comédien brillant, l'art de saisir le trait juste, les gestes, les mots dans leur vérité nue et de recréer ainsi les personnages du quotidien dans le cadre d'un « one man show » constamment drôle (20 h. 30).

VALERIA MUNARRIZ
à la Gaîté-Montparnasse

La tradition argentine, les candombes, les milongas, les valses créoles et, bien sûr, le tango par une interprète née dans la Pampa (22 h. 15).

ERNESTO RONDO
au Lucernaire

La tradition gardélienne du tango (19 h.).

LE NOUVEAU CIRQUE DE PARIS

L'Ecole nationale du cirque, dirigée par Annie Fratellini et Pierre Etaix, plante son chapiteau square Henri-IV (métro Sully-Morland) et présente son nouveau spectacle (soirée 20 h. 30, matinée 14 h. 30).

THE BOTHY BAND
au Palais des Arts

La musique irlandaise dans sa richesse et sa rigueur par un des meilleurs groupes actuels (20 h. 45).

FESTIVAL DU MAGHREB
au Pavillon de Paris

Une réunion d'artistes et d'ensembles de grande renommée représentant divers aspects de la culture populaire des communautés maghrébines immigrées dans notre pays : les Algériens Guerouabi, Idir, Fergani, Dahmane Elharrachi, la Tunisienne Soulef, le groupe marocain Nass El Ghiwane, et bien d'autres encore. Le samedi 17 juin au Pavillon de Paris, 211, avenue Jean-Jaurès. Matinée à 13 heures, soirée à 19 h. 30.





Expositions

CENTRE POMPIDOU

Entrée principale rue Saint-Martin (277-12-33). — Informations téléphonées : 277-11-12.

Sauf mardi, de 12 h. à 22 h. ; sam. et dim., de 10 h. à 22 h. Entrée libre le dimanche.

ATELIERS AUJOURD'HUI 8 : Nicolas Arthéau et Michel Moskoutchenko. — Jusqu'au 19 juin.

ILIAZD. — Cabinet d'art graphique. Jusqu'au 25 juin.

Forum

CENTRES DE RENCONTRE DE LA CAISSE NATIONALE DES MONUMENTS HISTORIQUES. Rétrospective photographique, diapositives, films, affiches. — Jusqu'au 10 juillet.

Centre de création industrielle

L'ESPACE URBAIN SOVIÉTIQUE, 1917-1978. — Jusqu'au 18 septembre.

B.P.I.

L'ENFANT ET LE LIVRE. — Jusqu'au 28 août.

ALICE, ULYSSE, OH ! HISSE... — Jusqu'au 28 août.

LIVRES D'ENFANTS, de la République fédérale d'Allemagne. — Jusqu'au 26 juin.

CITES DE LA MER, CITES DU FLEUVE. Photographies. — Jusqu'au 28 août.

MUSEES

MATHIEU. — Grand Palais, entrée Clemenceau (261-54-10). Sauf mardi, de 10 h. à 20 h. ; le mercredi jusqu'à 22 h. Entrée : 9 F ; le samedi : 6 F. Jusqu'au 26 juin.

DE RENOIR A MATISSE. Vingt-deux chefs-d'œuvre des musées soviétiques et français. — Grand Palais, entrée Clemenceau (voir ci-dessus) (entrée gratuite le 23 juin). Jusqu'au 18 septembre.

JULES ROMAIN. L'histoire de Scipion (tapisseries et dessins). — Grand Palais (voir ci-dessus). (Entrée gratuite le 11 septembre). Jusqu'au 2 octobre.

CEZANNE, les dernières années (1895-1906). — Grand Palais, entrée avenue du Général-Eisenhower (voir ci-dessus). Jusqu'au 23 juillet.

ŒUVRES D'ART RELIGIEUX... Inventaire du canton de Campan. — Grand Palais, porte D (voir ci-dessus). Jusqu'au 4 septembre.

LA DESCENTE DE CROIX. Groupe sculpté italien du treizième siècle. — Musée du Louvre, entrée porte Jaujard (260-39-26). Sauf mardi, de 9 h. 45 à 17 h. Entrée : 5 F (gratuite le dimanche). Jusqu'au 4 septembre.

DONATION PICASSO. — Musée du Louvre, entrée porte Jaujard (voir ci-dessus).

PIERO DELLA FRANCESCA. Le portrait de Sigismond Malatesta (dossier du département des peintures n° 15). — Musée du Louvre, entrée porte Jaujard (voir ci-dessus). Jusqu'au 18 septembre.

NOUVELLES ATTRIBUTIONS. Dessins du seizième au dix-huitième siècle. — Musée du Louvre, entrée porte Jaujard (voir ci-dessus). Jusqu'au 18 septembre.

PEINTURES COREENNES CONTEMPORAINES, de style traditionnel. — Musée Cernuschi, 7, avenue Velasquez (522-23-31). Sauf lundi et mardi, de 10 h. à 17 h. 30. Entrée : 5 F. Jusqu'au 25 juin.

AUGUSTE RODIN : le monument des bourgeois de Calais (1884-1895). — Musée Rodin, 7, rue de Varenne (705-01-34). Sauf mardi, de 10 h. à 12 h. et de 14 h. à 18 h. Entrée : 5 F ; le dimanche : 2,50 F. Jusqu'au 25 septembre.

LES BARBUS. — Musée Bourdelle, 16, r. Antoine-Bourdelle (548-67-27). Sauf mardi, de 10 h. à 17 h. 30. Entrée : 5 F. Jusqu'à fin septembre.

LE CHATEAU DE FONTAINEBLEAU SOUS HENRI IV. — Musée national du château de Fontainebleau. Sauf mardi, de 10 h. à 12 h. 30 et de 14 h. à 18 h. Entrée : 5 F ; le dimanche : 2,50 F. Jusqu'au 28 août.

NOUVELLES SALLES DU CONSULAT ET DE L'EMPIRE. — Musée national du château de Versailles. Sauf lundi, de 9 h. 45 à 17 h. 30. Entrée : 5 F.

SALON DE MAI. Peinture, gravure, sculpture. — Galerie, esplanade de la Défense (796-25-49). Tous les jours, de 11 h. à 19 h. Entrée : 5 F. Jusqu'au 25 juin. — Dessin. Le Balcon des arts, 141, rue Saint-Martin. Sauf dim., de 11 h. 30 à 19 h. 30 ; le mercredi, jusqu'à 22 heures. Jusqu'au 1er juillet.

SALON COMPARAISONS. — Grand Palais, entrée avenue Winston-Churchill. Tous les jours, de 10 h. à 18 h. Entrée : 12 F (jumelée avec le Salon du dessin). Jusqu'au 25 juin.

SALON DU DESSIN ET DE LA PEINTURE A L'EAU. — Grand Palais (voir ci-dessus).

SALON DE L'UNION DES FEMMES PEINTRES ET SCULPTEURS. — Musée du Luxembourg, 19, rue de Vaugirard. Tous les jours, de 10 h. à 18 h. Entrée : 5 F. Jusqu'au 25 juin.

ANTONI CLAVE. Peintures, 1958-1978. — Musée d'art moderne de la Ville de Paris, 11, av. du Président-Wilson (723-61-27). Sauf lundi et mardi, de 10 h. à 17 h. 40. Entrée : 5 F ; gratuite le dimanche. Jusqu'au 20 août.

ABSTRACTION-CREATION (1931-1936). — Musée d'art moderne de la Ville de Paris (voir ci-dessus). Du 16 juin au 17 septembre.

GEORGES ROUAULT. Peintures et lavis inconnus sur le thème du « Miserere ». — Musée d'art moderne de la Ville de Paris (voir ci-dessus). Jusqu'au 10 septembre. — Mairie annexe du XIXe arrondissement, 2, rue André-Dubois. Jusqu'au 11 juillet.

JOHNNY FRIEDLAENDER. Gravures, peintures, tapisseries 1948-1978. — Musée d'art moderne de la Ville de Paris (voir ci-dessus). Jusqu'au 28 août.

GOTTFRIED HONEGGER. — Musée d'art moderne de la Ville de Paris (voir ci-dessus). Jusqu'au 23 juillet.

L'ABSTRACTION ANALYTIQUE : Degottex, Devade, fractures du monochrome. — ARC Paris, au Musée d'art moderne de la Ville de Paris (voir ci-dessus). Du 19 juin au 18 septembre.

ATELIERS PORTUGAL. — Musée des enfants au Musée d'art moderne de la Ville de Paris, 14, quai de New-York (voir ci-dessus). Entrée gratuite pour les enfants et les groupes (animations, prendre rendez-vous au 723-61-27). Jusqu'au 29 octobre.

IL ETAIT UNE FOIS LEONARD... Exposition-atelier pour enfants. — Musée en herbe, Jardin d'acclimatation, boulevard des Sablons. Jusqu'au 31 décembre.

TROIS SIECLES D'AFFICHES FRANÇAISES. — Musée de l'affiche, 18, rue de Paradis (824-50-04). Sauf mardi, de 12 h. à 18 h. Entrée : 5 F. Jusqu'à fin août.

AFFICHES AMERICAINES 1945-1975. Reflets d'une époque. — Musée des arts décoratifs, 107, rue de Rivoli (260-32-14). Sauf mardi, de 12 h. à 18 h. ; dimanche, de 11 h. à 18 h. Jusqu'au 13 juillet.

L'HERBIER DE JEAN-JACQUES ROUSSEAU. — Musée des arts décoratifs (voir ci-dessus). Sauf mardi, de 10 h. à 12 h. et de 14 h. à 17 h. Entrée : 5 F. Jusqu'au 2 octobre.

PEINTURES CONNUES, MECONNUES, INCONNUES du Musée des arts décoratifs (voir ci-dessus). Jusqu'au 5 septembre.

DESSINS D'ORNEMENT DU XVIIe AU XXe SIECLE. — Musée des arts décoratifs (voir ci-dessus). Jusqu'au 15 novembre.

FORAIN : 1852-1931. — Musée Marmottan, 2, rue Louis-Boilly (224-07-42). Sauf lundi, de 10 h. à 18 h. Jusqu'au 25 juin.

L'HOMME ET SON CORPS DANS LA SOCIETE TRADITIONNELLE. — Musée national des arts et traditions populaires, 6, route du Mahatma-Gandhi (747-69-80). Sauf mardi, de 10 h. à 17 h. 15. Entrée : 6 F ; le dimanche : 4 F (gratuite le 22 juin). Jusqu'au 2 octobre, l'exposition est complétée par des conférences-animation. Le 19 juin, à 18 h. : les gestes du travail.

ALFRED NICOLAS NORMAND, architecte. Photographies de Rome, Athènes, Istanbul 1851-1852. — Hôtel de Sully, 62, rue Saint-Antoine (277-59-20). Sauf mardi, de 10 h. à 12 h. 30 et de 14 h. à 18 h. 30. Jusqu'au 9 juillet.

HERVE MORVAN. Bouquet d'affiches. Bibliothèque nationale, 58, rue de Richelieu (266-62-62). Tous les jours, de 10 h. à 18 h. Entrée : 4 F. Jusqu'au 25 juin.

ANDRE BARSACQ. Cinquante ans de théâtre. — Bibliothèque nationale (voir ci-dessus). Entrée : 6 F. Jusqu'au 20 août.

ALBUMS PHOTOGRAPHIQUES EDITES PAR BLANQUART-EVRARD : 1851-1855. — Bibliothèque Forney, 1, rue du Figuier (278-17-34). Sauf dim. et lundi, de 13 h. 30 à 10 h. Entrée libre. Jusqu'au 1er juillet.

GEORGES MEUNIER 1869-1942. Affiches et documents. — Bibliothèque Forney (voir ci-dessus). Jusqu'au 1er juillet.

CHEFS-D'ŒUVRE INCONNUS DU VENEZUELA. Photographies. Galeries d'Amérique du Musée de l'homme, palais de Chaillot (727-57-78). Jusqu'au 17 juillet.

ELEGANCES FRANÇAISES, de 1750 à nos jours. — Musée de la mode et du costume, palais Galliera, 10, avenue Pierre-Ier-de-Serbie (720-85-46). Sauf lundi et mardi, de 10 h. à 17 h. 40.

PONT NEUF (1578-1978). — Mairie annexe du 1er arrondissement, 4, place du Louvre. De 10 h. à 12 h. 30 et de 13 h. 30 à 17 h. 45. Jusqu'au 9 juillet.

VISAGES DE MONTMARTRE. — Musée de Montmartre, 17, rue Saint-Vincent.

VICTOR BALTARD. Plans inédits pour les Halles centrales (1844-1853). — Bibliothèque historique de la Ville de Paris, 24, rue Pavée (272-10-18). Sauf dim., de 14 h. à 18 h. Jusqu'au 29 juillet.

CENTRES CULTURELS

DURER. Œuvre gravé et dessins. La gravure et ses techniques. — Centre culturel du Marais, 28, rue des Francs-Bourgeois (278-66-65). Sauf mardi, de 12 h. 30 à 19 h. 30. Entrée : 12 F. Jusqu'au 9 juillet.

STEFAN WEWERKA. Rétrospective. — Centre culturel allemand, 17, avenue d'Iéna (723-61-21). Sauf sam. et dim., de 10 h. à 20 h. Entrée libre. Jusqu'au 30 juin.

FRED DAHMEN. Gravures, dessins. — Centre culturel allemand, 31, rue de Condé. Sauf sam. et dim., de 12 h. à 20 h. Jusqu'au 30 juin.

LE GROUPE DE HALMSTAD. Cinquante ans à la recherche d'un surnaturalisme. — Centre culturel suédois, 11, rue Payenne (271-82-20). Jusqu'au 14 juillet.

TAPIES. Peintures, gravures et eaux-fortes. — Centre d'études catalanes, 9, rue Sainte-Croix-de-la-Bretonnerie (277-65-89). Jusqu'au 30 juin.

PEINTURES RUPESTRES DU BRESIL. — Galerie Debret, 28, rue La Boétie. Jusqu'au 7 juillet.

L'ŒUVRE GRAVE DE S. B. TELINGATER. — Association France-U.R.S.S., 61, rue Boissière (553-88-22). Jusqu'au 20 septembre (fermée en août).

SIDNEY NOLAN. Peintures. — Ambassade d'Australie, 4, rue Jean-Rey (575-62-00). Jusqu'au 28 juillet.

150 PEINTRES, GRAVEURS ET SCULPTEURS originaires de quarante-trois pays. — Cité internationale des arts, 18, rue de l'Hôtel-de-Ville (272-00-07). Jusqu'au 29 juin.

GALERIES

DE VILLON A FRIENDLAENDER, Graveurs du vingtième siècle à l'Atelier Leblanc. — Editions de l'Ermitage, 33, rue Henri-Barbusse (033-71-44). Jusqu'au 8 juillet.

SANGUINES. Dessins français du dix-huitième siècle. — Galerie Cailleux, 136, rue du Faubourg-Saint-Honoré (359-25-24). Jusqu'au 8 juillet.

MAI 68. Photographies. — Galerie Nikon, 1, rue Jacob (633-25-17). Jusqu'au 28 juin.

PEINTURES INITIATIQUES DU TANTRISME TIBETAIN. Peintures du monastère de Nor. — Galerie R. Burawoy, 12, rue Le Regrattier (033-67-36). Jusqu'au 24 juin.

ELOGE DU DESSIN. Libre parcours d'un amateur à travers le vingtième siècle. — Galerie Daniel Gervis, 34, rue du Bac (261-11-73). Jusqu'au 5 juillet.

PHOTOGRAPHES AMERICAINS ACTUELS. — Galerie Daniel Templon, 30, rue Beaubourg (272-14-10). Jusqu'au 13 juillet.

RIEN/TOUT. Hommage à Marcel Duchamp. — Galerie le Triskele, 23, rue de Fleurus (544-72-83). Jusqu'au 15 juillet.

QUATRE PEINTRES HOLLANDAIS A PARIS : Coljé, Blans, Scheffer, Smith. — Galerie Principe, 12, rue de la Ferronnerie (233-18-11). Jusqu'au 8 juillet.

CHAGALL, MAX ERNST, KLEE. Tapisseries de l'Atelier Yvette Cauquil Prince. — Galerie Dario Boccara, 184, rue du faubourg Saint-Honoré (359-84-69). Jusqu'au 9 juillet.

ARMAN. — Galerie Beaubourg, 23, rue du Renard (271-20-50). Jusqu'au 1er juillet.

BERNARD BAZILE. Peintures, objets. — Galerie Baudoin Lebon, 36, rue des Archives (272-09-10). Jusqu'au 1er juillet.

HELENE DE BEAUVOIR. Regard d'une femme sur le monde des hommes. — Galerie des futurs, 9, rue des Lions-Saint-Paul. Jusqu'au 13 juillet.

SOLANGE BERTRAND. — Hôtel Holiday-in, 69, boulevard Victor. Jusqu'au 31 août.

PIERRETTE BLOCH. Encres et mailles. — Galerie de France, 3, rue du Faubourg-Saint-Honoré (265-69-37). Jusqu'au 23 juin.

BONNET. Œuvres récentes. — Galerie Regards, 40, rue de l'Université (261-10-22). Jusqu'au 24 juin.

FRANÇOIS BRET. Aide-Mémoire. — Galerie Saint-Paul, 22, rue Saint-Paul (887-91-02). Jusqu'au 24 juin.

WILLIAM BRUI. Toiles récentes dans un environnement contemporain. — Rouve, 94, rue de Rennes (548-43-89). Jusqu'au 31 août.

CASADESUS. — Galerie C, 10, rue des Beaux-Arts (325-10-72). Jusqu'au 24 juin.

FRANÇOISE CHAILLET. Dessins. — Galerie Le Dessin, 43, rue de Verneuil (261-12-55). Jusqu'au 1er juillet.

CRITON. Vingt fusains sur toile. — Galerie Bellechasse, 10, rue de Bellechasse (555-83-69). Jusqu'au 30 juin.

Jusqu'au 30 juin.

GIORGIO DE CHIRICO. — Artcurial, 9, avenue Matignon (359-29-80). Jusqu'au 31 août.

FLORIS. Le carré et son ombre. Galerie Christiane Colin, 33, quai Bourbon (633-14-03). Jusqu'au 8 juillet.

FRIEDLAENDER. Gravures récentes. Galerie La Hune, 14, rue de l'Abbaye (325-54-06). Jusqu'au 14 juillet.

GRATALOUP. — Galerie Marquet, 7, rue Bonaparte (326-74-88). Jusqu'au 24 juin.

ANASTASIA GRIEG. — Stadium, 66, avenue d'Ivry (583-11-00). Jusqu'au 22 juin.

SHOICHI HASEGAWA. Œuvres récentes. Galerie J. Ballanche, 10, rue Jacques Callot (326-31-38). Jusqu'au 24 juin.

KALLOS. Nouvelles peintures. — Galerie Nane Stern, 25, avenue de Tourville (705-08-46). Jusqu'au 1er juillet.

SACHA KETOFF. Aircrash. — Galerie Lacloche, 24, rue de Grenelle (222-74-75). Jusqu'au 30 juin.

PAUL KLEE. Aquarelles et dessins. Galerie suisse de Paris, 17, rue Saint-Sulpice (633-76-58). Jusqu'au 29 juillet.

CARMEN LAFFON. Dessins et pastels. — Galerie Jacob, 28, rue Jacob (633-90-66). Jusqu'au 6 juillet.

GERARD LE CLOAREC. Dessins. Galerie Art et Culture, 90, rue de Rennes (548-12-51). Jusqu'au 3 juillet.

LEKARSKI. Safari aux Tuileries. — Galerie L. François, 15, rue de Seine (326-94-32). Jusqu'au 30 juin.

MANESSIER. Rétrospective de l'œuvre gravé. — Galerie de France, 3, rue du Faubourg-Saint-Honoré. Jusqu'au 29 juillet.

EDOUARD MANET. Aquarelles, dessins, estampes. — Galerie H. Berès, 25, quai Voltaire (261-27-91). Jusqu'au 13 juillet.

PALAZUELO. Sculptures, dessins, gravures. — Galerie Maeght, 13, rue de Téhéran (522-13-19). Jusqu'au 13 juillet.

PAPAZOFF. Peintures, dessins, gravures. Galerie Françoise Tournié, 10, rue du Roi de Sicile (278-13-18). Jusqu'au 14 juillet.

PASCAREL. Histoire de comètes. Galerie noire, 23, rue Sainte-Croix-de-la-Bretonnerie (272-63-52).

TOM PHILLIPS. Compositions of a non-composter. — Galerie Bama, 80, rue du Bac (548-87-98). Jusqu'au 30 juin.

PROWELLER. A hauteur de vie. — Galerie Krief-Raymond, 19, rue Guénégaud (329-32-37). Jusqu'au 1er juillet.

YAK RIVAIS. Les Ménines. — Galerie P. Belfond, 3 bis, passage de la Petite-Boucherie. Jusqu'au 23 juin.

ROUAULT. Gravures et lithographies. — Galerie Guiot, 18, avenue Matignon (266-65-84). Jusqu'au 13 juillet.

SANDORFI. — Galerie I. Brachot, 35, rue Guénégaud (033-22-40). Jusqu'au 30 juin.

JACQUES VILLON. Aquarelles et dessins. — Galerie Sagot-Le Garrec, 24, rue du Four (326-43-38). Jusqu'au 30 juin.

DE LA FIGURATION. Alupi, Bollo, Boucraut, Breschand, Iscan, Jousselin, Szafran, etc.
Galerie Bellint, 28 bis, boulevard de Sébastopol (278-01-91). Jusqu'au 22 juillet.

Variétés

Le music-hall

ANTOINE (208-77-71) (D.), 20 h. 30 : R. Devos.

ELYSÉES-MONTMARTRE (606-38-79) (D.), 21 h., mat. sam. à 17 h. : Rip Off.

GAITÉ-MONTPARNASSE (322-16-18) (D.), 21 h. : J. Villeret ; 22 h. 15 : Valeria Munarriz.

GALERIE 55 (326-63-51) (D. soir, L.), 21 h., mat. dim. à 15 h. 30 : Colette Renard.

GYMNASE (770-16-15) (Mer., Dim. soir), 21 h., mat. dim. à 15 h. : Coluche.

OLYMPIA (742-25-49), 21 h. : Graeme Allwright (dernière, le 17) ; à partir du 19, à 21 h. : Baden Powell.

LUCERNAIRE-FORUM (544-57-34), Ernesto Rondo : 20 h. 45 : Maren Berg ; 22 h. 30 : J.-Y. Luley (dernière, le 18).

PALAIS DES CONGRÈS (758-27-78), 20 h. 30, mat. sam. et dim. à 14 h. 30 : Porgy and Bess (dernière, le 18).

PIGALL'S (526-04-43), 22 h. : Ingrid Caven (dernière, le 17).

Les chansonniers

CAVEAU DE LA REPUBLIQUE (278-44-45), 21 h., mat. dim. à 15 h. 30 : Y'a du va et vient dans l'ouverture.



L'AVANT-PROGRAMME DU FESTIVAL D'AUTOMNE

L'avant-programme du Festival d'automne vient d'être rendu public. Le Japon est cette année le principal invité.

EXPOSITIONS. — *Joan Miro* au Centre Pompidou à partir du 20 septembre. Jusqu'au 16 octobre, le Ciaca Teatre de Barcelone y présente *Mori el merma*, un spectacle dessiné et peint par Miro — que le personnage et le monde d'Ubu fascinent.

Espace-temps au Japon imaginé par l'architecte *Isozaki Arata* au Musée des arts décoratifs, du 11 octobre au 11 décembre, avec la collaboration de sculpteurs et de photographes. Chaque jour à 13 h., 15 h., 17 h., interventions musicales. *Sho*, calligraphie contemporaine, à la Chapelle de la Sorbonne, du 20 septembre au 6 décembre, exposition organisée par le Mainichi Shimbun.

MUSIQUE. — *Musique japonaise contemporaine et traditionnelle* à la Chapelle de la Sorbonne, treize programmes du 17 octobre au 5 décembre. Deux programmes au Théâtre d'Orsay, le 20 novembre, à 18 h. 30 et à 20 h. 30.

Mauricio Kagel présente deux programmes aux Bouffes-du-Nord les 5 et 6 *octobre. et du 10 au* 14 octobre.

Phil Glass vient avec six musiciens, *Einstein on the beach* et une œuvre nouvelle le 5 octobre, au Théâtre Gérard-Philipe de Saint-Denis.

DANSE : Festival international de Paris. *Michail Barychnikov*, du 14 au 17 octobre ; *Cyrano de Bergerac* par les Ballets de l'Opéra de Marseille, chorégraphie de Roland Petit, avec Vassili Vassiliev, du 28 octobre au 26 novembre ; *Rudolf Noureïev*, du 27 novembre au 10 décembre au Théâtre des Champs-Elysées.

Sara Rudner, du 13 au 19 novembre ; *Douglas Dunn*, du 20 au 26 novembre ; *Buyo*, danse traditionnelle du Japon, du 26 novembre au 3 décembre au Palace.

THEATRE. — Panorama de la création en France avec trois spectacles de Jean-Marie Patte : *Œdipe, Faust, Rodogune*, à l'Espace Cardin du 2 octobre au 2 décembre ; le cycle Molière d'Antoine Vitez, *l'Ecole des femmes, le Tartuffe, Dom Juan, le Misanthrope*, qui auront été créés au Festival d'Avignon et sont présentés en alternance du 4 au 29 octobre à l'Athénée (coproduction Athénée-Théâtre des Quartiers d'Ivry-Avignon). Du Festival d'Avignon vient également *Remagen* d'après Anna Seghers, de et par Jacques Lassalle, du 10 octobre au 19 novembre au Théâtre Gérard-Philipe.

Elle est là, de Nathalie Sarraute, mise en scène de Claude Régy du 25 octobre au 20 novembre, au Centre Pompidou, où le Théâtre d'En Face présente (en coproduction) du 29 novembre au 4 décembre *l'Exécrée*, de Pierre Friloux et Françoise Gedanken.

Mesure pour mesure par Peter Brook et le Centre international de recherche théâtrale, texte français de Jean-Claude Carrière — qui avait également adapté *Timon d'Athènes* — aux Bouffes-du-Nord en novembre et décembre.

Le Festival d'Automne fait également appel aux troupes de la décentralisation : le Centre dramatique de Grenoble qui présenterait (sous réserve) *Maître Puntila* à Mogador dont les dimensions conviennent à cette mise en scène de Georges Lavaudant ; la Fabrique de Théâtre, ex-Centre dramatique de Toulouse, avec *la Mouette*, dans la mise en scène de Bruno Bayen, à Nanterre, en octobre où parallèlement au festival, le Théâtre national de Strasbourg présente en novembre son *Misanthrope* tandis que le Théâtre Gérard-Philipe accueille *la Table* de Michèle Foucher et *que le Week-End à Yaïck* d'André Engel sera peut-être présenté à Pantin.

Théâtre

Les jours de relâche sont indiqués entre parenthèses.

Les salles subventionnées

OPERA (073-57-50), les 15, 16 et 17, à 19 h. 30 : Spectacle de ballets.

COMEDIE-FRANÇAISE (296-10-20), le 14, à 20 h. 30 : le Renard et la Grenouille ; Doit-on le dire ? le 16, à 20 h. 30 : En attendant Godot ; les 15, 17 et 19, à 20 h. 30, les 18 et 21, à 14 h. 30 : le Misanthrope ; les 18, 20 et 21, à 20 h. 30 : Britannicus.

CHAILLOT (727-81-15), grand théâtre (D., L.), 20 h. 30 : Cyrano ou les Soleils de la raison. — Gémier (D., L.), 20 h. 30 : les Baracos.

PETIT-ODEON (325-70-32) (L.), 18 h. 30 : Récital Emile Nelligan (dernière le 18).

T.E.P. (636-79-09), relâche.

CENTRE POMPIDOU (277-11-12), débats : le 14, à 19 h. et 20 h. 30 : La revue parlée ; le 15, à 18 h. 30 : Conversation-rencontre : P. Seghers ; le 19, à 20 h. 30 : Les espaces verts dans la ville.

Les salles municipales

CHATELET (223-40-00) (D. soir, L. et Ma.), 20 h. 30 : mat. sam., à 14 h. 30 ; dim., à 14 h. 30 et 18 h. 30 : Volga (dernière le 18).

NOUVEAU CARRE (277-88-40), Salle Papin (D., L.), 20 h. 30 : Yiddish Story ; (D., L.), 22 h. 30 : les Soliloques du pauvre ; le 19, à 20 h. 30 : Arts et techniques du cinéma et de la télévision.

THEATRE DE LA VILLE (274-11-24), les 14, 15, 16 et 17, à 18 h. 30 : Una Ramos ; (D.) 20 h. 30, les 20 et 21, à 18 h. 30 : Ballet Opéra Stuttgart.

Les autres salles

AIRE LIBRE (322-70-78) (D., L.), 20 h. 30 : Venez nombreux.

ARTS-HEBERTOT (387-23-23), 20 h. 45 ; Si t'es beau, t'es con (dernière le 17).

ATELIER (606-49-24) (D.), 21 h. : la Plus Gentille.

ATHENEE (073-27-24) (D., L.), 21 h. : les Fourberies de Scapin.

BIOTHEATRE (261-44-16) (D. soir, L.), 21 h., mat. sam. et dim., 18 h. : J.-J. Rousseau.

BOUFFES-PARISIENS (073-04-23) (D. soir, L.), 20 h. 45, mat. dim., 15 h. : Rétro-Parade.

CARTOUCHERIE DE VINCENNES, Théâtre de l'Epée-de-Bois (374-94-07) (D. soir, L.), 20 h. 30, mat. dim., 17 h. : De la 24e à la 31e nuit, Shaharazade dit... — Théâtre du Soleil (374-24-08) (Mer., J., D. soir), 20 h. 30, mat. sam. et dim., 15 h. 30 : Dom Juan. — Atelier du Chaudron (328-97-04) (D., L.), 20 h. 30 : le Golem.

CENTRE CULTUREL DU MARAIS (272-73-52), les 14, 15 et 16, 20 h. 30 : Quoi.

CENTRE RACHI (331-98-20), le 15, 20 h. 30 : le Golem.

CITE INTERNATIONALE (589-67-57), la Galerie (D., L., le 17), 21 h. : l'Intervention. — Grand Théâtre, 21 h. : Ulysse (dernière le 16). — La Resserre, 21 h. : Antigone (dernière le 17).

COLLEGE MAZARIN, le 14, 22 h. : Arlequin, défenseur du beau sexe.

COMEDIE-CAUMARTIN (073-43-41) (J.), 21 h. 10, mat. dim., 15 h. 10 : Boeing-Boeing.

COMEDIE DES CHAMPS-ELYSEES (359-37-03) (D. soir), 20 h. 45, mat. dim., 15 h. : le Bateau pour Lipaïa (dernière le 18).

EPICERIE-THEATRE (373-66-41), le 14, 20 h. 30 : Michael Kohlhaas.

ESPACE CARDIN (266-17-30) (D.), 21 h. : Ceux qui font les clowns.

ESSAION (278-46-42) (D.), 18 h. 30 : les Lettres de la Religieuse portugaise ; 21 h. : la Cigale.

FONTAINE (874-74-40) (D.), 21 h. : Dzi croquettes (à partir du 16).

HUCHETTE (326-38-99) (D.), 20 h. 30 : la Leçon, la Cantatrice chauve.

IL TEATRINO (322-28-92) (D.), 20 h. 30 : Louise la pétroleuse ; 22 h. : le Bluff.

LUCERNAIRE (544-57-34) I : Mer., V., L., 18 h. 30 : la Belle Vie ; (D.), 20 h. 30 : Punk et Punk et Colegram ; II : (D.), 18 h. 30 : Une heure avec Rainer Maria Rilke : (D.), 20 h. 30 : Labiche à l'affiche.

MICHEL (265-35-02) (L.), 21 h. 15, mat. Dim. 15 h. 15 : Duo sur canapé.

MICHODIERE (742-95-22) (D. soir, L.) 20 h. 30, mat. Dim. 15 h. : les Rustres.

MISSION BRETONNE (329-06-91), J. et Mar., 18 h. 30, Sam. 20 h. 30 : les Barzaz Breiz.

MODERNE (874-10-75) (D. soir, L.) (21 h., mat. Dim. 15 h. : la Nuit des tribades ; la Plus Forte.

ŒUVRE (874-42-52) (D.), 20 h. 30 : Gotcha ; 22 h. : le Brise-l'âme.

ORSAY (548-38-53) (D.), 21 h. : le Grand Magic Circus « les Milles et une nuits ».

PALAIS-ROYAL (742-84-29) (D. soir, L.), 20 h. 30, mat. Dim. 15 h. : la Cage aux folles.

PLAISANCE (320-00-06) (D.), 20 h. 30 : le Ciel et la Merde.

PRESENT (203-02-55), les 14, 15, 16, 17, 20 h. 30 : le 18, 17 h. : la Tour de Nesle.

RANELAGH (288-64-44), 20 h. 45 : Feu la mère de madame, le Minotaure (dern. le 16).

STUDIO DES CHAMPS-ELYSEES (723-35-10), (D. soir, L.) 21 h. 10, mat. Dim. 15 h. 15 ; les Dames du jeudi.

THEATRE ADYAR (555-67-63), 21 h., mat. Dim. 15 h : Légendes à venir (dernière le 18).

THEATRE ARABE D'IMMIGRATION, 46, rue de Montreuil (11e), le 17, 20 h. 45 : le Pain amer.

THEATRE D'EDGAR (322-11-02 (D.), 20 h. 45 : Il était la Belgique... Une fois.

THEATRE EN ROND (387-75-38) (D. soir, L.) 21 h., mat. Dim. 15 h. : Trois pour rire.

THEATRE DU MARAIS (274-14-84) (D.), 20 h. 30 : les Chaises ; 22 h. : Jeanne d'Arc et ses copines.

THEATRE MARIE-STUART (508-17-80) (D.), 20 h. 30 : Trois petites vieilles... et puis s'en vont ; 22 h. 30 : Fragments d'un discours amoureux.

THEATRE ST-JEAN (874-44-30), J., V., L., Mar. 14 h. 30 : les Femmes savantes.

THEATRE 347 (874-28-34), le 14 à 20 h. 30 : la Ménagerie de verre.

TROGLODYTE (222-93-54), J., V., S., Mar. 21 h., Mer. 14 h. 30, Dim. 15 h. 30 : Gugozone.

VARIETES (233-09-92) (D. soir, L.), 20 h. 30, mat. Dim. 15 h. : Boulevard Feydeau.

Festival du Marais

XVe FESTIVAL DU MARAIS (887-74-31). Jusqu'au 13 juillet

THEATRE, Hôtel d'Aumont, les 15, 16, 17, 19, 20, à 21 h. 30 : la Lune à l'envers (Alain Germain, création mondiale).

POESIE, Hôtel d'Aumont, le 14, à 21 h. 30 : Vicky Messica.

MUSIQUE, Hôtel Carnavalet, le 14, à 21 h. 15 : Raphaël Oleg, violon, et Yves Rault, piano (Mozart, Debussy, Prokofiev, Ravel). — Eglise Notre-Dame des Blancs-Manteaux, le 15, à 21 h. 15 : Pierre Reach, piano (Alkan, Schubert ; le 16, à 21 h. 15, William Christie, David Fuller, clavecins (Dumont, Duckers-Taskin), et pianoforte (Taskin), Judith Nelson, soprano (Couperin, Rousseau, Philidor, Guénin, Rigel). — Eglise Saint-Merri, le 20, à 21 h. 15 : Ensemble de cuivres Da Camera (Adson, Gabrielli, Purcell, Louvier, Sciortino, Berio, Pezel, Petrovics).

JAZZ, Hôtel Carnavalet, le 16, à 21 h. 15 : Daniel Humair, François Jeanneau, Henri Texier.

CAFE-THEATRE, Hôtel de Beauvais, les 14, 15, 16, 17, 19 et 20, à 22 h. : Ma chère Sophie (d'après Diderot).

CAFE-CHANTANT, Hôtel de Beauvais, 19 h. et 20 h. 30, le 16 : Attention, Valérie ; le 17 : Roland Dyens ; le 19 : Patrick Sinlavine ; le 20 : Denis Wetterwald ; le 15 ; Canta Cel.

SUR LES PAVES DU MARAIS, place du Marché-Ste-Catherine, 19 h. 30, le 15 : Jazouillis Orchestra ; les 17, 20 : Canto Cel ; le 20 : Gousse d'Ail, folk ; les 16 et 19 : Original Bitburne Jazz Band.

concerts

Voir aussi Festival du Marais.

MERCREDI 14 JUIN

THEATRE DES CHAMPS-ELYSEES (225-44-36), 20 h. 30 : D. Barenboim, piano ; C. Curzon, piano ; J. Barthe, G. Besnard, violoncelles, et M. Bloom, cor. (Mozart, Schumann, Britten, Liszt).

RADIO-FRANCE (524-15-16). Grand Auditorium, 20 h. 30 : Nouvel Orchestre philharmonique de Radio-France, dir. G. Amy (Mozart, Chayne, Debussy).

EGLISE SAINT-GERMAIN-L'AUXERROIS, 20 h. 45 : Ensemble instrumental et vocal Varenne (Bach, Mozart, Charpentier).

LA SALPETRIERE (233-01-53), 21 h. : P. Corre et E. Exerjean, piano (Schubert, Milhaud).

PALAIS ABBATIAL DE L'EGLISE SAINT-GERMAIN-DES-PRES, 21 h. : B. Verlet, clavecin (Bach : Variations Goldberg).

HOTEL SAINT-AIGNAN, 21 h. : J.-M. Humily et C. Tuxen-Bang (Poème inspiration ou prétexte pour une mélodie).

EGLISE SAINT-MEDARD, 21 h. : Orchestre Ars Longa et Ensemble vocal du Luxembourg (Milhaud).

EGLISE SAINT-GERMAIN-DE-CHARONNE, 21 h. : M. Bourgue, hautbois ; C. Klein, clavecin ; D. Simpson, violoncelle (Vivaldi, Marais, Couperin, Teleman).

SALLE GAVEAU (225-29-14), 21 h. : A. de Larrocha, piano (Soler, De Falla, Granados, Albeniz).

EGLISE SAINT-MERRI, 21 h. : Ensemble vocal Sainte-Cécile de Mantes-la-Jolie et Ensemble instrumental Ricercare de Paris, dir. B. Vergne (Œuvres instrumentales et vocales du Moyen Age à nos jours).

COUR DU COMMERCE SAINT-GERMAIN, 21 h. 30 : les Troqueurs (opéra-bouffon).

JEUDI 15 JUIN

THEATRE DES CHAMPS-ELYSEES, 20 h. 30 : S. Bishop Kovacevic (Bach, Chopin, Berg, Beethoven).

HOTEL HEROUET (278-62-60), 20 h. 30 : M. Bourdon, baryton ; E. Mattifa, basse de viole ; N. Henon, clavecin (cantates italiennes).

EGLISE SAINT-EUSTACHE, 20 h. 30 : Ensemble instrumental du Conservatoire du Luxembourg, dir. A. Sabouret et la Manécanterie des Petits Chanteurs du Marais, dir. P. Poupart (Vivaldi, Pergolèse).

EGLISE SAINT-ELOI, 20 h. 30 : Ensemble choral et instrumental S. Bequet, sol. : M. Blavet et M.-R. Delalande (Haydn).

LA SALPETRIERE, 21 h. : Les Ménestriers (musique du Moyen Age et de la Renaissance).

EGLISE SAINT-GERMAIN-DES-PRES, 21 h. : La Porte de la vie (musique de Ryo Noda).

EGLISE DE LA MADELEINE, 21 h. : Orchestre de l'Ile-de-France, dir. J. Fournet (Brahms).

SALLE GAVEAU, 21 h. : Huit Artistes émérites soviétiques (musique folklorique et classique russe, ukrainienne, arménienne, lituanienne).

VENDREDI 16 JUIN

HOTEL HEROUET, 20 h. 15 : S. Escure, piano (Bach).

THEATRE DES CHAMPS-ELYSEES, 20 h. 30 : E. Guilels, piano (Schumann, Brahms, Chopin).

RADIO-FRANCE, 20 h. 30 (Studio 105) : Quatuor Margand, F. Deslogères, ondes Martenot et M. Piquemal, baryton (Dupin, Durey, Calmel, Martelli).

EGLISE SAINT-GERMAIN-DES-PRES, 21 h. : Voir le 15.

SAINTE-CHAPELLE, 21 h. : Ensemble d'archets français, dir. : G. Varga, sol. : M. Larrieu (Vivaldi).

EGLISE AMERICAINE, 21 h. : Barbara Geary (Beethoven, Chopin, Debussy, Griffes, Gershwin).

Ecole Normale Supérieure de J.F., 21 h. : Ensemble à vent de Paris (Bach, Haydn, Pleyel...).

Eglise polonaise, 20 h. 30 : B. Strzelecka, clavecin (musique des XVIe et XVIIe siècles).

SAMEDI 17 JUIN

CITE INTERNATIONALE, grand théâtre, 15 h. : Orchestre de jeunes A. Loewenguth (Bach, Blot, Haendel, Haydn, Rameau, Vivaldi, Lesur).

CONCIERGERIE, 17 h. 45 : Orchestre université Paris-Sorbonne, dir. : J. Grimbert (Bach, Haendel, Telemann).

HOTEL HEROUET, 20 h. 15 : voir le 16.

THEATRE DES CHAMPS-ELYSEES, 20 h. 45 : Orchestre de Paris, dir. D. Barenboim (Berlioz, Debussy, Beethoven).

EGLISE SAINT-MERRI, 21 h. : G. Amar-Venin, B. Greant et B. Berstel (Bach, Haendel, Telemann).

Sainte-Chapelle, 21 h. : voir le 16.

DIMANCHE 18 JUIN

CITE INTERNATIONALE, grand théâtre, 14 h. et 16 h. 30 : voir le 17.

EGLISE SAINT-LOUIS-DES-INVALIDES, 16 h. : H. Morioka, flûte, et Y. Uyama, orgue (Bach, Franck, Alain, Messiaen, Durufle).

EGLISE DES BILLETTES, 17 h. : Quatuor Arcana (Mozart, Webern, Schumann).

NOTRE-DAME-DE-PARIS, 17 h. 45 : I. Koloss, orgue (Ibert, Huzella, Antalffy, Koloss, Lisznyay).

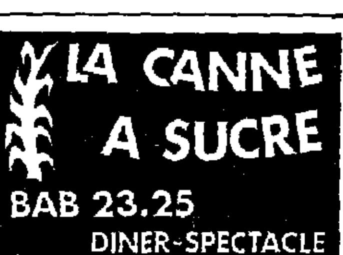
EGLISE SAINT-THOMAS-D'AQUIN, 17 h. 45 : A. Laberge (Guilain, Brahms, Mendelssohn).

CONCIERGERIE, 17 h. 45 : voir le 17.

SACRE-CŒUR, 17 h. : R. Falcinelli, orgue (Mendelssohn, Dupré).









Ce film présente des images d'accouchement susceptibles de heurter certaines sensibilités. Autorisé pour tout public.



DES SPECTACLES

Pour tous renseignements concernant l'ensemble des programmes ou des salles
« LE MONDE INFORMATIONS SPECTACLES »
704.70.20 (lignes groupées) et 727.42.34
(de 11 heures à 21 heures, sauf les dimanches et jours fériés)

Théâtre

Les cafés-théâtres

AU BEC FIN (296-29-35) (D.). 19 h. 45 : I. Saint-Léger ; 20 h. 45 : le Grand Ecart ; 22 h. : la Femme rompue ; 23 h. 15 : le Cadeau.
AU COUPE-CHOU (272-01-73) (D.). 20 h. 30 : le Petit Prince ; 23 h. : F. Perrin (dernière le 17). J., V., S. à 18 h. 30 : la Maison de l'inceste.
BLANCS-MANTEAUX (277-42-51) (D.) 20 h. 30 : J. Serizier (dernière le 20) ; 18 h. 30 : la Matriarche ; 22 h. : Au niveau du chou ; 23 h. 15 : P. Triboulet.
CAFE DE LA GARE (278-52-51) (D. soir, L.) 20 h. 15, mat. Dim à 17 h. : Procédé Guimard-Delunay ; (D., L.) 22 h. : A. More.
CAFE D'EDGAR (322-11-02) (D.) I. : 20 h. 15 : la Surprise ; 21 h. 30 : Popeck. (D., L., Mar.) 23 h. : les Autruches. — II : 22 h. 15 : Deux Suisses au-dessus de tout soupçon.
COUR DES MIRACLES (548-85-60) (D.) 20 h. 30 : France Léa ; 21 h. 45 : le Bourbon magique ; 23 h. : l'Eau en poudre.
LE FANAL (233-91-17) (D.). 19 h. 30 : *Un coin dans le sens de la marche*. 21 h. : le Président.
LUCERNAIRE (544-57-34) 22 h. 15 : Edith Piaf parmi nous (dernière le 17).
LA MAMA DU MARAIS (272-08-51) (L.) 19 h. 45 : Mimi et ses malabars ; 20 h. 45 : *Zézette* ; 22 h. : Kullieres valise.
LE MANUSCRIT (887-82-60) (D., L.) 20 h., Axel et Sarah, Triade ; 21 h. : Ça va beaucoup mieux.
LA MURISSERIE DE BANANES (508-11-67) (D., L.) 21 h. : les Etoiles.
LES PETITS PAVES (607-30-15) 12 h. 15 : Déjeuner-théâtre ; 21 h. 30 : le Droit à la paresse ; 22 h. 30 : M. Azoulai, Flashdingue, J. Aveline.
LE POINT VIRGULE (278-67-03) (D., L.) 20 h. 30 : Ah ! Les petites femmes de Perrault ; 21 h. 30 : Une après-midi d'automne ; 22 h. 30 : Marc-Michel Georges ; 23 h. 30 : B. Joyet.
LE PLATEAU (271-71-00) (D., L.) 20 h. 30 : Anticosi ; 22 h. : A. Sachs (dernières le 20).
LES 400 COUPS (329-39-69) (D.) 20 h. 30 : l'Autobus ; 21 h. 30 : la Goutte ; 22 h. 30 : Y'a qu'là que j'suis bien.
LE SELENITE (033-53-14) (D.) I. : 20 h. : la Culture physique ; 21 h. 15 : M. Truffaut ; 22 h. 30 : Rodéo et Juliette. — II : 20 h. 30 : les Bonnes ; 22 h. 30 : Qui a tué la concierge ?
LA VIEILLE GRILLE (707-60-93) (L.) 20 h. 30 : Michel Ripoche ; 21 h. 30 : A. Pichiarini ; 22 h. 30 : Poussez pas le mammifère. — II. : 21 h. : C. Ricard ; 22 h. : Plurielle ; 23 h. : Sugar Blue.

Région parisienne

ARGENTEUIL, parc Carmelinat, le 18 à 16 h. : Estudiantina d'Argenteuil.
AUBERVILLIERS, Théâtre de la Commune (833-16-16), le 16 à 20 h. 30 : J.-P. Farre.
CHAMPIGNY, le Soleil dans la tête (886-64-79), le 17 à 21 h. : F. Bou, N. Morel, Ch. Chrétien (Haydn, Mozart, Beethoven).
CHOISY, Théâtre Paul-Eluard (890-89-79) le 15 à 21 h. : Compagnie D. Baquet (danse).
COLOMBES, M.J.C. (782-42-70), le 15 à 20 h. 30 : M. Buhler.
CORMEILLES-EN-PARISIS, salle des fêtes, le 17 à 21 h. : Gala Irène Popart (danse).
COURBEVOIE, Maison pour tous, le 15 à 21 h. : Malinka (soul rock) ; le 17 à 15 h. : Danse contemporaine.
CREPIERES, église, le 17 à 21 h. : R. Oleg et P. Dumay (Beethoven).
CRETEIL, Maison A.-Malraux (899-94-50), le 14 à 20 h. 30 : César ; le 16 à 20 h. 30 : Orchestre Pro Arte, dir. : R. P. Chouteau (Purcell, Tchaïkovsky, Bizet, Schubert) ; le 18 à 15 h. 30 : Les petits rats de Saint-Maur et du Val-de-Marne.
DAMMARIE-LES-LYS, Centre G.-Philipe (437-31-14), le 17 à 21 h. : J. Biot, J.-M. Cagnaire, D. Vigliatti.
DOURDAN, gymnase du Parterre, le 18 à 20 h. 30 : Gala de danse.
DRAVEIL, château de Villiers, le 16 à 21 h. : Ballets nationaux d'Espagne ; le 17 à 21 h. : Chorale A cœur joie, dir. : A. Guenou : les Rustres.
ETAMPES, église Notre-Dame, le 17 à 21 h. : Ars Musicae de Barcelone, dir. : R. Escalas (musique de cour de la Renaissance) ; le 18 à 18 h. : Concert vocal et instrumental (V. et C. de Moralès).
EVRY, Agora (077-93-50), le 14 à 21 h. : Opéra pop, groupe Chrysalide ; le 16 à 21 h. : Orchestre de l'Ile-de-France et 500 choristes de l'Essonne, sol. : R. Bezinian, dir : S. Caillat (Prokofiev, Stravinski) ; le 17, à partir de 14 h. : fête de la musique.
FONTAINEBLEAU, église Saint-Louis, le 17, à 21 h. : Chœurs F. Poulenc et Chœurs et orchestre du Marais, dir. : P. Merle-Portalès.
FONTENAY-AUX-ROSES, château La Boissière, le 17, à 20 h. : *Marti* ; le Menteur.
GONESSE, Théâtre de la Fauconnère, le 17, à 20 h. 30 : Coppelia.
L'ISLE-ADAM, église Saint-Martin (469-21-38), le 16, à 21 h. : G. Poulet et K. E. Nandrup (*Mozart*).
MEAUX, cathédrale, le 16, à 20 h. 45 : Concert trompette et orgue (Purcell, Bach, Torelli, Dupré)
MERY-SUR-OISE, château, le 17, à partir de 16 h. 30 : Musiciens du Palais-Royal et Corni di Praga, dir. : K. Besson (Sermisky, Leroy, Phalèse, Guedron, Bataille, Boesset, Moulinie).
MEUDON, Orangerie, le 14, à 21 h. : Evocation des dix-septième et dix-huitième siècles.
MONTMAGNY, salle de l'ancien séminaire, le 17, à 21 h. : V. comme Vian.
MONTREUIL, Studio-Théâtre (858-65-33), les 14, 15, 17 et 20, à 20 h. ; le 18, à 16 h. : Cante Jondo ; les 16 et 18, à 20 h. ; le 1er, à 16 h. : Désaccord parfait.
NUCOURT, église Saint-Martin (466-02-46), le 17, à 21 h. : Ensemble instrumental Monteverdi, G. Touvron, S. Boisson, J.-P. Leroy, Th. Caens, dir. : M. Dubois (Torelli, Vivaldi, Telemann, concertos pour trompettes).
PONTOISE, kiosque, le 18, à 16 h. : Harmonie de Pontoise, dir. : D. Laur ; Théâtre des Louvrais (030-46-01), les 15 et 16, à 21 h. : Ubu roi.
PROVINS, église, le 17, à 20 h. 30 : Orchestre de chambre J.-F. Paillard.
RIS-ORANGIS, salle R.-Desnos (906-72-72), le 17, à 20 h. 30 : concert folk.
ROISSY-EN-FRANCE, église Saint-Eloi (985-35-36), le 18, à 21 h. : Orchestre de Saint-Denis, direct. : P. Menet (Rameau, Mozart, Destouches).
ROYAUMONT, Abbaye (470-40-18), le 17, à 20 h. 45 : Nouvel Orchestre philharmonique de Radio-France, dir. : E. Krivine (Britten, Haydn, Tchaïkovski).
SAINT-DENIS, Théâtre Gérard-Philipe (243-00-59), le 20, à 21 h. : Los Jaivas. — Eglise Saint-Denis-de-l'Estrée, le 14, à 21 h. : Orchestre de chambre de Heilbronn (Vivaldi, Bach).
SAINT-MAUR, Théâtre de la Pie (883-41-00), le 17, à 20 h. 30 : Hervé Bourde ; à 22 h. : Colette Magny.
SANNOIS, C. C. Cyrano de Bergerac (981-11-41), le 16, à 20 h. 30 : Spectacle des « années folles ».
SCEAUX, Les Gémeaux (660-05-64), le 16, à 21 h. : Sauveterre et Montjoie.
SEVRES, Musée et Parc de Saint-Cloud, le 18, à partir de 16 h. 30 : Musique de la police nationale et le Quatuor de cors « Corni Di Praga » (Delalande, Haendel, Gabrielli, Pezel...).
VERSAILLES, XVe FESTIVAL (950-71-18). Chapelle royale, le 14, à 20 h. 45 : Orchestre de chambre de Versailles (Vivaldi, Mozart). Opéra Royal, le 15, à 20 h. 45 : Les Solistes de Paris (Mozart). Chapelle Royale, le 16, à 20 h. 45 : Chœurs M.-R.-de-Lalande (de Lalande). Théâtre Montansier, le 20, à 20 h. 45 : Orchestre national de France (Mozart, Beethoven, Schubert).
VIARMES, église Saint-Pierre-Saint-Paul, le 17, à 21 h. : Folklore breton et francomtois.
VINCENNES, Théâtre Daniel-Sorano (374-73-74), les 14 et 15, à 21 h. : les Caprices de Marianne.
VILLIERS-ADAM, Eglise St-Sulpice (469-27-31), le 16, à 20 h. 45 : M.-C. Jamet et Ch. Larde (Doppler, Parish, Alvars, Françaix, Bach, Vinci).
VILLIERS-LE-BEL, C. C. Marcel-Pagnol (992-08-94), le 17, à 20 h. 30 : Parole de femmes.

Jazz

PARVIS DE LA DEFENSE, le 19, de 12 h. à 14 h. : Jean-Lou Longnon Big Band.
COLLECTIF, 28, rue Dunois, 13e (584-73-00), les 15, 16, 18, à 21 h : Gousse d'ail ; le 17 : Orphée, jazz ; Croque-note, pop.
BISTRO D'ISA (260-80-83) (L.), à 22 h : Don Chastain et René Utreger (dernière le 21).
TEN GALLONS, 0 h. 30 et 2 h. 30, jusqu'au 18 : Bertha Friends in Concert, soul Music. A partir du 19 : Dandy.
GOLF DROUOT (770-47-35), le 17, à 22 h. 30 : The Kids, punk.
BOULE NOIRE (606-63-35), les 17 et 18, à 21 h. 30 : Mistral, hard et punk.
OLYMPIA (742-25-49), le 18, à 17 h. : Elvis Costello.
PALAIS DES ARTS (278-04-68), à 20 h. 30 : Bothy Band (dernière le 17), folk. ; à partir du 19 : John Renbourn, folk anglais.
THEATRE CAMPAGNE-PREMIERE (322-75-93), à 20 h. 15 : Art Ensemble of Chicago (dernière le 17) ; les 14, 15 à 18 h., les 16, 17, à 22 h. : Henri Cow.
AMERICAN CENTER (033-99-92), le 14, à 21 h : Hootnanny, avec Gousse d'ail, folk. ; les 15, 16 : Echo du Bayou, Mélusine, folk. ; les 19, 20 : Christy Moore, folk irlandais.
TROGLODYTE (257-38-22), le 14, à 21 h. : The Benny's Friend ; le 17 à 21 h. : Blue Story (folk blues, rags, répertoire instrumental)
LA PENICHE (205-40-39), le 18, à 21 h. : Hugh Levick Group, jazz.
STADIUM, Bar Totem (583-11-00), le 13 à 21 h. : Andrea Centazzo, Gian C. Schiaffini Duo, G.E. Brown, Stu Martin Duo ; le 20 : Leon Francioli, B. Guérin, Barre P. Trio.
PAVILLON DE PARIS (202-02-21), le 17, *à partir de 13 h.* : premier festival de musique maghrébine, avec Soulef, Djamel Allam, Idir, Nass El Ghewane.

Pour tous renseignements concernant l'ensemble des programmes ou des salles
LE MONDE INFORMATIONS SPECTACLES
704.70.20 (lignes groupées) et 727.42.34
(de 11 heures à 21 heures, sauf les dimanches et jours fériés)

Cinéma

Les films marqués (*) sont interdits aux moins de treize ans, (**) aux moins de dix-huit ans.

La cinémathèque

CHAILLOT (704-24-24)

MERCREDI 14 JUIN

15 h. : Retour de Surcouf ; Tonnerre sur l'océan Indien, de S. Bergonzelli ; 18 h. 30 : Lamento, de P. Valois ; 20 h. 30 : l'Eden-Palace, de F. Compain ; 22 h. 30 : Eclipse sur un ancien chemin vers Compostelle, de B. Férié.

JEUDI 15

15 h. : le Journal d'une femme de chambre, de J. Renoir ; 18 h. 30 : Pano ne passera pas, de D. Jaeggi et O. Roos ; les Bulles du cardinal, d'O. Roos ; 20 h. 30 : Plus fort que la nuit, de S. Dudow ; 22 h. 30 : Mirage, d'E. Dmytryk.

BEAUBOURG (704-24-24)

MERCREDI 14 JUIN

15 h. : Grands films du cinéma muet (U.S.A.) : Go West (Buster Keaton) ; 17 h. : Tramp, tramp, tramp, de F. Capra ; 19 h. : Quatre-vingts ans de cinéma brésilien... Menino de Engenho, de W. Lima Jr.

JEUDI 15

14 h. 30 : Naissance d'une nation, de D.W. Griffith ; 17 h. : le Lys brisé, de D.W. Griffith ; 19 h., Quatre-vingts ans de cinéma brésilien... A hora e a vez, d'A. Matraga et R. Santos.

Les exclusivités

ADIEU, JE RESTE (A., v.o.) : Hautefeuille, 6e (633-79-38) ; Colisée, 8e (359-29-46) ; Studio Raspail, 14e (320-38-98) ; v.f. : Impérial, 2e (742-72-52).
A LA RECHERCHE DE M. GOODBAR (A., v.o.) (**) : Balzac, 8e (359-52-70) ; Olympic, 14e (542-67-42).
ALLO ! MADAME (It. v.f.) (**) : U.G.C.-Opéra, 2e (261-50-32) ; Ermitage, 8e (359-15-71).
L'AMOUR VIOLE (F.) (*) : U.G.C.-Opéra, 2e (261-50-32).
ANNIE HALL (A., v.o.) : la Clef, 5e (337-90-90).
L'ARGENT DE LA VIEILLE (It., v.o.) : le Marais, 4e (278-47-86).
LE BAL DES VAURIENS (A. v.o.) : Olympic, 14e (542-67-42).
BARBEROUSSE (J., v.o.) : 14-Juillet-Parnasse, 6e (326-58-00).
LES BATISSEURS (F.) : Action-Ecoles, 5e (325-72-07) H. sp.
LES BIDASSES AU PENSIONNAT (F.) : Omnia, 2e (233-39-36) ; U.G.C.-Opéra, 2e (261-50-32) ; Ermitage, 8e (359-15-71) ; U.G.C.-Gobelins, 13e (331-06-19) ; les Tourelles, 20e (636-51-98).
CARMEN (F.) : U.G.C.-Danton, 6e (329-42-62) ; Hausmann, 9e (770-47-55).
CARESSES BOURGEOISES (It., v.f.) (*) : Mercury, 8e (225-75-90) ; Paramount-Opéra, 9e (073-34-37) ; Paramount-Montparnasse, 14e (326-22-17).
LA CHAMBRE VERTE (F., s.-t. An.) : Studio Cujas, 5e (033-89-22).
LE CRABE-TAMBOUR (F.) : U.G.C.-Opéra, 2e (261-50-32) ; Cinéac-Italiens, 2e (742-72-19) ; Calypso, 17e (754-10-68).
L'ETAT SAUVAGE (F.) : Quintette, 5e (033-35-40) ; Montparnasse-83, 6e (544-14-27) ; Marignan, 8e (359-92-82) ; Français, 9e (770-33-88) ; Saint-Ambroise, 11e (700-89-16).
LA FEMME LIBRE (A., v.o.) : Saint-Germain-Huchette, 5e (633-87-59) ; Quartier Latin, 5e (326-84-65) ; Elysées-Lincoln, 8e (359-36-14) ; George-V, 8e (225-41-46) ; Marignan, 8e (359-92-82) ; P.L.M. Saint-Jacques, 14e (589-68-42) ; Mayfair, 16e (525-27-06) ; (v.f.) : Richelieu, 2e (233-56-70) ; Gaumont-Opéra, 9e (073-95-48) ; Nation, 12e (343-04-67) ; Gaumont-Convention, 15e (828-42-27) ; Clichy-Pathé, 18e (522-37-41).
LA FIEVRE DU SAMEDI SOIR (A., v.o.) (*) : Saint-Michel, 5e (326-69-17) ; Normandie, 8e (359-41-18) ; (v.f.) : U.G.C. Opéra, 2e (261-50-32) ; Miramar, 14e (320-89-52).
LA GRANDE BATAILLE (It., v.o.) : Marbeuf, 8e (225-47-19) ; U.G.C. Danton, 6e (329-42-62) ; (v.f.) : Rex, 2e (236-83-93) ; Rotonde, 6e (633-08-22) ; U.G.C. Gare de Lyon, 12e (343-01-59) ; Mistral, 14e (539-52-43).
HITLER, UN FILM D'ALLEMAGNE (All., v.o.) : Studio des Ursulines, 5e (033-39-19) (quatre parties).
L'INCOMPRIS (It., v.o.) : Le Marais, 4e (278-47-86) ; Marbeuf, 8e (225-47-19).
IPHIGENIE (Grec, v.o.) : Cinoche Saint-Germain, 6e (633-10-82).
JAMAIS, JE NE T'AI PROMIS UN JARDIN DE ROSES (A., v.o.) (*) : U.G.C. Odéon, 6e (325-71-08) ; Biarritz, 8e (723-69-23) ; (v.f.) : U.G.C. Opéra, 2e (261-50-32).
JESUS DE NAZARETH (It., v.f.) (1re et 2e parties) : Madeleine, 8e (073-56-03).
JULIA (A., v.o.) : Marbeuf, 8e (225-47-19).
MAI 68 PAR LUI-MEME (Fr.) : Saint-Séverin, 5e (033-50-91) H. sp.
MAIS, QU'EST-CE QU'ELLES VEULENT ? (Fr.) : Cluny-Ecoles, 5e (033-20-12).
NOS HEROS REUSSIRONT-ILS ? (It., v.o.) : Palais des Arts, 3e (272-62-98).
LES NOUVEAUX MONSTRES (It., v.o.) : Quintette, 5e (033-35-40) ; Hautefeuille, 6e (633-79-38) ; 14-Juillet-Parnasse, 6e (326-58-00) ; Monte-Carlo, 8e (225-09-83) ; 14-Juillet-Bastille, 11e (357-90-81) ; (v.f.) : Saint-Lazare Pasquier, 8e (387-35-43) ; Gaumont-Sud, 14e (331-51-16) ; Montparnasse-Pathé, 14e (326-65-13).
OUTRAGEOUS (A., v.o.) : Studio Alpha, 5e (033-39-47) ; Paramount-Elysées, 8e (359-49-34).
PAPA EN A DEUX (A., v.o.) : Marignan, 8e (359-92-82) ; (v.f.) : Rio-Opéra, 2e (742-82-54) ; Montparnasse 83, 6e (544-14-27) ; Athéna, 12e (343-07-48) ; Gaumont-Sud, 14e (331-51-16) ; Clichy-Pathé, 18e (522-37-41).
LA PETITE (A., v.o.) (**) : Cluny-Ecoles, 5e (033-20-12) ; U.G.C. Odéon, 6e (325-71-08) ; Biarritz, 8e (723-69-23) ; Marbeuf, 8e (225-47-19) ; (v.f.) : Rex, 2e (236-83-93) ; Bretagne, 6e (222-57-97) ; Caméo, 9e (770-20-89) ; U.G.C. Gare de Lyon, 12e (343-01-59) ; U.G.C. Gobelins, 13e (331-06-19) ; Mistral, 14e (539-52-43) ; Magic-Convention, 15e (828-20-64) ; Clichy-Pathé, 18e (522-37-41) ; Napoléon, 17e (380-41-46)
POURQUOI PAS ? (Fr.) (**) : Contrescarpe, 5e (325-78-37).
RENCONTRES DU IIIe TYPE (A., v.o.) : Galerie Point-Show, 8e (225-67-29).
RETOUR (A., v.o.) : Studio Médicis, 5e (633-25-97) ; Paramount-Odéon, 6e (325-59-83) ; Publicis Champs-Elysées, 8e (720-76-23) ; (v.f.) : Paramount-Marivaux, 2e (742-83-90) ; Paramount-Montparnasse, 14e (326-22-17).
REVE DE SINGE (It.) (**), V. ang. : Studio de la Harpe, 5e (033-34-83) ; Hautefeuille, 6e (633-79-38) ; Marignan, 8e (359-92-82) ; Olympic, 14e (542-67-42) ; (v.f.) : Impérial, 2e (742-72-52) ; 14-Juillet-Bastille, 11e (357-90-81) ; Nation, 12e (343-04-67) ; Montparnasse-Pathé, 14e (326-65-13) ; Gaumont-Convention, 15e (828-42-27) ; Clichy-Pathé, 18e (522-37-41).
LES ROUTES DU SUD (Fr.) : Paramount-Opéra, 9e (073-34-37) ; Paramount-Galaxie, 13e (580-18-03) ; Paramount-Montparnasse, 14e (326-22-17) ; Paramount-Maillot, 17e (758-24-24).
RUBY (A., v.f.) : Paramount-Marivaux, 2e (742-83-90) ; Paramount-Orléans, 14e (540-45-91).
SHOLAY (Ind., v.o.) : Moulin-Rouge, 18e (606-34-25).
SI VOUS N'AIMEZ PAS ÇA, N'EN DEGOUTEZ PAS LES AUTRES (Fr.) : Cluny-Palace, 5e (033-07-76) ; Maxéville, 9e (770-72-86).
SOLEIL DES HYENES (Tun., v.o.) : Palais des arts, 3e (272-62-98) ; Racine, 6e (633-43-71).
LE TOURNANT DE LA VIE (A., v.o.) : Marbeuf, 8e (225-47-19).
UN ESPION DE TROP (A., v.o.) : Cluny-Palace, 5e (033-07-76) ; Ambassade, 8e (359-19-08) ; (v.f.) : Richelieu, 2e (233-56-70) ; Français, 9e (770-33-88) ; Montparnasse-Pathé, 14e (326-65-13) ; Gaumont-Sud, 14e (331-51-16) ; Cambronne, 15e (734-42-96) ; Wepler, 18e (387-50-70) ; Gaumont-Gambetta, 20e (797-02-74).
UN PAPILLON SUR L'EPAULE (Fr.) : Marignan, 8e (359-92-82) ; Saint-Lazare Pasquier, 8e (387-35-43) ; Montparnasse-Pathé, 14e (326-65-13)
LA VIE DEVANT SOI (Fr.) : Calypso, 17e (754-10-68).
LA VIE, T'EN AS QU'UNE (Fr.) : Le Seine, 5e (325-95-99). H. sp.
VIOLETTE NOZIERE (Fr.) (*) : Quintette, 5e (033-35-40) ; Studio Logos, 5e (033-26-42) ; Montparnasse 83, 6e (544-14-27) ; Bosquet, 7e (551-44-11) ; Concorde, 8e (359-92-84) ; Saint-Lazare Pasquier, 8e (387-35-43) ; Lumière, 9e (770-84-64) ; Fauvette, 13e (331-56-86) ; Gaumont-Sud, 14e (331-51-16) ; Cambronne, 15e (734-42-96) ; Clichy-Pathé, 18e (522-37-41) ; Gaumont-Gambetta, 20e (797-02-74).

Les films nouveaux

LA MORT DE SEBASTIEN ARACHE ET SON PAUVRE ENTERREMENT, film argentin de Nicolas Sarquis (v.o.) : La Clef, 5e (337-90-90).
LE JEU DE LA POMME, film tchèque de Vera Chytilova (v.o.) : Vendôme, 2e (073-97-52) ; Saint-André-des-Arts, 6e (326-48-18) ; Biarritz, 8e (723-69-23) ; (v.f.) : Bretagne, 6e (222-57-97) ; Paramount-Galaxie, 13e (580-18-03) ; Paramount-Orléans, 14e (540-45-91) ; Convention-Saint-Charles, 15e (579-33-00) ; Paramount-Maillot, 17e (758-24-24).
PROMENADE AU PAYS DE LA VIEILLESSE, film français de Marianne Ahrne, 14-Juillet-Parnasse, 6e (326-58-00) ; 14-Juillet-Bastille, 11e (357-90-81).
LAST WALTZ, film américain de Martin Scorsese (v.o.) : Hautefeuille, 6e (633-79-38) ; Gaumont Champs-Elysées, 8e (359-04-67) ; (v.f.) : ABC, 2e (236-55-54) ; Montparnasse 83, 6e (544-14-27) ; Gaumont-Convention, 15e (828-42-27).
ROBERT ET ROBERT, film français de Claude Lelouch, Impérial, 2e (742-72-52) ; Gaumont-Richelieu, 2e (233-56-70) ; Saint-Germain Studio, 5e (033-42-72) ; Colisée, 8e (359-29-46) ; Fauvette, 13e (331-56-86) ; Montparnasse-Pathé, 14e (326-65-13) ; Gaumont-Convention, 15e (828-42-27) ; Victor-Hugo, 16e (727-49-75) ; Wepler, 18e (387-50-70) ; Gaumont-Gambetta, 20e (797-02-74).
BOB MARLEY AND THE WAILERS EXODUS, concert filmé (v.o.) : Saint-Séverin, 5e (033-50-91). H. sp.
CHAUSSETTE SURPRISE, film français de Jean-François Davy, U.G.C. Danton, 6e (329-42-62) ; Ermitage, 8e (359-15-71) ; Helder, 9e (770-11-24) ; U.G.C. Gobelins, 13e (331-06-19) ; Mistral, 14e (539-52-43) ; Magic-Convention, 15e (828-20-64) ; Bienvenüe-Montparnasse, 15e (544-25-02) ; Murat, 16e (288-99-75) ; Secrétan, 19e (206-71-33).
QUAND LES ABEILLES ATTAQUERONT, film américain de B. Geller (*) (v.o.) : U.G.C. Danton, 6e (329-42-62) ; Elysées-Cinéma, 8e (225-37-90) ; (v.f.) : Cinémonde-Opéra, 9e (770-01-90) ; U.G.C. Gare de Lyon, 12e (343-01-59) ; Paramount-Montparnasse, 14e (326-22-17) ; Convention-Saint-Charles, 15e (579-33-00) ; Murat, 16e (288-99-75) ; Secrétan, 19e (206-71-33).
LES SURVIVANTS DE LA FIN DU MONDE, film américain de J. Smight (v.o.) : U.G.C. Odéon, 6e (325-71-08) ; Normandie, 8e (359-41-18) ; (v.f.) : Rex, 2e (236-83-93) ; U.G.C. Gobelins, 13e (331-06-19) ; Miramar, 14e (320-89-52) ; Mistral, 14e (539-52-43) ; Magic-Convention, 15e (828-20-64) ; Murat, 16e (288-99-75).
LES STOPPEUSES, film américain de J. Sedley, Max-Linder, 9e (770-40-04) ; Paramount-Bastille, 12e (343-79-17) ; Paramount-Gaîté, 13e (326-99-34) ; Paramount-Galaxie, 14e (580-18-03) ; Paramount-Montparnasse, 14e (326-22-17).
ÇA VA PAS LA TETE, film français de R. Delpard, Gaumont-Richelieu, 2e (233-56-70) ; Balzac, 8e (359-52-70) ; Fauvette, 13e (331-56-86) ; Cambronne, 15e (734-42-96) ; Clichy-Pathé, 18e (522-37-41).

Danse

THEATRE DE LA CITE INTERNATIONALE (589-67-57), à partir du 20, à 21 h. : Rétro music-hall.
THEATRE DES MATHURINS (265-90-00), les 14, 15 et 16, à 20 h. : Kathakali.
BOUFFES DU NORD (280-28-04), le 14, à 20 h. ; les 15, 16, 17, 19, 20, à 22 h. : Compagnie Moebius ; le 14, à 22 h. : les Ballets de la cité ; les 15, 16, 17, 19 et 20, à 20 h. : le Four solaire.
CENTRE MANDAPA (589-01-60), jusqu'au 17, à 21 h. : Danse traditionnelle de l'Inde.







Cinéma

Les grandes reprises

AFFREUX, SALES ET MECHANTS (It., v.o.) : Bilboquet, 6e (222-87-23) ; v.f. : Athéna, 12e (343-07-48).
AMERICAN GRAFFITI (A., v.o.) (*) : Luxembourg, 6e (633-97-77) H. Sp. ; Elysées Point-Show, 8e (225-67-29).
ARSENIC ET VIEILLES DENTELLES (A., v.o.) : Elysées-Lincoln, 8e (359-36-14).
AU FIL DU TEMPS (All., v.o.) : Marais, 4e (278-47-86).
LE BAL DES VAMPIRES (A., v.o.-v.f.) : Escurial, 13e (707-28-04).
BILITIS (Fr.) (**) : Capri, 2e (508-11-69) ; France-Elysées, 8e (723-71-11) ; Nations, 12e (343-04-67) ; Paramount-Gobelins, 13e (707-12-28) ; Paramount-Maillot, 17e (758-24-24).
CASANOVA DE FELLINI (It., v.o.) : Théâtre Présent, 19e (203-02-55).
CHARLES MORT OU VIF (Suis.) : St-André-des-Arts, 6e (326-48-18).
LES CHEVAUX DE FEU (Sov., v.o.) : Quintette, 5e (033-35-40).
CHUT, CHUT, CHERE CHARLOTTE (A., v.o.) : Studio Bertrand, 7e (783-64-66) H. Sp.
CRIS ET CHUCHOTEMENTS (Suéd., v.o.) : Lucernaire, 6e (544-57-34).
2001, ODYSSEE DE L'ESPACE (A., v.o.) : Luxembourg, 6e (633-97-77).
EASY RIDER (A., v.o.) (**) : New-Yorker, 9e (770-63-40) (sf mar.).
LES ENFANTS DU PARADIS (Fr.) : Ranelagh, 16e (288-64-44).
GO WEST (A., v.o.) : Action-La-Fayette, 9e (878-80-50) ; Luxembourg, 6e (633-97-77) ; Elysées-Point-Show, 8e (225-67-29).
IL PLEUT SUR SANTIAGO (All., v.f.) : Club, 9e (770-81-47).
LE JUGE ET L'ASSASSIN (Fr.) : Studio Bertrand, 7e (783-64-66) H. Sp.
JULES ET JIM (Fr.) : Dominique, 7e (705-04-55) (sf mar.).
LITTLE BIG MAN (A., v.o.) : Noctambules, 5e (033-42-34).
LE MESSAGER (Ang., v.o.) : A.-Bazin, 13e (337-74-39).
MON NOM EST PERSONNE (It., v.f.) : Rex, 2e (236-83-93) ; Bienvenüe-Montparnasse, 15e (544-25-02).
MON ONCLE (Fr.) : Grand Pavois, 15e (554-46-85).
PAIN ET CHOCOLAT (It., v.o.) : Lucernaire, 6e (544-57-34).
PANIQUE A NEEDLE PARK (A., v.o.) : Luxembourg, 6e (633-97-77) ; Le Seine, 5e (325-95-99) H. Sp.
PHARAON (Pol., v.o.) : Kinopanorama, 15e (306-50-50).
LE PRETE-NOM (A., v.o.) : Styx, 5e (633-08-40).
LE SHERIFF EST EN PRISON (A., v.o.) : Publicis Saint-Germain, 6e (222-72-80) ; Paramount-Elysées, 8e (359-49-34) ; v.f. : Capri, 2e (508-11-69) ; Boul'Mich, 5e (033-48-29) ; Paramount-Galaxie, 13e (580-18-03) ; Paramount-Montparnasse, 14e (326-22-17) ; Convention-Saint-Charles, 15e (579-33-00) ; Passy, 16e (288-62-34) ; Paramount-Maillot, 17e (758-24-24).
TOUT CE QUE VOUS AVEZ TOUJOURS VOULU SAVOIR SUR LE SEXE (A., v.o.) (**) : J.-Cocteau, 5e (033-47-62) ; v.f. : Paramount-Opéra, 9e (073-34-37).
UNE FEMME A SA FENETRE (Fr.) : Cinéma des Champs-Elysées, 8e (359-61-70).
UNE JOURNEE PARTICULIERE (It., v.o.) : Daumesnil, 12e (343-52-97) H. Sp.
UN ETE 42 (A., v.o.) : U.G.C.-Odéon, 6e (325-71-08) ; Biarritz, 8e (723-69-23) ; v.f. : U.G.C.-Opéra, 2e (261-50-32) ; Bonaparte, 6e (326-12-12) ; U.G.C.-Gare-de-Lyon, 12e (343-01-59) ; Mistral, 14e (539-52-43) ; Convention-Saint-Charles, 15e (579-33-00).
VICES CACHES, VERTUS PUBLIQUES (Youg., v.o.-v.f.) (**) : les Templiers, 3e (272-94-56).

Les festivals

P. MAZURSKY (v.o.) : Saint-Germain Village, 5e (633-87-59), Elysées-Lincoln, 8e (359-36-14), Mer., L., Mar. : Harry and Tonto ; J., V., S., D. : Next Stop Greenwich Village.
CINEMA ITALIEN (v.o.), Grands-Augustins, 6e (633-22-13), S., Mer. : Mes chers amis ; J. : Malicia ; V. : Portier de nuit ; Mar., D. : Un vrai crime d'amour ; L. : Au-delà du bien et du mal.
DROGUE ET CINEMA (v.o.), Le Seine, 5e (325-95-99), I. : Perm. : More ; II, 15 h. 30 : l'Héroïne du triangle d'or ; 17 h. : Skezag ; 18 h. 30 : Hallucinations ; 20 h. : le Manque (sf. J., S.) ; 22 h. 30 : French Connection.
G. PHILIPE : La Pagode, 7e (705-12-15), Mer. : D. : Fanfan la Tulipe ; J., Mar. : les Liaisons dangereuses ; V., L. : la Fièvre monte à El Pao ; S. : les Grandes Manœuvres.
R. BRESSON, Action République, 11e (805-51-33), Mer. : Au hasard Balthazar ; D., J. : Un condamné à mort s'est échappé ; V. : Pickpocket ; S. : les Dames du bois de Boulogne ; D., L. : Mouchette ; Mar. : le Diable probablement.
LA CHAIR, LA MORT ET LE DIABLE AU CINEMA (v.o.), La Pagode, 7e (705-12-15) : Mer. : Aguirre, la colère de Dieu ; J. : les Diables ; V. : la Dernière Femme ; S. : la Grande Bouffe ; D. : les Damnés ; L. : la Paloma ; Mar. : Tristana.
F. ASTAIRE (v.o.), Mac-Mahon, 17e (380-24-81), Mer., V., D., Mar. : Daddy long eggs ; J., S., L. : Ziegfeld follies.
CINE AMERICAIN (v.o.), Acacias, 17e (754-97-83), 13 h. 30 : Votez Mac Kay ; 15 h. 30 : les Hommes du président ; 17 h. 45 : Nos plus belles années ; 19 h. 35 : Grosby le magnifique ; 22 h. : Lenny.
CRIME, VIOLENCE ET POLITIQUE (v.o.), Olympic, 14e (542-67-42), Mer., J. : le Prête-Nom. V. : les Cloches de Silésie ; S. : A cause d'un assassinat ; D. : Main basse sur la ville ; L., Mar. : la Cecilia.
CHATELET-VICTORIA, 1er (508-94-14) (v.o.), I, 13 h. 30 : 1789 ; 16 h. 10 : le Dernier Tango à Paris ; 18 h. 20 : le Désert rouge ; 20 h. 30 : Aguirre, la colère de Dieu ; 22 h. 15 : Ascenseur pour l'échafaud ; ven., sam., 24 h. : Cabaret. — II, 14 h. : Electre ; 16 h. : l'Enigme de Kaspar Hauser ; 18 h. 5 : Général Idi Amin Dada ; 20 h. 20 (ven., 24 h.) : Jules et Jim ; 22 h. 20 (sam., 24 h.) : Et Dieu créa la femme.
B. KEATON, Studio Git-le-Cœur, 6e (326-80-25), mer., lundi : Buster s'en va-t-en guerre ; jeudi, dim. : le Cameraman ; ven. : Campus ; sam., mardi : Buster Keaton shorts
A. HITCHCOCK (v.o.), Action-La Fayette, 9e (878-80-50), mer., jeudi : la Loi du silence ; ven., sam. : les Trente-neuf Marches ; dim., mardi : Une femme disparaît.
MARX BROTHERS, Nickel-Ecoles, 5e (325-72-07), mer., dim. : la Soupe au canard ; jeudi, lundi : Monkey Business ; ven., mardi : Une nuit à l'Opéra ; sam. : les Marx au grand magasin.
HOMMAGE A LA RANK (v.o.), Olympic, 14e (542-67-42), mer. : Olivier Twist ; jeudi : Bank Holiday ; ven. : les Amants passionnés ; sam. : les Chaussons rouges ; dim. : César et Cléopâtre ; lundi : Hold-up à Londres ; mardi : la Victime.

Région parisienne

YVELINES (78)

CHAVILLE, L.-Jourjet (966-20-07) : A la recherche de M. Goobar (**) ; Mar. 21 h. : *Phase IV* (v.o.) ; Olympia (966-11-53) : Julia.
CHAVILLE (926-51-96) : Transamerica Express ; l'Etat sauvage.
CONFLANS-STE-HONORINE, U.G.C. (972-60-96) : Un espion de trop ; les Survivants de la fin du monde ; l'Horrible invasion (*).
LA CELLE-ST-CLOUD, Elysées II (969-69-65) : Bilitis (**) ; Un été 42.
LE CHESNAY, Parly II (954-54-00) : Mon nom est Personne ; Robert et Robert ; Quand les abeilles attaquent (*) ; Rêve de singe ; Un espion de trop.
LES MUREAUX, Club AB (474-04-53) : la Petite (**) ; l'Horrible invasion (*) ; Club YZ (474-94-46) : Un espion de trop ; Tout ce que vous voulez savoir sur le sexe... Mar. : Providence.
ELANCOURT, Centre des 7-Mares (062-81-84) : les Bidasses au pensionnat ; Allô ! Madame (**) ; L. : Feast of Friends Jim! Plays Berkeley (v.o.) ; Mar. : Monterey Pop (v.o.).
LE VESINET, Médicis (966-18-15) : 2 super flics.
MANTES, Domino (092-04-05) : les Survivants de la fin du Nouveau Monde ; Robert et Robert ; les Nouveaux monstres ; Normandie : Trinita va tout casser ; D. 21 h. : Let It Be.
POISSY, U.G.C. (965-07-12) : la Femme libre ; More (v.o.) (**) ; Salo ou les Cent vingts journées de Sodome (*) ; la Petite (**) ; les Nouveaux monstres.
ST-CYR-L'ECOLE (045-00-62) : Relâche.
ST-GERMAIN-EN-LAYE, C 2 L (963-04-08) : les Survivants de la fin du monde ; Un espion de trop ; Royal (9663-09-72) : l'Horrible invasion (*) ; S. 17 h. : Easy Rider (*).
VELIZY, Centre Commercial (946-24-26) : Violette Nozière (*) ; Robert et Robert ; la Femme libre ; la Petite.
VERSAILLES, Cyrano (950-58-58) : la Petite (**) ; Violette Nozière (*) ; Un été 42 ; Chaussette surprise ; les Survivants de la fin du monde ; la Fièvre du samedi soir (*) ; C2L (950-55-55) : la Femme libre ; Club (950-17-96) : Mer., D. 14 h. 30 : les Etoiles du midi ; mer., D. 21 h. (v.o.) : Taxi Driver (**) ; J., V. 21 h. (v.o.) : Daisy Clover ; S., Mar. 21 h., D. 17 : Little Big Man, L., 21 h. (v.o.) : Alexandre Newski.

ESSONNE (91)

BOUSSY-SAINT-ANTOINE, Bury (900-50-82) : Mon nom et personne ; Retour ; Jésus de Nazareth (2) ; les Survivants de la fin du monde.
BURES, ORSAY, Ulis (907-54-24) : Chaussette surprise ; Un espion de trop ; les Survivants de la fin du monde ; Il était une fois dans l'Ouest.
CORBEIL, Arcel (088-06-44) : la Petite (**) ; la Grande Bataille ; Ruby.
EVRY, Gaumont (077-06-23) : la Femme libre ; Violette Nozière (*) ; Ça va pas la tête ; Un espion de trop ; Robert et Robert.
GIF, Central Ciné (907-61-85) : Un éléphant ça trompe énormément ; Rencontres du troisième type.
GRIGNY, Paris (905-79-60) : le Crabe tambour ; l'Empire des fourmis géantes.
PALAISEAU, Casino (014-26-60) : la Fièvre du samedi soir (*) ; la Nuit des vers géants (*).
RIS-ORANGIS, Cinoche (906-72-72) : The Misfits ; Un flic sur le toit ; Paradis d'été ; Face à face (*) ; l'Œuf du serpent (*).
SAINTE-GENEVIEVE-DES-BOIS, Perray (016-07-36) : Mon nom est personne ; Allô ! Madame (**).

HAUTS-DE-SEINE (92)

ASNIERES, Tricycle (793-02-13) : la Femme libre ; Violette Nozière (*) ; Robert et Robert.
BAGNEUX, Lux (664-02-43) : Un vendredi dingue, dingue, dingue.
BOULOGNE, Royal (605-06-47) : les Routes du sud.
LA GARENNE, Voltaire (242-22-27) : Jésu de Nazareth (1).
GENNEVILLIERS, Maison pour tous (793-21-63) : Nos héros réussiront-ils ? ; Elles deux (v.o.).
MALAKOFF, Palace (253-12-69) : Rencontres du troisième type ; American Graffiti ; Deux missionnaires.
RUEIL, Studio (749-19-47) : Allô ! Madame (**) ; Mon nom est personne ; la Copine de la fac. — Ariel (749-48-25) : Violette Nozière (*) ; Robert et Robert.
NEUILLY, Le Village (722-83-05) : l'Etat sauvage.
SCEAUX, Trianon (661-20-52) : Transamerica Express ; le Miroir (v.o.) ; les Routes du sud.
VAUCRESSON, Normandie (970-28-60) : Sale rêveur ; Jamais je ne t'ai promis un jardin de roses.

SEINE-SAINT-DENIS (93)

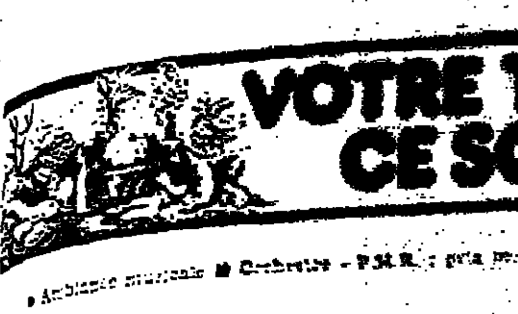
AUBERVILLIERS, Studio (832-16-16) : la Chambre verte ; le Bal des vauriens.
AULNAY, Parinor (931-00-05) : la Petite (**) ; Papa en a deux ; les Bidasses au pensionnat. Prado : l'Etat sauvage ; Pourquoi pas.
BAGNOLET, Cinhoche (360-01-02) : la Chambre verte ; le Bal des vauriens.
BOBIGNY, Centre commercial (830-69-70) : Mon nom est personne ; Allô ! Madame (**) ; l'Etat sauvage.
DRANCY, Trianon (830-00-10) : Rencontres du 3e type.
EPINAY, Epicentre (826-89-50) : On continue à l'appeler Trinita ; la Petite (**) ; le Dernier Tango à Paris ; Lawrence d'Arabie.
LE BOURGET, Aviatic (284-17-85) : Ça va pas la tête ; Un espion de trop ; Diabolo menthe.
LE RAINCY, Casino (927-11-98) : les Bidasses au pensionnat.
MONTREUIL, Méliès (858-45-33) : Chaussette surprise ; la Grande Bataille ; Mon nom est personne.
PANTIN, Carrefour (843-38-02) : les Survivants de la fin du monde ; Chaussette surprise ; Pharaon ; l'Horrible Invasion (*) ; les Bidasses au pensionnat ; Mon nom est personne.
ROSNY, Artel (528-80-00) : la Fièvre du samedi soir (*) ; la Petite (**) ; les Bidasses au pensionnat ; l'Etat sauvage ; Mon nom est personne ; l'Horrible invasion (*).
VINCENNES, Palace (328-22-56) : les Routes du Sud.

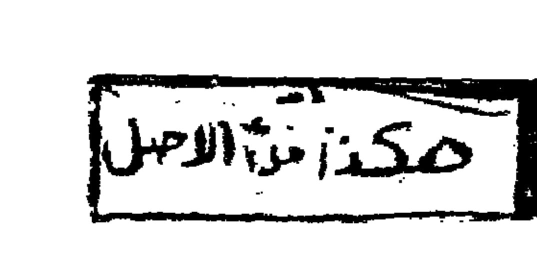
VAL-DE-MARNE (94)

CACHAN, Pléiade (253-13-58) : Jesus de Nazareth (2) ; Mar. : Mais qu'est-ce qu'elles veulent.
CHAMPIGNY, Pathé (880-52-97) : Ça va pas la tête ; Robert et Robert ; l'Hôtel de la Plage ; Un espion de trop ; Violette Nozière (*).
CRETEIL, Artel (898-82-54) : Quand les abeilles attaquent (*) ; la Petite (**) ; Un été 42 ; les Bidasses au pensionnat ; Chaussette surprise ; l'Etat sauvage.
LA VARENNE, Paramount (883-59-20) : Bilitis (**) ; Un été 42 ; Quand les abeilles attaquent (*).
JOINVILLE-LE-PONT, Royal (883-22-26) : la Fièvre du samedi soir (*).
LE PERREUX, Palais du Parc (324-17-04) : les Survivants de la fin du monde.
MAISONS-ALFORT, Club (376-71-70) les Flics aux trousses ; Papa en a deux ; Rêve de singe.
NOGENT-SUR-MARNE, Artel (871-01-52) : Mon nom est personne ; Chaussette surprise ; Quand les abeilles attaquent (*) ; la Petite (**). — Port : Un été 42.
ORLY, Paramount (726-21-69) : les Stoppeuses ; Mon nom est Personne.
THIAIS, Belle-Epine (686-37-90) : la Femme libre ; Violette Nozière ; Un espion de trop ; Robert et Robert ; Ça va pas la tête ; Diabolo menthe.
L'HAYE-LES-ROSES, Tournelle (350-96-41) : Il était une fois la légion.
VILLEJUIF, Théâtre R.-Rolland (726-15-02) : Ne pleure pas (avec débat) ; l'Ami américain.
VILLENEUVE-SAINT-GEORGES, Artel (389-08-54) : Mon nom est Personne ; les Survivants de la fin du monde ; la Fièvre du samedi soir (*).

VAL-D'OISE (95)

ARGENTEUIL, Alpha (981-00-07) : les Bidasses au pensionnat ; Un été 42 ; Quand les abeilles attaquent (*) ; Rêve de singe ; Un espion de trop ; Chaussette surprise. — Gamma (981-00-03) : le Jeu de pomme ; les Survivants de la fin du monde ; Ça va pas la tête ; la Petite (**).
CERGY-PONTOISE, Bourvil (030-46-80) : la Petite (**) ; la Femme libre ; les Nouveaux Monstres ; Robert et Robert.
ENGHIEN, Français (417-00-44) : Un espion de trop ; la Femme libre ; la Petite (**) ; Un été 42 ; les Nouveaux Monstres. — Mady : Violette Nozière.
SAINT-GRATIEN, Toiles (989-21-89) la Coccinelle à Monte-Carlo ; Commencez la révolution sans nous ; les Aventures fantastiques ; le Bal des vauriens.
SARCELLES, Planades (990-14-33) : les Survivants de la fin du monde ; le Jeu de la pomme ; Chaussette surprise ; Violette Nozière (*) ; Rêve de singe.





VOTRE TABLE CE SOIR

• Ambiance musicale ■ Orchestre - P.M.R. : prix moyen du repas - J... h. ouvert jusqu'à... heures

DINERS AVANT LE SPECTACLE

L'ALSACE AUX HALLES 236-74-24 16, rue Coquillière, 1er. T.l.jrs	Ouv. jour et nuit. Chans. et music. de 22 h. à 6 h. du mat. av. nos animat. Spéc. alsac. Vins fins d'Alsace et MUTZIG, la Reine des Bières.
BRASSERIE DE L'OPERA 261-77-78 10, r. Gomboust, 1er. F/sam. sr. dim.	Jusq. 9 h. 15. Petit Bistrot sympa. La Patronne reçoit. Le Patron aux fourneaux. Spéc. lyonnaises. Ses plats du jour de 17 à 23 F. Vins. propr.
CHEZ HANSI 548-96-42 3, place du 18-Juin, 6e. T.l.jrs	Jusqu'à 2 heures du matin. Ambiance musicale. Ses spécialités alsaciennes. Ses vins d'Alsace et MUTZIG, la Reine des Bières.
AUB. DE RIQUEWIHR 770-62-39 12, faubourg Montmartre, 9e. T.l.jrs	Jusqu'à 2 heures du matin. Ambiance musicale. Ses spécialités alsaciennes. Ses vins fins d'Alsace et MUTZIG, la Reine des Bières.
La BOUTIQUE du PATISSIER T.l.j. 24, bd des Italiens, 9e. 824-51-77	Jusq. 23 h. et 0 h. 30 vendr., sam., dim. Ses plats du jour renouvelés, ses cinq viandes et unique à Paris : ses quarante pâtisseries et glaces.

DINERS

RIVE DROITE

A LA CIGOGNE F/dim. 17, rue Duphot, 1er. 260-36-07	Jusqu'à 9 h. 30 dans son cadre de faïences 1900. Spéc. alsaciennes Quiche. Foie gras frais. Escargots. Coq au Riesling. Choucroute.
ATELIER BLEU F/dim., lun. midi 7, r. des Prouvaires, 1er. 508-04-10	Jusqu'à 23 h. Dans le cadre original d'une galerie de peinture. Spécialités Scandinaves. MENU 45 F. Boisson et Service compris.
MONSIEUR BŒUF F/dim., l. midi 31, rue Saint-Denis, 1er. 508-58-35	Jusq. 2 h. Dans cadre raffiné. Cuis. nouv. et anc. POISSONS, VIANDE avec vins de propriété. Déj. d'aff. Dîn. Soup. TERRASSE COUVERTE.
ASSIETTE AU BŒUF - POCCARDI 9, bd des Italiens, 2e. T.l.jrs •	Propose une formule Bœuf pour 26,50 F s.n.c. (29,90 F s.c.), le soir jusqu'à 1 h. du matin avec ambiance musicale. Desserts faits maison.
LA TOUR HASSAN 233-79-34 27, rue Turbigo, 2e. T.l.jrs	Spécialités marocaines. Cadre unique à Paris. Ouvert jusqu'à minuit. Couscous, Méchouis, Tagines, Bastela. Ambiance musicale.
LE MALIBU 236-62-70 44, rue Tiquetonne, 2e. T.l.jrs	21 h. à l'aube. Spéc. Africaines. Délicieux beignets Sambos. Le Maffé bœuf ou poulet 25 F. Spéc. poulet ou dorade grillés, 30 F.
RESTAURANT PIERRE F/dim. • Place Gaillon, 2e. OPE. 87-04	Maison de réputation mondiale dans un cadre Second Empire, Dîner sugg. 59 F et carte. Poissons. Grillades. Spéc. du Sud-Ouest. Parking.
LA TRUFFE NOIRE 272-17-00 6, rue Pont-aux-Choux, 3e. F/dim.	Jusq. 22 h. Patronne en cuisine. Spéc. du Périgord : Truffes. Confit. Foie gras frais. Cassoulet. Fricassée de Magret. Clafoutis.
ASSIETTE AU BŒUF 123, Champs-Elysées, 8e. T.l.jrs	Propose une formule Bœuf pour 26,50 F s.n.c. (29,90 F s.c.), le soir jusqu'à 1 heure du matin. Desserts faits maison.
LA MENARA 073-06-92 8, bd de la Madeleine, 8e. F/dim.	Jusqu'à 23 h. 30 dans le cadre féerique d'un palais marocain : Pastilla aux pigeons - Méchoui - Ses tagines et brochettes. MENU 90 F.
AU PETIT RICHE F/dim. et fêtes 25, rue Le Peletier, 9e. 770-86-50	Jusq. 21 h 45 ouv. depuis 1864. Cadre Second Empire authent. Foie gras frais de canard maison. Poissons aux légumes. Salons 6 à 45 couverts.
LE CAFE D'ANGLETERRE 770-91-35 Carref. Richelieu-Drouot, 9e. T.l.j.	Jusqu'à 2 h. Magnifique terrasse sur grands boulevards. Ses grillades, poissons et fruits de mer. MENUS 29,90 et 38,50 F. boiss. et serv. compr.
LA CLOCHE D'OR 874-48-88 3, rue Mansart, 9e F/dim.	Déj. d'Aff. Dîners Parisiens. Soupers jusqu'à 4 heures du matin. Des plats de jadis chaque jour renouvelés. Fermé le dimanche.
AUBERGE DU CLOU 878-22-48 30, av. Trudaine, 9e. F/sam. midi. D.	Jusq. 22 h. Jean-Robert CHELOT vous propose ses dernières spécial. : Feuilleté d'huîtres beurre de Homard. Rognons de veau aux oursins.
TY COZ F/dim., lundi 35, rue St-Georges, 9e. TRU. 42-95	Jusqu'à 23 h. « La Marée dans votre assiette » avec des arrivages directs de la côte, dans un cadre rustique, à 50 mètres du THEATRE.
CHEZ CASIMIR 878-32-53 6, rue de Belzunce, 10e.	Fermé samedi. Cadre intime, cuisine créative, terrasse fleurie. Parking gratuit.
STEFANJA 206-44-47 39, bd Magenta, 10e. T.l.jrs	Lasagne aux fruits de mer. Cannelonis à la cardinal. Gambas à la provençale. Ses pâtes fraîches.
AU CHARBON DE BOIS 288-77-49 10, rue Guichard, 16e. F/dim.	Foie de canard 18. Brochettes de moules 13. Gazpacho 8. Ses grillades Faux-filet 12. Selle de gigot 29. Pavé de jambon 26. Salle climatisée.
LE TEHERAN 754-53-30 4, rue de l'Etoile, 17e.	Tous les jours. Déj. Dîner. Jusqu'à 22 h. 30. Kababs au charbon de bois. Plats en sauce garnis tchelo (riz), caviar, blinis.
ST-JEAN-PIED-DE-PORT F/dim. 123, av. Wagram, 17e. Park. assuré. 227-61-50	Menu 76 F tt compris. Déjeuners d'affaires. Dîners. Carte. Terrasse d'été. Gaspacho, Bouillabaisse, Confits piperade. Cassoulet. Paella langouste, Soufflé framboise. Accueil jusqu'à 23 heures.
BAUMANN 574-16-66 - 16-75 64, av. des Ternes, 17e. F/d., l. midi	Une gamme incomparable de choucroutes. Ses spécialités d'Alsace. On sert jusqu'à minuit. Nos choucroutes classiques à emporter.
AUBERGE DES DOLOMITES 38, rue Poncet, 17e. 227-94-56	Déjeuner d'affaires. Dîners. Park. gratuit. Fermé dim. Spéc. Poissons. Aïoli. Bourrides. Bouillabaisse sur commande. Vins de propriété.
LA MAISONNETTE POLONAISE 37, rue Clignancourt, 18e. 255-67-55	F/dim., lundi. Jusqu'à 2 h. du mat. Vous pouvez goûter les spécialités polonaises, russes, vodka. Ambiance mus., piano, accordéon, chants.
MARIE-LOUISE 606-86-55 52, rue Championnet, 18e.	F/dim., lundi. Jusqu'à 22 h. Bœuf à la ficelle. Rognons de veau Madère. Entrecôte marchand de vin. Clafoutis. Environ 90 F.

RIVE GAUCHE

MAHARADJAH 033-26-07 72, bd Saint-Germain, 5e. F/lundi	Jusqu'à 23 h. Spécial. indo-paskitanaises : soupe indienne 6, plats végétariens de New-Delhi, viandes curry du Penjab. MENU 30 F s.c.
ASSIETTE AU BŒUF T.l.jrs Face église St-Germain-des-Prés, 6e	Propose une formule Bœuf pour 26,50 s.n.c. (29,90 F s.c.), jusqu'à 1 heure du matin avec ambiance musicale. Desserts faits maison.
AISSA FILS F/dim. et lundi 5, rue Sainte-Beuve, 6e. 548-07-22	Jusqu'à 0 h. 30 dans un cadre typique, cuisine marocaine Pastilla. Brick. Ses 7 couscous. SES DESSERTS.
AU CHARBON DE BOIS 548-57-04 16, rue du Dragon, 6e. F/dim.	La grillade y est GASTRONOMIQUE. Le plus authentique des cafés irlandais pour dessert. Jusqu'à 23 h. 30.
MA CASSEROLE 260-82-84 10, rue des Saints-Pères, 7e. T.l.jrs	De 20 h à 2 h : foie gras de canard, feuilleté au roquefort, escargots au roquefort, couscous tous les mercredis. Prix moyen 80 F.
BISTRO DE LA GARE 59, bd du Montparnasse, 6e. T.l.jrs	3 hors-d'œuvre, 3 plats 26,50 F s.n.c. (30,50 s.c.). Décor classé monument historique. Desserts faits maison
DON CAMILLO 260-82-84 10, rue des Saints-Pères, 7e. T.l.jrs	Menu 100 F boiss., serv., café px net. Vendr., sam. 140 F px net. J. Amadou. J Vallée. J. Roucas. J. Raymond. Cocagne et Delaunay. Dadzu.
CHEZ VINCENT NOR. 21-27 4, rue Saint-Laurent. 10e F/lundi	Dans le cadre typique d'une Hacienda. Dîners dansants aux chand. Attractions avec LOS MUCHACHOS. Spécialités espagnoles et franç.
PIZZA GRILL 579-39-00 96, rue Saint-Charles, 15e.	et 206, rue Convention : 2 restaurants de spécialités italiennes et grillades avec leurs salles climatisées. Ouvert jusqu'à 23 h. 30.
BRASSERIE DU MORVAN T.l.jrs 16, carrefour Odéon, 6e. 033-96-91	Jusqu'à 2 h. Charcut. du Morvan. Ses plats chaque jour renouvelés : Bœuf bourguignon 18. Potée du Morvan 25. Petit Salé 18. Fruits de mer.
CHEZ FRANÇOISE 551-87-20 Aérog. Invalides. F/lundi. 705-49-03	Guy DEMESSENCE. Foie gras frais, barbue aux petits légumes, Filets de sole « Françoise », lapereau sauté au vinaigre de Xérès.
LES VIEUX METIERS 598-90-03 • 13, boulevard Auguste-Blanqui, 13e Fermé le dimanche et le lundi.	Ecrevisses flambées. Langouste grillée. Poulette mousserons. Canard cidre. Pâtisserie maison. Sancerre Roland Salmon. Bourgogne Michel Maiard. Cuisine Michel Moisan. Souper aux chandelles 90 à 200 F.
LA TAVERNE ALSACIENNE 286, r. de Vaugirard. 15e 828-80-60	Dans sa nouvelle brasserie aux décors et costumes alsaciens, vous seront servies une des meilleures choucroutes de Paris et les Poulardes de sa ferme. Métro Vaugirard. Ouvert tous les jours et toute l'année.
CIEL DE PARIS 56e étage Tour Montparnasse 538-52-35	Restaurant panoramique. Spécialités. Carte à partir de 80 F tt compris. T.l.jrs, même le dimanche. Jusqu'à 2 h. du matin. AIR CONDITIONNÉ.

DINERS - SPECTACLES

MOUTON DE PANURGE 742-78-49 7, rue de Choiseul, 2e. T.l.jrs	Jusq. 1 h. Décor de Dubout unique au monde. Dîners. Soupers animés av. chans paillardes, plats rabelais. serv. par nos moines. P.M.R. 100 F.
ETOILE DE MOSCOU ELY. 63-13 6, r. A.-Houssaye, 8e (Etoile) T.l.jrs	Rest. spect. de gde classe. V. Novsky et les Chœurs Russes. Tzigane Zina. Igor et Anouchka Noraï Aklian, Or. Pali Gesztros av. S. Voltys.
MONSEIGNEUR 874-25-35 94, rue d'Amsterdam, 9e. T.l.jrs	Souper orchestre tzigane. Orchestre de danse de 21 h. à l'aube. Sa carte gastronomique ou son menu suggest. 160 F b.c. Réserv. dès 19 h.
DON CAMILLO 260-82-84 10, rue des Saints-Pères. 7e T.l.jrs	Menu 100 F boiss., serv., café px net Vendr., sam. 140 F px net. J Amadou. J. Vallée, J Roucas, J Raymond, Cocagne et Delaunay. Dadzu
VILLA D'ESTE ELY. 78-44 4, rue Arsène-Houssaye. 8e T.l.jrs	Menu suggestion 100 F boisson et serv. en sus, et carte. Mouloudji, Jacqueline Dulac, J. Meyran, M. Lines et son orchestre.

ENVIRONS DE PARIS

CHATEAU DE LA CORNICHE**** Rolleboise, aut. Ouest s. Bonnières	Vue panoramique sur la vallée de la Seine. Déj. Dîners aux chandelles. Ses terrasses. Salons privés. Parc 2 ha. Piscine. Tennis. 27 ch. 479-91-24.

SOUPERS APRÈS MINUIT

LE PETIT ZINC rue de Buci, 6e ODE. 79-34
Huîtres. Poissons. Vins de pays.

TERMINUS NORD Ts les jours 824-48-72
Brasserie 1925. Spéc. alsaciennes
23, rue de Dunkerque (10e)

JULIEN Tous les jours jusqu'à 1 h. 30 (sf dim.)
16, rue du Fg-Saint-Denis (10e)
770-12-06

LE CUJAS 033-01-10, 22, r Cujas, Paris-5e 35 F
Sa formule complète à :
Ecrevisses à l'américaine. Lotte à l'oseille. Ris veau aux morilles
SERV. ASS. JUSQU'A 5 H MATIN

LA CLOSERIE DES LILAS
171, boulevard du Montparnasse
326-70-50 - 033-21-68
Au piano Yvan Meryar

LE MUNICHE 27, rue de Buci, 6e 633-62-09
Choucroute - Spécialités

DESSIRIER T.l.jrs 754-74-14
9, pl Pereire (17e)
LE SPECIALISTE DE L'HUITRE
Poissons - Spécialités - Grillades

WEPLER 14, place Clichy 522-53-29
SON BANC D'HUITRES
Foies gras frais - Poissons

CARNET

Naissances

— Jean-Louis GLIZE et Susan, née Willetts, ont la joie d'annoncer la naissance de

Nathalie.

Bordeaux, le 9 juin 1978.

— M. et Mme Philippe JULLIAN, Sopharith, Sita, Seila et Soriya ont la joie d'annoncer la naissance de

Pierre Sararith,

le 11 juin 1978.
20, rue Bonaparte,
75006 Paris.

Fiançailles

— M. Hubert FABRE et Mme, née Malou Eberhard.
Le docteur Jacques MOUSSELON et Mme, née Ch. Rolland,
sont heureux de faire part des fiançailles de leurs enfants

Sylvaine et Philippe.

Lyon, le 10 juin 1978.

Décès

— M. et Mme J.-Claude Bedossa et leur fille,
M. et Mme Fernand Bedossa et leurs enfants,
Mme Myriem Bedossa,
M. et Mme Guy Bedossa et leurs enfants,
M. et Mme Adrien Bedossa et leurs enfants,
Philippe Sfez et Thierry Bedossa, ses petits-enfants,

ont la douleur de faire part du décès de leur mère et grand-mère

Mme Mathilde BEDOSSA.

Les obsèques auront lieu le jeudi 15 juin 1978. Réunion à la porte principale du cimetière parisien de Pantin, à 14 h. 15.
3, rue Lantiez,
75017 Paris.

— Mme Arlette Brami,
M. et Mme Jean-Claude Brami et leurs enfants,
M. et Mme Roger Mazouze et leurs enfants,
M. et Mme Jean Levy et leurs enfants,
M. et Mme Henri Brami,
M. et Mme David Sauria et leurs enfants,
M. et Mme Georges Krief et leurs enfants,
M. Charles Taillet et ses enfants,
ont la douleur de faire part du décès de

Jacques BRAMI,

leur père, beau-père, beau-frère et grand-père.
L'inhumation aura lieu le vendredi 16 juin, à 14 h. 30, à Pantin-Parisien.

10, boulevard Emile-Augier,
75016 Paris.

— Mme Louis Bugnard,
Le docteur et Mme C. Bugnard et leurs enfants,
Les familles Dubois, Ecoiffier, Blayac,
Leurs alliés et amis,
ont la douleur de faire part du décès du

professeur Louis BUGNARD,
commandeur de la Légion d'honneur,
membre
de l'Académie de médecine,
ancien élève
de l'Ecole polytechnique,

survenu à Paris, dans sa soixante-dix-septième année.
La levée de corps se fera le jeudi 15 juin 1978, à 9 h. 30, à l'amphithéâtre de l'hôpital Necker.
L'inhumation aura lieu le vendredi 16 juin 1978, à 15 heures, au cimetière de Pau.

Cet avis tient lieu de faire-part.

1, rue Las-Cases, 75007 Paris.
5, rue du Pin, 64000 Pau.

[Né en 1901 à Foix (Ariège), Louis Bugnard, ancien élève de l'Ecole polytechnique, licencié en sciences puis docteur en médecine, avait été nommé professeur de physique biologique et médicale à la faculté de médecine de Toulouse. Il devint ensuite directeur de l'Institut national d'hygiène et professeur de physique biologique à la faculté de médecine de Paris. Conseiller scientifique du Commissariat à l'énergie atomique, le professeur Bugnard était membre de l'Académie de chirurgie et de l'Académie de médecine.]

— La famille nous prie d'annoncer le décès de

M. Léon Herman Joseph DELWAIDE,

époux de Mme Josepha Verlinden.
Né à Rekemx (Limbourg), le 27 juillet 1897, pieusement endormi dans la paix du Seigneur à Anvers, le 13 juin 1978, muni des saints-sacrements et de la bénédiction apostolique.

avocat,
ancien membre du Conseil de l'ordre,
échevin du port d'Anvers,
ancien bourgmestre
F.F. d'Anvers 1940-1944,
ancien membre
de la Chambre des représentants,
ancien membre du Conseil
consultatif interparlementaire
du Benelux,
commandeur de la Légion d'honneur,
commandeur
de l'ordre national du Mérite
de la République française.

La possibilité de rendre un dernier hommage au défunt vous est offerte à l'hôtel de ville d'Anvers, le vendredi 16 juin 1978, de 8 h. 30 à 10 h. 30.
Le service religieux sera célébré le vendredi 16 juin 1978, à 12 heures, en l'église paroissiale Saint-Laurent, Markgravelei à Anvers.
Réunion à l'église.
L'inhumation aura lieu à la pelouse d'honneur du cimetière Schoonselhof.
Qu'il repose en paix.
2000 Antwerpen, Van Schoonbekestraat 94.
2000 Antwerpen, Markgravestraat 17.
2480 Dessel, Lorzeplein 5
Rotterdam-Kralingen, Essenweg 42.
Kerk-Avezaath (GLD) « Huis Ten Ham ».

— M. Yves Demonteix,
Mlle Monique Demonteix,
ont l'immense douleur de faire part du décès de leur mère

Mme Gabriel DEMONTEIX,
née Marie-Françoise Boyer,

pieusement endormie dans la paix du Seigneur le dimanche 4 juin. Ses obsèques, suivies de l'inhumation dans le caveau de famille, ont eu lieu en l'église Saint-Roch d'Herment, le mardi 6 juin.
Priez pour elle !
45, avenue Julien,
63000 Clermont-Ferrand.

— Mme Christian Dufourt, née Vaucel,
Et sa famille
ont la douleur de faire part du décès de

Christian DUFOURT,

survenu le 3 juin 1978.
Et y associent le souvenir du docteur-vétérinaire

Godefroy VAUCEL,

mort pour la France.

— M. et Mme René Lafon, leurs enfants et petits-enfants,
M. et Mme Albert Lafon, leurs enfants et petits-enfants,
Mme Germaine Girardot,
Mme Marcelle Fraux
Et toute la famille
ont la douleur de faire part du décès de

Mme Ernest FRAUX,
née Fernande Lafon,

survenu à Paris, le 11 juin, dans sa quatre-vingt-sixième année, munie des sacrements de l'Eglise.
La cérémonie religieuse sera célébrée le mercredi 14 juin 1978, à 10 h. 30, en l'église Notre-Dame-des-Champs, où l'on se réunira.
Priez pour elle !
L'inhumation aura lieu au cimetière du Montparnasse dans le caveau de famille.
Cet avis tient lieu de faire-part.
2, rue Blaise-Desgoffe, 75006 Paris.
102, boulevard du Montparnasse, 75014 Paris.
7, rue Charles-Renouvier, 75020 Paris.

— Nous apprenons le décès de

M. Jacques LEPICARD,
membre
de l'Académie d'agriculture,
croix de guerre 1914-1918,
officier de la Légion d'honneur,

survenu à Ourville-en-Caux le lundi 12 juin 1978, dans sa quatre-vingt-sixième année.

[Agriculteur-éleveur, Jacques Lepicard était né le 30 juillet 1892 à Ourville-en-Caux (Seine-Maritime). Il fut président de l'Union syndicale agricole de ce département de 1948 à 1954, président de la Fédération nationale des syndicats d'exploitants agricoles de 1954 à 1956. Il eut également de nombreuses responsabilités dans les organismes d'élevage : président du Herd-Book normand (1947-1964), de la Fédération nationale bovine (1947-1966), vice-président de la Confédération nationale de l'élevage et P.-D. G. de la SIBEV, de sa fondation en 1956 jusqu'en 1970. Jacques Lepicard avait été maire de Normanville de 1935 à 1971.]

— M. Roger Prudon et Mme, née Mignonac,
M. et Mme Emmanuel Prudon,
Mlle Sylvie Prudon,
Ses enfants et petits-enfants,
ont la douleur de faire part du décès de

Mme Georges PRUDON,
née Eugénie Renard,

survenu le 12 juin 1978, dans sa quatre-vingt-onzième année.
La cérémonie religieuse aura lieu le vendredi 16 juin, à 10 h. 30, en l'église métropolitaine Notre-Dame de Paris, entrée par la rue du Cloître-Notre-Dame.
Ni fleurs ni couronnes.
23, quai aux Fleurs,
75004 Paris.

Remerciements

— Mme Wilfrid Baumgartner,
Et ses enfants,
dans l'impossibilité de répondre au nombre si élevé de témoignages qu'ils ont reçu en hommage à

Wilfrid BAUMGARTNER,

prient tous ceux qui ont pris part à leur peine de recevoir l'expression de leurs remerciements émus.

— Les familles Varloteau, Thuillier et Langevin,
dans l'impossibilité de remercier individuellement tous ceux qui leur ont témoigné leur sympathie lors du décès de

Albert-Marie VARLOTEAU,

les prient de trouver ici l'expression de leur gratitude.

Anniversaires

— Sur l'initiative de Mme Antoinette Sax, des amis restés fidèles au souvenir de

Jean MOULIN (Max),

se recueilleront au Panthéon, samedi 17 juin, à 10 h. 30, en souvenir des tortures, subies par Jean Moulin, le 17 juin 1940 alors que, préfet de Chartres, il résistait aux Allemands, qui voulaient obtenir sa signature, au bas d'un protocole infamant pour l'armée française. La cérémonie sera présidée par M. Pierre-Henri Teitgen, compagnon de la Libération, ancien vice-président du Conseil.

Communications diverses

— Le cercle Bernard Lazare organise le jeudi 15 juin, à 20 h. 45, au 17, rue de la Victoire, Paris-9e, une conférence avec M. Arié Shapir : « La paix maintenant ».

Soutenances de thèses

DOCTORAT D'ETAT

— Université de Paris-VIII, jeudi 15 juin 1978, à 9 heures, bâtiment C, salle 221, M. Mekki Bentahar : « Les Arabes en France itinéraire migratoire ».

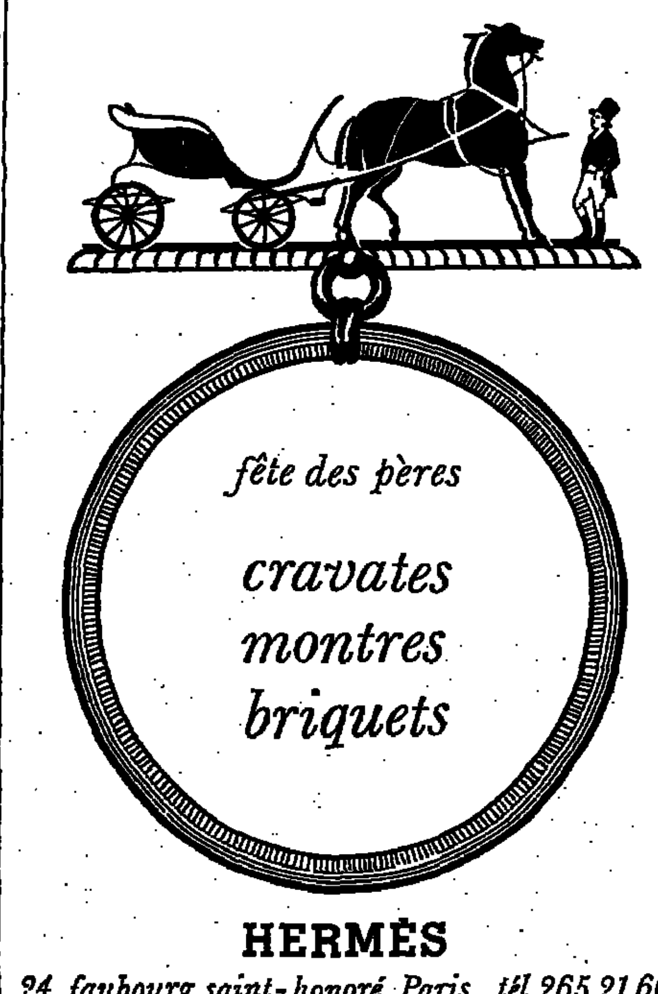
— U.E.R. de théologie et de sciences religieuses, jeudi 15 juin, 9 h. 30, salle des Actes (séminaire des Carmes), le Père Georges Chantraine : « Erasme et Luther libre et serf arbitre » (étude historique et théologique).

— Université de Paris-IV, jeudi 15 juin 1978, à 10 heures, amphithéâtre Quinet, M. Ronald Flintham : « Echec et justification : essai sur l'optique des Mémoires du cardinal de Retz ».

— Université de Paris-IV, jeudi 15 juin 1978, à 14 heures, amphithéâtre Quinet, M. Pierre Pouthier : « Ops et la conception divine de l'abondance dans la religion romaine jusqu'à la mort d'Auguste ».

ORDRE NATIONAL DU MÉRITE

Sont élevés à la dignité de *grand-croix* :
MM. Charles Géli et Jean Marzloff.
Sont élevés à la dignité de *grand officier* :
MM. Pierre Genestout, André Guillard, Pierre Hugon et René Théry.
Ces promotions ont paru au *Journal officiel* du 13 juin, qui publie aussi une liste de promotions au grade de commandeur et d'officier et des nominations de chevaliers.



PRESSE

A l'Agence France-Presse

M. ROGER BOUZINAC A PRIS SES FONCTIONS

M. Roger Bouzinac a pris officiellement ses nouvelles fonctions de président-directeur général de l'Agence France-Presse le mardi 13 juin. Devant le conseil d'administration réuni à cette occasion, M. Bouzinac a affirmé sa volonté de défendre l'indépendance et le statut de l'agence. *« Cette indépendance*, a-t-il dit, *j'aurai pour souci de la préserver contre toute pression, d'où qu'elle vienne, je dis bien d'où qu'elle vienne. »*

Après avoir estimé que l'indépendance de l'A.F.P. est inséparable de lindépendance de l'information, M. Bouzinac a ajouté : *« Dans toute la mesure de mon énergie et de mes moyens, je respecterai et ferai respecter les principes fondamentaux qui régissent l'agence, de même que je maintiendrai, et si possible développerai, son rôle mondial. »*

● *Le Syndicat des quotidiens régionaux (S.Q.R.)*, à l'issue de son assemblée générale réunie le mardi 13 juin, a réélu M. Maurice Bujon, directeur général du *Midi libre* et président de la Fédération nationale de la presse française, président du syndicat. L'assemblée a élu également M. Roger Gayet, cogérant de *l'Union* de Reims, vice-président délégué du S.Q.R.

MOUVEMENT DE GRÈVE DANS LE PLUS IMPORTANT QUOTIDIEN AMÉRICAIN

Le New York Daily News, le plus important quotidien américain — avec un tirage de 1 900 000 exemplaires en semaine et 2 700 000 exemplaires le dimanche, — connait depuis le 13 juin une grève des services rédactionnels et commerciaux qui intéresse 1 340 personnes. Si les camions de distribution, transportant les premières éditions de mercredi 14 juin, ont réussi à forcer les piquets de grève, il semble que la parution du numéro du jeudi 15 juin soit très compromise. Huit des dix syndicats représentés au *Daily News* ont décidé, en effet, de soutenir la grève es employés. Le syndicat des typographes, qui a un contrat permanent avec le journal jusqu'en 1984, ne s'est pas joint à la grève.

La convention des employés regroupés dans la guilde des journaux de New-York, prenait fin le 30 mars dernier. Dans la négociation d'une nouvelle convention, les employés demandent des hausses de salaires et l'amélioration de leurs conditions de travail ainsi que le maintien des avantages acquis. La direction du *Daily News*, de son côté, voudrait revenir sur des dispositions de la précédente convention collective pour réaliser des économies et acquérir plus de mobilité dans la gestion. *(Corresp.)*

AUJOURD'HUI

Visites, conférences

JEUDI 15 JUIN

VISITES GUIDEES ET PROMENADES. — 15 h., 2, rue de Sévigné ;

15 h., 277 bis, rue Saint-Jacques : « Eglise, cloître et bâtiments abbatiaux du Val-de-Grâce » (Paris et son histoire).

20 h. 30, métro Lamarck-Caulaincourt, M. Ch. Guasco : « Montmartre souvenirs » (Tempila).

14 h. 45, porte Denon, au Louvre : « La peinture italienne au dix-septième siècle » (Tourisme culturel).

15 h. 30, 158, boulevard Haussmann : « Nouvelle présentation du musée Jacquemart » (Visages de Paris).

CONFERENCES. — 21 h., 147, avenue de Malakoff, M. Jean Phaure : « Versailles, palais-temple du Roi-Soleil » (Nouvelle Acropole).

20 h. 30, 46, rue de Vaugirard, Annick et Serge Mouraret : « Les cordillères et le Cusco, les sites incaïques » (UNICLAM-CETECLAM).

14 h. 30 à 18 h. 30, 30, rue Cabanis : « Douze heures sur le monde : les structures de l'enseignement sont-elles adaptées aux nouvelles nécessités de la conjoncture actuelle ? », première partie (CEFRI).

17 h. 30, mairie du 1er arrondissement, place du Louvre, général Spillmann : « Les visées sociales de Napoléon III » (Académie du Second Empire).

18 h. 30, Centre Georges-Pompidou (salle d'actualité B.P.I.) : « La poésie aujourd'hui : l'action poétique ».

17 h., 18, rue des Batignolles, mairie du XVIIe, M. Jean Rabeyrin : « Faisons revivre les poètes du XVIIe arrondissement » (Société des poètes français).

20 h. 30, 17, rue de la Sorbonne, amphithéâtre Richelieu : « Autour de Witold Gombrowicz » (Centre de civilisation polonaise).

20 h. 30, 134, rue du Faubourg-Saint-Honoré, professeur J.-L. Bismuth : « L'expérience juridique française en matière de boycott économique » (Association des ingénieurs, scientifiques et cadres amis d'Israël).

Journal officiel

Sont publiés au *Journal officiel* du 14 juin 1978 :

DES DECRETS

● Fixant la date et les conditions dans lesquelles sera recensée la population de Mayotte ;

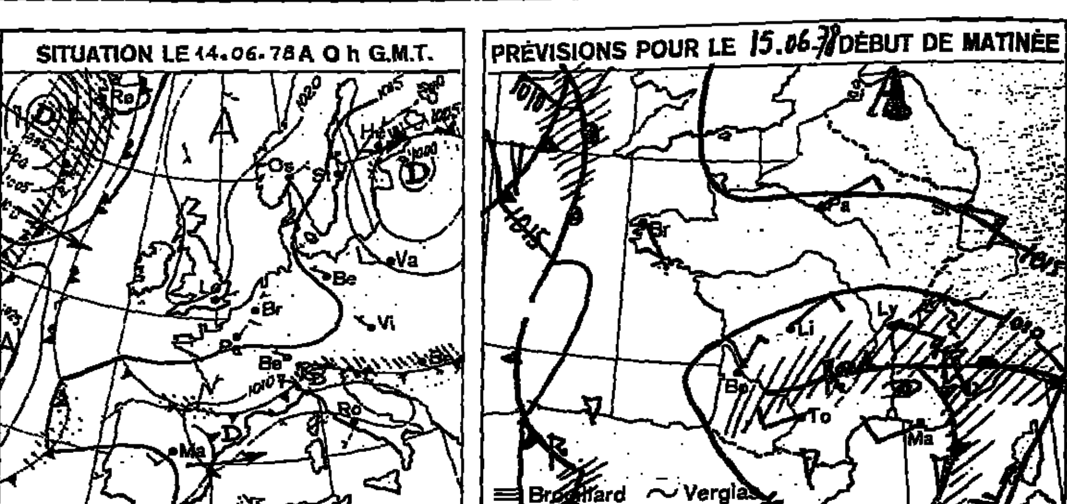
● Fixant la composition et les conditions de fonctionnement du comité du contentieux fiscal, douanier et des changes institué par la loi n° 77-1453 du 29 décembre 1977 accordant des garanties de procédure aux contribuables en matière fiscale et douanière et décret portant nomination des membres de ce comité ;

● Fixant la composition et les conditions de fonctionnement de la commission des infractions fiscales instituée par la loi n° 77-1453 du 29 décembre 1977 accordant des garanties de procédure aux contribuables en matière fiscale et douanière, et décret portant nomination des membres de cette commission.

UN ARRETE

● Relatif au prix d'émission des emprunts Villes de France 10,80 % et fixant le taux d'intérêt de référence des emprunts des collectivités locales.

MÉTÉOROLOGIE



Evolution probable du temps en France entre le mercredi 14 juin à 0 heure et le jeudi 15 juin à 24 heures :

Un flux d'air continental et moins froid s'établira sur la moitié nord de la France, en bordure des hautes pressions qui s'affaibliront lentement sur le nord-ouest de l'Europe. Les perturbation qui ont pénétré sur nos régions du Sud-Ouest s'étendront progressivement à toute la moitié sud de notre pays, en prenant un caractère orageux plus marqué en montagne.

Jeudi 15 juin, sur la moitié nord, les éclaircies prédomineront après la dissipation de quelques brumes matinales. On observera cependant des passages nuageux, principalement dans les régions proches de la Manche et sur le Morvan et les Vosges. La zone de temps très nuageux avec pluies intermittentes, qui affecte nos régions du Sud-Ouest, s'étendra progressivement à toute la moitié sud de la France. Quelques foyers orageux se formeront, notamment sur les Pyrénées, le Massif Central et les Alpes.

Les vents seront généralement faibles ou modérés, de secteur est ou sud-est dominant ; ils s'orienteront à sud-ouest dans nos régions méridionales. D'assez fortes rafales pourront précéder les orages.

Les températures seront généralement en hausse.

Mercredi 14 juin, à 8 heures, la pression atmosphérique réduite au niveau de la mer était, à Paris, de 1 015,5 millibars, soit 761,7 millimètres de mercure.

Températures (le premier chiffre indique le maximum enregistré au cours de la journée du 13 juin ; le second, le minimum de la nuit du 13 au 14) : Ajaccio, 24 et 15 degrés ; Biarritz, 22 et 15 ; Bordeaux, 25 et 11 ; Brest, 17 et 9 ; Caen, 14 et 10 ; Cherbourg, 12 et 10 ; Clermont-Ferrand, 16 et 9 ; Dijon, 20 et 9 ; Grenoble, 22 et 11 ; Lille, 13 et 6 ; Lyon, 19 et 11 ; Marseille, 26 et 15 ; Nancy, 16 et 5 ; Nantes, 19 et 9 ; Nice, 24 et 18 ; Paris - Le Bourget, 15 et 7 ; Pau, 25 et 15 ; Perpignan, 27 et 18 ; Rennes, 18 et 10 ; Strasbourg, 17 et 6 ; Tours, 18 et 8 ; Toulouse, 25 et 14 ; Pointe-à-Pitre, 27 et 23.

Températures relevées à l'étranger : Alger, 30 et 17 degrés ; Amsterdam, 14 et 10 ; Athènes, 33 et 21 ; Berlin, 17 et 11 ; Bonn, 17 et 3 ; Bruxelles, 14 et 5 ; Le Caire, 28 et 18 ; îles Canaries, 23 et 17 ; Copenhague, 18 et 9 ; Genève, 19 et 10 ; Lisbonne, 19 et 13 ; Londres, 14 et 9 ; Madrid, 25 et 12 ; Moscou, 17 et 7 ; Nairobi, 24 et 10 ; New-York, 20 et 10 ; Palma-de-Majorque, 25 et 18 ; Rome, 25 et 18 ; Stockholm, 17 et 8 ; Téhéran, 26 et 17.

Concours

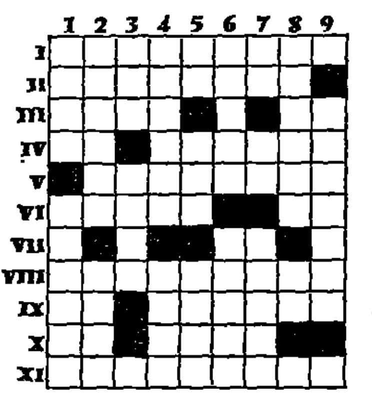
● *Un concours de fenêtres et balcons fleuris* est ouvert à Paris jusqu'au 30 octobre par l'Office de tourisme de la capitale, sous le patronage de la mairie.

Doté de cent sept prix — le premier étant un voyage pour deux personnes aux Antilles, — ce concours sera également l'occasion d'une remise de la « coupe du maire de Paris » à l'arrondissement dont les habitants auront totalisé le plus de points.

La participation à « Fleurir Paris » se fera sur photos, qui doivent être adressées à l'Office de tourisme, « concours des balcons et fenêtres fleuris », Cedex NR 1201 75300 Paris Brune, avant le 30 octobre 1978, à 0 heure.

MOTS CROISÉS

PROBLEME N° 2 099



HORIZONTALEMENT

I. Chefs-d'œuvre en péril. — II. Il faut qu'ils soient bons pour se permettre de s'étendre. — III. Marqua ; En fin de compte. — IV. Préposition ; Proposée par un artiste capillaire. — V. Dépendent de la pluie et du beau temps. — VI. C'est une affaire de poids ; Participe. — VII. Symbole. — VIII. On y pouvait boire. — IX. Nécessité de l'âge tendre (épelé) ; Mange entre les repas. — X. La Tamise, vue de très haut ; Diminuer de volume. — XI. S'attaquerait au chef.

VERTICALEMENT

1. Ses canons changent très souvent d'objectif ; Sans grande valeur. — 2. Feu St. Elme ; Il a de la veine. — 3. Plutôt conservateur que libéral ; Tentât. — 4. En Europe ; Plante. — 5. Fait une fois pour toutes ; Conseil téméraire ; Devait s'attendre à être taquinée. — 6. Obligent à ouvrir l'œil ; Recommandation évangélique. — 7. Cité ; Se mit à marcher à quatre pattes alors qu'elle en avait depuis longtemps passé l'âge ; Liera. — 8. Intentons une action judiciaire ; Pronom. — 9. Invite un narrateur à poursuivre.

Solution du problème n° 2 098

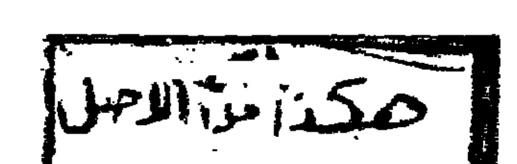
Horizontalement

I. Demi (allusion à la bière) ; Oc ! — II. Otas ; Nard. — III. Moisi ; Rôt. — IV. Neutres. — V. Anse ; Isis (*Cf* « établissement »). — VI. Me ; Posée. — VII. Homard. — VIII. Recel ; Ne. — IX. Ecrue ; T.S.F. — X. Soir ; Dé. — XI. Tee ; Ossu.

Verticalement

1. D.O.M. ; Amères. — 2. Etonné ; Ecot. — 3. Males (huches à pain) ; Crie. — 4. Issue ; Heure. — 5. IT ; Pôle. — 6. On ; Riom ; Do. — 7. Caressantes. — 8. Rosières. — 9. D.T. ; Sed (dés) ; Feu.

GUY BROUTY.



RADIO-TÉLÉVISION

VU

La paix sur la mort

L'euthanasie passive, à distinguer de l'autre, l'active, tout le monde est pour, forcément. Sur le papier. D'ailleurs mardi soir, aux « Dossiers de l'écran », les appels à S.V.P. le confirmaient. Plus de 90 % des correspondants approuvaient l'action engagée par les parents de cette jeune Américaine dans le coma depuis 1975 — ils étaient là avec leur avocat — pour qu'elle soit libérée, coupée de la machine à respirer dressée près de son lit d'hôpital. Ils ont obtenu gain de cause. Et le cœur a continué de battre. Il bat toujours dans ce petit corps émacié, momifié, jauni, ramassé dans la position fœtale et nourri artificiellement.

La mère d'un jeune garçon, un mort-vivant, hérissé, entouré de tuyaux, de tubes, de pompes et de valves, nous disait combien elle aurait aimé lui éviter ce calvaire — il a duré neuf ans — et le voir s'endormir paisiblement. Il ne s'était trouvé personne alors pour abréger ce qu'elle croyait être ses souffrances. Tout est là : ce que l'entourage ne supporte pas, en l'occurrence, c'est le doute, c'est l'idée d'un malaise inutile, effleurée, renforcée au moindre tressaillement de ce gisant.

A plus forte raison quand il s'agit d'un cancer généralisé, d'un être ravagé, dévasté par la douleur — rappelez-vous le film de Bergman, Cris et chuchotements, — abandonné par la faculté, renvoyé chez lui, c'est pratique courante, pour y mourir. Parmi les siens. Ceux qui sont passés par là, qui ont traversé ce cercle de l'enfer, qui ont assisté impuissants, horrifiés, à d'atroces agonies, qui ont eu la chance parfois de trouver un docteur assez compatissant, un médecin de quartier généralement, pour leur laisser à la sauvette — il risque la cour d'assises et la radiation de l'ordre — la seringue ou le cachet libérateur, oui, ceux-là, ils sont plus nombreux qu'on ne pense, savent ce que coûte et ce que signifie ce geste contre nature, ce geste d'égoïste pitié.

Quand le professeur Schwartzenberg — il a dominé le débat — accède à la demande de patients encore lucides qu'il sait perdus et leur ménage une fin paisible, c'est autre chose, c'est un acte de charité pure. Ce qui est scandaleux à nos yeux c'est l'hypocrisie qui consiste pour les soignants à se décharger trop tard sur les proches d'une responsabilité alors impossible à partager avec un malade inconscient ou égaré.

La proposition de loi défendue hier à l'écran par M. Henri Caillavet ne tient pas debout. On le lui a fait remarquer, c'est évident : quel crédit accorder à un bout de papier dûment signé peut-être, mais parfois vieux de trois, quatre ou cinq ans, que chacun porterait sur soi pour déclarer sa volonté d'échapper, le cas échéant, à l'acharnement thérapeutique ? Le mot « obstination » serait plus juste au demeurant.

C'est au coup par coup et sur le tas que ceux dont c'est le métier devraient se prononcer en leur âme et conscience sur le sort d'un condamné. De toute façon, le professeur Schwartzenberg a cent fois raison : au regard de la dernière cigarette, du verre d'alcool et du couperet de la guillotine, bel exemple d'euthanasie active, que représente une simple prise débranchée ou un comprimé dans un verre d'eau ?

CLAUDE SARRAUTE.

Programmes d'été sur TF 1 et FR 3

TF 1 et FR 3 ont rendu publics mardi, après Antenne 2 (le Monde du 14 juin), leurs programmes d'été.

Pour les soirées du 3 juillet au 9 septembre, TF 1 présentera : le lundi, un festival de films (policiers en juillet, comédies en août), suivi d'une série produite par l'INA, « Les Grandes personnes », de Jean Frappat ; le mardi « Au-delà de l'horizon », six aventures de la mer par Alain Bombard ; le mercredi, treize dramatiques inédites ; le jeudi, un feuilleton de Gérard Sire « les Hommes de rose », suivi d'un dossier d'actualité et d'une série de neuf films de jeunes auteurs ; le vendredi, une retransmission théâtrale ; le samedi, des variétés ; le dimanche un film. Les après-midi, des émissions seront consacrées aux jeunes jusqu'à 15 heures et à des grands documentaires à partir de 18 h. 15.

FR 3 annonce le maintien de ses principales émissions (les actualités régionales, les émissions quotidiennes pour la jeunesse, les jeux de 20 heures, le Nouveau vendredi, l'Homme en question et le cinéma de minuit) et la diffusion de trois séries nouvelles : « Transversales », huit émissions produites par des stations régionales et destinées à mettre en valeur des curiosités artistiques ou archéologiques (le dimanche à 20 heures) ; « la Communication », trois émissions sur l'histoire de la communication (les vendredi 4, 11, 18 août à 21 h. 30) ; « Quel intérêt y a-t-il de filmer des gens sans importance ? » ; six émissions en vidéo légère d'André Campana, Alain Taleb et Jean-Luc Léon sur deux familles françaises (le dimanche à 20 h. 30, à partir du 23 juillet).

A L'HOTEL DROUOT

VENTE

Jeudi

S. 6. - Monnaies de coll. de l'Antiquité à nos jours en or et en argent.
S. 9. - Dess., tablx mod. Art 1900. Coll. 65 chiens et chats de Gallé.
S. 12. - Tablx anc., bijoux, argent.,
S. 12. - Tableaux anciens, bijoux, argenterie, armes de chasse Haute Epoque, objets d'art, tapis d'Orient.

EXPOSITION

Jeudi

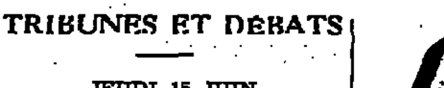
S. 1. - Coll. de monnaies chinoises, faïences anc., céramiques précolombiennes, meubles anciens.
S. 2. - Livres anciens et modernes.
S. 7. - Bijoux argent.
S. 8. - Faïences, porcel. anciennes, Coll. M. et Mme S. tableaux anciens, éventails, objets d'art et d'ameubl. 18e et 19e.
S. 11. - Extrême-Orient.
S. 14. - Vins et alcools.
S. 20. - Orfèvrerie, bijoux.

PALAIS d'ORSAY

VENTE

Jeudi

Tableaux anciens et modernes.



Le Monde

Service des Abonnements
5, rue des Italiens
75427 PARIS - CEDEX 09
C.C.P. 4207-23

ABONNEMENTS

3 mois	6 mois	9 mois	12 mois
FRANCE - D.O.M. - T.O.M.			
115 F	210 F	305 F	400 F
TOUS PAYS ETRANGERS PAR VOIE NORMALE			
205 F	390 F	575 F	760 F
ETRANGER (par messageries)			
I. — BELGIQUE-LUXEMBOURG PAYS-BAS - SUISSE			
143 F	265 F	388 F	510 F
II — TUNISIE			
186 F	340 F	500 F	660 F

Par voie aérienne
Tarif sur demande

Les abonnés qui paient par chèque postal (trois volets) voudront bien joindre ce chèque à leur demande.

Changements d'adresse définitifs ou provisoires (deux semaines ou plus) : nos abonnés sont invités à formuler leur demande une semaine au moins avant leur départ.

Joindre la dernière bande d'envoi à toute correspondance.

Veuillez avoir l'obligeance de rédiger tous les noms propres en capitales d'imprimerie.

MERCREDI 14 JUIN

La conférence de presse de M. Valéry Giscard d'Estaing, président de la République, est retransmise en direct à 16 heures sur TF 1 et France-Inter : des extraits sont diffusés en différé à 18 heures et au cours du journal de 20 h. 30 sur A 2.

CHAINE I : TF 1

18 h. 25, Un, rue Sésame ; 18 h. 55, Ces animaux qu'on appelle les bêtes ; 19 h. 10, Une minute pour les femmes ; 19 h. 40, Tirage du Loto (en direct) ; 19 h. 45, Journal.

20 h. 30, Variétés : Des magiciens ; 21 h. 30, Coupe du monde de football (Brésil-Pérou, en direct) ; 22 h. 20, Eh bien... raconte ! ; 22 h. 35, Coupe du monde de football (suite).

23 h. 30, Journal.

CHAINE II : A 2

18 h. 35, Coupe du monde de football (Allemagne-Italie, en direct).

20 h. 30, Journal (avec des extraits de la conférence de presse du président de la République).

21 h. 20, Spécial Coupe du monde ; 21 h. 35, Feuilleton britannique : Moi, Claude, empereur (deuxième épisode).

Dans la grande tradition britannique, un feuilleton qui relate la vie de Claude, proclamé empereur à la mort de son neveu Caligula.

22 h. 20, Magazine : Question de temps (A chacun sa santé), de J.-P. Elkabbach et L. Beriot.

Sophrologie, phytothérapie, homéopathie, acupuncture, yoga... Enquête sur une médecine « autre ».

23 h. 25, Journal.

CHAINE III : FR 3

18 h. 35, Pour les jeunes ; 19 h. 5, Emissions régionales ; 19 h. 40, Tribune libre : Force ouvrière (avec A. Bergeron) ; 20 h., Les jeux.

20 h. 30, Cinéma 16 : Au-delà du miroir, de Bernard d'Abrigeon. Avec R. Ibanez, M. Wodeska, C. Tissot, C. Dente.

L'itinéraire mi-réaliste, mi-onirique d'un veilleur de nuit épris de photographies animalières et d'une belle étrangère riche.

21 h. 55, Journal ; 22 h. 10, Ciné-regards : Objectif cinéma.

Le cinéma d'animation et le portrait d'un chef machiniste, Jean Cast.

FRANCE-CULTURE

18 h. 30, Feuilleton : « la Guerre des sabotiers de Sologne », de M. Schilovitz ; 19 h. 25, La science en marche (les machines parlent).

20 h., La musique et les hommes : Jules Verne, un voyage musical, par P.-A. Touttain ; 22 h. 30, Nuits magnétiques : Un mois de danse à La Rochelle, par C. Hudelot.

FRANCE-MUSIQUE

18 h. 2, Musique magazine ; 19 h., Jazz time ; 19 h. 45, Thèmes variés... les oiseaux : F. Delius, Wagner, Sibelius, Dvorak.

20 h. 30, Nouvel Orchestre philharmonique, dir., G. Amy, avec I. Prévost, flûte, et C. Eda-Pierre, soprano : « Flûte enchantée » ouverture, « Bella mia fiamma, resta, o caro » air de concert (Mozart) ; « Pour un monde noir » (C. Chaynes) ; « la Mer » (Debussy) ; 23 h., France-Musique la nuit : La dernière image ; 0 h. 5, Mozart à Paris... 1778-1978 : Beaumarchais.

JEUDI 15 JUIN

CHAINE I : TF 1

12 h. 15, Jeu : Réponse à tout ; 12 h. 30, Midi première ; 13 h., Journal ; 13 h. 50, Objectif santé (faune et flore agressives) ; 14 h., Coupe du monde de football ; 17 h., Emission pédagogique ; 18 h., A la bonne heure : alerte aux pesticides ; 18 h. 27, Un, rue Sésame ; 18 h. 55, Ces animaux qu'on appelle des bêtes ; 19 h. 10, Une minute pour les femmes : greffe d'organe ; 19 h. 40, Emission ouverte aux formations politiques : la majorité (le R.P.R.) ; 20 h., Journal.

20 h. 30, Feuilleton : Le Mutant, d'après le roman d'A. Page. Réal. B. Toublanc-Michel.

Sur la vie très solitaire d'un prix Nobel... Miracles de la génétique et dangers des manipulations biologiques. Premier épisode d'une série de prospective fiction qui aurait nécessité plus de moyens.

21 h. 20, Titre courant ; 21 h. 30, Magazine : L'événement (avec un reportage sur l'exode au Bengladesh) ; 22 h. 35, Ciné première (avec Alfred Sauvy).

23 h. 5, Journal.

CHAINE II : A 2

12 h., Coupe du monde de football (Autriche-Hollande, en différé).

13 h. 50, Feuilleton : La folie des bêtes (treizième épisode) ; 14 h., Aujourd'hui, madame : la douleur ; 15 h., FILM : LA MAISON DE CAMPAGNE, de J. Girault (1969), avec D. Darrieux, J. Richard, A. Luguet, D. Grey, X. Gélin, M. Coué, M. Pacôme.

Poussé par sa femme, une charmante snobinarde, un négociant en vins achète une maison de campagne. Les ennuis pleuvent sur lui.

La comédie à la française selon Jean Girault. Celle-ci, plutôt moins vulgaire que la série du « gendarme » est sauvée de l'insignifiance par les acteurs.

16 h. 30, Aujourd'hui magazine ; 17 h. 55, Fenêtre sur... Dominique de Roux ; 18 h. 25, Dessins animés ; 18 h. 40, C'est la vie : l'adoption (suite) ; 18 h. 55, Jeu : Des chiffres et des lettres ; 19 h. 45, Top club (avec Gilbert Bécaud et Ceronne) ; 20 h., Journal.

20 h. 35, Spécial Coupe du monde.

20 h. 45, Dramatique : Lulu (troisième partie), de M. Bluwal, d'après F. Wedekind, avec D. Lebrun, F. Marthouret, F. Simon.

Troisième et dernière partie. Dans une mansarde glaciale à Londres, Lulu, et les hommes qu'elle ramasse dans la rue.

22 h. 25, Série : Les légendaires, de P. Dumayet, Ph. Alfonsi et P. Pesnot (U Rataghiu ou la veillée).

Suite de la série consacrée aux rites et légendes corses. Entre la flamme du feu et l'odeur du jambon, les chants s'élèvent, les magnifiques « paghielle » proches des chants grégoriens, chacun raconte son histoire, parfois étrange.

22 h. 55, Journal.

CHAINE III : FR 3

18 h. 35, Pour les jeunes ; 19 h. 5, Emissions régionales ; 19 h. 40, Tribune libre : Le parti républicain ; 20 h., Les jeux.

20 h. 30, FILM (un film, un auteur) : DETECTIVE PRIVE, de J. Smight (1966), avec P. Newman, L. Bacall, J. Harris, A. Hill, J. Leigh, P. Tiffin, R. Wagner (Rediffusion.)

Un détective privé de Los Angeles enquête sur la disparition d'un milliardaire et se trouve plongé dans de dangereuses aventures.

Reprise de la mythologie du film noir américain des années 40. Beaucoup de conventions dans le scénario, une mise en scène de série, mais une brillante interprétation.

22 h. 30, Journal.

FRANCE-CULTURE

7 h. 2, Poésie avec... Jean Thibaudeau (et à 14 h., 19 h. 55 et 23 h. 50) ; 7 h. 5, Matinales ; 8 h., Les chemins de la connaissance... Paradoxes et mystères du Livre sacré ; à 8 h. 32, Dans l'affairement des eaux ; à 8 h. 50, Le grenier à paroles ; 9 h. 7, Matinée de la littérature ; 10 h. 45, Questions en zigzag ; 11 h. 2, Ballets russes de Diaghilev... Saisons 1922 et 1923 : Stravinski, G. Auric ; 12 h. 5, Parti pris ; 12 h. 45, Panorama ;

13 h. 30, Renaissance des orgues de France, 14 h. 5, Un livre, des voix : « les Falaises d'Etretat », de D. Desmarquet ; 14 h. 45, Les après-midi de France-Culture... La Casamance, l'aventure du développement ; à 16 h. 25, Ne quittez pas l'écoute ; à 17 h. 15, Les Français s'interrogent ; 17 h. 32, Ballets russes de Diaghilev... Saisons 1924, 1925 et 1926 ; 18 h. 30, Feuilleton : « la Guerre des sabotiers de Sologne », de M. Schilowitz ; 19 h. 25, Biologie et médecine : l'alcoolisme ;

20 h., Nouveau répertoire dramatique, par L. Attoun : « les Journalistes », d'A. Wesker ; 22 h. 30, Nuits magnétiques : un mois de danse à La Rochelle, par C. Hudelot.

FRANCE-MUSIQUE

7 h. 3, Quotidien musique ; 9 h. 2, Le matin des musiciens : « Barocco » ; à 10 h. 30, Musique en vie ; 12 h., Chansons ; 12 h. 40, Jazz classique : « Art Tatum » ;

13 h. 15, Stéréo service ; 14 h., Divertimento : Ketelbey ; 14 h. 30, Triptyque... Prélude : Ravel, Debussy, Poulenc ; 15 h. 32, Musique française aujourd'hui... Orchestres d'Alsace et de Lorraine et de Nord-Picardie : G. Couroupos, R. Depraz, C. Pichaureau, N. Zourabichvili de Pelken ; 17 h., Postlude ; Schmitt, Chausson, Chabrier ; 18 h. 2, Musique magazine : rock, pop, soul et jazz ; 19 h., Jazz time ; 20 h., Thèmes variés... les oiseaux : M. Glinka, R. Hahn, A. Roussel, D. Milhaud, E. Chabrier, G. Sviridov ;

20 h. 30, En direct du Palais des congrès... Sonate n° 3 en ut majeur pour cordes (Rossini), avec A. Moglia, J. Barthe ; « le Masque de la mort rouge pour harpe et quatuor à cordes » (Caplet) ; « Sonate pour arpeggione et piano en la mineur, D. 821 » (Schubert) ; 22 h. 30, France-Musique la nuit... bruits de flûtes ; 23 h., Actualité des musiques traditionnelles.

TRIBUNES ET DÉBATS

JEUDI 15 JUIN

— *M. Jean-Philippe Lecat*, ministre de la culture et de la communication, est l'invité du « Petit déjeuner politique » de France-Inter, à 7 heures.

— *M. Pierre Mauroy*, membre du secrétariat national du P.S., est interrogé sur R.M.C., à 8 h. 30.

— Ivan Leval reçoit *M. Michel Rocard*, membre du secrétariat du P.S., sur Europe 1, à 8 h. 30.



ANNONCES CLASSEES

	La ligne	La ligne T.C.
OFFRES D'EMPLOI	43,00	49,19
DEMANDES D'EMPLOI	10,00	11,44
IMMOBILIER	30,00	34,32
AUTOMOBILES	30,00	34,32
AGENDA	30,00	34,32
PROP. COMM. CAPITAUX	80,00	91,52

ANNONCES ENCADREES	Le m/m col.	T.C.
OFFRES D'EMPLOIS	24,00	27,45
DEMANDES D'EMPLOIS	5,00	5,72
IMMOBILIER	20,00	22,88
AUTOMOBILES	20,00	22,88
AGENDA	20,00	22,88

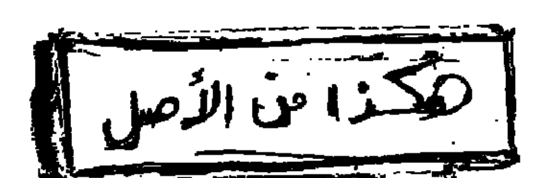


emplois internationaux emplois internationaux emplois internationaux



emplois régionaux emplois régionaux emplois régionaux emplois régionaux





	La ligne	La ligne T.C.
OFFRES D'EMPLOI	43,00	49,19
DEMANDES D'EMPLOI	10,00	11,44
IMMOBILIER	30,00	34,32
AUTOMOBILES	30,00	34,32
AGENDA	30,00	34,32
PROP. COMM. CAPITAUX	80,00	91,52

ANNONCES CLASSEES

ANNONCES ENCADREES	La m/m col.	T.C.
OFFRES D'EMPLOIS	24,00	27,45
DEMANDES D'EMPLOIS	5,00	5,72
IMMOBILIER	20,00	22,88
AUTOMOBILES	20,00	22,88
AGENDA	20,00	22,88



emplois régionaux



Bâtiment et T.P.

Le P.D.G. d'une importante Société (2 000 personnes), désire rendre son entreprise plus performante en créant une direction d'exploitation province.

Il offre ainsi, un poste de très haut niveau à un collaborateur de 40 ans, de formation INGENIEUR GRANDE ECOLE, ayant une expérience de direction qui l'aura sensibilisé aux problèmes de commandement décentralisé, de contrôle de productivité et de gestion, d'évaluation pertinente du marché et de la concurrence.

Il aura, au cours de sa carrière, dirigé des effectifs importants, stimulé ses équipes avec beaucoup de dynamisme et une autorité naturelle.

Il assumera, dans un premier temps, les fonctions de

Directeur des Agences de Province

(10 agences - 800 personnes environ)

et devrait, à terme, pouvoir évoluer vers des fonctions plus importantes.

LE POSTE EST OFFERT A PARIS ET COMPORTE DES DEPLACEMENTS FREQUENTS MAIS DE COURTE DUREE.

La Société a confié à Mme BORDES, le soin d'étudier confidentiellement toute candidature adressée sous réf. 3730 à

GAMMA SELECTION
6, place d'Estienne d'Orves 75009 Paris

Chambre de Commerce et d'Industrie de ROUEN recrute

ASSISTANT TECHNIQUE A L'INDUSTRIE

MISSION :
- Renforcer le Service d'Aide Technique à l'Industrie.
- Conseiller les Chefs d'entreprise quant à leurs problèmes financiers et commerciaux,
- Promouvoir la formation dans les mêmes domaines.

PROFIL :
- Plus de 35 ans, ouvert et d'un contact aisé,
- Formation supérieure si possible, spécialiste en gestion et marketing des produits industriels,
- Bonne connaissance des moyennes et petites entreprises industrielles.

Adresser lettre manuscrite, C.V. détaillé, photo et prétentions à : C.E.P.P.I.C. — DEP. A.T.I. B.P. n° 814. — 76009 ROUEN CEDEX.

ENTREPRISE CHIMIE LOURDE FRANCE SUD-EST recherche

INGÉNIEUR-ACHETEUR

pour poste CHEF DES ACHATS d'un vaste programme de développement.
Nécessité d'avoir :
- expérience achats gros matériel divers (chaudronnerie, électricité, génie civil) sur marchés internationaux,
- 10 années d'expérience,
- anglais correct.

Possibilité après 3 ans en province affectation à Paris à poste niveau élevé.



Adresser CV et prét. à N° 6219
EMPLOIS ET ENTREPRISES
18, rue Volney 75002 PARIS

Pour sa nouv. usine de Château-Gontier (Mayenne)

MEKTRON-FRANCE
filiale du groupe international ROGERS, recherche un

DIRECTEUR DE PRODUCTION

responsable vis-à-vis de la Direction Générale de la Société.
Il sera chargé en particulier :
— de l'organisation et de la gestion des ateliers ;
— des services annexes : planning, méthode et entretien ;
— du recrutement et de la formation du personnel.
Ce poste concerne un ingénieur diplômé ou un autodidacte de valeur, âgé de 35 ans environ. Plusieurs années d'expérience en fabrication et méthode dans le travail des métaux en feuille (découpe, formage), de préférence dans l'industrie des composants électroniques, sont nécessaires. Meneur d'hommes, esprit pratique, initiative, capacité à s'intégrer à une équipe dynamique, bonne connaissance de l'anglais, sont les qualités indispensables.
Rémunération intéressante pour candidat de valeur.
Env. C.V. et photo à M. J.-J. PRIOUX, MEKTRON-FRANCE, 40, avenue Magellan, 91650 BREUILLET.

DELEGATION GENERALE POUR L'ARMEMENT
ATELIER DE CONSTRUCTION DE TARBES

recherche

pour ses bureaux d'ETUDES et de RECHERCHES

DES INGÉNIEURS

UN ELECTRONICIEN POUR SERVICE ETUDES : développement de sous-ensembles électroniques (E.S.E., E.N.S.I. ou équivalent) ; des connaissances dans le pilotage des fortes puissances et des microprocesseurs seraient appréciées.

UN ELECTRONICIEN POUR SERVICE INTEGRATION : mise au point et contrôle de systèmes (E.S.E., E.N.S.A.E., E.N.S.A.M., E.N.S.I.) ; des connaissances en asservissement et microprocesseurs seraient appréciées

UN METALLURGISTE POUR SERVICE DE RECHERCHES : études et développement de matériaux (E.N.S.T.A., E.N.S.A.E., E.N.S.A.M., Doctorat, etc.).

Ce poste, évolutif, intéresse un chercheur capable de coordonner et d'animer un groupe.

Débutants ou quelques années d'expérience.
Lieu de travail : TARBES - Facilités de logement.

Adresser curriculum vitae avec prétentions, photo, et numéro de téléphone aux :

ECOLES SUPERIEURES
DE L'ARMEMENT TERRESTRE

Service P.S., 24, avenue Prieur-de-la-Côte-d'Or. 94114 ARCUEIL CEDEX, avant le 20 juin 1978.

AGENTS DE VENTE EXPORT

Le Groupe BSN-Gervais Danone recherche deux Agents de Vente pour l'exportation des articles de table et d'ornementation en verre de son Département Gobeleterie (70% du C.A. à l'exportation).
Responsables d'une zone géographique comportant plusieurs pays d'Europe, ils y assureront la promotion et le développement des ventes par la visite et l'animation des réseaux de vente locaux. Grâce à la connaissance de leurs marchés, ils fourniront à la Direction Commerciale les éléments d'information contribuant à réaliser une politique adaptée et dynamique.
Ces postes ne sauraient convenir à des débutants. Ils exigent en effet des hommes de métier ayant :
- une solide expérience de l'exportation, 5 ans minimum, de préférence dans le domaine des articles de ménage, du petit électroménager ou de la quincaillerie ;
- une pratique courante de l'Anglais ou de l'Allemand ;
- le goût et l'habitude des déplacements fréquents.

Postes basés à Lyon.
Adressez votre candidature avec c.v. détaillé, sous réf. P 06, à Patrick Dubert, BSN-Gervais Danone - 7, rue de Téhéran, 75008 Paris.

HAVAS CONTACT



MICHELIN

recherche
pour Clermont-Ferrand des

- TECHNICIENS
- TECHNICIENS SUPERIEURS

intéressés par une carrière dans

l'INFORMATIQUE

BAC C-D-E
DUT, BTS, Licence.

Possibilités de formation

Ecrire avec C.V. détaillé à
MICHELIN SP 33/7642 A
63040 Clermont-Ferrand Cédex

.CROUZET recherche

pour sa division aérospatiale et systèmes

INGÉNIEUR ÉLECTRONICIEN ou MICROMÉCANICIEN

ayant connais. en physique-chimie 2 à 3 années d'expérience en circuits hybrides couches épaisses pour poste développement et étude de méthodes de fabrication.

Adresser C.V. références et prétentions à CROUZET, B.P. 1.014 - 26010 VALENCE Cedex.

Un des plus grands fabricants mondiaux de filtres pour camions, machinisme agricole et minier, recherche pour sa nouvelle implantation en Europe (tous ses produits sont actuellement fabriqués aux U.S.A.)

UN INGÉNIEUR DE FABRICATION

(A.M. ou équivalent).
Le lieu de travail sera en Bretagne.
La fonction comprendra la responsabilité de la conception et de l'installation d'une nouvelle ligne d'assemblage y compris de son outillage. 5 ans d'expérience professionnelle, conception et achat d'outillage, une expérience du type emballage métallique serait utile.
Période de formation initiale aux U.S.A., l'anglais est indispensable.

Les curriculum vitae doivent être adressés en anglais. Prière d'écrire confidentiellement à : M. B.S. BULLOCK, 17, Banbury Road, Byfield NORTHAMPTONSHIRE (Angleterre).

---

offres d'emploi — offres d'emploi

SG2 Société Générale de Service et de Gestion

UNE DES PREMIÈRES SOCIÉTÉS DE SERVICE EN FRANCE

recherche dans le cadre de son expansion

INGÉNIEURS Grandes Écoles
(Centrale, Sup. Aéro, Télécom., etc.)

DÉBUTANTS OU QUELQUES ANNÉES D'EXPÉRIENCE
"Référence MLA 6.1"

INFORMATICIENS débutants
(M.I.A.G., maîtrise d'informatique, I.U.T., AFPA ou diplômés d'enseignement supérieur.)
"Référence MLA 6.2"

INFORMATICIENS expérimentés
(Programmeurs, analystes, Chefs de projets)

POUR :
Activité gros ou moyens systèmes de gestion
"Référence MLA 6.3"
Activité petits systèmes de gestion
"Référence MLA 6.4"
Activité maintenance et développement
"Référence MLA 6.5"
Activité système de base ou d'exploitation
"Référence MLA 6.6"
Activité réseaux et téléinformatique
"Référence MLA 6.7"

Écrire C.V. prétentions et disponibilité selon références ci-dessus.

SG2 12/14, avenue Vion-Whitcomb 75016 PARIS

bleu

Société Mº Porte-de-la-Villette recherche :

PUPITREURS
CONFIRMES S/CII
H.B. 64/20
travail en 2 × 8,
5 jours avantages sociaux, congés en août possibles. Ecrire avec C.V. et prétentions à : nº 4.051, Publicités Réunies, 112, bd Voltaire, 75011 PARIS.

IDE - CONSEIL EN GESTION

recherche sur Ile de France des hommes de plus de 27 ans possédant bonne culture générale un fort désir de réussir et le sentiment d'appartenir à la classe des dirigeants

d'ENTREPRISE

Nous leur proposons :
— Beaucoup de travail.
— Un système de rémunération basé sur leurs résultats.
— Promotion, responsabilités si respect des objectifs.
— Une expérience commerciale incomparable et valorisante.

5 DÉLÉGUÉS COMMERCIAUX

seront retenus, si possible bilingues anglais-allemand.
Téléphone personnel + auto sont indispensables.

M. HEBERT vous recevra sur rendez-vous à notre siège :

IDE. - 886-11-27, poste 306



TEXAS INSTRUMENTS
FRANCE

recherche des

INGENIEURS COMMERCIAUX

parmi les diplômés d'enseignement supérieur en électronique, informatique, électrotechnique et automatique, qui souhaitent débuter ou poursuivre leur carrière professionnelle dans la vente, pour ses différentes divisions :
- semi-conducteurs (à Paris - Lyon - Bordeaux)
- mini-informatique distribuée (à Paris)

La Société offre un fixe motivant auquel s'ajoute un intéressement en fonction des résultats.

Les candidats de valeur auront une évolution de carrière assurée, soit vers des responsabilités de secteurs commerciaux, de marketing, de planning, etc...



Ecrire avec C.V., photo *prét. de salaire, date* de disponibilité sous Référence TIM/508/509 à *Madame* LE GUET T.I.F. - Boite Postale 5 06270 Villeneuve-Loubet *Tél : (93) 20.01.01.*



Ingénieurs Commerciaux 140 000 +

- Produits paie, gestion du personnel (REF. 845 M)
- Progiciels banque, crédit bail (REF. 847 M)

Dans le cadre de son expansion, SOFRAGEM filiale informatique d'un important groupe bancaire, recherche, pour développer les ventes de produits programmes particulièrement opérationnels, 2 INGENIEURS COMMERCIAUX.
Diplômés d'Etudes Supérieures, ces hommes auront prouvé de réelles qualités de vendeurs dans le domaine des services informatiques.
Ils connaîtront bien soit la fonction personnel, soit la banque.
Rémunération (fixe important + commission) : 140 000 F+, non plafonnée.
Discrétion et réponse assurées à lettre manuscrite, C.V., photo et rémunération actuelle adressés sous référence choisie à notre Conseil

EMPLOI **centor** 13 bis, rue Henri Monnier 75009 - PARIS

OCEANIC
recherche
pour son siège à
ROMAINVILLE

ANALYSTE-PROGRAMMEUR

— Avec expérience en applications de gestion
— Langages COBOL et RPG
— Matériel CII-HB niveau 64.

Ecrire ou tél. pour proposer candidature, à Mme Le May, OCEANIC 97, avenue de Verdun, 93230 ROMAINVILLE Tél. 843-43-43

Société Neuilly 92, recherche STANDARDISTE réceptionniste bilingue anglais-français. Libre rapidement. Envoyer C.V. et prétentions au Service du Personnel CIPEC, 177, avenue du Roule, 92200 Neuilly-sur-Seine.

TECHNICO-CCIAL pour visites entreprises électricité région parisienne. Envoyer C.V. à : ETABL. CLAUX, B.P. 537, 19107 BRIVE.



offres d'emploi offres d'emploi offres d'emploi offres d'emploi

POUR IMPORTANTE ENTREPRISE DE PRODUITS CHIMIQUES

Technico - Commercial

NORD

80/100.000 F an

28 ans min., disposant d'une bonne formation de base, il compte déjà 3 à 6 années d'expérience professionnelle acquise sur des marchés industriels et de préférence auprès d'entreprises utilisant des produits chimiques. Sa responsabilité couvrira le développement et l'entretien d'une importante clientèle sur 17 départements. Grande autonomie d'action. Voiture fournie.

réf 607 M

POUR GROUPE INTERNATIONAL SEMI-CONDUCTEURS

Chef de Projet Circuits M.O.S.

110/130.000 F an

30 ans environ, ingénieur électronicien expérimenté en circuits intégrés. Il dirigera une équipe de conception de projets comprenant plusieurs circuits M.O.S. Anglais nécessaire. Siège grande ville du Sud Est.

réf 609 M

POUR ENTREPRISE INDUSTRIELLE FILIALE D'UN GRAND GROUPE

Directeur des Achats

160/200.000 F an

35 ans environ, de préférence ingénieur, c'est un professionnel de haut niveau des achats en milieu industriel. Négociateur, animateur et organisateur, il dirigera une équipe de 25 personnes. Siège Région Parisienne.

réf 611 M

POUR GROUPE INTERNATIONAL PRODUITS DE GRANDE CONSOMMATION

Chef de Groupe Marketing

120/150.000 F an

30 ans environ, diplômé de l'enseignement supérieur, il dispose d'au moins 5 ans d'expérience acquise dans une entreprise pratiquant un Marketing de pointe. Très près du terrain dès le départ, sa fonction pourra évoluer à moyen terme vers une responsabilité globale couvrant également les ventes. Siège Région Parisienne.

réf 608 M

POUR UNE FILIALE D'UN IMPORTANT GROUPE FRANCAIS GRANDE CONSOMMATION

Directeur des Ventes France

160/200.000 F an

33 ans min., c'est à la fois un animateur, un négociateur, un homme de terrain et un gestionnaire. Il participera à l'élaboration de la politique Marketing de l'entreprise et aura l'entière responsabilité d'une force de vente de 130 représentants animés par 15 inspecteurs et 5 Directeurs Régionaux. Le poste est à pourvoir dans une grande ville à 350 kms au S.O. de Paris.

réf 606 M

Envoyer CV en précisant la ou les références qui peuvent vous intéresser. Les consultants de GFC vous garantissent une réponse et une discrétion absolue. Prière de préciser les noms de sociétés auprès desquelles vous ne souhaitez pas postuler.

GFC SPECIALISTES EN RECHERCHE DE CADRES RESPONSABLES
110 rue de Sèvres 75015 Paris

Importante société française, infrastructures et trav. publics recherche

INGÉNIEUR-MÉCANICIEN

ayant au cours d'une expérience de 5 à 10 ans, qui s'est déroulée si possible pour une part à l'étranger, acquis une tr. bonne connaissance des engins T.P. et mené des actions de formation. Diplômé, cet ingénieur est suffisamment disponible pour travailler à Paris et à l'étrangre.
Veuillez écrire (joindre C.V. et préciser votre rémunération actuelle) en indiquant sur l'enveloppe la référence 4188 à MEDIA P.A., 9, bd des Italiens, 75002 PARIS qui transmettra.

Organisme de prévoyance militaire en expansion offre poste actif à :

OFFICIER SUPÉRIEUR RETRAITE

Envoyer C.V. à S.V.B.M., 20, rue Bachaumont, 75002 Paris.

INGENIEUR

Dix ans d'expérience pour un nouveau départ

Filiale d'un des premiers Groupes Industriels Français, nous concevons et réalisons des ensembles industriels "clés en main", dont chacun engage des investissements considérables et mobilise nos différents départements pendant plusieurs années.
La promotion récente de plusieurs cadres de l'entreprise nous amène à recruter le

RESPONSABLE PLANNING - GESTION TECHNIQUE DES AFFAIRES

La fonction allie d'importantes responsabilités hiérarchiques et opérationnelles. Elle recouvre, en effet, la direction d'un service de 60 techniciens, la gestion informatisée des documents contractuels (identification, codification, diffusion, etc.), l'établissement des plannings et le contrôle permanent de l'avancement des études, des achats, des travaux sur chantier...

Les candidats sont des ingénieurs ayant acquis une solide expérience (10 ans au moins) dans une entreprise industrielle de fabrications à cycle long, ou d'ingénierie d'ensembles de grandes dimensions. Ils s'y sont formés à l'animation d'équipes et à l'utilisation de l'outil informatique (PERT).
Connaissance de la langue anglaise appréciée.

Les candidatures seront traitées avec la plus totale discrétion.

Elles sont adressées, accompagnées d'un CV détaillé, sous la réf. M 39519, à HAVAS CONTACT - 156, boulevard Haussmann, 75008 PARIS, qui transmettra.

HAVAS CONTACT

Chef des ventes France

Le candidat, âgé d'environ 35 ans, sera diplômé d'une grande École Commerciale (H.E.C. ou équivalente).
Homme de terrain, prêt à se déplacer fréquemment, il justifiera d'une expérience réussie de la vente dans le secteur Bâtiment - produits de second œuvre, un avantage.
Qualités d'animateur habitué à diriger une équipe.
Anglais indispensable.
Adresser C.V. + photo et niveau de rémunération actuelle, sous référence. 781406-A.

2 inspecteurs des ventes

En étroite collaboration avec le Chef des Ventes France, Contrôle et animation de Technico-Commerciaux ayant eux-mêmes responsabilité de plusieurs départements. Agés de 30 ans minimum, ils possèderont une bonne formation commerciale, auront une expérience de la promotion des produits Bâtiment second œuvre et seront capables de concrétiser des affaires difficiles.
Adresser C.V. + photo et niveau de rémunération actuelle sous référence 781406-B.

Technico-commercial

Itinérant

Agé d'au moins 27 ans, formation secondaire niveau minimum Terminale.
Vocation d'homme de terrain, prêt à se déplacer constamment dans toute la France, pour des actions ponctuelles ou pour renforcer le travail de nos Délégués régionaux.
Expérience antérieure Bâtiment indispensable, si possible chez Fabricant Produits de second œuvre.
Facilité de contacts avec Prescripteurs, Entreprises et Négoces en Matériaux.
Le candidat devra s'intégrer à une équipe de vente performante.
Nous offrons une bonne rémunération, évolutive suivant les résultats obtenus, frais et voiture Société.
Ne seront prises en considération que les candidatures comprenant lettre manuscrite, C.V. détaillé et photo, sous référence 781406-C.
Ne pas omettre de préciser le niveau de salaire actuel.

Tous les dossiers seront traités avec une discrétion absolue.

VELUX France

Direction Générale - B.P. 12 - 91420 MORANGIS.

Spécialiste Formation (Economie)

Organisme de renom, diversifiant ses activités, souhaite coopter un ANIMATEUR CONSULTANT expérimenté dans le domaine de l'économie.
Avec l'appui des autres départements, et en disposant d'une large autonomie d'action, ce cadre de formation supérieure économiste ou grande école développe des activités de conseil et de formation propre à ce créneau auprès d'une clientèle d'entreprises.
Cette proposition ne peut concerner qu'un spécialiste de cette branche du conseil (indépendant ou salarié) dont le niveau actuel de revenus se situe entre 100 000 et 130 000 Francs par an.
Discrétion absolue assurée ; veuillez préciser les noms des cabinets auxquels vous ne désirez pas voir transmettre votre candidature.
Merci d'adresser lettre manuscrite, CV et rémunération actuelle sous référence 841 M à notre Conseil

EMPLOI **centor** 13 bis, rue Henri Monnier 75009 - PARIS

Dans les équipements industriels, notre société est mondialement connue pour la qualité et la fiabilité de ses matériels. Notre réseau de distribution (composé essentiellement de concessionnaires mais aussi de succursales) est solidement installé depuis plusieurs années sur la France entière. Pour mieux assister nos distributeurs au niveau de la gestion, nous souhaitons étoffer notre structure siege et recherchons deux nouveaux collaborateurs :

l'un en charge de la

gestion financière — 70 000 +

auprès des concessionnaires

Mission : Procéder à l'analyse financière des sociétés qui nous distribuent, assister les Directeurs de ces sociétés dans l'établissement et le suivi de leur tableau de bord et compte d'exploitation. Une première expérience de gestion d'une affaire importante (biens industriels, équipements automobile...) paraît souhaitable.
Voiture de fonction. Déplacements fréquents.
Implantation Paris. Réf. A 3482

l'autre, responsable du

contrôle budgétaire — 50 000 +

de la division au siège

Mission : A partir des objectifs de vente, établir le budget de la division : calcul des prix de revient, marge, tarifs de vente... Assurer le suivi et le contrôle de ces budgets, surveiller les investissements, procéder aux études de rentabilité des succursales à créer. Ce poste est à pourvoir au siège de la société à Paris et peut être tenu par un Cadre débutant. Réf. A 3483

Pour ces 2 postes nous paraît souhaitable une formation
école supérieure de commerce Finances-Comptabilité.

Nous vous remercions d'adresser vos dossiers de candidature en précisant la référence à M. Collet, 93, av. Charles de Gaulle 92200 Neuilly.

bernard julhiet psycom

---

programmeur système/os

Nous sommes une banque de bonne taille. Nous changeons la dimension de notre équipe système et souhaitons vous faire participer activement au lancement de MVS sur nos 370 et à la mise en place d'outils de contrôle et de surveillance sur notre réseau de terminaux-agences en création. Vous avez une solide connaissance de l'OS. d'un moniteur TP (CICS de préférence), si possible de l'implantation d'un SGBD et notre localisation Paris-Est, vous tente.

Alors écrivez à J. THILY. Carrières de l'Informatique. réf. 3398 LM

ALEXANDRE TIC S.A.
10, RUE ROYALE - 75008 PARIS
LYON - LILLE - BRUXELLES - GENEVE - LONDRES

Directeur

Assistance et Conseil aux Entreprises

... recherche une personnalité de premier plan pour développer à Paris et en Province ses activités d'assistance aux Directions Générales sur l'évolution des politiques humaines de l'entreprise.
De formation X, ECP, MINES... il aura au cours d'au moins dix années de vie industrielle, acquis une très bonne expérience de l'entreprise, des hommes, de la négociation.
Pour un premier contact, écrire sous référence 2532 à

MEDIA PA
9, Bd des Italiens. 75002 Paris
qui transmettra

et qui garantit réponse et discrétion.



Ingénieur Programmeur Débutant

Société de service en informatique, filiale d'un puissant groupe bancaire français, recherche, dans le cadre de son expansion, UN INGENIEUR DIPLOME - débutant ou quasi.
Il assure progressivement l'installation et le développement en clientèle d'applications de gestion en langage COBOL exploitées sur tout gros matériel.
Nombreux et courts déplacements à prévoir sur toute la France.
Merci d'adresser lettre manuscrite et CV détaillé sous référence 846 M à notre Conseil

EMPLOI **centor** 13 bis, rue Henri Monnier 75009 - PARIS

IMPORTANTE

Maison d'Édition

recherche

inspecteur (trice) des ventes

Son action sera directement orientée vers la vente, la recherche et le développement de la clientèle.

NOUS EXIGEONS :
- *homme de terrain*
- *habile négociateur à tous niveaux*
- *excellente présentation*
- *plusieurs années de pratique de la vente avec preuve concrète de l'efficacité et des résultats obtenus.*

NOUS GARANTISSONS :
- *position cadre*
- *rémunération motivante*
- *possibilité d'avenir dans Société en plein développement.*

Les dossiers de candidatures - sous réf. 1534 M à préciser sur l'enveloppe - seront traités confidentiellement par

DEVELOPPEMENT

10, rue de la Paix, 75002 Paris.

BANQUE INTERNAT. PLACE DE PARIS recherche

ASSISTANT TRÉSORIER - FRANC. CONFIRME

Ayant tres connaiss. portefeuille NIVEAU CLASSE IV MAXIM. Ecr. C.V., photo, no T 06253 M, 85 bis, rue Reaumur, 75002 Paris

---

AMERICAN SCHOOL OF PARIS SEEKS

TEACHER OF FRENCH LANGUAGE

(80 % to 100 % time) min. 2 years full time exper. teaching French to english speaking 5 to 12 years children. Using A.V. methods preferably C.R.E.D.I.F. Starting september. Bilingual french mother tongue imperative.
Apply in wrinting only, with C.V., photo, two professional references to : Headmaster's Office, A.S.P., 41, rue Pasteur, 92210 Saint-Cloud.
DO NOT PHONE.

Sté de prestations de services centre de Paris. recherche

UN JEUNE COLLABORATEUR niveau licence sciences économiques.
Il dirigera à court terme notre service achat.
Emploi stable.
Salaire annuel : 45 000 F.

Env. C.V. + photo s/no 671 M. REGIE - PRESSE, 85 bis, rue Réaumur, 75002 PARIS, qui tr.

ORGANISME BANCAIRE DE TOUT PREMIER PLAN recherche pour ses filiales de Crédit Bail Mobilier

CHEF COMPTABLE CONFIRMÉ

Il sera appelé à diriger le Service Comptable commun à ces filiales et à animer une equipe d'une dizaine de personnes.

Rémunération en fonction de l'expérience acquise.

Écrire avec C.V. et prétentions sous référence M 38234 B à BLEU Publicité, 17, rue Lebel 94300 Vincennes O.T.

CHEF DE DÉPARTEMENT PIÈCES DE RECHANGE

160-180 000 F — **Banlieue Nord-Ouest**

Une société assurant le « management technique » des filiales d'un groupe international diffusant des véhicules (V.L. et P.L.) et des biens d'équipements en Afrique francophone, recherche le Chef de son Département Pièces de Rechange. Il sera responsable de la gestion des stocks de l'ensemble des magasins des filiales du groupe. Il contrôlera les approvisionnements, les prix, les marges, le niveau des stocks. Il définira les quantités, qualités et prix des pièces devant entrer dans la composition des stocks des filiales. Avec ses services il assistera, conseillera et formera les personnels des magasins locaux. Le candidat retenu, âgé d'au moins 35 ans, de formation supérieure ESSEC, ESC... ou ingénieur, maîtrisera parfaitement : les techniques de gestion des stocks et des pièces de rechange automobiles, l'analyse des budgets prévisionnels et la gestion informatisée de magasins. Ce poste implique 20 % du temps en déplacements en Afrique francophone. Ecrire sous référence 189/M,

GRH Conseils

3, avenue de Ségur, 75007 PARIS.
Toutes les candidatures seront traitées confidentiellement.

هكذا من الأصل

consultants en stratégie et diversification

Nous souhaitons renforcer notre équipe de 20 personnes et recherchons la collaboration d'INGENIEURS-CONSEILS de haut niveau. Nous leur demanderons d'intervenir auprès des directions d'entreprises françaises et étrangères, de réaliser des actions débouchant sur des résultats concrets, de participer à l'évaluation et à la mise en place d'activités nouvelles.

Cette offre s'adresse à de jeunes diplômés d'une Grande Ecole scientifique ou commerciale, ayant au moins deux ans de pratique professionnelle en entreprise ou dans une société de conseil, et souhaitant accéder à des responsabilités réelles et évolutives. Il faut donc faire preuve de dynamisme, mais aussi de rigueur et de disponibilité. La connaissance de l'anglais et/ou de l'allemand est nécessaire.

De fréquents déplacements de courte durée sont à prévoir.

Nous vous présenterons nos activités avec plus de précision lors d'une prochaine réunion d'information. Nous vous en indiquerons la date dès réception de votre candidature manuscrite accompagnée d'un C.V., adressée sous référence 6240 à :

OP organisation et publicité
2 RUE MARENGO 75001 PARIS/QUI TRANSMETTRA

ORGANISME PARIS-XIVe
recherche
pour service documentation :

INGÉNIEUR DIPLOME D'ETAT

Bonne culture générale, rédigeant bien, solides connaissances linguistiques en allemand et en anglais, connaissances en informatique documentaire souhait. Pratique industrielle appréciée.

Adresser C.V., photo et prétentions sous référence 1.316, à : SWEERTS, B.P. 269, 75424 Paris Cédex 09 qui transmettra.

URGENT ch. services P2, P3, H. Q. vacances possibles août. Se présenter : 25-27, rue Arthur-Rozier, Paris-19e.

ECOLE CCIALE PRIVEE (94) Scol. adultes et par correspond. recherche dans cadre expansion
ENSEIGNANTS
Fr., angl. allem., comptabilité, droit écono., négociation cciale, informatique, statistique.
C.V. et prétentions : nº 2 783, « le Monde » Publicité, 5, r. des Italiens, 75427 Paris-9e

---

HARRIS
COMMUNICATIONS AND INFORMATION HANDLING

UN FABRICANT DE BIENS D'EQUIPEMENTS LOURDS
(machines ROTATIVES OFFSET destinées à l'imprimerie commerciale et aux journaux, chiffre d'affaires 150 millions de francs dont 70% export, effectif 560)

filiale du groupe américain
Harris Corporation

recherche
pour MONTATAIRE, près de CREIL, à 50 kms au Nord Paris :

1 ingénieur technico-administratif

qui répondra directement au Chef du Bureau d'Etudes Mécaniques. Le poste conviendrait à un INGENIEUR diplômé, âgé de 45 ans minimum, ayant des connaissances sérieuses en mécanique et en gestion.

Anglais indispensable.

Il sera chargé notamment de :
- l'élaboration et du suivi des plans à 5 ans, plans annuels et budgets trimestriels
- l'élaboration et du suivi du planning du Bureau d'Etudes
- la standardisation et la normalisation
- la documentation (choix - circulation - rationalisation...)
- l'élaboration des procédures
- la sous-traitance d'études.

1 ingénieur méthodes

Pour son Service Méthodes. Ayant 3 à 4 ans d'expérience dans un service analogue. Diplômé d'une école nationale d'ingénieurs ou équivalent.

Les deux postes sont à pourvoir immédiatement.

Les candidats intéressés sont priés d'envoyer C.V., photo et lettre de candidature à Direction du Personnel — HARRIS MARINONI S.A. - B.P. 22 - 60160 MONTATAIRE.
Discrétion assurée.

BANQUE PRIVEE
à forts objectifs de développement à PARIS et en PROVINCE recherche :

Attachés commerciaux
Apporteurs d'affaires extrêmement performants

Ils auront pour mission de conquérir une clientèle rigoureusement sélectionnée, donc exigeante, d'entreprises et de particuliers, grâce à la qualité de leurs conseils en financements et en placements.

Ils devront avoir le sens du dialogue efficace et la volonté d'obtenir par leurs résultats une PROMOTION EXCEPTIONNELLE.

Leur expérience antérieure dans le domaine bancaire ou financier devra donc apporter la preuve de leur impact commercial.

Candidature manuscrite, C.V. avec position actuelle, photo et prétentions sous réf. 7143 à

rsc carrières
92 rue bonaparte 75006 Paris.

SOCIÉTÉ DE NÉGOCE

CARRELAGES, APPAREILS SANITAIRES, CHEMINEES, CUISINES
un des leaders sur marché parisien - C.A. 50 M.
dépendant d'un solide holding financier
recherche un

DIRECTEUR COMMERCIAL DE HAUT NIVEAU

35 ans minimum - formation supérieure

Il devra contrôler et animer l'ensemble des magasins de la Région Parisienne. Il sera responsable des achats, de la définition et de l'application de la stratégie commerciale pour développer les ventes aux particuliers et aux entrepreneurs. Il devra veiller à la bonne marche des magasins à tous égards : décoration, entretien, qualité de l'accueil, apporter son aide aux directeurs, suggérer en permanence la modernisation des méthodes, etc.

Nous cherchons un meneur d'hommes imaginatif, responsable, autonome.

L'expérience de la vie d'une grande surface à un niveau de Direction serait appréciée ainsi qu'une expérience de produits carrelages ou sanitaires ou de la clientèle entrepreneurs.

La Société a des projets d'expansion.

LE POSTE DOIT NORMALEMENT EVOLUER VERS UNE DIRECTION GENERALE

Rémunération 180.000 F +. Adresser rapidement C.V. détaillé et photo sous réf. 2.385 en précisant date de départ en vacances à Danièle DANGER.

CORT
65, avenue Kléber
75116 PARIS
Discrétion assurée

Société Banlieue Nord (3 km de Paris) groupant 350 personnes
recherche

CADRE RESPONSABLE du PERSONNEL

SONT INDISPENSABLES :
— la connaissance de la législation du travail ;
— l'expérience des rapports avec les Syndicats et les Délégués du Personnel.

Ce cadre dépendra directement de la Direction Générale.

Envoyer C.V. et photo sous Nº 68.343
CONTESSE Publicité, 20, avenue de l'Opéra
75040 Paris Cedex 01 qui transmettra.

SOCIÉTÉ FRANÇAISE DE COMPOSANTS ÉLECTRONIQUES
Siège Région Parisienne
importance moyenne, en développement
recherche

DIRECTEUR COMMERCIAL et MARKETING

Le candidat retenu aura :
— une fonction de base technique
— une expérience de l'exportation en Europe
— une bonne connaissance de la langue anglaise, allemand apprécié.

Le poste convient à un Ingénieur ESME ou SUP ELEC, 30 ans minimum, dynamique et ambitieux.

Envoyer C.V. manuscrit et photo à GAUTRON PUBLICITÉ sous référence 3266 - 29, rue Rodier, 75009 PARIS qui transmettra.

BANQUE ÉTRANGÈRE (8e ardt)
recherche

CADRE RESPONSABLE EXPLOITATION

CONDITIONS :
— Facilité contact avec les entreprises ;
— 5 ans minimum d'expérience bancaire ;
— Etudes universitaires ou similaires ;
— Espagnol parlé indispensable.

S'abstenir sans ces conditions

Envoyer C.V. + prétentions + photo, sous réf. D. 050, à ARCHAT, 34, bd Haussmann, 75009 Paris, qui transmettra.

Chef de produits

MECANORMA

Second fabricant mondial de produits pour les arts graphiques et le dessin technique.
Nous avons basé notre rapide expansion sur une stratégie commerciale dynamique à partir d'une politique "Produits" largement évolutive.
Ainsi nous avons pu conquérir, sur le plan mondial, une des toutes premières places de notre spécialité.
Le cadre que nous recherchons se verra confier l'animation et le développement de plusieurs gammes de nos fabrications au sein de la cellule Marketing.
Appliquant un marketing concret et très proche du terrain et de la clientèle, il devra :
- prévoir l'évolution des produits,
- les adapter au marché et à la demande,
- assurer les liaisons avec nos unités de production,
- mettre en place tous les dispositifs, moyens et aides, facilitant la commercialisation,
- exprimer sa créativité afin de maintenir et si possible amplifier notre avance technologique.

Il est diplômé d'une Grande École Commerciale ou est ingénieur ayant reçu une formation complémentaire commerciale ou marketing.
Il pratique couramment la langue anglaise et a déjà une première expérience des circuits commerciaux et (ou) de l'action Marketing dans les biens durables.
La rémunération de départ, d'un bon niveau, évoluera en fonction des résultats obtenus.
Base d'activité : proximité Versailles (78).
Documentation sur poste aux candidats présélectionnés

APPRECIATION REMISE APRES PREMIER ENTRETIEN

FRANCE MARKETING
Adresser lettre manuscrite, C.V. détaillé,
Salaire actuel et photo (retournée), sous réf. 3708
39, rue Étienne-Marcel, 75001 PARIS

DELEGATIONS : PARIS - LYON - NANTES - TOULOUSE

GROUPE FRANCAIS DE CONSTRUCTIONS MECANIQUES
LEADER DANS L'EXPORTATION DE BIENS INDUSTRIELS
recherche pour l'une de ses unités en
REGION PARISIENNE SUD

contrôleur de gestion [haut niveau]

MISSION :
- assister la direction dans l'étude et la mise en oeuvre annuelle du plan de gestion de l'unité (3500 personnes)
- analyser les écarts de réalisation et proposer des solutions
- conseiller la direction de l'unité et la direction générale sur la planification, les méthodes et procédures du contrôle de gestion.

PROFIL :
- ingénieur diplômé d'une Grande Ecole
- âge minimum : 35 ans
- expérience industrielle nécessaire (études ou fabrication...)
- expérience contrôle de gestion souhaitée.

Développement de carrière assuré au sein des 12 unités du groupe.

Adresser lettre, C.V. avec photo et rémunération actuelle sous No 67.968 Contesse Publicité 20, av. Opéra 75040 Paris Cedex 01 qui transmettra.

Syndicat patronal du secteur tertiaire
recherche son

DÉLÉGUÉ GÉNÉRAL

chargé de l'ensemble des actions concourant à la promotion de la profession, et notamment,
- des relations avec les adhérents,
- de la représentation auprès des pouvoirs publics, des instances patronales et syndicales,
- de l'exploitation et de la diffusion de l'information.

Cette offre s'adresse à une personnalité de formation supérieure économique, juridique, ayant des responsabilités de direction d'organisme patronal ou d'entreprise.

Écrire avec curriculum vitae détaillé à Alain Sarton, président de Plein Emploi, sous référence 74852 (joindre une enveloppe).



plein emploi
10, rue du Mail, 75002 Paris.

ORGANISME BANCAIRE
Banlieue Est
recherche pour son Siège

Ingénieur en Organisation

Agé de 28 - 30 ans, il aura déjà acquis une première expérience dans le domaine de l'organisation, soit en Entreprise, soit dans un Cabinet Conseil.

Au sein du Département Organisation, il s'intégrera à une petite équipe d'Organisateurs et d'Informaticiens. Il participera ainsi à de grands projets bancaires touchant le télétraitement ou l'informatisation de différents secteurs, en faisant preuve d'imagination et de méthode.

Pour en savoir davantage, adressez votre C.V. + photo + prétentions sous référence 3735 à Marie Alix BORDES

GAMMA SELECTION
6, Place d'Estienne d'Orves
75009 - PARIS



banque

BANQUE INTERNATIONALE en pleine expansion recherche pour sa **Direction du Crédit et de l'Exploitation Générale à Paris**

CADRE DE CLASSE V ou VI

Le poste à pourvoir comporte des relations étroites et permanentes avec des filiales ou agences à l'étranger et implique une **connaissance approfondie de l'allemand et de l'anglais.**

Les candidats devront avoir une expérience bancaire de plusieurs années dont une partie au moins acquise dans le domaine des crédits et de l'exploitation.

Adresser C.V. détaillé, photo et prétentions sous réf. 3821-M à I.C.A. qui transmettra.

I.C.A. International Classified Advertising
3, RUE D'HAUTEVILLE - 75010 - PARIS

Fromageries BEL
recherche pour son siège social

LE CHEF DE SON SERVICE ORGANISATION ADMINISTRATIVE RESPONSABLE DES ÉTUDES D'ORGANISATION ET D'INFORMATIQUE

Une expérience de 7 ans min. au sein d'un cabinet d'organisation ou en entreprise est indispensable. Les aptitudes d'animation de travail en groupe et d'esprit de décision seront déterminantes.

Envoyer C.V. et prétentions aux Fromageries BEL Direction du personnel - 4, r. d'Anjou - 75008 Paris

---

L'UN DES TOUT PREMIERS CONSTRUCTEURS FRANCAIS DE CHAUDIERES INDUSTRIELLES DE PETITE ET MOYENNE PUISSANCE

recherche pour son Département CHAUDIERES DE RECUPERATION

UN INGÉNIEUR TECHNICO-COMMERCIAL

28 ans minimum

Ayant quelques années d'expérience technique ou bureau d'études dans le domaine récupération. Cet ingénieur sera basé après stage de quelques mois (usines et B.E.) au Siège Social à PARIS et chargé en liaison avec B.E. de définir, négocier, et traiter sous les ordres directs du directeur commercial, les affaires de récupération.

Adr. C.V. et prétentions à nº 68.150 Contesse Publ. 20, av. Opéra. 75040 Paris Cedex 01 qui transmettra.

Organisme de Formation
souhaite intégrer un (e)

Jeune Enseignant (e)

diplômé (e) de l'enseignement supérieur

Il (elle) sera progressivement formé (e) au métier d'ANIMATEUR CONSULTANT en assurant des actions de formation et le suivi d'une clientèle.

Réponse et discrétion assurées à lettre manuscrite, C.V. et photo adressés sous réf. 2536 à

MEDIA PA
9, Bd des Italiens. 75002 Paris
qui transmettra

IMPORTANTE SOCIETE INDUSTRIELLE SPECIALISEE EN BIENS D'EQUIPEMENTS SITUEE EN BANLIEUE SUD-OUEST DE PARIS
recherche

UN CHEF COMPTABLE

Sous le contrôle du chef de comptabilité générale :
— il aura la responsabilité du service de centralisation et du service trésorerie ;
— il sera chargé de l'organisation, de l'animation et du suivi du travail d'une quinzaine de personnes.

Le candidat, titulaire du DECS complet, devra pouvoir justifier :
— d'une formation supérieure ;
— d'une expérience de plusieurs années d'animation de services comptables.

Envoyer curriculum vitae détaillé et prétentions (avec photo) sous référence 68.837, CONTESSE Publicité, 20, av. Opéra, Paris (1er), qui transm.

Société Electronique en pleine expansion Banlieue Ouest de Paris

recherche

pour son laboratoire (études de systèmes logiques)

INGÉNIEURS ÉLECTRONICIENS

même débutants.

Envoyer curriculum vitae détaillé à C.G.P., nº 611, 25, rue Cavendish, 75019 PARIS, qui transmettra.

IMPORTANT GROUPE ALIMENTAIRE PRODUITS GRANDE ROTATION
recherche

MERCHANDISER

Son rôle :
- exploitation des information (panels et statistiques)
- application terrain auprès force de vente
- aide à l'animation et formation réseaux de vente.

Il faut :
- 3 ans d'expérience dans une fonction équivalente chez un fabricant ou dans la distribution
- être basé à PARIS, mais accepter de nombreux déplacements en province.

Adresser lettre manuscrite avec C.V., photo, salaire actuel et prétentions à No 68.807, CONTESSE PUBLICITE 20, Avenue de l'Opéra 75040 PARIS CEDEX 01, qui transmettra.





INSTITUT FRANCAIS DE GESTION
recherche pour la mise en place de son système informatique

1 ANALYSTE PROGRAMMEUR

formation IUT, AFPA ou équivalent.
Pratique LCP (Warnier) COBOL.
Expérience sur système inter-actif.
Intégration dans une petite équipe.
Évolution possible vers l'animation.

Envoyer lettre manuscrite, c.v., photo et prétentions Service du Personnel, IFG, 37, quai de Grenelle 75015 Paris.

	La ligne	La ligne T.C.
OFFRES D'EMPLOI	43,00	49,19
DEMANDES D'EMPLOI	10,00	11,44
IMMOBILIER	30,00	34,32
AUTOMOBILES	30,00	34,32
AGENDA	30,00	34,32
PROP. COMM. CAPITAUX	80,00	91,52

ANNONCES CLASSEES

ANNONCES ENCADREES	Le m/m col.	T.C.
OFFRES D'EMPLOIS	24,00	27,45
DEMANDES D'EMPLOIS	5,00	5,72
IMMOBILIER	20,00	22,88
AUTOMOBILES	20,00	22,88
AGENDA	20,00	22,88

offres d'emploi



CENTI

recherche

INGÉNIEURS
GRANDES ÉCOLES
(X, MINES, E.C.P., E.S.E., SUP. AÉRO ...)

Connaissance circuits et logique électronique. Pratique informatique. Pour applications C.A.O.

Pratique informatique technique pour : APPLICATIONS AEROSPATIALES AVANCEES.

Envoyer lettre avec C.V. et prétentions à CENTI, 128, rue de Rennes, 75006 PARIS, ou tél. 222-25-31.

IMPORTANTE ENTREPRISE BATIMENT ET TRAVAUX PUBLICS
recherche pour son
SIÈGE PARIS SUD
COMPTABLE PRINCIPAL
minimum 10 ans d'expérience
Sérieuses références exigées
(Comptabilité Générale - analytique - bilan)
Ecrire avec C.V. et prétentions sous n° 68.346, CONTESSE Publ., 20, av. de l'Opéra, 75040 PARIS, Cedex 01, qui transmettra.

CENTRE D'ETUDES près Versailles recherche
UN TECHNICIEN Physicien ou Chimiste
NIVEAU B.T.S. ou I.U.T.
pour travaux concernant l'analyse des gaz par méthode physique et physico-chimique. Aptitude aux montages expérimentaux.
Ecrire avec CV et photo à AIR LIQUIDE BP 126 - 78350 JOUY EN JOSAS

LE DEPARTEMENT INFORMATIQUE
d'une importante société française leader dans ses marchés souhaite s'adjoindre
un (e) analyste
Formation Grande Ecole ou équivalent
Expérience de 2 ans souhaitée pour participer dans un premier temps à la mise en place d'un projet de télétransmission au niveau national entre les usines et le siège de la Société.
Larges possibilités d'évolution.
Poste situé à Paris Ouest.
Env. C.V., photo et prét. à n° 68.841, Contesse Publ., 20, av. de l'Opéra, 75040 Paris Cedex 01, qui transm.

Groupe Chimique International
recherche pour PARIS
UN INGÉNIEUR MÉCANICIEN
Quelques années de pratique dans le domaine des
MOTEURS ET LUBRIFICATION
POUR DÉVELOPPEMENT ESSAIS MOTEURS
Connaissance de l'anglais indispensable.
Ecrire avec C.V. à n° 68.704, Contesse Publicité, 20, av. de l'Opéra, 75040 Paris, Cedex 01.

ETABLISSEMENT FINANCIER
recherche
pour sa DIVISION EUROPE
RESPONSABLE zone géographique
chargé d'un groupe de pays pour y développer les relations bancaires et commerciales.
- Expérience de quelques années dans la même fonction.
- Espagnol et portugais indispensables.

Env. C.V., photo et prétentions sous n° 68.515, Contesse Publ., 20, avenue Opéra, Paris-1er, qui tr.

Une société de services de bonne notoriété recherche
un(e) Chef de Publicité,
capable de développer l'image du groupe auprès des leaders d'opinion et des utilisateurs.
Sa mission consistera à :
- concevoir et rédiger, dans le cadre de mailings, toutes lettres et documents appropriés.
- prévoir et organiser des manifestations promotionnelles et de relations pratiques variées.
- établir et faire vivre des relations avec la presse économique.

Ce poste passionnant est réservé à une personnalité ayant des capacités nettement au-dessus de la moyenne et possédant notamment des qualités rédactionnelles et de contact éminentes.
Adresser votre candidature à :
PUBLISCOPE JUNIOR - 11, rue Royale 75008 PARIS
sous la référence M 76 DB (qui transmettra)

LE MONDE s'efforce d'éliminer de ses Annonces Classées tout texte comportant allégation ou indications fausses où de nature à induire en erreur ses lecteurs.
Si, malgré ce contrôle, une petite annonce abusive s'était glissée dans nos colonnes, nous prions instamment nos lecteurs de nous la signaler en nous écrivant :
LE MONDE, Direction de la Publicité, 5, rue des Italiens, 75009 PARIS.

secrétaires

MERCK SHARP et DOHME - CHIBRET
Filiale française de l'un des tout premiers groupes pharmaceutiques mondiaux
recherche
SECRÉTAIRE-STÉNODACTYLO
EXPERIMENTEE
pour assurer le secrétariat de son chef de l'administration des ventes.
Horaire variable - 13e mois
Avantages sociaux
Restaurant d'entreprise.
Adresser lettre de candidature avec C.V. et photo à Mme QUINTARD, Direction des Affaires sociales, 3, avenue Hoche, 75008 PARIS.

BIP INTERIM
recrute en permanence
SECRÉTAIRES NOTARIALES
Prime d'été, tickets restaurant, mutuelle.
137, bd Magenta (10e). 285-46-00.

STE EXPERTISE COMPTABLE
recherche
SECRÉT. - STÉNODACT.
30 a. min., aimant cabinet, apte à assurer gest. secrét., coordin. serv. et répartit. trav. PLACE STABLE et intéress., sér. référ. exig. Ecr. SETECY, 9 bis, rue Gambetta, 78800 HOUILLES.

formation profession.

CIFEC organise du 21-8-78 au 1-9-78 des Séminaires de révision intensive du D.E.C.S.
Renseignements et inscriptions 64, rue de Richelieu, 75002 PARIS
Tél. 742-96-24

capitaux ou proposit. comm.

INVESTISSEZ DANS L'ÉTAT DE RHODE-ISLAND, ÉTATS-UNIS

Terrains industriels de premier ordre, desservis par 5 grandes compagnies aériennes, un port de mer en eau profonde, d'importantes routes inter-Etats et des chemins de fers. A 72 km de Boston, à 288 km de New-York.

Une main-d'œuvre experte avec plus de travailleurs au mètre carré que dans n'importe quel autre Etat.

Programmes de financement à 100 %, plus un ensemble d'encouragements fiscaux en 8 points qui est parmi les plus avantageux aux Etats-Unis.

Marché de 78 millions de personnes, avec un revenu de 480 milliards de dollars dans un rayon de 800 kilomètres.

Ecrire à M. Gordon Byrd, Director, Business & Industry Division, RJ. DEPT OF RECONOMIC DEVELOPMENT - One Weybosset Hill, Providence, Rhode Island, 02903, U.S.A.

E.S.C.P., 35 ans, expér. Direction P.M.E. recherche Produits ou Services Etudierait ttes propositions. Ecr. n° 68.399 Contesse Publicité 20, avenue de l'Opéra, Paris-1er

Fixe 20.000 F mensuel
2 collaborateurs par région
MEDIA Vidéo
apportant 300.000 F
L.K. Tél. 569-02-01

Agneaux Irland. pr exportat. en France. S'adr. Hillview House, M 82 Seavers Rd, Ballinliss, Newry, Co. Down, IRLANDE.

enseignem.

APPRENEZ L'ALLEMAND en ALLEMAGNE
Fremdsprachen-Institut MAWRIZKI
Cours intensifs même pendant les vacances.
Prospectus sur demande : MAWRIZKI
Wilhelm-Blum-Strasse 12/14
D-6900 Heidelberg

demandes d'emploi

HOMME, 36 ans
SCIENCES PO
11 ANS D'EXPERIENCE DANS UNE GRANDE BANQUE DE DEPOT PRIVEE
(5 ans dans les services organisation et informatique + 6 ans dans les services d'exploitation, siège et agences).
Etudierait toutes propositions.
Ecrire n° T 006171 M. REGIE-PRESSE, 85 bis, rue Réaumur, 75002 PARIS.

H. 30 ans, expér. 12 ans comp. Assurances, courtage, I.A.R.D., ch. emploi inspecteur sinistres ou inspecteur régleur rég. parisienne ou banlieue Sud. Ecr. : M. B. Jacob, 65, bd Mal-Joffre, Bât. A 1, 92340 Bourg-la-Reine.

Directeur hôtel 36 ans, expér. 2, 3, 4 étoiles, para-hôtellerie, commercialisation, rech. poste à Paris. — Ecrire n° 18.316, CENTRALE D'ANNONCES, 121, rue Réaumur, PARIS (2e).

Jeune femme 28 ans, licence lettres + études commerciales (C.E.C.E.), cinq ans expérience profession. à PARIS poste
ATTACHE DIRECTION COMMERCIALE
secteur prêt-à-porter, cherche pour raison familiale, région Sud-Est, département 13 ou 06 en priorité.
Etudie toutes propositions.
Ecrire HAVAS MARSEILLE sous n° 94.260.

32 ans, spécialiste conquête nouvelle clientèle (circuits traditionnels tous commerces), 5 ans expérience commandos et animation force de vente, 3 ans direction cciale, recherche poste
ANIMATEUR VENTES ou DIRECTION VENTES
Région indifférente. S. JANOT, 7, Villa Maison-Blanche, 94170 LE PERREUX.

J. F. 28 ans, opératrice L 8000 Burroughs, 4 ans expér., esprit vif et dynamiq. Libre de suite. Ecr. n° 6.049, « le Monde » Pub., 5, r. des Italiens, 75427 Paris-9e.

Hme 33 ans, 15 ans exp. banc.
MAITRISE DROIT (Juin 1977)
SENS DES RESPONSABILITES rech. travail s/PARIS ou LYON Préf. poste à dominante juridiq.
M. BENEY
5, rue J.-Renaut, 21 DIJON

SUP de CO, D.E.C.S. 30 ans, 5 ans d'exp. audit., chef compt. cherche poste à responsabilités finances, comptabil., contrôles, disponible immédiatement. Ecr. n° T 006234 M Régie-Presse 85 bis, rue Réaumur, Paris-2e

H., 31 ans, Format. ingénieur génie civil, dipl. tech. indust., archit., maître urbaniste, conn. organ gestion entrep., vente, EXPORT, ch. poste stab. GABA 5 parvis de Bièvre, 92160 Antony

J.F., 29 ans, exp. enseignement Anglais, Espagnol, Hébreu, notions dactylo, étud. ttes proposit. Ecr. n° T 06285 M Régie-Presse 85 bis, rue Réaumur, Paris-2e

JEUNE CADRE, formation commerciale, 28 ans, ANGLAIS, CHINOIS (allemand à amélior.) ch. POSTE COMMERCIAL Lieu trav. : rég. paris. et R.F.A. Ecr. n° T 06286 M Régie-Presse 85 bis, rue Réaumur, Paris-2e

Assistante Direction Personnel expér. recrutement, bnes not. allemand, recherche poste stable à PARIS. Ecr. n° 2779 « le Monde » Pub. 5, r. des Italiens, 75427 Paris-9e

Responsable de service social, entreprise rech. poste simil. av. participation C.H.S. Conditions de travail (D.E. infirmière As. sociale, spécialisation entreprise) Ecr. n° 2784 « le Monde » Pub. 5, r. des Italiens, 75427 Paris-9e

PHARMACIST COLL. CHEM. Ph. D Colloid, Surf., Chem. England. Postdoc. Phys. Chem. Switzer. Now Resear. Fellow. Universit. Paris. Subst. Knowledge Exper. Colloid Susp. Surfactant Chem. Publica. Seeks Scien. Posit. Universit. or Indust. Dr. D.E. Güvell, 71, boulevard Montparnasse, 75006 PARIS

demandes d'emploi

Après 6 a. d'expér. prof. comme traductrice, interprète (franç., allem.) et secr. de dir. tril (+ angl.) à l'étranger, Jne fme, 28 a., cherche nouv. situation à Paris. Tél. au : 194-97-21 - 692-20-68 ou 88/642154.

Dessinateur chef groupe niv. V, échelon III, 49 a., parl. français, angl., allem., danois et espagn. cherche situation stable en charpente et construction métallique pour raffineries et off-shore, connaissance mécanique générale et mécano-soudure. 17 ans d'expérience.
Ecr. n° 2.782 « le Monde » Pub. 5, r. des Italiens, 75427 Paris-9e.

Secrétaire, 27 ans, 8 a. expér., ch. emploi région Pontarlier. Ecr. n° 7.455 « le Monde » Pub. 5, r. des Italiens, 75427 Paris-9e.

J. F., 20 ans, diplômée B.T.S. secrétariat direction, bilingue anglais, connaissance allemand, cherche poste intéressant. Ecr. n° 6.051 « le Monde » Pub. 5, r. des Italiens, 75427 Paris-9e.

LICENCIÉ EN DROIT
30 ans, homologué Maîtrise, diplôme Ecole notariat, expér. Droit privé notarial, contentieux administratif, cherche poste intéressant, accepterait courte mission ou travail temporaire Paris ou proche banlieue. Ecr. n° J. 400, PUBL. ROGER BLEY 101, rue Réaumur, PARIS 2e.

Dégagé obligations militaires J. H., niv. bac, B.E.P.C., 5 dés. pédag., ch. empl. bur., banque ou assur., ou commerce, lib. sts. Disp. suiv. stage format. profes. Ecr. n° 6.044 « le Monde » Pub. 5, r. des Italiens, 75427 Paris-9e.

J. Hme, dynamique, rech. emploi haut niveau dans vente immobilière pav. ou appts, le samedi, dimanche, excellente connaissance du crédit. 766-83-07, pour rendez-vous.

J. F., 27 a., lic. droit des affaires, lic. russe, angl. cour., espag. Expér. prof. 3 a., rech. empl. stable. Etud. ttes proposit. Ecr. n° 6.050 « le Monde » Pub. 5, r. des Italiens, 75427 Paris-9e.

JOURNALISTE
38 a., format. universit., angl., allem., rédacteur en chef, exp. enquêtes, reportages, politique, économ., sté. Etudie tte propos. de collab. à tps plein ou partiel. Ecr. n° 7.445, « le Monde » Pub., 5, r. des Italiens, 75427 Paris-9e.

JEUNE JOURNALISTE
24 ans, diplômé I.E.P. et C.F.J., allemand, anglais, russe. Expérience PRESSE REGIONALE ET ECONOMIQUE, s'intéressant égalem. problèmes internationaux et culturels, étudie toutes propositions. Presse ou Relations publiques. Ecr. à T 06.248 M Régie-Presse, 85 bis, r. Réaumur, 75002 Paris.

automobiles

vente

12 à 16 C.V.

MERCEDES 280 CE
B.A. 1978, 6.500 kilomètres. Crédit. — 548-97-69.

+ de 16 C.V.

JAG MK 2
3,4 L - 1964
Mécanique refaite + une en pièces. 974-51-25, après 20 hres.

divers

104 - 304 - 504 - 604
Ex-TT 1978, peu roulé. Auto-Paris XV, 533-69-95, 63, rue Desnouettes, Paris-15e.

VOITURES DE HAUT DE GAMME
DAIMLER VAN DEN PLAS
JAGUAR XJS
12 cylindres, injection.
WILSON - F. Lacour
Concessionnaire pilote. 739 - 92 - 50

LANCIA AUTOBIANCHI
13, Bd Exelmans_16e
OUVERT SAMEDI TOUTE LA JOURNÉE
• 524-50-30 •

box parking

RUE MOLITOR (16e)
A vendre 35 BOXES FERMES, en étage, 5 m. 65 X 2 m. 65, neufs, porte basculante. NEVEU et Cie, 743-96-96.

---

jusqu'au 31 juillet 1978
2 exclusivités SFAM FRANCE
2000 GTV ESTATE
ALFETTA PRIMAVERA
venez les découvrir.
SFAM FRANCE-ALFA ROMEO
23, bd de Courcelles. 75008 Paris. Tél. 292 02 50
40 ter, av. de Suffren. 75015 Paris. Tél. 734 09 35

l'agenda du Monde

Ameublement

Sur TOUT l'ameublement
REMISE 15 % prix livré ou 20 % prix emporté
literies, salons, toutes marques
MOBILIA
TEL. : 322-56-41,
30, bd de Vaugirard, PARIS-15e (à 60 m. gare Montparnasse).
ou
9, avenue d'Italie, PARIS-13e.
TEL. : 535-42-58.

Antiquités

SALLE de VENTE ST-HONORE 214, r. du Fg-St-Honoré, Paris. ACH.-VTE excel. cond. meubles anciens, horloges, bronzes, tablx. Téléph. : 766-43-84 et 027-65-58.

Arts

TOILES, AQUAREL., DESSINS. J. OBLIN expose du 16 au 30-6, vend., sam. et dim. 15 à 20 h. 20, av. V.-Hugo, 92170 VANVES. Tél. : 645-09-77. Entrée libre

Bateaux

A VENDRE
HORS-BORD ROCCA
excellent état
Coque : Trimaran.
Longueur : 4,10 m.
Moteur Elvinrude 40 CV
démarrage électrique
Remorque Portaflot
PRIX : 15.000 F.
S'adresser à :
M. MARCEL AUGRANDMENY.
Tél. : 413-35-36 après 18 heures.

Bibliophilie

« Lettres modernes » éditeur à compte d'auteur, 9, quai aux Fleurs, Paris-4e, 633-06-05. Rech. essais lit., histor. ou romans.

Bijoux

ACHAT COMPTANT, beaux bijoux, même importants, brillants, pierres fines, objets d'art. J. HORSTEN 14, r. Royale, 8e.

BIJOUX ANCIENS
BAGUES ROMANTIQUES
se choisissent chez GILLET, 19, r. d'Arcole, 4e. T. 033-00-83.

Cérémonie

UN BEAU MARIAGE
UN BANQUET REUSSI
SALLES pour toutes REUNIONS
UN CADRE, DES PRIX
à 40 minutes DE PARIS.
TEL. : 404-42-01.

Cours

Français orthographe, allemand. Rattrapage vacances. 250-77-71.

Cours d'allemand à HAMBOURG 2-4 semaines juillet-août 1978. Ecrire à LINGUOTHEK, 2 Hamburg 13, Schlüterstr. 22.

CENTRE KLEBER
PIANO Cours accélérés pr adultes débutants
TEL. : 500-88-23.

Débarras

DÉBARRAS 2000
TEL. : 326-81-35.

Institut de beauté

Professionnelle de soins esthétiques ass. détente et décontraction par relaxation et massages. Tél. : 543-04-37.

Instruments de musique

ACHETONS PIANOS
Daudé, 75, av. Wagram-17e. WAG. 34-17. Vente, location.

PIANOS
neufs et occasion récents droits et queues. Remises pour légers défauts d'aspects. Location-vente. Location-test. Réparation, entretien, crédit, livraison. 10 ans garantie pièces et main-d'œuvre.
Daniel MAGNE, 50, r. de Rome, Paris. 522-30-90 et 21-74.

Psychanalyse

Psychanalyse - Psychothérapie non normative, groupe I.C.S. 584-07-21 - 770-22-34 - 236-26-79.

Moquette

MOINS CHER 30 à 60 %
sur 10.000 m2 moquette belles qualités variées laine et synthétique. Téléphone : 757-19-19.

Stages

VOILE sur ROMANÉE
stage : w.-end, sem. ou 15 jours dépt. DEAUVILLE île de Wight Angleterre, Irlande. T. 263-80-51.

Le centre de :
MORPHOPSYCHOLOGIE applig.
organise prochainement
Stages et conférences
sur le thème : Aproche générale du comportement par
l'ETUDE des TEMPERAMENTS
Pour ts renseig. écrire : C.M.A. 25, r. des Artistes, Paris-14e.

Relations

SOLITAIRES

qui redoutez la bêtise autant que la vulgarité et qui souhaitez communiquer, sortir, voyager, vous lier ou vous marier en des conditions optimales d'entente.

Maître RUCKEBUSCH

vous recevra sur rendez-vous et vous facilitera, avec le tact et la discrétion qui s'imposent, des rencontres selon vos aspirations.

à PARIS
5, rue du Cirque
(Rond-Point des Champs Elysées)
Tél : 720.02.78/720.02.97

à LILLE
4 & 6
rue Jean Bart
Tél : 54.86.71/54.77.42

Le messager de votre bonheur pour une vie à deux
Alison Clay
CONSEIL MATRIMONIAL, MARIAGES, SOIR. DANSANTES 35, rue La Boétie-8e. Tél. : 256-04-02, 256-28-87.

Rencontres

« NE REVEZ PLUS D'AMIS » avec qui partager vos joies, vos goûts, quels qu'ils soient, artistiques, touristiques, sportifs, etc. Vous les trouverez grâce à : « GOUTS COMMUNS », Colette Lesure. Tél. : 548-95-16, PARIS.

ENTRE NOUS
Club de rencontre Hmes, Fmes, Cples, sorties-soirées, tél. de 10 h. à 19 h. au 346-65-66.

POURQUOI NE PAS
VOUS MARIER
Téléphonez-moi : Mme De Ryeu 520-34-88 et 224-17-26.

VACANCES - TOURISME - LOISIRS
Mer - Montagne - Campagne

299 METRES DE
LA MER à la Villa Consuelo, 37, bd GROSSO, 06-NICE, stud. et chbres meublés, kitch., frigo. Rénov. 1977. Locat. 15-30 jours. Précisez : mois, durée, nbre pers. 07-08, reste libre 16 au 31.

WEEK-END A JERSEY
Partage frais avec pilote. Très bon marché. Tél. : M. GILDER, hres bureau au 078-92-60, poste 22/38.

LA CIOTAT, villa ds propriété 5.000 m2, 2,5 km de la plage. Location août 3 P. tt cft. Ecr. Fegelman, Le Pignet-de-Rohan, 13600 La Ciotat ou tél. : (42) 08-33-02, (91) 47-07-96.

CANNES environs directs, 10.000 F (juillet-août), 3 P., bien meublé, 4 personnes max. Vue mer, 13e étage. Tél. Cannes (93) 38-65-66.

CAP-D'AGDE, 100 m. plage, pr août, studio, c. cuis., s. bns., terrasse, 3-4 pers. 2.500 F. Tél. : 307-63-51.

PRÈS DEAUVILLE
belle grande maison 10 p., gd cft. Pour juillet Tél. : 651-56-84.

GOLF DE SAINTES STUDIO 2 pers.
JUILLET, AOUT ou SEPTEMB.
TEL. : (46) 93-06-11

LOUE JUILLET, AOUT F2 4 pers. LES LECQUES (VAR). TEL. : (42) 23-42-61.

LE CORBIER (73) studio sud. 4 pers. Juin, juillet et août. TEL. : 966-50-84.

SAINT-GERVAIS (74) à louer appt 2 p. tout confort, calme. Juillet, août. Téléph. : 350-35-25.

Remontez le temps en découvrant l'Auvergne à cheval. L'un des plus vieux pays de France. Pr tous renseignements : Mme André, Les Cavaliers Arvernes, 56, r. Bonnebaud 63 Cl.-Ferrand.

Châteaubois (38) une autre façon de vivre vos vac. Initiat. peint. s/soie, guitare. 010-66-57.

LACANAU, 7 km de l'OCEAN. DOMAINE PRIVE DE 150 HA. Forêt et lac. Cheval, voile, tennis, restaurants. Animation, maison avec jardin 1 000 m2, liv., 2 chbres, 6 lits, cuisine équipée, meublé neuf : 5 000 F juillet ; 5 000 F août. Téléphoner au : 227-22-62 ou sur place : 56-60-03-91.

Nous vous proposons de passer agréablement à Paris un week-end anglais avec un groupe de prof. anglais. Ecrire ou téléphoner : A.P.E., 5, square Trudaine, 75009 Paris. TEL. : 878-10-93. 238-13-52. 373-77-73.

Votre hôtel à 15' de Lyon, 5' de Satolas, conditions pour longue durée, 3 étoiles NN, salles de réunions, mariages, etc. Tél. : 31-08-50.

ITALIE (Toscane)
loue belles résidences pl. camp. 600 m. altitude. Tél. : 504-29-73.

A 40 minutes DE PARIS
UN CLUB DE LOISIRS
(à la carte)
tennis, piscine, chevaux, night-club, pêche, etc.
DES WEEK-ENDS DE REVE.
TEL. : 404-42-01.

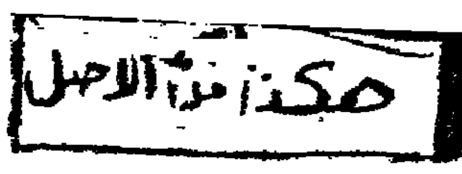
Famille française reçoit à Paris famille étrangère 5 personnes, 500 F par jour : 2 chambres, petit déjeuner, dîner. Possibilité deuxième quinzaine de juillet TEL. : 624-53-25.

Casablanca juill., août, prof. fr. loue villa 4 p. cft tr. b. jdin 10' plages, domestiq., 4 000 F/mois. Capart 134, r. des Ecoles Casa.

---

l'agenda du Monde

Le mercredi et le vendredi nos lecteurs trouveront sous ce titre des offres et des demandes diverses de particuliers (objets et meubles d'occasion, livres, instruments de musique, bateaux, etc.) ainsi que des propositions d'entreprises de services (artisans, dépannages, interprètes, locations, etc.). Les annonces peuvent être adressées soit par courrier au journal, soit par téléphone au 296-15-01.



L'immobilier

appartements vente

Paris Rive droite

PLAINE MONCEAU
IMM. EXCEPTIONNEL
2e ETAGE - TOUT CONFORT
GRAND 7 P. 250 m2
2 BAINS - LINGERIE
BON ETAT GENERAL
+ 2 chbres serv. + débarras
PRIX 1.450.000 F
Jeudi, vendredi, 14 h. à 18 h.
11, RUE THEODULE-RIBOT
ou 723-97-22

11 BIS, RUE **SAINTE-ANNE**
Très bel imm. - Rénovation de qualité. Ascens. Vide-ordures. STUDIOS à partir de 160.000 F. Sur place 14/19 h. - 522-95-20.

MUETTE-RANELAGH
DUPLEX direct propriétaire
grand living, 2 chambres, plein soleil, 6e et 7e étages, ascenseur, balcon. — 734-98-06.

Auteuil, studio, libre, 7e étage, refait neuf, confort, vue, soleil. Tél., heures repas à : 487-47-14.

R. DE JARENTE, magnifique STUDIO, 3 fenêtres, caractère. CHARME. Téléphone : 266-92-15.

BEAUBOURG - LES HALLES 100 m2, entièr. reft nf et équip., balcon. 570.000 F. Tél. 236-18-85.

DANS PARC MONCEAU, 3 P., EXCEPTIONNEL 141 M2 + TERRASSE. PRIX JUSTIFIE. BOURDAIS - 766-51-32 - ORPI.

XVIe - QUAI BLERIOT
3 P., ref. nf, sur cour, imm. P. de T. 1910, 2e asc., 530.000 F. - Téléphone : 622-54-80.

9, ds cité priv., s/verd., splend. pavill. style atelier, en duplex, tout, terras. + jard. Except. Sur pl. merc.-jdi, 15-19 h. 878-41-65.

XVIe, PLEIN CIEL, 9e ét., asc., STUD. + TERRASSE SUD : 275.000 F. Téléphone : 622-54-80.

7, RUE DE L'ASSOMPTION
appartements de 164 et 196 m2, balcon, parking, sous-sol, dans un petit immeuble neuf.
Sur place, de 14 à 19 heures. - GEFIC : 224-10-23.

VILLA PRIVE dans petit imm. neuf, gd standg, calme, soleil, Part. vend 113 m2 : gd living, 3 chbres, 2 bains, parking : 1.100.000 F. Téléphone 757-49-05.

POMPE, grand standing, 6 Pièces, 2 bains, calme, soleil, étage élevé, refait neuf, possibilité de parking. Téléphone : 757-49-05.

OPERA
dans immeuble P. de T., entièrement rénové, ascenseur, vide-ordures, studios, très belles prestations, excellent placement. Sur place, tous les jours, de 14 à ... heures, 11 bis, rue Sainte-Anne, ou Téléphone : 522-95-20.

...ATION, 6e étage avec ascenseur, séjour, 3 chambres, cuisine, wc, S. de B., balcon, parking, soleil, 485.000 F. 346-63-85.

...ès PL. NATION, immeuble ... de T., beau 3 Pièces, entrée, cuisine, wc, bains, chauffage : ...5.000 F. Téléphone : 345-82-72.

...R SQUARE, propriétaire vend séjour + chambre, poutres, ...leil, refait neuf : 185.000 F. ... partir de 17 h. 30 : 806-33-11.

...mm. stdg. 2 P., 55 m2, belle ...its. équip., bns, balc. 9 m., ...étg., asc., tél., calme, s/jard. ...0.000 F. S/pl., de 13 à 17 h., ...74, av. Parmentier (11e), ou ...l. 651-58-59, 9 h. à 11 h. 30.

...OIS VINCENNES, près R.E.R. ...au 4 P., entrée, gde cuisine, ..., S. de B., balcon, ascenseur, ...rking, 415.000 F. — 344-71-97.

...ACE HIPPODROME ET VER...URE, 55, BD SUCHET : bel ...meuble récent, splendide appt ...pièces, cuisine, bains, 102 m2. ...udi de 14 h. 30 à 16 h. 30, COURTOIS : 265-49-85.

MARAIS - SUR VERDURE ...s beau 6 Pièces, gd confort, ...ARME - SOLEIL - 145 M2. ...n état, 2 chambres service : ...000 F. EICHER : 359-99-69.

- MARAIS - RARE ... petite place romantique : ... 3 Pces, 60 m2. - 325-66-66.

BD SUCHET
...s imm. gd standing, pptaire vend STUDIOS 40 M2 ...t grand 2 PIECES 78 M2. ...-93-36, HEURES BUREAU.

RARE Dans imm. rénové SACRE-CŒUR
...s **2 PCES** Vue sur Paris ...u Verdure, calme
Sur place vendredi 16 samedi 17, de 11 à 17 hres, RUE MAURICE-UTRILLO, ou téléphoner : 256-20-33 et après 20 h. : 261-72-00

MUETTE Imm. récent Beau 115 m2
...0 m2 terrasse. 8e. ASCENS. ...IECES. Bon état. Parking. ...0.000. - FONCIAL 266-32-35.

... Immeuble récent - 80 m2 ... Tt conft - 6e étage - Box Jardin - 320.000 F ...te 14 et 15 de 14 à 19 hres, RUE MARX-DORMOY (18e).

...DE VERSAILLES Etage élevé
...dégagée, 4 pièces, 92 m2, ...lles de bains, cuis. équipée, ...rands balcons. 735.000 F. ...LEIL - NEVEU : 743-96-96.

...EIRE Propriétaire superbe 3-4 P. refait neuf, ...marbre, Sud, 450.000 F. ...l 14-17 h : 6 bis, bd Pereire

...PÉCIALISTE 17e - 18e
LE CABINET ARDOUIN ...ent immobilier F.N.A.I.M., ...AV. DE ST-OUEN (XVIIe), ...vous estime gratuitement VOTRE APPARTEMENT

...ous recherchez un appartement nous avons en vente ou en ...tion UN GRAND CHOIX : ...I STUDIO AU 4 PIECES. TELEPHONE : 229-44-67.

...m PLACE DES VOSGES
...imm. luxe rénové, reste ...ques appts : gd séj., 2 chb., ...ains, cuisine équipée, dont ...l'un avec terrasse 16 m². 4, RUE DU FOIN ...ous les jours 14 h. 30-19 h. L'après-midi 271-38-84.

BEAU MARAIS
...ND 2 PIECES, DUPLEX. ...EUB. RESTAURE TT CFT ...ACTERE EXCEPTIONNEL 372.000 F. Tél. 296-12-93.

...PRIETAIRE VEND PRES ...LACE DES ETATS-UNIS
SUR VERDURE
...ndide DUPLEX 140 m² envi...ans HOTEL PARTICULIER ...XIXe siècle, grand style, ...ation de LUXE. Renseignements 734-93-36.

BUTTES-CHAUMONT
Très bel immeuble neuf, ... double + chbre tout conft, ...², jard. privatif 45 m². ...0 F + parking 20.000 F. ... mercredi 14, jeudi 15, ...h., 9, passage GAUTHIER.

CHAMPS-ÉLYSÉES
Pptaire vend 1 BEAU STUDIO luxueusement aménagé, environ 33 m², et 1 PETIT STUDIO à aménager. Renseignements et visite : 734-99-75.

AV. MONTAIGNE
Pptaire vend APPT 3 PIECES 50 m² à aménager, 3e étage avec ascenseur, immeuble cour, et 1 APPT DE 90 m2 en cours d'aménagement, 5e étg. et dernier étg. (asc.) S/avenue. Renseignements et visite : 734-99-75.

PTE CHAMPERRET
Propriétaire vend APPT 4-5 P. entièrement rénové dans bel immeuble PIERRE DE TAILLE. 734-99-75.

XVIe - MIRABEAU
DANS IMMEUBLE PIERRE DE TAILLE GRAND STANDING
GRAND 4 P. CONFT
ENTIEREMENT RENOVE.
PRIX 595.000 F
Jeudi, vendredi, 14 h. à 18 h. : 3, RUE DE L'AMIRAL-CLOUE.

MALESHERBES
CHARME, DUPLEX GD SEJ. + CHBRE, cuis., bains, tél. 600.000 F. - 727-84-76.

POISSONNIÈRE
SUPERBE 5 P., 2 bns., cuis., tél., bel imm. asc. Prof. lib. possib. 630.000 F. - 727-84-76.

PLAINE MONCEAU
SUPERBE 6 P., 2 bains. Parf. ét. 940.000 F + park. 727-84-76.

Achetez directement
de particulier à particulier appelez
Interpropriétaires
envoi gratuit d'une sélection d'appt. et de maisons à vendre. 280-23-28 - 280-54-28. 30, r. de Londres, 75009 Paris.

TROCADÉRO
Imm. neuf très grand standg. 2 P., 67 M2 S/JARDIN. 48, R. DE LONGCHAMP-16e Tél. : 720-17-54.

PLEIN SOLEIL. PRES
QUAI KENNEDY
Magnifique atelier + 2 chbres, 110 M2. JARDIN PRIVATIF. DORESSAY. 548-43-94.

XIXe - NOUVEAU
Récent studio tt cft., balcon, park. Mercredi, jeudi 14-17 h. Quai de la Marne no 16. M. DUMONT, 6e étage droite ou tél. : 742-99-09.

STUDIOS et 3 PIÈCES
PETIT IMM. NEUF GD CFT. SOLEIL, CALME, BALCON. Placards, parking. URGENT. Condit. intéressantes. 296-12-93.

Paris Rive gauche

80 bis, rue DE SÈVRES
PETIT IMMEUBLE DE 14 APPARTEMENTS SEULEMENT
DU 2 AU 5 PIÈCES
FINITION EXCEPTIONNELLE
PORTIER VIDÉO
SALLE DE BAINS ENTIÈREMENT MARBRE
VASTE CUISINE
ISOLATION PHONIQUE POUSSÉE
DOUBLE VITRAGE SUR RUE
APPARTEMENT MODÈLE SUR PLACE
LE LUNDI, MERCREDI ET VENDREDI APRÈS-MIDI
14 h. 30 - 18 h. 30
OU SUR RENDEZ-VOUS TÉLÉPHONEZ A
APRI
885 - 12 - 30

Charme typ. rive gauche, imm. classé, excell. état, tt cft, 60 m2 + loggia + cave aménag. S/pl., le 14, 17 à 19 h. au : 229-52-98.

74, RUE DE SEVRES, DERN. ETG, S/JARD., calme, DBLE LIV., 2 CHBR., TEL., parf. état, 440.000 F. S/pl., le 15 JUIN, de 15 à 17 heures.

ST-JULIEN-LE-PAUVRE
Petit immeuble entier. restauré
5 PIECES DUPLEX 135 M2 ENVIRON
3 ch., 2 bains, cuis., séjour av. cheminée 60 m2 envir. + loggia.
SOREDIM 755-98-57 227-91-45

RUE DE SAVOIE ODE. 95-10
40 m2 séjour + chbre, ref. neuf.

PEUPLIERS IMMEUBLE NEUF
4 étages - Livraison 1er-1979
APPTS - ATELIERS
CONCEPTION NOUVELLE
90 et 100 m2. Tél. le matin et après 20 h 30 : 589-20-97.

DUROC Bourgeois Superbe
Living + chbre. Prix exception. PROPRIETAIRE - 325-75-42

MONTSOURIS 23 m2 A RENOVER
URGENT. 69.000 F. - 325-75-42.

QUAI D'ORSAY (prox.)
7 PIECES 195 M2, immeuble 1930, 3 réceptions,
4 chbres, 2 bains, 3 chbres serv. 1 box. - 076-02-63, le matin.

SAINT-SULPICE
DIRECTEMENT PROPRIET. 85 m2, sur grande cour ravalée, soleil, bon état. 734-98-06 : HEURES BUREAU.

VAL-DE-GRACE
splendide atelier d'artiste + 3 chambres, mezzanine, calme, verdure. - Téléphone : 567-22-88.

SAINT-GERMAIN-DES-PRES
directement propriétaire, grand STUDIO, cuisine, S. de B., wc, sur belle cour ravalée. Tél. : 734-98-06. - HEURES BUREAU.

ECOLE-MILITAIRE. Dans imm. récent, grand séjour, 2 chbres, balcon, soleil. - Tél. : 705-24-10.

76-78, BOULEVARD DE LATOUR-MAUBOURG
VUE SPLENDIDE SUR JARDIN DES INVALIDES
PETIT IMMEUBLE NEUF EXTRÊMEMENT LUXUEUX
17 APPARTEMENTS SEULEMENT
DU 2 AU 5 PIÈCES
SUR PLACE : APPARTEMENT MODÈLE VISIBLE MARDI ET JEUDI
DE 14 h. 30 A 18 h. 30
RÉALISATION
APRI
29, AVENUE FOCH
94100 SAINT-MAUR
885 - 12 - 30

ILE SAINT-LOUIS
DUPLEX SUR SEINE
RARE LIVING DOUBLE 55 m2
3 chambres - 2 salles de bains Grand luxe - Soleil - Ascenseur 2.000.000 F. — Tél. : 504-37-28.

VARENNE
IMMEUBLE DE CARACTERE 4e ETAGE - CALME et SOLEIL
CHARMANT 2 PIÈCES
Kitchen., bains, w.-c. Moquette. ENTIEREMENT RENOVE
PRIX : 245.000 F
Jeudi, vendredi, 14 h. à 18 h.
59, RUE DE BOURGOGNE ou tél. : 723-96-05



OFFICE FRANCO-BELGE D'INVESTISSEMENT
Vend directement dans les 12e - 14e - 18e arrondissements et Vincennes
250 studios,
deux pièces et duplex de caractère entièrement rénovés
déjà loués ou prêts à habiter, gestion assurée
Placements élevés et sérieuses garanties
Téléphonez de 8 h à 20 h
Possible vente en bloc de 2 à 15 millions
intermédiaires acceptés si clients
555-92-72
O.F.B.I. Bureaux 109, r. de l'Université 75007 PARIS

CONTRESCARPE, 5e étage, très calme, très clair, 55 m2, atelier artiste avec mezzanine, cuisine équipée, S. de B., téléphone. Prix : 320.000 F. - Téléphone, après 20 heures au : 603-69-96.

131, RUE BRANCION
dans immeuble en rénovation : beau 2 P., décoré, tout conft + jardinet, EXCEPTIONNEL. Prix 165.000 F. Ce jour, 14 à 18 h. : 874-43-98 - 206-15-38.

VIIe, TOUR EIFFEL, charmant 3 Pces, 56 m2, 330.000 F. Urgt. Téléphone 705-31-13 - 555-04-62.

JARD. des PLANTES-Poliveau : STUDIO, neuf, bains, kitchenet., 115.000 F. Téléphone : 535-86-37.

Me ÉMILE-ZOLA
HABITABLES IMMEDIATEM.
— STUDIOS
— ET 2 PIECES
VASTES, TRES LUMINEUX, CUISINE EQUIP., TELEPH.
— 3 PIECES
EXPOSE SUD
GRAND BALCON.
RENSEIGNEM. SUR PLACE : 10, rue Fremicourt, ts les jrs (SAUF MARDI, MERCREDI) de 11 à 13 h. et de 14 à 19 h. Téléphone : 578-03-72

OU SINVIM
500-72-00, Heures de Bureau.

79, boulevard du
MONTPARNASSE
2 pces, entrée, grde cuis., w.-c., 3e étage. Facile à rénover. 200.000 F. Jeudi, 13 à 19 h.

Me VOLONTAIRES
Bon imm. ravalé, chff. cent. GD LIVING + 1 CHAMBRE entrée, cuis., bains, w.-c. AGREABLEMENT AMENAGE PRIX INTERESSANT. Téléph. 49, rue DUTOT, mercredi, jeudi, 15 à 18 h.

BD PORT-ROYAL
Je vends urgent. Très BEL APPT restauré 2-3 P., grand liv. double + 1 chambre, 55 m2, dans bel immeuble bourgeois avec ascenseur. Px : 329.000 F. DIRECT. 322-11-68

ODÉON
RUE HAUTEFEUILLE
HOTEL XVIe siècle restauré 2 à 5 pces de 92 m2 à 170 m2
Parkings possibles.
755-98-57 ou 227-91-45

CHAMP DE MARS
7 p., 215 m2, 4e ét., tt cft, grand standing, calme, soleil. MICHEL et REYL. - 265-90-05

CŒUR SAINT-GERMAIN
RAFFINEMENT GD CONFT. ds Hôtel XVIIIe, gd salon, petit salon, s. à m., 3 ch. + park. + studio. DORESSAY. 548-43-94.

187, AV. DU MAINE
2e ét. calme, beau 3 pces, ent. cuis., s/eau, w.-c., imm. bourg. P. de T. 250.000 F. 660-44-66 ou s/pl. jeudi 15, de 11 à 19 hres.

RASPAIL - Près Vavin
Jamais habité, studio 30 m2, park. FRANK ARTHUR. 766-01-69.

Région parisienne

VINCENNES Société vend
appt de fonction : DUPLEX 5e/6e étage, 130 m2 + terrasse 100 m2 - Prix 620.000 F
Heures bureaux : 254-39-91
Après 18 heures : 808-30-89

IVRY, Mairie, 100 m. Mo, appt 5 P., 90 m2 + gde loggia, 8e ét. 300.000 + CF. 670-82-53 ap. 19 h.

PARC MAISONS-LAFFITTE
appt 5-6 P., 130 m2, 3 bns, pet. résid. Prix 600.000 F. 962-37-81.

ASNIERES. Récent, standing : 3e étg., asc., sup. 4 P., 110 m2, balc., tout conft. - OPE. 94-31.

Saint-Mandé, près bois, 3 Pièces, tout conft, bel immeub. ravalé. Prix 320.000 F. Tél. : 526-89-39.

BOULOGNE, pr. Mo, imm. réc., 7e étg., balc., soleil, hall, séj. dble, 2 chbres, cuis., S. de B., IMPECCABLE. Parking. Prix : 415.000 F. ROUSSEL : 620-36-49.

ENGHIEN Particulier vend villa sur toit
(6e ét.) Vue panoramiq. sur lac, casino. 130 m2+80 m2 terrasse. Tél. : 417-32-47

CHATOU RESIDENCE dans Parc
Beau 4 pièces très calme, 3e ét., parking, cave. - 256-13-72.

BOULOGNE PORTE ST-CLOUD
BEAU 6 P. S/AVENUE et JARD. CHARME. CONFORT. 650.000 F. - 727-86-95.

MONTGERON
CALME ET VERDURE
Près lycée, appart. 112 m2, 6 P. cuis., bns., cave, park. + gar. fermé. Parfait état. Px. 372.000 F. 921-40-72.

VILLENEUVE-LE-ROI
Appt. 4-5 P., gd stand. 300.000 F Facilité paiement. Tél. 597-39-11.

POUR INVESTISSEURS
NEUILLY - ROULE
200 m2 - 1,2 M.
4 chambres, parfait état.
P. DOUX - 500-16-62

Province

Vacances été-hiver
A CHATEL
Haute-Savoie :
studio, 115.000 F avec 23.000 cpt, 2/3 Pièces. - Gestion assurée. ERIGE, 84, route de Genève, 74240 Gaillard. Tél. (50) 38-52-89

CENTRE VILLE **d'AVIGNON**
Du STUDIO au 3 P.
De 185.000 F à 400.000 F.
Dans HOTEL PARTICULIER
AVEC JARDINS
Restauration de grande classe. Location, gestion assurées.

R. U. R.
4, rue Sergent-Hoff, 75017 PARIS (1) 924-80-74 et 75.

LES MENUIRES
vd appt 2 pces, 35 m2, très bien équipé, 5 pers. (lave-vaissel) excel. état. Tél. (79) 33-34-38

ALPE-D'HUEZ
A saisir, cause départ, STUDIO, 4 personnes, entièrement équipé, cuis. laboratoire, lave-vaisselle, télé, salle de bains. Tél. 522-16-26

appartem. achat

Particulier PAYE COMPTANT : studio, calme, 5e, 6e, 7e, 15e. Agence s'abstenir. T. 551-83-79.

RECH. APPT ANC., LIBRE, même à rénov., étg. él., 150 m2 minim., 5 Pces, 16e, 17e, Neuilly. 758-12-40 - Poste 348.

Jean FEUILLADE, 54, av. de la Motte-Picquet (15e) - 566-00-75, rech., Paris 15e et 7e, pour bons clients, appts toutes surfaces et immeubles, paiement comptant.

Rech. appts 1 à 2 P., PARIS, préf. 5e, 6e, 7e, 14e, 15e, 16e, 12e, avec ou sans travaux, paiement compt. chez notaire. - 873-23-55.

Part., préf. Part., ch. acheter à Boulogne, Bois ou Eglise, dble liv., 2 ch., 90 à 100 m2, Maxim. 570.000. Rey, ap. 19 h., 605-27-28.

RECHERCHE Client suisse
5-7 pièces tt cft, 8e, 16e, 17e, rive gauche, Neuilly. MICHEL & REYL - 265-90-05

appartements occupés

5e PL. GAMBETTA, dans bel imm. ravalé, gd studio, réf. nf, tt cft, 80.000 F, mitoyen, 2 P., cuis., occupé. Px 35.000. Propr., Téléphone 885-20-27 et 255-11-46.

RIVE GAUCHE
APPTS OCCUPES 65 et 90 m2
TEL. 266-67-06

XIe - FG DU TEMPLE
Immeuble entièrem. restauré sur cour-jardin, façade élégante avec statues, 3 pièces tout confort, 46 m2, 3e étage, parf. état, occupé couple soixantaine. Prix : 110.000 F. Téléphone 227-22-62

constructions neuves

PARIS (5e), PANTHÉON
dans petit programme 12 appartements
PROMOTEUR PRIVÉ PROPOSE :
INVESTISSEMENT EXCEPTIONNEL
en début de chantier, fondations terminées, appartements toutes surfaces, de 7 800 F à 8 800 F le m2.
Tél. : 707-02-31.

MEUDON/BELLEVUE
Studio 30 m², 197.000 F.
4 P., 95 m², 625.000 F.
5 P., 122 m² + jardin privatif, 860.000 F. Parking en sus. - Visite sur place, 34, av. Gallieni, tous les jours, de 18 à 20 h., sam., dim., de 14 à 19 h. Tél. : 027-14-13 ou 387-84-30.

locations non meublées Offre

Paris

QUARTIER LATIN
Studios et 2 Pièces, tt confort. Téléphone : 544-58-38.

Place Daumesnil, dans imm., nf, loue 2 P., moqu., cuis., S. de B., wc, tél. Téléphone, 8-20 h. : 942-19-08.

TROCADERO - Sur jardins, appartement 2 p., réc., balcon. TEL. Box. 503-03-18.

SAINT-GERMAIN. 2 pces, cuis., salle d'eau, wc, téléphone - 1.200 F + charges. 233-86-17.

9e 5 pces, 140 m², plein soleil sur verdure. Tél. propriétaire 11 h.-17 heures. 526-30-54.

12e place Mazas, vue s/Seine Très bel immeuble ancien 6 P. en 240 m2, 4.000 F + ch. TEL. 522-45-52.

PASSY 3-4 pièces, standing, soleil, tél., asc. FONCIP - 265-90-73

Mo PLACE-DES-FÊTES
(SORTIE CRIMEE)
NEUFS JAMAIS HABITES
— Studio, 35 m2.... 910 F
— 2 pces, 50 m2.... 1.250 F
— 3 pces, 71 m2.... 1.730 F
— 4 pces, 91 m2.... 2.210 F
— 5 pces, 108 m2 .. 2.600 F
Provisions charges et chauff. compris. Visites : lundi, mercredi, samedi, 13 à 18 h. A côté MAGASIN RADAR ou tél. 256-13-72

Région parisienne

ESSONNE: BRUNOY. Villa nve de caractère. Part. à part., jard. calme, 180 m², 5 chb., séj., cuis., 2 s. de bs, ss-sol, 3 voitures, 2.800 F mens. (16-35) 73-33-51 HR

APPART. F3, bon stdg, à louer à Conflans-Ste-Honorine, 200 m. gare, conviendr. à profession., médecin ou autre. Loyer mens. 1.250 F + charges. Ct. VERMEILLE - 919-21-27.

St-GRATIEN pr. lac ENGHIEN à louer gd stdg, jam. habité, 2 p., cuis., s. de bs, park., jdin privatif. 1.380 F mensuel. C. C. Téléph. : S.G.A. 964-24-81.

locations non meublées Demande

Paris

Part., préf. Part., ch. Boulogne, Bois ou Eglise, dble liv., 2 ch., 90 à 100 m2, max. 5.700 F. Tél., REY, après 19 h. à : 605-27-28.

Région parisienne

Pour son DIRECTEUR, Société recherche en location-bail propriété verte de 3.000 m2 ou plus avec maison de caractère de 3 chambres + living, réception, tout confort, téléphone, proximité S.N.C.F., préférence Val-d'Oise. Société E.R.A.R., Tél. : 745-53-91.

NEUILLY-SUR-SEINE.
Etude cherche pour CADRES : villas, pavillons ttes banl., loyer garanti 4.000 F max. - 283-57-02.

92-BELLEVUE, recherche appt 2 pièces, entr., cuis., s. de bs ou possibilité. Installerai confort si long bail dans résidence ou villa. Ecrire au no 670 M. REGIE-PRESSE, 85 bis, r. Réaumur, 75002 Paris.

locations meublées Demande

Paris

EMBASSY SERVICE recherche direct. stud. ou appart. Paris, villa, banlieue ouest. - 265-67-79.

bureaux

SOCIÉTÉ D'IMPORTANCE NATIONALE
restructurant ses implantations
VEND (location possible)
UN IMMEUBLE DE BUREAUX NEUFS
8 500 m² - bon standing - desservis par le métro
Un dossier confidentiel peut-être obtenu auprès de la Société IMPAC - Tél. : 325.05.97

14e - SAINT-JACQUES
1.500 m2 de BUREAUX NEUFS 20 parkings, 20 tél. Archives. LOYER INTERESSANT PREBAIL - 260-30-83

URGENT. Part. ach. comptant env. 150m² BUREAUX dans le 8e arrdt. Prix raisonnable. - M. Lederman, 734-99-75, H. Bur.

Mo NATION - Propriétaire loue précaire bureaux neufs, 115 m², sur jardin avec parking. Tél. SODIP : 340-20-92.

1 à 20 BUREAUX ts quartiers
Locations sans pas-de-porte
Agence MAILLOT **293-45-55**

PROPRIETAIRE
Loue 1 ou plusieurs bureaux, refaits neufs - 563-17-27.

fonds de commerce

EDGAR-QUINET - 15 parkings 85.000 F + 3.566 F mensuel en viager, couple 78-75 ans. Loyer pour l'acquéreur environ 2.600 F mensuel.
F. CRUZ 8, rue La Boétie 266-19-00

Bar, brasserie, av. gde et belle terras., exc. empl. 74000 Annecy Tél. 548-74-25 H.B. Paris ou domicile 604-78-42

Rest. stand., four, grill., pizza, av. belle terrasse, excel. empl. 74000 Annecy. Tél. Paris H.B. 548-74-25 ou domicile 604-78-42

NICE, Agence immobilière existant depuis 30 ans magasin deux grandes vitrines + dépend. 120.000 F. Tél. : (93) 88-56-61 NICE

Centre commercial, 9e cède boutique angle 60 m2 + 60 m2 ss-sol. 16 m façade. Avec ou sans appartement. Murs ou bail, tous commerces. Tél. 526-51-67

locaux commerciaux

Z.I. de SENLIS
ENTREPOTS NEUFS
— 4 000 m2 couverts ;
— 200 m2 de bureaux ;
— 10 000 m2 de terrain clôturé ;
— embranchement particulier S.N.C.F. ;
— Telex - Téléphone ;
— 3 ponts roulants 10 - 5 tonnes ;
— vaste parking.
Location en totalité ou par lots.
Possibilité assurer manutention et gestion de stock. Pour tous rens., téléphoner au (4) 453-40-55.

pavillons

Part. vd pavillon sur 850 m² à VILLEMOMBLE, dans quartier résid., 5 p., cuis., s. bs, dépend., gar., 23 m. façade sur rue. 15' Paris par aut. 500.000. 236-38-31.

AULNAY-SOUS-BOIS
Part. à part. vd pavillon, 400 m² terrain, tout conft. Tél. 929-39-75 pour visite samedi, dimanche.

CLAMART
Résidentiel. - Ppté construction 1968. Superficie totale 620 m² divisé en 2 splendides appts de luxe de 150 m² chacun, terrasse sur jardin, 3 garages, grand sous-sol avec salle de jeux, caves, chaufferie, confort, état impeccable - 1.250.000 F. O.R.P.I. 825-24-10.

TOURAINE, 5 km Tours, propriété : maison 5 pièces et dép. 100 m2 couverts, 75 ares de terre av. arbres. Px : 250 000 F.

A VOUVRAY, près Tours, coin de pêche, 53 ares, sur la Gisse, en bordure de route. 25 000 F.

Champion, Hôt. des Quatre-Vents 72200-La Flèche. (16) 43-94-00-61.

immeubles

RAMBOUILLET Immeuble du XVIIIe
PLACE DU ROI-DE-ROME (Classée M. H.)
Appt 1er ét. 121 m2. Libre. + grenier 108 m2 + cave. 5 pièces + cuis., s. de bns, chauffage gaz.
R. de c. Magasin 69 m2, loué avec appt 4 pièces, cuisine, caves, cour int., parking privé 130 m2.
Prix : 800.000 F comptant.
(évent. vente appt 1er ét. seul 500.000 F comptant).
Ecr. Me Huber, not., 17, rue Hoche, VERSAILLES.

F. CRUZ 8, rue La Boétie - 266-19-00
tient à votre disposition son service « immeubles ». Vente en bloc ou par lots Appts occupés ou libres Vente au cpt ou viagers

Europa, 54, r. Amsterdam, Paris ach. urgence immeuble occupé, loi 48, avec 1 appart. libre. Paris ou banlieue. - 520-13-67

Boulevard RICHARD-LENOIR
Bâtiments très bon état 7 commerciaux - 36 bourgeois 6 parkings. Rapport 240.000 F. 2.700.000 F. - Tél. 266-19-00

XIe, Belleville, PROPRIETAIRE vend 23 studios + 2 Pces, cft, 1.800.000 F, achat partiel ou total, loyer charges comprises 230.000 par an. 526-24-90.

RECH. MURS DE BOUTIQUE LOUES ou LOCAL INDUSTRIEL RENTABILISE. Max. 2.500.000 F 758-12-48, POSTE 348.

Boutiques

RECH. MAGASIN en LOCATION 16e, 17e arrt, 300 m2 minimum. 758-12-48, poste 348.

chasse-pêche

A vendre proximité
LE TOUQUET PARIS PLAGE
(Pas-de-Calais - 62)
plusieurs parcelles
ÉTANG et MARAIS
plantées ou non
de 1.940 m2 à 9.866 m2 et plus
BORD RIVIERE - SITUATION EXCEPTIONNELLE
Accès voiture direct
J. Proscelle 2, r. Alb.-Dauphin, 80000 Amiens. - T. (22) 92-44-10.

hôtels-partic.

VENTE (DIRECTE)
HOTEL PARTICULIER
PORT-ROYAL
XVIIe s. Tr. grand. Aménageab. IDEAL pr fam. nomb., prof. lib., ctre format., artiste. R.-de-ch. 110 m, 1er ét. 110 m, 2e ét. 110 m, s/s. 50 m. Jardin 70 m (arbres). Plein sud - Prix 1.700.000 F Propriétaire : 883-36-22

VILLAGE DE MONTMARTRE
Dans le calme et la verdure d'une voie privée, BELLE MAISON de 180 m² + terrasse - 076-02-63, le matin.

CŒUR DU 5e
MAISON Verdure Calme
340 m2 divisibles sur jardins et terrasses. - 325-66-66.

INVALIDES (Unique)
DELICIEUSE MAISON 1850 NOYEE dans LES JARDINS 300 m2 et dépendances FEERIQUE JARDIN 650 m2 PLEIN SOLEIL.
Buron, 92, r. Richelieu, Paris.

villas

ST-RAPHAEL. Part. vend villa nve 6 p. pr., 3 s. bs, gar. Splend. vue mer. Terr. 1.300 m². Px 780.000 F. T. (94) 44-08-12 HR.

5 minutes VERSAILLES
construction récente, prox. forêt, sur 1.000 m², comprenant : entrée, séj. double av. cheminée, cuis. équipée, 5 ch., 2 s. bains, wc, nombr. placards, 2 garages, cellier, grenier. Prix justifié - 690.000 F. I.N. 045-29-09.

ST-GRATIEN LIMITE **ENGHIEN**
Villa 9 a., élevée s/ss-sol total. Séj. en L, cuis., 5 chb., 2 bains. Terrasse. Jardin 900 m2 envir. 840.000 F. - Tél. 989-31-74.

LE VESINET Centre 2' R.E.R.
Commerces. HOTEL PARTIC. parfait état, 5 chbres, 3 bains, gar. 1.200 m2 boisés. A SAISIR. Agce de la MAIRIE - 976-52-52

VER-sur-MER (14) près Courseulles
Belle villa neuve 5 P. princip. tout confort. VUE SUR MER. Cabinet AULONG, 44, r. de Bernières, 14300 CAEN. (31) 81-41-62

LE VESINET Grand standing près R.E.R.
Splendide MAISON 200 m2 hab., piscine. Prix largement justifié. Pour renseignements : 950-14-68.

CANNES - MOUGINS
grande villa luxueuse, récente en pierre, résident, piscine. Terrain 2 700 m2 : 1 580 000 F. Tél. : (16) 93-90-17-02 et 80-24-90.

SCEAUX - ROBINSON
près gare Maison récente. Réception + 5 chambres, garage, grand jardin. WEATHERALLS : 225-79-00.

domaines

LANDES Sur BORD de l'ADOUR
IMPORTANTE PROPRIETE agricole, 93 hectares, plantée 19.000 peupliers, 3 à 10 ans. PLACEMENT 1er ORDRE
Ecrire Maître de MONREDON, Notaire à ORTHEZ (64300)

YONNE - PRÈS TOUCY
PPTE EXCEPTIONNELLE avec joli étang 1 ha 1/2, 10 pièces, 3 salles de bains, sur 25 ha, dont 5 ha bois. Nombreuses et belles dépendances. Prix 1.500.000 F. Société Degrais-Lavollée, 89130 DRACY. Téléph. 16 (86) 45-41-28 ou 44-05-28.

propriétés

Charmant village, 120 km. VAL: AUBE, maison PARFAIT ETAT, 5 p., c., bains, 2 wc, garage, chff. centr., fuel, cour et jardinet (possib. acq. jardin attenant). Prix 170.000 F avec petit comptant - 808-25-52.

EMPLACEMENT EXCEPTION. PRES GARE JUVISY
Ppté tt cft. PARFAIT ETAT, 12 p., 2 cuis., 3 bs, gar. dble. TERRAIN PAYSAGE 1.000 m² - Prix justifié - 921-40-72.

NORMANDIE. Site exceptionnel, 110 km. par autor., part. vend MOULIN XVIIe s., habitation restaurée, tt cft, terrain 7.000m². Tél. du lundi au jeudi 737-68-24.

BEARN. A vendre belle maison dans cadre verdoyant, près de Pau. 400 m² habitables, jardin 4.000m² pr. rivière. (58) 47-10-17.

Propté formée de 2 mais. et dépend. : 1 anc., 3 niveaux, 12 à 15 gdes pces style, b. ét. gén., travx amén. à faire ; 2e mais. anc., style, comm. et log., travx restaur. nécess., jard. clos de 1.000 m², excell. situation ville VENDEE, tous équip. et plage, océan. URGENT. Px très mod. 425.000 F.
Ecr. à 7.430, « le Monde » P., 5, r. des Italiens, 75427 Paris-9e.

190 km PARIS env.
Sortie bourg sarthois, très beau cadre, presbytère 18e, 6 pièces, cuisine, 2 salles de bains, w.-c., dépendances, chauffage central, sur 1.319 m² terrain, bon état.
S.A. IND. VENDOMOIS, 41100 VENDOME. Téléph. (54) 77-35-91.

Près MAINTENON
Luxueuse PROPRIETE récente, style FERMETTE, 450 m² habitables, dépendances 4 ha, dont étang 2 ha, clos. 2.000.000 de F avec 1/2 comptant. Solde crédit vendeur. CABINET MAZIERES, 483 - 51 - 55.

662 PROPRIÉTÉS
de la fermette au château. Autour de Paris : 0 à 120 km.
L'ordinateur de la
MAISON DE L'IMMOBILIER
sélectionne gratuitement l'affaire que vous recherchez. Consultation sur place ou par tél., questionnaire sur envoi de votre carte de visite. Chambre Syndicale des Agents Immobiliers F.N.A.I.M. 27 bis, avenue de Villiers, 75017 PARIS. T. : 757-62-02.

PROVENCE
région Avignon 5/2 ha, magnif. terrain bien arborisé, splend. mas de maître habitable, 3 corps bâtim. form. gde cour int., ombrage, eau, élec., Tél., vendue cause succession. AFFAIRE TR. RARE A SAISIR vend. s/val., px 480 000 F, av. 48 000 F cpt solde 5/20 a. poss. Tél. jeudi CATRY (91) 37-09-33. Autres jours : (66) 22-25-06.

A vendre dans la Sarthe, le Luart, maison tout confort comprenant sous-sol, 2 p., cuis., salle de bains, combles aménagés en 2 chambres, 1 000 m2 de terrain. Tél. Me Brault : (16) 43-93-44-79.

terrains

Z.I. TRAPPES - Terrain 12.000 m² - SEDIMO, 9, rue Quentin-Bauchart - 723-72-25.

BRETIGNY Très beau terrain
de 12.500 m2 sur 3 rues. TEL. 522-48-55

TROUVILLE 1.836 m2 COS 0,2
VUE SUR MER - 300.000 F. Propriétaire : 526-24-90.

MESNIL-LE-ROI
Bordure forêt, 4 LOTS DE TERRAIN BOISE, cadre exceptionnel, surf. de 800 à 1.100 m², gdes façades, toutes viabilités. AGENCE DE LA TERRASSE LE VESINET - 976-85-98.

maisons de campagne

Dans hameau Sud Ardèche, maison indépend. ancienne typique, vue, rivière, soleil. Px : 60.000 F. - Tél. (91) 37-75-30.

Propriétaire vend maison pierre, sud LA REOLE (33), 6 km autor., r.-de-ch., étage, cave + dépendances grand terrain. TEL. : (56) 30-54-20.

Ardèche mérid. maison ancienne pierre, 3 p. + vaste grenier, petit châtaigneraie. Nature, vue. Px : 100.000 F. Tél. (91) 73-07-55.

Mais. ardéch., parf. état, 5 p., dépend., cft, vue unique, parc 1.400 m², Px 300.000 F. Pokorny, Combe-de-Riou, 07 Aboussière.

CENTRE
FORET DE TRONÇAIS
PECHE - CHASSE
PLAGE - VOILE
Particul. vend bon état maison campagnarde ds hameau lisière forêt, 3 p., cuis., eau, él., gren., cellier, dépend., 2 cheminées, poutres appar., gar., sur 1.750 m² terrain. 170.000 F. M. Renaud Roger, à Bouis, Isle-et-Bardais, 03360 Saint-Bonnet-Tronçais.

180 km PARIS
entre TOURS et VENDOME, dans bourg tous commerces, médecin, pharmacien, gare. Maison, rez-de-ch. : cuis., séj., 2 chambres, w.-c. ; 1er étage : 2 chambres, sal. de bains, cave. Garage, remise, 875 m² terrain clos. Bon état. 220.000 F. S.A. IND. VENDOMOIS, 41100 VENDOME. Téléph. (54) 77-35-91.

viagers

NOGENT, appt 6 p., 2 bains, 131 m2, 6e étage, asc. Occupé 74-75 ans, 80.000 F + rente 2.500 - LODEL, 700-00-99.

Ch. appt 4 p., tout confort, centre Paris. Ecr. M. Chantoux, 11 bis, boulevard Haussmann. Tél. : 770-85-88.

TROCADERO, pr. av. KLEBER 3 P. PLEIN SUD. 3e ETAGE. 96.000 F + 900 F. - Occupé.
F. CRUZ 8, rue La Boétie 266-19-00

LA RENTE VIAGÈRE
vend vite et bien
G. BOUE N.D.I. 9, rue Lagrange (5e) - 633-71-47.

Le Monde

équipement

A PROPOS DE...

La conduite des Boeing d'Air France

Les avions, pour ceux qui les exploitent et ceux qui les conduisent

Le conflit qui oppose depuis plusieurs mois la direction d'Air France à ses navigants au sujet de la conduite à deux ou à trois des Boeing-737 est au point mort. Les responsables de la compagnie nationale veulent s'en tenir à des « données de fait qui datent déjà d'une dizaine d'années », à savoir la conduite à deux des Boeing-737 pratiquement de règle dans le monde entier. Les pilotes de ligne en exigeant la présence d'un troisième homme dans le cockpit entendent « engager dès maintenant le combat pour l'équipage à trois des avions futurs ».

Dans cette guerre de position, les navigants d'Air France se cherchent des alliés. Le conseil d'Europilote qui rassemble l'ensemble des associations de pilotes de ligne européennes vient d'entamer une campagne d'explication auprès des constructeurs aéronautiques, des autorités gouvernementales et des compagnies aériennes afin de démontrer aux uns et aux autres que, « quelle que soit la façon dont les avions futurs seront conçus ou certifiés, la détermination des pilotes est sans ambiguïté : ils voleront à trois sur ces appareils ».

A l'appui de leurs thèses, les navigants français continuent d'invoquer les impératifs de la sécurité et la lourdeur des charges de travail. Ils soulignent que « la productivité d'un Boeing-737 en équipage à trois est encore supérieure à celle du DC-9 en équipage à deux qu'utilisent 80 % de nos concurrents européens ». *Ils font valoir* « la disproportion entre le surcoût estimé par la direction d'Air France de l'équipage à trois : un million de francs par an et par avion, et la perte évaluée par cette même direction à l'horizon 1980-1981, faute de Boeing-737 : deux milliards de sièges-kilomètre offerts, quarante mille heures de vol et un milliard de francs de recettes ».

Dans une lettre récemment adressée aux navigants, les représentants régionaux d'Air France s'inquiètent du sérieux handicap dont souffrirait la compagnie nationale si elle devait se passer des services des treize Boeing-737 que l'Etat l'a autorisée à louer pour remplacer ses vingt-huit Caravelle vieillissantes, en attendant la mise en ligne d'un avion européen. L'acquisition d'appareils de cent places leur paraît « indispensable » pour exploiter le réseau province-Europe.

« Le remplacement par le haut des Caravelle n'est guère possible compte tenu des volumes de trafic concernés et de la nécessité des fréquences quotidiennes. Aucune ligne européenne au départ de Lyon ne justifierait l'utilisation du Boeing-727, *a fortiori* celle du Boeing-707 ou de l'Airbus », *explique M. Michel Molty, directeur régional pour le Sud-Est.* « Pour une grande part, le trafic province-Europe n'est pas récupérable au départ de Paris, *estime-t-il.* Nous avons eu assez de mal dans la région lyonnaise pour faire cesser l'habitude d'utiliser Genève comme porte de sortie ou d'entrée des passagers aériens. » *A son avis,* « entre Genève et Paris, le choix sera vite fait et il ne sera plus possible de revenir en arrière ».

De son côté, M. Gilbert Pérol, directeur général d'Air France, a fait, par écrit, une avance aux navigants. La position qu'il prend en faveur du pilotage à deux « ne vise strictement et spécifiquement que le Boeing-737 pour des raisons qui touchent d'une part à la conception du cockpit de ce appareil, et d'autre part à la façon dont il est exploité par nos concurrents ».

M. Pérol confirme son désir de procéder avec les navigants à une étude comparée de la conduite à deux ou à trois du futur avion européen. « Nous renonçons à prendre parti, *a priori*, pour le pilotage à deux », *affirme-t-il. La seule limite que les dirigeants d'Air France mettent à cet engagement est que,* « si, en définitive, nos concurrents choisissent le pilotage à deux et que leurs navigants acceptent de voler dans ces conditions, nous gardions la liberté de nous aligner sur cette solution commune ».

« Condition irrecevable », *rétorquent les navigants d'Air France. La querelle s'éternise. En définitive, l'Etat, tuteur des entreprises nationales, devra-t-il sortir de sa réserve pour interrompre ce dialogue de sourds, exemplaire en un sens, du conflit qui oppose dans les compagnies aériennes, mais ailleurs, aussi, les tenants de la rentabilité économique aux défenseurs des conditions de travail.*

JACQUES DE BARRIN.

ENVIRONNEMENT

7 000 HECTARES DE TERRAINS « FRAGILES » SERONT CLASSÉS AUTOUR DE VENCE

Les plateaux et les vallons s'étendant autour de Vence (Alpes-Maritimes) seront préservés du « mitage », c'est-à-dire de la construction anarchique de pavillons disgracieux. Au cours de sa séance du lundi 12 juin, la commission supérieure des sites a donné son plein accord au projet de classement d'une vaste zone de 7 000 hectares touchant la commune de Vence et quatre communes alentour.

Les membres de la commission ont également approuvé le classement de la plus grande partie des rives de l'étang de Soustons, dans les Landes. Ils ont donné un avis favorable au projet de construction sur l'île d'Ouessant d'une tour radar de 80 mètres de haut destinée à surveiller le trafic des pétroliers. A une condition toutefois, c'est que le sémaphore de la marine nationale soit réinstallé au pied de la tour.

La commission a dit oui à la reconstruction par les usines Renault d'un hangar de 12 mètres de haut sur le bord de la Seine en face de la manufacture de Sèvres (Hauts-de-Seine). En revanche, elle a rejeté comme inacceptable un projet de lotissement de mille lits présenté par la municipalité de La Grave (Hautes-Alpes), située au pied du massif de la Meije.

● *Marée rouge dans le Calvados.* — Le ramassage et la pêche des coquillages sont interdits sur le littoral du Calvados entre l'embouchure de l'Orne et Ver-sur-Mer, soit sur plus de 22 kilomètres. Les coquillages, envahis par des algues microscopiques, sont en effet impropres à la consommation.

La prolifération du zooplancton est telle, en face de Deauville et de Trouville, que la mer paraît recouverte d'une véritable marée rouge qui devient phosphorescente la nuit. — *(Corresp.)*

L'AMÉNAGEMENT DU QUARTIER DES HALLES A PARIS

Les associations de quartier demandent au moins une grande exposition publique

M. François Serrand, membre de la Commission des sites de Paris, vient d'adresser au préfet de la région parisienne, préfet de Paris, à propos de l'aménagement du quartier des Halles à Paris, une lettre dont voici les principaux passages :

« A la séance du 5 octobre 1977, j'ai demandé, au nom des associations de quartier réunies sur notre plate-forme parisienne, la réalisation de deux moyens d'information sur l'importante opération d'aménagement de l'ancien carreau des Halles : un examen par la commission des sites de Paris, de l'ensemble du plan d'aménagement de l'opération ; et une grande exposition pour informer les Parisiens et les Français sur ce qui devrait être un grand projet de politique urbaine.

» Vous avez répondu favorablement à cette demande sur le premier point. Récemment, en obtenant une réunion d'information des membres de la commission de la SEMAH (Société d'aménagement des Halles), et dès le 25 octobre, en faisant présenter à la commission un exposé général sur le plan d'aménagement de zone.

» L'exposé général nous a confirmé l'absence d'un projet d'ensemble et de ce fait l'impossibilité de juger de l'insertion du projet Bofill, dans ce qui sera le nouveau site.

» Le constat de cette situation, l'absence de moyens de la commission pour assurer son rôle consultatif en matière de protection des sites et de l'environnement, a conduit les deux seuls représentants des associations à se retirer de la commission des sites de Paris, à la séance du 18 novembre. Je rappelais, à cette séance, que la « commission » aurait dû être consultée en son » temps sur l'élaboration du plan » masse, sur la construction du » forum, et sur les réalisations » déjà effectuées, telle l'usine de » ventilation. Ce qui est en » cause, c'est la procédure même » d'examen du projet. » J'attirais l'attention de la commission sur les « risques de construction » bétonnée de 5 mètres de hauteur, dont il n'est pas certain » que soit, au préalable, saisie la » commission, malgré l'importance de leur superficie au sol, » en particulier rue Lescot. »

» Nous avons obtenu, au mois de janvier 1978, du ministre de la culture et de l'environnement, la parution d'une circulaire qui reprend la plupart de nos propositions pour un fonctionnement efficace des commissions des sites.

» La réunion d'information à la SEMAH, fort bien organisée par le directeur général de cette société d'aménagement, montre toutefois l'insuffisance des documents qui nous ont été présentés pour juger de la réalité des contraintes techniques, commerciales et financières. Et, pourtant, faute d'une connaissance exacte des raisons de ces contraintes, la commission ne peut que se soumettre ou se démettre.

» Je vous demande aujourd'hui de bien vouloir faire inscrire à l'ordre du jour de la prochaine réunion, avant si possible le 14 juillet, l'examen des conditions de conception et de réalisation d'une grande exposition publique sur le projet d'aménagement du quartier des Halles.

» Parmi les dispositions importantes de la circulaire précitée du 19 janvier, celle de la mise à disposition du grand public des documents de base et d'une consultation des visiteurs, répond à notre demande d'information des Parisiens sur l'opération des Halles, son histoire, ses données actuelles et les perspectives de choix quant à son évolution. »

P.T.T.

A Bordeaux

UN MILLION DE LETTRES EN SOUFFRANCE APRÈS LA MISE EN SERVICE DU CENTRE DE TRI AUTOMATIQUE

(De notre correspondant.)

Bordeaux. — La mise en [illegible] du nouveau centre de tri automatique de Bordeaux, [illegible] mencée le 16 mai dernier, [illegible] aboutir au blocage progress[illegible] l'acheminement du courrier [illegible] million d'objets sont en souffr[ance] et il n'est pas rare qu'une [illegible] mette plus de dix jours pou[r at]teindre son destinataire, à [l'au]tre bout de la ville.

Cette situation a provoqué [la] protestation de M. Michel [illegible]dieu, président de l'Union p[atro]nale girondine. « *Les retards [que] nous subissons depuis plus [illegible] mois ont dépassé la limite [du] seuil tolérable pour nos en[tre]prises,* écrit-il dans une l[ettre] adressée au préfet de la Giro[nde.] *Au-delà des retards dus à [des] mutations techniques que [nous] comprenons, la position de [ceux] qui, par tous les moyens, frei[nent] la marche normale de la dis[tri]bution du courrier, tout en [pro]clamant haut et fort qu'ils [dé]fendent l'emploi des salariés d[e] nos entreprises, me paraît in[ad]missible.* »

De son côté, la direction dép[ar]tementale des P.T.T. accuse [les] syndicats : « *Au lieu de jouer [le] jeu, ils profitent de la situat[ion] pour créer une atmosphère al[ar]miste auprès des grands usager[s.]* » Selon elle, les effectifs renfor[cés] durant cette période transito[ire] devraient résorber les retards v[ers] le 19 ou le 20 juin.

La C.G.T., qui dénonce le ma[n]que d'effectifs, estime que le p[er]sonnel intérimaire est incapa[ble] de faire face à la situation, d'a[u]tant plus que les agents qualifi[és] se préparent à partir en vaca[n]ces. Aussi les syndicalistes ont-[ils] décidé d'organiser la semai[ne] prochaine une campagne d'info[r]mation et un mouvement [de] grève. Il est donc peu probabl[e] que le retard soit résorbé dan[s] les délais prévus.

PIERRE CHERRUAU.

FAITS ET PROJETS

CIRCULATION

● *Moins de morts sur les routes.* — Suivant les statistiques officielles le nombre des victimes de la route a évolué comme suit entre les quatre premiers mois de 1977 et les quatre premiers mois de 1978 : nombre d'accidents — 2,3 % ; nombre de tués — 1,8 % ; nombre de blessés — 1,2 %.

TRANSPORT

● *Nice-Coni en septembre 1979.* — La ligne Nice-Coni devrait être remise en service au mois de septembre 1979, vient d'indiquer M. Louis Lemaire, directeur régional de la S.N.C.F. à Marseille. Les travaux de rétablissement de la ligne qui relie la France à l'Italie ont commencé en janvier 1976. Il a fallu notamment reconstruire quatre ponts, six tunnels et onze viaducs qui avaient été détruits en 1940 par les armées françaises et italiennes. — *(Corresp.)*

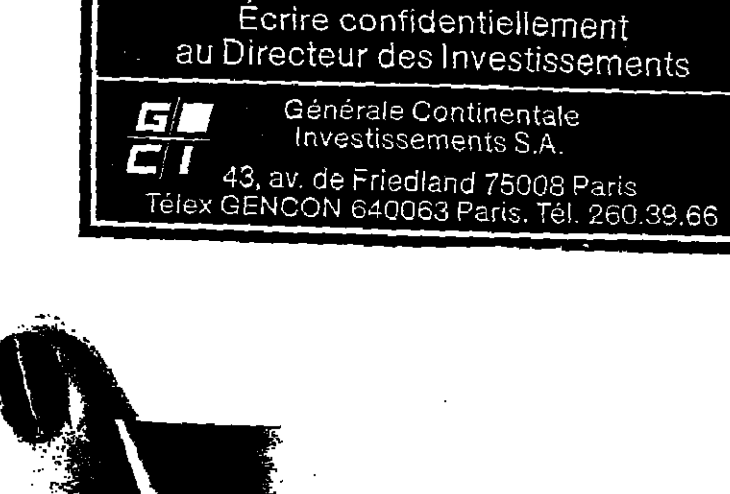
● *Commissionnaires de transport : retour à la liberté des prix.* — M. Budry, président de la Fédération française des commissionnaires et auxiliaires de transport (F.F.C.A.T.), qui vient de réunir son cinquième congrès à Strasbourg, a souhaité que la profession puisse, pour conquérir des marchés extérieurs, disposer de moyens identiques à ceux des concurrents étrangers, à ceux accordés aux exportateurs français.

A son avis, la condition du succès exige « *un postulat de liberté, de vérité, ainsi qu'il est pratiqué hors des frontières nationales* ». Les commissionnaires et transitaires ont, d'autre part, demandé une extension rapide de l'informatisation des opérations de dédouanement à tous les grands centres frontaliers. — *(Corresp.)*

L'ATLANTIQUE ALLER - RETOUR POUR 700 F

Ce sera le tarif le plus bas pratiqué sur une ligne transatlantique régulière. A compter du mercredi 14 juin, et pour un mois, la compagnie américaine PANAM offre un aller-retour Boston-Amsterdam pour 149 dollars (700 F environ).

Les vols auront lieu quotidiennement et les billets seront délivrés selon la formule dite « stand by », c'est-à-dire qu'aucune réservation n'est possible, les guichets ouvrant cinq heures avant le décollage. A compter du 15 juillet, pour le même service, le prix du billet aller-retour sera de 279 dollars (1 300 F).



هكذا في الأصل

Le Monde

économie

LE GOUVERNEMENT FACE A LA SITUATION SOCIALE

M. Barre : je n'ai pas l'intention de changer de politique

M. Raymond Barre déclarait jeudi matin 8 juin au micro de France-Inter : « *Je le dis sans ambages, je ne suis pas près de me laisser émouvoir par les assauts ou par les critiques.* » Le premier ministre l'a répété mardi soir 13 juin en quelques phrases sèches au cours d'une conférence-débat organisée par *les Echos* dans un grand hôtel parisien : « *Je n'ai pas l'intention de changer de politique. Il faut que cela soit clair. Comme je ne me livre pas à l'activité de premier ministre par plaisir ni par satisfaction d'un intense désir, je n'ai pas l'intention de modifier une ligne de ce que je crois indispensable à la survie de ce pays.* »

Le chef du gouvernement a ainsi répondu à cette occasion aux critiques qui lui sont adressées tant par l'opposition que par certains membres de la majorité, et notamment aux propos tenus récemment par MM. Jacques Chirac et François Mitterrand, le premier ayant estimé le 8 juin que la politique économique du gouvernement n'allait pas « *assez loin ni assez vite* », et le second ayant affirmé le 11 juin que cette politique reposait sur « *une erreur doctrinale* » :

« *Les responsabilités que je porte sont des responsabilités à l'égard du pays et non des responsabilités à l'égard de tel groupe social ou de telle formation politique* », a déclaré le premier ministre.

» *Quand on situe la France dans le monde tel qu'il est, il n'est pas possible de pratiquer le compromis habile ni la complaisance facile. Bien sûr, il faut de temps à autre accepter quelques scories et laisser passer quelques fantaisies, mais pour l'essentiel il faut que le cap soit fixé et tenu. Je ne change pas. Il paraît que c'est un défaut. Mais, croyez-moi, à un certain niveau de responsabilité, la plus grande erreur serait, pour quelques avantages passagers, de changer.* »

Soulignant la continuité de sa politique, l epremier ministre a indiqué que l'effort de redressement engagé à l'automne 1976 avait permis de dégager une « *marge de manœuvre* », et il a rendu hommage aux Français « *qui ont apporté leur concours à la politique qui était menée et qui ont accepté sans troubles sociaux — sauf pour ceux dont c'est la vocation d'en créer — les disciplines qui étaient nécessaires* ».

Pour M. Barre, l'tconomie française doit demeurer fondée sur quelques principes fondamentaux : pas de retour au protectionnisme, avoir des prix de revient qui n'excèdent pas les prix de vente, ne pas vouloir distribuer ou répartir plus que ce que l'on produit. « *En un mot,* dit-il, *la politique à mener pour la France repose sur quelques notions simples : il faut travailler, épargner, innover, exporter. Tout le reste est bavardage.* »

« LE GOUVERNEMENT N'EST PAS UNE ESCOUADE DE CHASSEURS DE CANARDS BOITEUX »

Après ces déclarations liminaires M. Barre a répondu à plusieurs questions.

Interrogé sur la libération des prix il a notamment indiqué que le gouvernement ne rebloquerait pas les prix industriels, quelles que soient les variations de l'indice : « *J'ai affirmé que le processus engagé était irréversible et je voudrais saisir cette occasion pour dire à ceux qui font courir le bruit que l'on reviendra sur la libération des prix, ou aux chefs d'entreprises qui feraient des hausses de précaution, au cas où l'on reviendrait au blocage des prix, qu'ils risquent d'encourir de graves mécomptes. Car s'ils augmentent leurs prix de façon inconsidérée et ont ensuite des difficultés au niveau de la concurrence intérieure ou internationale, qu'ils ne comptent pas sur le gouvernement pour pratiquer une politique plus souple de crédit à leur égard, pour introduire des subventions budgétaires ou limiter la concurrence internationale.* »

M. Barre a ajouté qu'il ne pense pas que la libération des prix industriels provoquera « *ces hausses de 13 ou 14 % dont on parle* ».

« *Si toutefois les chefs d'entreprise n'assumaient pas leurs responsabilités*, a-t-il conclu sur ce point, *je puis dire la chose suivante : au cas ou le contrôle des prix viendrait à être rétabli, il le serait pour trente ans.* »

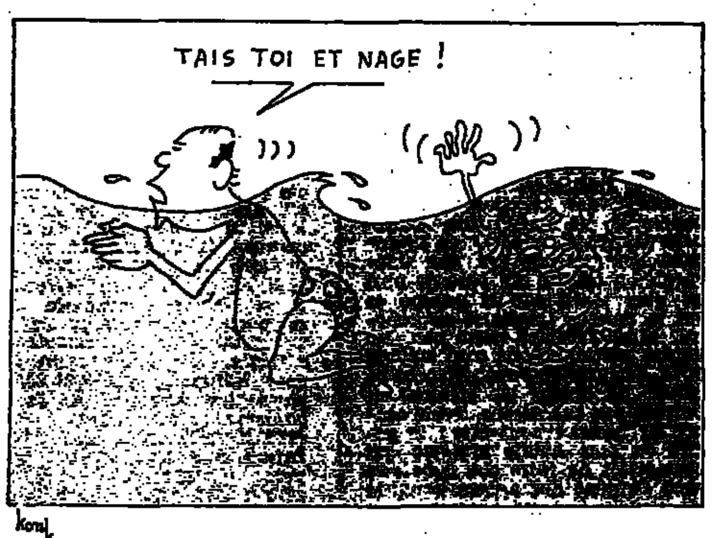
A propos des taux d'intérêt, le premier ministre a déclaré : « *On ne peut pas dire qu'ils doivent être systématiquement bas ou systématiquement hauts. J'ai d'ailleurs essayé d'introduire une petite révolution : la flexibilité des taux d'intérêt. Pour ce qui est du taux de base bancaire, c'est la même attitude qui doit être observée. Lorsque la situation s'améliore, il est normal que le taux baisse. J'ai bon espoir que nous pourrons, en temps opportun, assister à sa diminution.* »

Interrogé sur la situation du secteur du bâtiment et des travau publics. M. Barre a déclaré qu'il a demandé au ministre de l'environnement et du cadre de vie d'étudier le dossier, « *afin de pouvoir prendre, dans les prochaines semaines, des mesures qui atténuent les difficultés* ».

A propos des restrictions apportées à la concurrence des grandes surfaces (allusion faite à la loi Royer), M. Barre a répondu : « *Des progrès ont été faits. Je ne crois d'ailleurs pas que ce soit simplement par le développement des grandes surfaces que l'on pourra assainir les circuits de distribution. Certains comportements de grandes surfaces sont inflationnistes.*

» *Mais il faut donner à toutes les entreprises leur chance et éviter d'empêcher leur développement au nom de la défense du petit commerce. Le petit commerce doit savoir rationaliser son activité.* »

Le premier ministre a conclu le débat en évoquant les « canards boiteux » : « *Je veux liquider cette légende selon laquelle le gouvernement veut abattre les « canards boiteux ». Le gouvernement n'est pas une escadre de chasseurs de « canards boiteux » menée par un premier ministre amateur de carabine à répétition. Les ressources de l'Etat sont limitées. Elles doivent être affectées en priorité aux entreprises bien gérées et ayant un avenir. Je suis prêt à m'expliquer avec n'importe qui et devant l'opinion publique sur ce point (...) Il y a quelques « canards boiteux », mais ce n'est pas l'ensemble de l'industrie française, qui sait s'adapter à des circonstances très difficiles. C'est pourquoi j'ai un optimisme certain pour l'avenir.* »



(Dessin de KONK.)

LA C.F.D.T. VEUT QUE LES SALARIÉS SOIENT PLUS NOMBREUX AU CONSEIL ÉCONOMIQUE ET SOCIAL

M. Edmond Maire, secrétaire général de la C.F.D.T., a écrit le 8 juin au premier ministre pour lui demander d'intervenir pour éviter la censure des groupes au Conseil économique et social (C.E.S.) et pour modifier la composition de cette Assemblée.

Lors de la célébration du trentième anniversaire de cette Assemblée, toutes les catégories socioprofessionnelles n'ayant pu s'exprimer sur le rôle du Conseil, la C.F.D.T. proposa que ces points de vue soient publiés officiellement. Ce qui fut décidé. Mais la C.F.D.T., dans sa propre déclaration, ayant dit que « *le Conseil est dominé par une majorité qui s'oppose aux intérêts généraux des salariés* », les autres groupes retireront leurs propres déclarations pour empêcher la publication du texte cédétiste.

Finalement, la majorité du bureau du CES, le 25 avril dernier, a remis en cause sa propre décision de publier les déclarations.

M. Michel Rolant, président du groupe de cette centrale au C.E.S., commentant cette lettre devant la presse, a demandé avec insistance que soit remaniée la composition du C.E.S., où le total du groupe des travailleurs ne représente que le quart des sièges : cinquante et un sur deux cents, parmi lesquels cinquante-cinq « personnalités » dans la nomination par le gouvernement a souvent, estime M. Rolant, l'aspect d'un lot de consolation après des revers électoraux ou autres.

● *Chez Berliet : les « caristes » suspendent leur grève.* — Les deux cents « caristes » (conducteurs de chariots élévateurs), de l'usine Berliet de Vénissieux (Rhône), ont suspendu leur grève le mardi 13 juin, tandis que les négociations se poursuivent. Le travail devait reprendre mercredi aux fonderies, le loock-out étant levé. En revanche, de nouveaux débrayages ont été lancés dans différents ateliers par la C.G.T. et la C.F.D.T. pour soutenir des revendications catégorielles.

AUX USINES RENAULT

• Augmentation des salaires de 1,5 %
• Impasse à Flins où le comité d'entreprise est convoqué vendredi

Situation calme dans les usines Renault, y compris à Cléon, mais poursuite de la grève des O.S. de l'atelier des presses à Flins. Après les débrayages de solidarité peu suivis mardi 13 juin dans l'ensemble des établissements, la Régie a pris quatre initiatives : augmentation unilatérale de tous les salaires de 1,5 % au 1er juin (4,5 % depuis janvier) et versement d'une prime uniforme de 160 F le 2 août et de 76 F le 7 septembre ; mise à pied à Douai d'un délégué cégétiste pour voies de fait sur des cadres, ce qui a amené la C.G.T. à organiser, mercredi, un débrayage d'une heure ; appel de l'ordonnance en référé du tribunal de Versailles sur le conflit de Flins et convocation, vendredi, d'un comité d'entreprise extraordinaire au cours duquel la direction pourrait, si nécessaire, annoncer des mesures de chômage technique si la grève-bouchon des ateliers des presses se poursuit.

D'ici-là, l'expert, M. Stéphane Thouvenot, qui a été désigné par le tribunal de Versailles, devrait déposer ses conclusions vendredi 16 juin, mais son rôle est déjà sujet à controverse. Pour la C.F.D.T. il s'agit d'un médiateur alors que, pour la direction, M. Thouvenot n'est seulement qu'un expert, tâche difficile, comme M. Thouvenot a pu le constater, mardi, lors de sa visite à l'établissement de Flins.

Happening à Flins

« *Camarades ! Si la direction ne veut pas nous accorder ce dont nous avons besoin, nous continuerons l'occupation ! Parce que les lettres de licenciement, nous on s'en fiche !* » C'est un grand Noir qui parle, en gesticulant, dans l'atelier des presses de Flins, immobilisé une fois de plus par la grève-bouchon des O.S. L'orateur porte un pull-over rouge, un feutre enfoncé sur ses yeux. Une vive excitation règne parmi les grévistes après que soixante-dix d'entre eux, dans un premier temps, aient reçu une convocation pour un entretien préalable, avant leur éventuel licenciement.

La « sono » résonne étrangement sous les voûtes de polyester, entre les six travées où s'alignent cent quatre-vingts grosses presses. Une vingtaine de personnes — surtout des agents de maîtrise en blouse bleue — sont à leur poste devant les « bécanes », mais l'ampoule rouge est allumée sur toutes les machines. Une semaine après l'intervention des forces de l'ordre et la mise en chômage technique des vingt mille salariés de Flins, les O.S. réoccupent leur atelier.

Le silence n'est rompu que par les palabres, les chants et les cris des occupants. Ces derniers sont, pour l'instant, une cinquantaine, assurant une « *permanence de lutte* ». Mais plus de deux cent cinquante autres O.S. sont absents. Au total, trois cents grévistes au moins, soit 70 % de l'effectif des « *bécanes* », selon la C.F.D.T., 95 % selon la C.G.T. et 50 % du personnel des presses selon la direction, qui comptabilise cependant les agents de maîtrise, les électriciens, etc., dans l'effectif global de l'atelier A-B (1).

La plupart des grévistes sont des Mauritaniens et des Sénégalais. Il y a aussi une dizaine de Marocains, quelques Algériens et plusieurs Maliens. Quelques-uns seulement, peut-être indécis, ont revêtu leur tenue de travail — salopette grise et calot blanc — qui les fait tellement ressembler à des bagnards. La tension monte au fur et à mesure que se prolonge cette grève-bouchon. « *Déjà,* affirme un syndicaliste *on a essayé de nous opposer à des agents de maîtrise.* » « *Pourtant, nous sommes gentils,* ajoute un immigré. *Même contre les C.R.S., nous n'avons pas bougé. Nous leur avons juste lancé des coquelicots et des pâquerettes...* » Des éclats de rire détendent un peu l'atmosphère. A quelques mètres, deux agents de maîtrise surveillent le meeting improvisé. Quelques menaces, sans plus, sont échangées. Mais, lorsque surviendra un huissier, certains des grévistes lui diront : « *Allez, dégagez, on n'a pas besoin de vous ! Vous êtes l'homme de la direction !...* »

C'est alors un véritable happening. Des grévistes veulent s'emparer de l'huissier « *pour le jeter dans un camion* ». Un délégué syndical s'interposera, ramènera le calme non sans difficulté. Un peu plus tard, le médiateur visite, à son tour, l'atelier des presses. Avec une grande patience, il écoutera les arguments des grévistes, puis ceux de la direction. Mais la C.G.T., accédant aux demandes de la base, souhaite qu'une délégation d'O.S. soit reçue en même temps que les délégués syndicaux. Le médiateur — qui estime avoir suffisamment écouté les doléances des grévistes — reporte à plus tard cette nouvelle entrevue. Les dirigeants de la section C.G.T. décident alors de ne pas participer aux entretiens tripartites. Et seule la section C.F.D.T. y assistera pour plaider le dossier des O.S. Elle avait été, d'ailleurs, le seul syndicat à assigner en référé la Régie vendredi dernier.

« Une question de justice »

La principale revendication des O.S. porte toujours sur l'accès à la classification P 1 (ouvriers professionnels de première catégorie). « *Il faut comprendre l'animosité de mes camarades,* expliquait un immigré. *Pour ceux des presses, ce n'est pas tellement un problème d'argent qu'une question de justice. Quand un O.S. remplace un P 1 sur une machine, il est payé comme un O.S. Mais l'inverse n'est pas vrai. Le P 1, lui, peut parler avec les contremaîtres, perdre du temps, se reposer quand il veut, tandis que l'O.S., c'est un esclave.* »

Revenus à l'atelier, les grévistes se réunissent une fois de plus. « *On va montrer aux patrons qu'on ne cédera pas, qu'on n'est pas des robots,* crie l'un d'eux dans le porte-voix. *Nous, on n'est pas marié avec la régie Renault.* »

A Flins comme dans d'autres usines Renault, les divergences tactiques entre la C.G.T. et la C.F.D.T. apparaissent une fois de plus, après une unité d'action éphémère. Mais les deux syndicats se retrouvent d'accord pour accuser la direction d'avoir favorisé par son attitude intransigeante « *ce scandaleux gâchis* ». Une pétition de la maîtrise demandant la condamnation de la grève et du rôle joué par le comité d'établissement dans cette affaire circule parmi les salariés de l'usine.

Confusion, agitation... « *Le gâchis est partout* », proclame un tract cégétiste daté du 13 juin. Selon ce syndicat, des « *spécialistes du grand spectacle de la provocation* » ont, la veille, découpé des tôles et des éléments de R 18. « *La caisse à rebut est aussi pleine que les pièces bonnes... Des centaines de véhicules sont à la retouche. Quelques pièces frappées chez Peugeot, à Mulhouse, font deux jours de voyage jusqu'à Flins, par camion, soit plusieurs dizaines de pièces qui arrivent « mortes » ou vont directement à la retouche.* » Et de conclure : « *Voilà le travail de tout ce beau monde, qui préfère faire perdre des milliards pour refuser 82 francs par mois en plus à quelques centaines d'ouvriers en grève.* »

JEAN BENOIT.

(1) Selon les syndicats, trois cents à quatre cent cinquante ouvriers sur six cents sont en grève, mais les cent cinquante non-grévistes sont des P 1 non concernés par les revendications. Pour la direction, le nombre des grévistes est comparé à l'ensemble des salariés travaillant aux presses ou aux retouches, monteurs, contrôleurs et techniciens compris, soit plus de neuf cents personnes.

● *M. Le Guen (C.G.T.) : les cadres et la maîtrise, en cas de grève,* ne doivent pas être utilisés à des tâches qu'ils n'accomplissent pas habituellement. L'UGICT-C.G.T., évoquant le conflit Renault, estime que le patronat veut toujours « *utiliser le personnel d'encadrement dans la première étape de la répression* ». L'union, d'autre part, annonce qu'elle participera aux commissions de concertation, à condition qu'elles soient ouvertes aussi à la maîtrise, que les délégués puissent se présenter aux élections et que les prérogatives des comités d'entreprise ne soient pas amoindries.

Les autres conflits

LES GRÉVISTES OCCUPENT L'ARSENAL DE BREST

A Brest, la grève qui a éclaté à l'arsenal, le 12 juin, chez les ouvriers travaillant au carénage des sous-marins (400 personnes), s'est transformée, le 13, en mouvement illimité avec occupation. La décision a été prise par 2 715 salariés tandis que 1 677 autres s'étaient prononcés pour un arrêt de vingt-quatre heures, précise l'intersyndicale C.G.T.-C.F.D.T.-F.O. Selon celle-ci, 2 000 ouvriers ont défilé, le 13 juin, ouvriers de l'arsenal qui emploie 6 000 personnes, protestent contre le blocage de leurs salaires. Ceux-ci, d'après une déclaration du ministre de la défense, ne seront plus liés, pendant un an, à l'évolution des salaires de la métallurgie « *dans l'attente du rétablissement économique* ». Des débrayages ou des manifestations ont eu lieu dans d'autres arsenaux, notamment à Cherbourg, Clermont-Ferrand, Indre (Loire-Atlantique) et Paris-Saint-Médard.

● *Saint-Pierre-et-Miquelon.* — L'ordre de grève générale lancé jeudi 8 juin par les responsables politiques, économiques et syndicaux de Saint-Pierre-et-Miquelon (le *Monde* daté 11-12 juin) a été suivi mardi 13 par toute la population de ce département d'outre-mer. La grève visait notamment à attirer l'attention du gouvernement sur « *la gravité de la situation économique de l'archipel* ».

● *Trois cent vingt licenciements aux Laminoirs-Tréfileries-Câbleries de Lens (L.T.C.L.),* où un peu plus de mille travailleurs sont employés. Pour justifier cette mesure, la direction invoque le coût trop élevé des prix de revient, qui impose une réduction des charges, et en particulier des frais de personnel. Toutes les usines du secteur, celles de Lens, de Loison et de Harnes, seront touchées par cette décision. La C.G.T. et la C.F.D.T. ont appelé le personnel de l'entreprise à une grève de vingt-quatre heures vendredi prochain. — *(Corresp. part.)*

● *Grève à l'embouteillage de Vichy.* — Les ouvriers payés à l'heure au service de production et d'entretien de l'embouteillage à la Compagnie fermière des eaux de Vichy se sont mis en grève lundi 12 juin, avec l'appui de la C.G.T. Ils réclament une augmentation horaire de 1,20 franc afin que le salaire mensuel soit porté à 2 400 francs. Le mouvement, largemetn suivi, devait continuer mercredi.

● *Aux buffets de la gare de l'Est,* à Paris, les employés de ce service, ainsi que ceux de la brasserie et des comptoirs (environ cent quatre-vingt-cinq salariés) ont reconduit, le mardi 13 juin, la grève déclenchée le 26 mai, notamment pour le maintien de leurs emplois. Vingt-cinq licenciements auraient déjà été annoncés.

BANQUE

M. Pierre Moussa succède à M. Jacques de Fouchier à la tête du groupe Paribas

Le 15 juin, M. Jacques de Fouchier, président de la Compagnie financière de Paris et des Pays-Bas, prendra sa retraite et, comme il était convenu depuis deux ans, cédera son fauteuil à son vice-président, M. Pierre Moussa. Ainsi s'achève une carrière de trente années dans la banque, marquée d'initiatives nombreuses et originales, couronnée par l'accession à la tête de l'un des groupes français les plus puissants, avec plus de 150 milliards de bilan. Banque d'affaires, banque de dépôts, Paribas joue un rôle important dans le financement de la construction, dans le développement des crédits à l'équipement et à la consommation, détient de gros intérêts dans le bâtiment, l'électronique, le pétrole, et compte parmi les « grands » de la vie financière internationale.

Un prince de l'« establishment »

L'un des princes de l'*establishment* français, M. Jacques de Fouchier, prend sa retraite à soixante-sept ans après avoir désigné son dauphin. Après huit ans et huit mois à la tête de l'un des deux groupes les plus puissants de France et trente années de banque fécondes en réalisations les plus diverses, il peut s'estimer parvenu au faîte d'une réussite que beaucoup lui envient. N'a-t-il pas marqué sa génération avec la mise au point de formules originales de crédit, au point qu'on a pu le baptiser « le père de la transformation » ? N'a-t-il pas conduit avec fermeté et succès Paribas dans les eaux troublées de la politique et des affaires, redorant le blason d'un groupe que les pratiques assez particulières de son prédécesseur avaient quelque peu terni ? Tout cela est vrai. Cet homme affable, serviable, discret (il n'a aucune responsabilité au C.N.P.F.), inventif, avait toutes les qualités pour réussir au sein d'un *establishment* bancaire dont il fait partie intégrante.

Né en 1911 d'un père président de chambre à la Cour des comptes, il suit la « voie royale » qui conduit le plus souvent aux destinées les plus hautes de la banque française. « Fort en thème » tout au long de ses études, avec un penchant pour les belles lettres — il obtient à seize ans un prix de l'Académie française pour son poème *Vocalises*, — il est reçu premier au concours de l'Inspection des finances, puis entame le *cursus honorum* de la haute fonction publique, interrompu par la guerre et une brillante campagne d'Italie. Sous-directeur au Trésor, puis directeur adjoint du commerce extérieur en 1945, il n'éprouve guère d'affinités pour son ministre, M. Billoux, l'un des dirigeants du parti communiste, et en 1946, à trente-cinq ans, décide de voler de ses propres ailes en quittant la fonction publique.

Et c'est là que, suivant les uns, il a un coup de génie, ou que, suivant les autres, il exploite admirablement la situation en utilisant toutes les ressources du système. Les grandes banques viennent d'être nationalisées et, prudentes, s'en tiennent à leurs activités classiques de crédits à court terme consentis sur leurs dépôts. En France, tout est à reconstruire, à refaire : un créneau énorme et béant, celui du crédit à moyen ou long terme pour la construction, l'équipement, sans compter le financement des ventes à tempérament encore dans l'enfance.

M. Jacques de Fouchier cherche des capitaux, en trouve. Et auprès de qui, parbleu ? Auprès des banques de la place, dont il connaît tous les dirigeants grâce à son passage rue de Rivoli, et surtout auprès des banques de dépôts (Crédit lyonnais, Société générale, B.N.C.I., devenue B.N.P.), qui disposent d'abondantes ressources. L'idée de base, toute simple, mais toute nouvelle, du moins à cette échelle : « transformer » ces ressources à court terme en crédits « longs », avec, naturellement, toutes les garanties souhaitables. Et c'est une succession de créations originales : en 1946, l'Union française de banque (crédit à l'équipement), en 1951, avec le concours du Crédit foncier de France, l'Union de crédit pour le bâtiment, en 1953 le CETELEM (crédit à l'équipement ménager), en 1954 la Compagnie française d'épargne et de crédit, réincarnation du crédit différé, formule maudite antérieurement, en 1959 Locabail (crédit-bail pour l'équipement), Locabail immobilier et promotion, SEGECE (étude et gestion de centres d'équipement). La même année, la création de la Compagnie bancaire, qui coiffe toutes ces sociétés, vient couronner le tout et consacrer un succès qui va croissant.

Debout sur son marchepied de la Compagnie bancaire, M. Jacques de Fouchier va regarder plus haut. Dès 1957, il était en relation avec la Banque de Paris et des Pays-Bas, dont le directeur général, M. Jean Reyre, lui avait demandé de prendre la tête de COFIMER, nouvelle société constituée avec la banque Rothschild pour exploiter les richesses minières de l'Afrique noire. En 1966, lorsque M. Jean Reyre devient président de Paribas, lui-même est nommé vice-président, avec promesse de succession vers 1970. Mais les choses vont se précipiter.

Né en 1899, entré à Paribas en 1924 avec une toute petite licence en droit, M. Jean Reyre a gravi les échelons à la force du poignet. Partisan d'initiatives hardies, avec des intuitions fulgurantes, il piétine sans ménagement beaucoup d'intérêts, ce qui le rend suspect à un establishment dont il ne fait pas partie. Feu M. Lorain, président de la Société générale, disait : « *Je ne serre pas la main à ce...* » (suivait le nom d'un gros poisson tropical particulièrement vorace).

A cette époque, la renommée du groupe était plutôt équivoque. « *Où Paribas passe, l'actionnaire trépasse* », maugréaient les boursiers échaudés. Il fallait donc redorer un peu le blason de la banque. L'occasion en fut fournie par la bataille que livrèrent, au nom de la course aux guichets, Paribas et Suez pour le contrôle du C.I.C., dernière grande banque de dépôts non nationalisée. M. Jean Reyre conduit les hostilités avec fougue, mais sans trop consulter son conseil d'administration, notamment pour le fameux emprunt en Suisse destiné à financer les achats d'actions C.I.C. en Bourse. L'affaire fait déborder le vase. M. de Fouchier démissionne, pour revenir en vainqueur, et en président, le 16 octobre 1969.

Le voilà dans le splendide bureau de la rue d'Antin, à la barre de cet établissement fondé en 1872. Il va lui donner beaucoup de cette respectabilité qu'il avait presque totalement perdue.

M. de Fouchier signe la paix avec Suez, en troquant sa part du C.I.C. contre la Banque de l'Union parisienne qu'il marie avec le Crédit du Nord, septième banque de dépôts française avec sept cent cinquante guichets. Il se tourne délibérément vers l'étranger, avec l'aide de M. Pierre Moussa, qu'il a fait venir à ses côtés pour lui succéder. Faisant mentir la vieille réputation de Paribas contrôlant une affaire avec 5 % du capital et lui extorquant de gros agios, il va même jouer les saint-bernard en renflouant totalement une de ses filiales d'ingénierie (Heurtey), au coût de 150 millions de francs ou davantage, en injectant des capitaux dans la papeterie en déconfiture (Chapelle Darblay-Navarre), en finançant, bon gré mal gré, une sidérurgie en faillite qui pèse de plus en plus lourd sur le groupe et sur la banque française en général. Mais l'empire tient bon, les autres participations sont solides, et M. Jacques de Fouchier peut se vanter de laisser les affaires en ordre à son successeur. Seule ombre au tableau peut-être : le génial ou très habile système qui permettait de faire des bénéfices avec l'argent des autres banques est menacé à terme. Le refinancement des établissements financiers sans guichets auprès des grands collecteurs de ressources risque, à terme, d'être remis en cause. Mais il reste l'international, les émissions en euro-dollars, les crédits consortiaux où Paribas est passé maître. L'aventure n'est pas terminée.

FRANÇOIS RENARD.

L'homme du grand large

M. Pierre Moussa, initialement promis à l'Université, est une vocation tardive de la banque. Né à Lyon en 1922, il entre à l'école normale en 1940, puis passe en 1943 son agrégation de lettres. Comme M. Jacques de Fouchier, il manifeste une inclination très nette vers la poésie, puisque son mémoire de diplôme est consacré aux poèmes en prose de Baudelaire. Comme lui encore, il entre à l'inspection des finances, d'où il sort major en 1946.

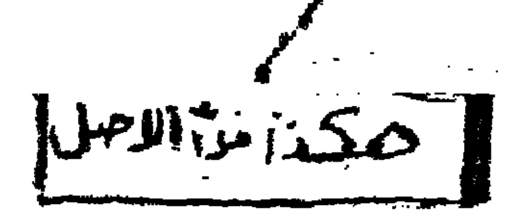
Très rapidement, il accède aux cabinets ministériels, et plus spécialement à celui de M. Robert Buron, secrétaire d'Etat aux affaires économiques, en 1950 et 1951. Après un passage de deux ans à la direction des relations économiques extérieures, rue de Rivoli, il rejoint en 1954 M. Robert Buron, devenu ministre de la France d'outre-mer pour devenir d'abord directeur du cabinet ; ensuite, jusqu'en 1959, directeur des affaires économiques et du Plan dans ce même ministère. Ces fonctions, qui s'exercent au moment où se règlent l'affaire d'Indochine, puis celle de Tunisie, et enfin celle de la préparation à l'indépendance des Etats d'Afrique noire, le conduisent à l'étude des pays sous-développés et de leurs problèmes. Il écrit plusieurs ouvrages, et notamment les Nations prolétaires, *qui connaîtront un certain succès.*

Tourné résolument vers l'étranger

Après un intermède de trois ans comme directeur des transports aériens au ministère des travaux publics, pendant lequel M. Pierre Moussa réussira à développer le réseau français dans le Pacifique au cours de négociations avec les Américains, les Australiens et les Japonais, ses références « africaines » le désignèrent pour prendre la tête, de 1962 à 1964, du département Afrique à la Banque mondiale. A ce poste, nouvellement créé, qui couvre tout le continent africain, M. Moussa sera le seul Européen du continent parmi les dirigeants de l'organisme international. En 1965, il s'oriente vers la Fédération française des compagnies d'assurances, dont il sera le président, de 1966 à 1969.

C'est alors que sa destinée bifurque. Ami de M. Jacques de Fouchier, qu'il avait connu à la France d'outre-mer à la fin des années 50, lorsque la société Cofimer avait été constituée avec les Rothschild et Paribas pour exploiter les ressources minières de l'Afrique, il est introduit rue d'Antin par le futur président, dont il deviendra rapidement le dauphin. De taille moyenne, le teint mat, les cheveux noirs et l'œil très vif derrière des lunettes d'écaille, il assure être l'un des hommes à Paris qui connaissent le plus de pays.

Particulièrement axé sur les activités internationales, il dirige ou anime les opérations d'ouverture vers l'extérieur, notamment avec la merchant bank S. G. Warburg, première association d'un établissement français avec la City de Londres. Sans oublier, toujours avec Warburg, la prise de contrôle de la société Becker aux Etats-Unis, ni les alliances avec le monde entier. Président, à cinquante-six ans, d'un des plus puissants groupes français, il parie résolument sur l'étranger, dans lequel, comme son prédécesseur, il voit l'avenir, non seulement de Paribas, mais de la banque française tout entière. — F. R.



ÉTRANGER

Au cours de leur session annuelle

LES PAYS MEMBRES DE L'O.C.D.E. RECHERCHENT LES MODALITÉS D'UNE RELANCE CONCERTÉE

Les ministres des affaires étrangères et des finances des vingt-quatre pays membres de l'O.C.D.E. se réunissent, le mercredi 14 et le jeudi 15 juin à Paris, sous la coprésidence de MM. Kiichi Miyazawa, ministre de la planification, et Nobuhiko Ushiba, ministre des affaires économiques extérieures, du Japon. Au cours de cette dix-septième session traditionnelle, consacrée à l'examen de la situation économique mondiale, aucune décision concrète n'est attendue, bien que les objectifs de croissance définis les années précédentes n'aient pas été atteints.

Avant le sommet économique qui doit réunir les 15 et 16 juillet, à Bonn, les dirigeants de sept pays (Etats-Unis, Canada, Japon, Allemagne fédérale, Grande-Bretagne, Italie et France), les ministres de l'O.C.D.E. se contenteront, sans doute, de mettre l'accent sur la nécessité de mener une action concertée pour une croissance durable. Le principe en est admis (*le Monde* du 2 mars 1978), mais ce sont les modalites qui sont difficiles à mettre au point, ainsi que les responsabilités de chaque pays. Les experts de l'organisation ont, quant à eux, défini trois groupes de nations : celles qui se portent à peu près bien (R.F.A., Japon, Suisse, Belgique, Pays-Bas), celles qui sont convalescentes (Grande-Bretagne, Italie, France, Suède, Autriche, Canada, Australie, Nouvelle-Zélande) et les autres. Les Etats-Unis sont classés à part, devant lutter à la fois contre la hausse des prix et le déficit extérieur.

En 1976, le conseil de l'O.C.D.E. avait défini une stratégie à moyen terme prévoyant un taux minimum de croissance de 5 % par an jusqu'en 1980 afin de résorber le chômage et de relancer l'économie. Or, en 1977, l'expansion s'est située en dessous de 4 % et, aussi bien cette année que l'année prochaine, le taux ne dépasserait pas 3,5 %. Le chômage augmenterait de 500 000 pour toucher 17,5 millions de personnes à la fin de 1978. Plongés dans cette récession, les pays industriels sont tentés de prendre des mesures protectionnistes... Cependant, et certains... l'O.C.D.E. renouvellera, pour la ...ième fois, l'engagement d'éviter toutes mesures restrictives concernant les échanges extérieurs.

JAMAIQUE

● *Octroi à la Jamaïque d'une ligne de crédit du Fonds monétaire international.* — Le F.M.I. a approuvé, le 12 juin, l'octroi d'une ligne de crédit de 245 millions de dollars (200 millions de droits de tirages spéciaux) à la Jamaïque. Cette ligne est octroyée pour soutenir le programme adopté par les autorités jamaïquaines en vue de freiner la consommation intérieure, de libérer des ressources pour stimuler les investissements, et d'orienter l'effort de production vers l'exportation et le remplacement des importations. — (A.F.P.)

En Australie

La réponse de la C.E.E. à nos propositions est totalement inadéquate

nous déclare le premier ministre, M. Fraser

M. Malcolm Fraser, premier ministre australien, a été reçu mardi 13 juin par M. Barre. Le chef du gouvernement français lui a demandé de renoncer aux mesures protectionnistes visant le cognac, les pneumatiques et les automobiles, a-t-on indiqué dans son entourage. M. Barre a souligné la nécessité d'une action concertée pour stimuler l'activité économique dans le cas d'un ralentissement de l'économie américaine.

« Monsieur le premier ministre, comment se sont déroulées les conversations que vous avez eues avec M. Barre ?

— J'ai exposé notre position et notre vœu que les négociations commerciales multilatérales de Genève soient un grand succès. Nous avons été d'accord pour exprimer notre opposition à un retour au protectionnisme, qui mettrait en danger le niveau de vie dans la plupart des pays. Cette rencontre a été utile ; elle n'a pas été infructueuse. Mais le véritable test, ce sera ce qui se passera à Genève.

— Vous effectuez actuellement une visite des grandes capitales occidentales pour défendre les intérêts économiques et commerciaux de l'Australie. Quels résultats attendez-vous de ce voyage ?

— 1978 est une année particulièrement importante pour les relations économiques et commerciales mondiales. Les décisions qui vont être prises à Genève et au sommet de Bonn définiront les grandes lignes de la politique qui sera suivie au cours des prochaines années. Il sera difficile de revenir sur ces décisions avant un certain temps. (...) Or au cours des douze derniers mois, nous avons assisté à une pression plus grande en faveur du retour au protectionnisme dans un certain nombre de pays. A Bonn et à Genève, nous aurons le choix entre libéraliser le commerce entre le plus grand nombre de pays et revenir trente ans en arrière vers le protectionnisme.

— Vos relations avec la C.E.E. sont actuellement tendues. Quelles en sont, selon vous, les raisons ?

— Nous affirmons, dans les termes les plus forts, que la réponse de la C.E.E. à nos propositions est totalement inadéquate. Douze mois après ma visite à Bruxelles, la Communauté n'a pas [illegible] nir une réponse écrite. Elle nous dit que des progrès pourront être réalisés dans certains domaines à Genève. Nous testerons la validité de ces déclarations, tout en continuant à défendre notre point de vue bilatéralement.

» On ne comprend pas bien que nombre d'industries australiennes ont vu le jour parce que l'Europe en avait besoin. Maintenant la politique de la C.E.E. nous pousse en dehors de nos marchés. Nous reconnaissons le droit de la France à protéger ses paysans, mais cela peut se faire en nous laissant la possibilité de commercer et non pas en supprimant tout commerce. Depuis un an nos ventes de vin en Europe ont diminué de moitié à cause de nouvelles règles arbitraires de la C.E.E. C'est une attitude inéquitable et irresponsable.

» Certains de nos centres ruraux sont presque exclusivement dépendants de l'industrie bovine ; ils se sont développés pour fournir le marché européen. Quand ce dernier s'est fermé, ces villes ont commencé à mourir. De vastes zones de notre pays sont plongées dans la dépression et le désespoir.

— Envisagez-vous de prendre des mesures de rétorsion ?

— J'espère que nous n'aurons pas à aller jusque-là. Mais cela ne signifie pas un affaiblissement de notre détermination. Nous ne voulons pas la révolution, nous voulons que ceux qui sont capables de produire des produits meilleurs et moins chers puissent le faire. Nous sommes contre les subventions à l'exportation qui peuvent détruire nos positions dans des marchés que nous avons mis vingt-cinq ans à développer.

— Votre pays dispose d'immenses réserves d'uranium. Envisagez-vous de lier vos ventes de ce minerai à un accord satisfaisant avec les pays développés ?

— Nous sommes tenus par nos obligations internationales à accepter des mesures de sauvegarde ; l'uranium ne doit pas être utilisé à des fins militaires. Nous devons fournir de l'énergie dans un monde qui en manque. Comme nous sommes conscients de nos responsabilités internationales, j'espère que d'autres pays ne nous pousseront pas à prendre des décisions auxquelles nous sommes hostiles. Je voudrais que le commerce de l'uranium demeure séparé des débats que nous avons actuellement.

— Votre gouvernement a décidé d'ouvrir largement l'Australie aux investissements étrangers.

— Nous accueillons favorablement les investissements étrangers, spécialement sous forme d'association. Notre objectif est d'obtenir une participation australienne de 50 % dans chaque projet. Si ce n'était pas [illegible] des projets éventuels. Nous ne considérons pas le profit comme un mal. C'est un terme honorable, car sans profits il n'y aurait pas d'investissements. »

Propos recueillis par
PATRICE DE BEER.

La contribution française au programme alimentaire mondial

De notre correspondant

Mexico. — Dans son intervention à la quatrième session du Conseil mondial de l'alimentation, qui a commencé lundi 12 juin à Mexico, M. Méhaignerie a rappelé la thèse de la diplomatie française sur le financement de l'aide au développement, récemment exposée par M. Giscard d'Estaing aux Nations unies. Les discussions sur le désarmement devraient permettre de savoir quels fonds supplémentaires pourraient être mis au service du développement du tiers-monde.

Mais « *en attendant qu'un Fonds nouveau soit alimenté par la mise en œuvre des mesures de désarmement décidées à l'échelon régional ou à l'échelon mondial, il conviendrait de prévoir pour une période transitoire une dotation initiale et forfaitaire dont le montant pourrait être fixé à 1 milliard de dollars répartis entre les contributaires selon des données objectives* ».

Le ministre a rappelé que l'effort pour améliorer la situation alimentaire reposait sur les moyens propres de chacun des pays, « *chaque donateur étant libre de répartir souverainement sa contribution entre l'aide bilatériale et l'aide multilatérale. Lorsque des liens particuliers existent entre certains pays, la coopération bilatérale s'impose même : elle traduit simplement les liens privilégiés qui existent entre ces pays.* »

« *Pour manifester l'importance qu'elle accorde à la forme multilatérale de coopération,* a poursuivi M. Méhaignerie, *la France vient d'augmenter de 25 % en 1978 sa contribution aux institutions financières internationales. Elle se prépare encore à accroître de manière substantielle sa contribution directe au Programme alimentaire mondial.* »

La proposition française a été bien accueillie par les délégués des trente-six pays représentés à Mexico. Le ministre philippin de l'agriculture, qui préside cette conférence, M. Arturo Tanco, a déclaré qu'il s'agissait d'une démarche « *révolutionnaire et progressiste* ». M. Robert Bergland, secrétaire d'Etat américain à l'agriculture, a donné son accord sur la proposition française.

JOSÉ CARRENO.

[Les versements de la France aux organismes multilatéraux ont atteint 300 millions de dollars en 1976, soit 0,09 % du produit national brut, selon les dernières statistiques du comité d'aide au développement de l'O. C. D. E. Tout en ayant progressé de 9 % en monnaie nationale, ces versements sont restés pratiquement stables en dollars. Toutefois, la contribution française aux institutions internationales a augmenté en 1977 et augmentera cette année, compte tenu des nouveaux engagements pris en ce domaine : participation au fonds africain de développement annoncée en mai 1976, adhésion à la Banque interaméricaine de développement (juillet 1976), participation au fonds international de développement agricole, décision de fournir 50 % du capital du fonds de solidarité africain, participation à la Banque asiatique de développement...]

AFFAIRES

Manufrance : la C.G.T., la C.F.D.T. et F.O. rejettent le plan de M. Gadot-Clet

De notre correspondant

Saint-Etienne. — M. Monory, ministre de l'économie, ayant la veille en ne prenant aucun risque donné une chance à Manufrance, le P.-D.G. de la firme stéphanoise, M. François Gadot-Clet, battant le fer encore chaud, a passé la journée du mardi 13 juin à Paris en négociations avec les pouvoirs, des banques et d'éventuels partenaires. La réunion du conseil d'administration prévue pour 17 heures a été du coup différée. Saint-Etienne n'en a pas moins connu une journée fiévreuse.

Si la C.G.C. ne s'est pas encore manifestée, en revanche les syndicats C.G.T., C.F.D.T. et F.O. ont tous rejeté mardi les uns après les autres le plan Gadot-Clet. La municipalité de gauche stéphanoise dans le même temps s'est efforcée de justifier son acceptation, faisant machine en arrière après les réactions à chaud lundi soir de MM. Joseph Sangueldoce et Bruno Vennin. *« Ou nous acceptions le plan tel qu'il était même avec certains de ses aspects contraignants, ou nous le refusions. Dans ce cas, c'est automatiquement accepter la fermeture de Manufrance qui était en état de cessation de paiement »*, a reconnu le maire communiste de Saint-Etienne, ajoutant notamment *« la situation actuelle nous permet de sauver l'essentiel »*. Si M. Sanguedolce, contrairement à lundi soir, ne rejette plus la holding, c'est qu'au sein de celle-ci, croit-il savoir, *« la ville de Saint-Etienne demeurait l'actionnaire principal donc au cœur du débat »*. Pour M. Vennin, adjoint socialiste, *« il était impossible de prendre le risque d'un dépôt de bilan »* qu'aurait *« fatalement »* entraîné le refus de la municipalité. Et celle-ci *« aurait été rendue responsable de cet état de fait (...). Il n'y a pas de changement de la part des représentants de la ville au conseil d'administration. Le gouvernement nous a imposé tous ces reculs successifs. Quand ceux-ci sont inévitables, il faut savoir les faire »*.

La C.G.T., majoritaire à Manufrance, ne se résigne pas, bien au contraire, à cautionner un *« plan de démantèlement et d'attaque contre les droits sociaux des travailleurs »*. Elle le repousse en bloc, et ses cadres, en présence d'un membre du bureau confédéral, se sont déclarés partie prenante dans toute action qui s'engagerait *« pour mettre en échec l'application des mesures annoncées et dirigées contre l'emploi des salariés »*. A commencer par la grève avec manifestation qui a été annoncée pour ce mercredi 14 juin par la C.G.T., qui a invité la C.F.D.T. et F.O. à se joindre à elle. En l'état de la connaissance qu'elles ont du nouveau plan de redressement, l'U.G.I.C.T. - C.G.T. de Manufrance constate que *« la menace de démantèlement subsiste à moyen terme derrière la constitution de la holding et de ses sociétés d'exploitation »* et que *« les aspects négatifs* [du plan] *sont ceux contre lesquels les salariés de l'entreprise luttent depuis maintenant trois ans.*

Pour la C.G.T., *« il n'y a pas d'ambiguïté sur la part de la municipalité actuelle dans cette affaire. Par son action, elle a empêché la liquidation et retardé les mesures. Les salariés continueront à s'appuyer sur elle pour obtenir le recul du gouvernement »*.

Sans contester les efforts de l'équipe de M. Sanguedolce pour sauver l'entreprise, la C.F.D.T. donne à sa position un caractère tout à fait spécifique en se demandant si la municipalité de Saint-Etienne *« doit rester dans ce guêpier »*. Elle a créé, a affirmé M. Roger Bonnevialle, secrétaire de l'Union départementale C.F.D.T., *« l'illusion qu'elle était le centre de décision alors qu'en fait c'était le gouvernement. Elle s'est laissé enfermer dans un rôle de gestionnaire. Les travailleurs ne comprendraient pas qu'elle cautionne un tel plan »*. La C.F.D.T. le repousse, considérant que les licenciements prévus ne sont qu'*« un début irréversible et un désastre pour la ville et le département où l'on compte déjà vingt-sept mille chômeurs »*.

« Plus que jamais il est important de dire la vérité aux salariés », affirme encore la C.F.D.T., pour qui le centre de décision des actions à entreprendre ne doit plus être ailleurs qu'entre les mains des organisations syndicales. Celles-ci et la C.F.D.T. avec elles n'ayant que trop tergiversé, *« trop influencées qu'elles étaient par le rôle que croyait pouvoir jouer la municipalité »*.

Plus sévère encore est F.O. qui [illegible] le maire *« licenciement et démantèlement »* ait pu cautionner ce plan *« encore plus antisocial que le plan Blanc que F.O. avait dénoncé en son temps »*.

PAUL CHAPPEL.

RENAULT SIGNE UN IMPORTANT ACCORD AVEC LA ROUMANIE

La régie Renault vient de conclure avec la Roumanie un accord de coopération portant sur plus de 4 milliards de francs (de fournitures) Cet accord prolonge en l'élargissant le contrat signé en 1966 par la régie Renault prévoyant la construction d'une usine de fabrication. Le nouvel accord comporte deux volets : d'une part, l'usine de Pitesti, qui fabrique actuellement des Dacia 1300 (équivalent roumaine de la R 12), verra ses capacités doublées afin de produire également des Renault 18. Dès 1990, elle devrait produire cent cinquante mille véhicules par an, dont quatre-vingt-dix mille Renault 18.

D'autre part, une autre usine roumaine construira un modèle inédit : un « pick-up », sorte de petite camionnette à plateau ouvert, dérivé de la Renault 18. Plusieurs éléments, notamment le moteur, seront fournis par la régie Renault. Ce pick-up, qui n'est pas produit en France, sera exporté par les services de la régie Renault, qui le commercialisera notamment sur les marchés de grande exportation (ainsi qu'un nombre limité de Dacia 1300 et de véhicules ARO roumains). Enfin, la Roumanie développera ses livraisons d'organes de petits véhicules industriel à la régie Renault.

● *Le prix des automobiles particulières devrait augmenter dès le mois de juillet* si la libération des prix est accordée à la fin du mois de juin, ainsi que l'espèrent les constructeurs. Les hausses, dont le montant n'est pas encore fixé, porteraient sur les modèles de la gamme 1979 des constructeurs commercialisés dès le début de l'été.

ÉNERGIE

« LE MAINTIEN D'UNE ACTIVITÉ DE RAFFINAGE EN FRANCE DÉPEND DES POUVOIRS PUBLICS » déclare M. Chalandon

Si le chiffre d'affaires de la S.N.E.A. — 38.1 milliards de F — est en hausse de 13,5 % et la marge brute d'autofinancement — 5.1 milliards de francs — en augmentation de 7,5 %, les bons résultats du secteur exploration production sont obérés par ceux du secteur raffinage distribution. *« Notre souhait est de maintenir une activité de raffinage en France »*, a souligné M. Chalandon en présentant les comptes d'Elf Aquitaine dont il est président. *« Mais cela suppose une amélioration de la productivité et des investissements. La réalisation de ces efforts et leur succès sont subordonnés à l'attitude des pouvoirs publics. »*

Le groupe connaît en effet des difficultés spécifiques liées à une faible capitalisation, un réseau hétérogène et une production axée essentiellement sur le fu[illegible] Quatre milliards d'investissements seraient donc nécessaires.

Encore cela suppose-t-il que l'Etat joue son rôle de principal actionnaire — notamment par une dotation en capital. Sinon Elf Aquitaine, M. Chalandon l'affirme, devra changer de politique. *« SNEA sera avant tout considérée comme une entreprise industrielle normale, responsable de sa rentabilité et de son développement »*, disait M. d'Ornano, alors ministre de l'industrie, lors de la fusion Elf-Aquitaine. Rappeant cette phrase, M. Chalandon a souligné qu'en cas de divergence de stratégie entre l'entreprise et l'Etat toute exigence de ce dernier devrait être *« compensé »*.

LE MARCHÉ INTERBANCAIRE DES DEVISES

	COURS DU JOUR		UN MOIS		DEUX MOIS		SIX MOIS	
	+ bas	+ haut	Rep + ou Dep —		Rep + ou Dep —		Rep + ou Dé[p —]	
$ E-U	4,5850	4,5900	+ 7	+ 23	— 12	+ 7	— 140	—
$ can.	4,0900	4,0950	— 16	+ 6	— 30	— 5	— 90	—
Yen (100)	2,1150	2,1180	+ 90	+ 115	+ 170	+ 210	+ 520	+
D. M. ...	2,3000	2,2050	+ 70	+ 90	+ 160	+ 180	+ 530	+
Florin	2,0530	2,0570	+ 50	+ 70	+ 110	+ 130	+ 320	+
F B. (100)	14,0500	14,0700	+ 300	+ 400	+ 540	+ 695	+1370	+1
F S.	2,4205	2,4270	+ 130	+ 152	+ 260	+ 290	+ 810	+
L. (1 000) ..	5,3320	5,3420	— 190	— 140	— 375	— 305	—1360	—1
£	8,4300	8,4350	— 370	— 310	— 610	— 540	— 560	—

TAUX DES EURO-MONNAIES

D. M.	3 5/16	3 7/16	3 5/16	3 5/16	3 5/16	3 5/16	3 7/16	3 [illegible]
$ E-U	21 11/16	22	7 5/16	7 9/16	7 11/16	7 15/16	8 7/16	8 [illegible]
[illegible]	[illegible]	[illegible]	[illegible]	[illegible]	4 5/16	9 11/16	5 [illegible]	5 [illegible]
F. S.	9/16	13/16	1	1 3/16	1 1/16	1 5/16	1 9/16	1 [illegible]
L. (1 000) ..	10	11 1/2	11 1/2	12 1/8	11 3/4	12 1/2	13 1/8	1[illegible]
£	16 1/2	18	12 1/8	12 5/8	11 3/4	12 3/8	12	12 1[illegible]
Fr. franç..	9 3/4	10 1/2	10	10 3/8	10	10 1/2	10 3/8	10 7[illegible]

Nous donnons ci-dessus les cours pratiqués sur le marché interbanc[aire] des devises tels qu'ils étaient indiqués en fin de matinée par une gra[nde] banque de la place.

AVIS FINANCIERS DES SOCIÉTÉS



هكذا من الأصل

LES MARCHÉS FINANCIERS

PARIS
13 JUIN

Nouvelle séance d'attente

Le même scénario que la veille s'est répété ce mardi à la Bourse de Paris où, dans l'attente de l'issue du débat parlementaire sur la taxation des plus-values, les opérateurs semblent avoir déserté le marché. En l'absence d'un courant d'affaires suffisamment important, les cotations ont encore été expédiées au pas de charge et les valeurs françaises sont restées irrégulières avec une tendance à l'effritement. De fait, l'indicateur instantané a terminé la séance en retrait de 0,5 % environ.

Hormis les alimentaires et les automobiles, assez mal orientées, hausses et baisses se sont à peu de choses près équilibrées partout ailleurs. En l'absence d'offres suffisantes, les cotations de Chiers et Cotelle ont dû être retardées, ces deux titres s'adjugeant par la suite les meilleures performances de la séance (+ 13 et 8 %).

A l'inverse, Téléphones Ericsson, qui avait beaucoup progressé la semaine dernière, a dû faire face à une petite vague de ventes bénéficiaires et, après avoir été différée quelques instants, la cotation s'est établie en baisse de 11 %. Nouvelles Galeries et B.S.N ont également reculé respectivement de 5 et 4,5 %.

La reprise partielle du travail chez Renault n'a pas provoqué, comme certains pouvaient l'espérer, un regain d'animation au palais Brongniart. Les professionnels ont, pour l'instant, d'autres préoccupations. Outre les plus-values, ils attendent toujours, avec intérêt, la conférence de presse de M. Giscard d'Estaing. Celle-ci, qui se déroulera mercredi, mettra-t-elle fin à la réserve actuelle des milieux financiers ? Les prochaines séances le diront. En attendant la prudence reste la règle.

Sur le marché de l'or, le lingot a regagné 90 F à 27 090 F, tandis que le napoléon est resté stable à 255,10 F. Le volume des transactions est retombé à 5,6 millions de francs contre 9,03 millions la veille.

LONDRES

Dans l'attente des résultats du commerce extérieur en mai, le marché marque le pas, et la tendance est le plus souvent étroitement irrégulière. Progrès, toutefois, des pétroles et des mines d'or.

Or (ouverture) (dollars) 183 65 contre 182 35

VALEURS	CLOTURE 13/6	COURS 14/6
Beecham	647 ...	648 ...
British Petroleum	860 ...	884 ...
Courtaulds	124 ...	124 ...
De Beers	366 ...	370 ...
Imperial Chemical	393 ...	392 ...
Rio Tinto Zinc Corp	227 ...	236 ...
Shell	552 ...	553 ...
Vickers	179	180 .
War Loan 3 1/2 %	30 3/4	30 3/4
*West Driefontein	27 ...	27 ...
*Western Holdings	22 ...	22 ...

(*) En dollars U.S., net de prime sur le dollar investissement.

Taux du marché monétaire
Effets privés .. .. 7 7/8 %

NOUVELLES DES SOCIETES

COMPAGNIE LA HENIN. — Les comptes de l'exercice 1977 se sont soldés par un bénéfice net consolidé de 108,2 millions de francs contre 111,9 millions, la part du groupe ressortant à 86,9 millions de francs contre 94 millions. Les revenus nets hors taxes du groupe ont atteint 1 467 millions de francs contre 1 351 millions en 1976. Compte tenu des charges hors exploitation, après impôts, la part de la Compagnie La Hénin dans le résultat consolidé total ressort à 46,7 millions de francs contre 86,1 millions de francs.

DARTY. — Le conseil sollicitera des actionnaires l'autorisation d'augmenter le capital par incorporation de réserves ou d'écarts de réévaluation jusqu'à un montant de 100 millions de francs pendant une période de cinq ans.

TELEPHONES ERICSSON. — Pour les cinq premiers mois de 1978, la société a réalisé un chiffre d'affaires en progrès de 14 %, à 472 millions de francs. En revanche, le niveau des commandes enregistrées marque une légère diminution (à 418 millions) qui « devrait disparaître dans les prochains mois » a indiqué la société.

I.C.I. — En raison d'un conflit du travail qui dure depuis dix-huit mois, le groupe va devoir fermer plusieurs de ses usines de la « Teside », dans le nord-est de l'Angleterre, la plus grande plate-forme pétrochimique de Grande-Bretagne.

NEW-YORK

La prudence est restée la règle mardi à Wall Street, où un certain nombre de ventes bénéficiaires se sont encore produites sur le marché, limitant la hausse de l'indice Dow Jones à 0,26 point seulement (858,86). L'activité est cependant restée assez vive, puisque 30,79 millions d'actions ont été échangées contre 29,44 millions la veille. La participation institutionnelle, qui s'était un peu ralentie lundi, est brusquement repartie, 356 « paquets » d'au moins 10 000 actions ont ainsi été négociés, contre 280 « paquets » seulement.

Le recul du dollar contre le yen et l'attente de la conférence de presse que M. Jimmy Carter devait donner mercredi soir seraient, selon certains analystes, à l'origine de l'indécision persistante du marché. Autour du Big Board, on attend aussi avec intérêt les publications, jeudi soir, des dernières statistiques monétaires. Un nouveau relèvement, à 8,50 % du taux de base des banques aurait, à n'en pas douter, un impact négatif sur la Bourse américaine.

VALEURS	COURS 12/6	COURS 13/6
Alcoa	44 1/2	44 1/4
A.T.T.	61 7/8	61 3/4
Boeing	62 1/2	62 5/8
Chase Manhattan Bank	32 ..	31 3/4
Du Pont de Nemours	128 1/4	128 ...
Eastman Kodak	55 7/8	57 ...
Exxon	46 5/8	47 ...
Ford	48 7/8	48 ...
General Electric	52 1/2	53 ...
General Foods	32 ...	32 ...
General Motors	61 1/8	60 7/8
Goodyear	17 1/8	17 1/8
I.B.M.	267 7/8	273 1/2
I.T.T.	32 ..	32 1/8
Kennecott	23 3/4	23 5/8
Mobil Oil	65 7/8	65 7/8
Pfizer	33 1/2	33 3/8
Schlumberger	83 1/4	82 1/2
Texaco	25 1/8	25 1/2
U.A.L. Inc.	30 3/4	30 5/8
Union Carbide	40 1/8	39 3/4
U.S. Steel	28 1/8	27 1/2
Westinghouse	23 3/8	23 3/8
Xerox	55 3/8	56 ...

COURS DU DOLLAR A TOKYO

	13/6	14/6
1 dollar (en yens)	217 35	217 ..

INDICES QUOTIDIENS
(INSEE. Base 100 : 30 déc. 1977.)

	12 juin	13 juin
Valeurs françaises	138,3	137,6
Valeurs étrangères	101,6	101,4

Cie DES AGENTS DE CHANGE
(Base 100 : 29 déc. 1961.)

Indice général	77,3	77,1

BOURSE DE PARIS - 13 JUIN - COMPTANT

[illegible]

* Cours précédent

Compte tenu de la brièveté du délai qui nous est imparti pour publier la cote complète dans nos dernières éditions, des erreurs peuvent parfois figurer dans les cours. Elles sont corrigées dès le lendemain dans la première édition.

MARCHÉ A TERME

La Chambre syndicale a décidé, à titre expérimental, de prolonger, après la clôture, la cotation des valeurs ayant fait l'objet de transactions entre 14 h. 15 et 14 h. 30. Pour cette raison, nous ne pouvons plus garantir l'exactitude des derniers cours de l'après-midi.

[illegible]

VALEURS DONNANT LIEU A DES OPERATIONS FERMES SEULEMENT
o : offert ; C : coupon détaché ; d : demandé ; * droit détaché

COTE DES CHANGES

MARCHÉ OFFICIEL	COURS préc.	COURS 13/6	COURS DES BILLETS échange de gré à gré entre banques
Etats-Unis ($ 1)	4 581	4 588	4 610
Allemagne (100 DM)	220 160	220 550	220 ...
Belgique (100 F)	14 065	14 075	13 875
Pays-Bas (100 fl.)	205 420	205 930	205 500
Danemark (100 krd)	81 360	81 290	81
Suède (100 krs)	99 300	99 310	98 750
Norvège (100 k.)	84 870	84 940	85 500
Grande-Bretagne (£ 1)	8 437	8 440	8 460
Italie (1 000 lires)	5 334	5 399	5 450
Suisse (100 fr.)	242 000	242 790	241 500
Autriche (100 sch.)	30 645	30 705	30 550
Espagne (100 pes.)	5 765	5 768	5 800
Portugal (100 esc.)	10 060	10 075	10 500
Canada ($ can. 1)	4 089	4 095	4 115
Japon (100 yens)	2 093	2 119	2 040

MARCHÉ LIBRE DE L'OR

MONNAIES ET DEVISES	COURS préc.	COURS 13/6
Or fin (kilo en barre)	27000	27090 ..
Or fin (en lingot)	27000	27090 ..
Pièce française (20 fr.)	255 10	255 10
Pièce française (10 fr.)	210 20	212 ..
Pièce suisse (20 fr.)	238 50	238 20
Union latine (20 fr.)	231 80	233 50
Souverain	254 50	255 ..
Pièce de 20 dollars	1208 80	1207 20
Pièce de 10 dollars	585 .	593 ..
Pièce de 5 dollars	410 50	... ..
Pièce de 50 pesos	1103 ..	1105 50
Pièce de 10 florins	243 50	246 ..

Le Monde

UN JOUR DANS LE MONDE



LE ROLE DE CUBA DANS LA CRISE DU SHABA

M. Castro estime que le président Carter a été « manipulé et trompé » par son entourage

M. Fidel Castro a réaffirmé mardi 13 juin, dans une interview au *New York Times*, que Cuba n'avait aucune responsabilité dans l'invasion du Shaba par les Katangais et a accusé certains conseillers de M. Carter, en particulier M. Zbigniew Brzezinski, conseiller présidentel pour les questions de sécurité nationale, d'avoir « *manipulé et trompé* » le président américain dans cette affaire.

M. Fidel Castro a donné sa version des messages échangés avec les dirigeants américains, précisant notamment que c'était « *la première fois au cours de sa carrière* » qu'il avait fourni des informations à Washington. Le dirigeant cubain a affirmé qu'il avait informé les Etats-Unis de l'imminence de l'invasion du Shaba, avant les déclarations de M. Carter accusant Cuba d'y avoir joué un rôle. Il a précisé que Washington lui avait répondu le 15 mai — deux jours après l'attaque contre Kolwezi — par un message qu'il a jugé « *positif et constructif* ». Il a ajouté que ce message, qui « *exprimait la satisfaction des Etats-Unis* » au sujet des entretiens qu'il a eus avec M. Lylelane, représentant américain à La Havane, avait été mis au point avec l'accord de MM. Carter et Vance. M. Fidel Castro semble dissocier M. Carter, qu'il épargne relativement, de son entourage, qu'il critique vigoureusement.

Le leader cubain a voulu faire la preuve de sa bonne volonté en indiquant, mardi, à deux membres démocrates de la chambre des représentants, MM. Stephen Solarz (Etat de New-York) et Anthony Beilenson (Californie), en visite à la Havane, qu'il faciliterait le départ de Cuba des personnes possédant la double nationalité, cubaine et américaine, si elles désirent quitter l'île (leur nombre est estimé à environ quatre cent quatre-vingts). M. Fidel Castro a enfin déclaré qu'il souhaitait rencontrer M. Carter pour résoudre les difficultés actuelles entre les deux pays.

La Maison Blanche a rejeté, mardi dans la soirée, l'offre du dirigeant cubain. Un haut responsable de l'entourage présidentiel, désireux de conserver l'anonymat, a indiqué mardi que M. Carter ne retirait aucune de ses accusations contre Cuba.

L'aide occidentale à Kinshasa

● A BRUXELLES, les experts de onze pays créditeurs du Zaïre et de trois organisations internationales ont commencé, mardi 13 juin, à étudier les modalités d'une aide financière au gouvernement de Kinshasa. M. André Ernemann, président de la conférence de Bruxelles, a annoncé qu'un expert du Fonds monétaire international (F.M.I.) serait prochainement nommé à la direction de la banque centrale du Zaïre. Un autre expert, baptisé « *ordonnateur délégué principal* », serait détaché au ministère zaïrois des finances, où il superviserait toutes les dépenses de l'Etat.

Ces mesures conditionnent, aux yeux du F.M.I., sa participation au plan de relance à long terme de l'économie zaïroise. Quant à l'aide d'urgence (notamment alimentaire et médicale), estimée à environ 120 millions de dollars, elle serait en partie financée par la C.E.E.

● A PARIS, l'ambassade de Somalie a démenti catégoriquement que Mogadiscio envisage d'envoyer un contingent militaire au Zaïre. « *La Somalie*, a souligné l'ambassade, *n'a aucune intention de participer à cette soi-disant force panafricaine d'intervention.* » Cette information avait été diffusée par l'agence zaïroise de presse (*le Monde* des 11 et 12 juin).

A la suite du « feu vert » du Fonds monétaire

LES BANQUES ALLEMANDES ET AMÉRICAINES ACCORDENT DES CRÉDITS IMPORTANTS AU PORTUGAL

Le Portugal obtient peu à peu les crédits internationaux dont il a besoin pour faire face à ses difficultés de balance des paiements. Ainsi, les banques d'Allemagne fédérale viennent-elles de lui accorder des prêts pour un montant total de 350 millions de dollars.

Un crédit de 420 millions de deutschemarks (200 millions de dollars) a été octroyé à la Banque centrale du Portugal. Garanti à 95 % par le gouvernement fédéral, il est accordé pour dix ans et assorti d'un taux d'intérêt annuel de 6,75 %, après trois années de franchise. Un deuxième crédit de 150 millions de dollars a été délivré à la République du Portugal, pour sept ans, après quatre années de franchise.

Le prêt, libellé en deutschemarks, représente la contribution ouest-allemande à l'aide internationale de 750 millions de dollars qui avait été décidée l'an dernier en faveur du Portugal. Le déblocage de cette aide était lié au feu vert du F.M.I., qui, en mai, a attribué à Lisbonne un crédit de 70 millions de dollars. D'autres pays ont déjà versé des contributions (les Etats-Unis ont alloué, par exemple, 200 sur les 300 millions de leur quote-part).

Parallèlement, des banques internationales se sont mises d'accord pour prêter au Portugal à hauteur de 500 millions de dollars. Une négociation avec les banques américaines porte sur environ 300 millions de dollars.

Le numéro du « Monde » daté 14 juin 1978 a été tiré à 556 641 exemplaires.

La fermeture des Tanneries du Puy semble pouvoir être évitée

La fermeture définitive des Tanneries du Puy et de Bort-les-Orgues (anciennes Tanneries françaises réunies) semble pouvoir être évitée. Les salariés ont accepté, ce mercredi 14 juin, l'entrée dans les usines de la totalité des cadres. De leur côté, l'administrateur provisoire et les syndics ont fait livrer les peaux brutes nécessaires à la reprise de la production. Dans ces conditions, l'exploitation devrait être poursuivie jusqu'en septembre, date à laquelle une nouvelle société sera mise en place pour reprendre l'activité des Tanneries.

Depuis l'annonce, le 24 avril, du plan de redressement de la Société nouvelle d'exploitation des Tanneries françaises réunies, en règlement judiciaire, qui comportait notamment 562 licenciements, la confusion la plus totale régnait dans les deux unités du Puy et de Bort-les-Orgues. Les salariés, opposés aux licenciements, bloquaient l'entrée des cadres dans les usines et contrôlaient étroitement les entrées et les sorties de peaux. L'administration provisoire, estimant que dans ces conditions la production ne pouvait valablement être reprise, avait réduit l'activité et suspendu les livraisons de peaux brutes. Un « *dialogues de sourds* » s'était alors instauré entre les syndicats et l'administrateur provisoire, les uns affirmant que le blocage de l'activité ne leur était en rien imputable et le second protestant du contraire. Il a duré sept semaines. Il a fallu que, lundi 12 mai, l'administrateur provisoire et les syndics annoncent un licenciement collectif de 434 salariés de la firme pour que la situation se débloque.

La production devrait pouvoir reprendre normalement dès cette semaine. L'envoi des lettres de licenciements annoncé par l'administrateur provisoire devrait donc être suspendu. Prévue pour le 30 juin, la mise en place de la nouvelle société qui reprendra l'activité des tanneries devrait intervenir en septembre. Son plan de financement (6 millions de francs apportés par les actionnaires, notamment Unigrain et le Crédit agricole, 14 millions de prêts et de subventions publiques et 28 millions de stocks provenant de l'ancienne société mise en règlement judiciaire) devra cependant être modifié, afin de tenir compte du retard causé par les sept semaines de perturbations.

Les Tanneries du Puy et de Bort-les-Orgues seraient ainsi sauvées, du moins ce qu'il en reste : 434 emplois sur un total de 2 200 en 1973, soit à peine un cinquième.

V. M.

M. PIERRE DOUEIL est nommé procureur général près la Cour des comptes.

M. Pierre Doueil, préfet de la région Rhône-Alpes, est nommé procureur général près la Cour des comptes.

[Né en 1914, à Aspet (Haute-Garonne), M. Pierre Doueil est entré dans la carrière préfectorale en 1938 comme chef de cabinet du préfet de la Haute-Saône. De 1940 à 1944, il est successivement chef de cabinet du préfet des Vosges, secrétaire général des Ardennes, puis de la Dordogne à titre intérimaire. De 1945 à 1959 il est nommé sous-préfet de Bagnères-de-Bigorre, puis de Castres, secrétaire général de la Marne, et enfin sous-préfet de Thionville. En 1959, il devient secrétaire général de Constantine et préfet de Tizi-Ouzou en 1960. En mai 1962, M. Georges Pompidou, alors premier ministre, le prend dans son cabinet comme conseiller technique. A partir de 1964, M. Doueil est successivement préfet des Basses-Pyrénées, préfet de la région Poitou-Charentes, préfet de la Vienne. En 1970 il est nommé préfet de Haute-Garonne, préfet de la région Midi-Pyrénées.

En juillet 1972, il devient directeur du cabinet du premier ministre (M. Messmer) et est nommé en mars 1974 préfet du Rhône, préfet de la région Rhône-Alpes.]

● *Une journée portes ouvertes* est organisée ce mercredi 14 juin à partir de 15 heures au Centre américain afin d'attirer l'attention du public sur le différend qui oppose l'équipe d'animation au conseil d'administration. (Entrée libre, 261, boulevard Raspail, Paris-14[e].)

● *Les étudiants de l'Institut des hautes études cinématographiques* occupent les bureaux de la direction générale de l'établissement, à Bry-sur-Marne, depuis le vendredi 9 juin. Ils demandent le maintien de M. Jean Douchet au poste de directeur des études, l'augmentation du budget et des bourses, le maintien des acquis pédagogiques. Une entrevue avec M. Pierre Viot, directeur général du Centre national de la cinématographie, n'a pas permis d'aboutir à une solution.

LE CONSEIL D'ÉTAT APPROUVE AVEC DES RÉSERVES LE PROJET DE CANAL RHIN-RHÔNE

La section des travaux publics du Conseil d'Etat, que préside M. Roger Grégoire, s'est réunie longuement mardi 13 juin pour examiner le dossier du canal Rhin-Rhône et préparer l'avis que le gouvernement lui a demandé avant de décider, par décret, la déclaration d'utilité publique de l'ouvrage (*le Monde* daté 11-12 juin).

La Haute Assemblée, qui adressera le texte définitif de son avis aux pouvoirs publics à la fin de cette semaine, s'est « globalement » prononcée en faveur du projet, mais elle a assorti son approbation d'un certain nombre de remarques et de réserves. Le Conseil d'Etat souhaite qu'une attention particulière soit portée aux conditions techniques et administratives dans lesquelles seront réalisés les achats de terrains et les travaux de creusement du canal.

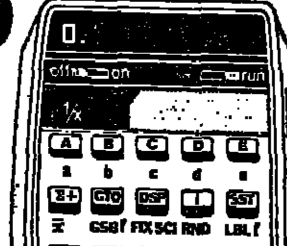
Le Conseil d'Etat rappelle aussi que l'administration s'est engagée à prendre des précautions pour ce qui concerne l'agriculture, la protection de la faune et de la flore, le respect des équilibres écologiques, les débits d'eau à entretenir dans les parties non canalisées du Doubs après la mise en service du grand canal.

Reprenant les conclusions et les arguments du rapport du conseil général des ponts et chaussées, le Conseil d'Etat exprime certaines réserves à propos de la rentabilité économique, au sens strict et à court terme, de cet ouvrage, étant entendu que son utilité doit davantage être appréciée à long terme dans une perspective d'aménagement national et européen du territoire.

Enfin, remarquant que Rhin-Rhône fait l'objet d'un programme d'action prioritaire (PAP numéo 6), inscrit dans le VII[e] Plan et ayant à ce titre force de loi, la Haute Assemblée estime qu'en tout état de cause il lui aurait été difficile de contester l'utilité publique d'un projet qui a été approuvé par les représentants élus de la nation.

Après ce « oui » nuancé du Conseil d'Etat, les pouvoirs publics vont s'employer à recueillir les nombreuses signatures des ministres concernés avant de publier au *Journal officiel* le décret d'utilité publique. Cette étape ne signifiera toutefois pas que le premier coup de pioche sera imminent. Au ministère du budget, on laisse entendre en effet qu'il existe de très nombreux dossiers économiques et du canal Rhin-Rhône. F. Gr.





A B C D E F G

